



POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE

En Égypte et ailleurs, dialogues sur les
formes du pouvoir

Textes édités par Julie Villaeys Le Galic



NeHet 9

POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE

EN ÉGYPTES ET AILLEURS, DIALOGUES
SUR LES FORMES DU POUVOIR

TEXTES ÉDITÉS PAR
JULIE VILLAEYS LE GALIC

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDE
« POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE »
SORBONNE UNIVERSITÉ, PARIS
25-26 OCTOBRE 2023

La revue *Nehet* est éditée par

Laurent BAVAY

Nathalie FAVRY

Claire SOMAGLINO

Pierre TALLET

Comité scientifique

Laurent BAVAY (ULB)

Sylvain DHENNIN (CNRS-UMR 5189)

Sylvie DONNAT (Université Lille 3)

Nathalie FAVRY (Sorbonne Université)

Hanane GABER (Université Montpellier 3)

Wolfram GRAJETZKI (UCL)

Dimitri LABOURY (ULg – F.R.S.-FNRS)

Juan-Carlos MORENO GARCIA (CNRS-UMR 8167)

Frédéric PAYRAUDEAU (Sorbonne Université)

Tanja POMMERENING (Philipps-Universität, Marburg)

Lilian POSTEL (Université Lyon 2)

Chloé RAGAZZOLI (EHESS, Paris)

Isabelle RÉGEN (Université Montpellier 3)

Claire SOMAGLINO (Sorbonne Université)

Pierre TALLET (Sorbonne Université – Ifao)

Herbert VERRETH (KULeuven)

Ghislaine WIDMER (Université Lille 3)

ISSN-L 2427-9080 (version numérique)

ISSN 2429-2702 (version imprimée)

Contact : revue.nehet@gmail.com

Couverture : Carte postale des alignements de Kermario à Carnac (Morbihan, France) [éditions Laurent Nel, années 1920, domaine public]; site de la Heuneburg, nécropole de Gießübel-Talhau [© Staatliche Schlösser und Gärten Baden-Württemberg, Günther Bayerl]; détail de la scène rupestre royale d'el-Hosh [d'après Fr. Hardtke, W. Claes, J. C. Darnell, H. Hameeuw, St. Hendrickx & D. Vanhulle (2022) = « Early royal iconography: a rock art panel from el-Hosh (Upper Egypt) », *Archéo-Nil* 32, fig. 4]; céramique Decorated, Nagada IIC-D, Londres BM EA36328 [© The Trustees of the British Museum].

Mise en page : Nathalie FAVRY.

Julie VILLAEYS LE GALIC Introduction et bibliographie générale	5 – 14
Abréviations	15 – 16
POUVOIR(S) ET ORGANISATION DES SOCIÉTÉS	
Bruno BOULESTIN The Power to Move Mountains: Considerations on the Transport of Megaliths in Middle Neolithic Western Europe	19 – 33
Tanguy PRZYBYLOWSKI Comment classer les sociétés secrètes ? Violence privée, privation de la violence	35 – 48
« VERS » L'ÉTAT	
Sophie KRAUSZ La naissance chaotique de l'État dans les sociétés de l'Europe continentale au I ^{er} millénaire A.C.	51 – 70
Béatrix MIDANT-REYNES & Dorian VANHULLE Pouvoirs et sociétés aux origines de l'Égypte (c. 4500-2900 BC) Un récit à reconstruire	71 – 91
SOCIÉTÉS AVEC ÉCRITURES : COMPARAISON DES PRATIQUES DE RECHERCHE	
Anne-Laure DAUBISSE Être « roi de Haute et de Basse-Égypte » à Thèbes durant la Deuxième Période intermédiaire : question de termes, affaires de sources	95 – 112
Boris LELONG Système de parenté et construction de l'État : l'Égypte vue de Madagascar	113 – 126
Julie VILLAEYS LE GALIC Conclusion	127 – 132

INTRODUCTION

Julie VILLAEYS LE GALIC*

Les journées d'études *Pouvoir(s) dans les sociétés sans écriture*, organisées les 25 et 26 octobre 2023 à Paris, ont réuni des chercheurs autour de la pluralité des formes et des manifestations du pouvoir, ainsi qu'autour de la diversité des modes d'organisation socio-politique des sociétés humaines qu'il sous-tend.

L'étude du pouvoir dans les sociétés anciennes n'utilisant pas l'écriture se situe à la croisée de l'archéologie et de l'anthropologie, deux disciplines dont les développements épistémologiques se sont mutuellement nourris. Les modalités d'exercice du pouvoir y ont souvent été abordées à travers l'analyse de la structure socio-politique des sociétés. À partir des années 1960, l'archéologie s'est inspirée des théories néo-évolutionnistes de catégorisation des sociétés¹ pour mieux appréhender l'organisation et les dynamiques d'évolution des groupes étudiés. Depuis la fin du xx^e siècle, ces modèles font toutefois l'objet d'une remise en question, notamment liée à la définition souvent imprécise de concepts centraux tels que la chefferie ou l'État², bien que leur usage reste présent dans le discours scientifique.

Un constat similaire s'observe en égyptologie, où l'usage de catégories analytiques telles que « chefferies », « proto-États » ou « États » demeure fréquent dans la littérature consacrée aux périodes de formation, alors même que ces notions sont rarement explicitées. Élaborés à partir de modèles de pensée occidentaux et appliqués à des sociétés très diverses, ces concepts tendent pourtant à recouvrir des réalités bien variables selon les contextes chrono-culturels considérés.

C'est dans ce contexte épistémologique que se sont inscrites ces journées d'étude, dont l'objectif était d'adopter une perspective critique visant à explorer la possibilité d'une approche plus souple de l'exercice du pouvoir et des modes d'organisation socio-politique qui en découlent, au sein de sociétés n'ayant pas laissé de documentation textuelle.

Ces deux journées ont ainsi cherché à favoriser le dialogue interdisciplinaire : si une place importante a été accordée à l'Égypte, l'objectif était également de réunir des spécialistes d'autres aires culturelles et de l'anthropologie. Le point commun de ces sociétés – l'absence d'écriture – offrait l'occasion d'interroger la diversité des pratiques du pouvoir tout comme la diversité des pratiques de recherche, ouvrant la voie à un questionnement renouvelé sur les possibilités méthodologiques.

ENJEUX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DE L'ÉTUDE DU POUVOIR

L'étude du pouvoir dans les sociétés sans écriture soulève d'emblée deux types de difficultés, l'une d'ordre théorique, l'autre d'ordre méthodologique.

Sur le plan théorique, la première question consiste à définir ce que recouvre le terme de « pouvoir ». Omniprésent dans les sociétés humaines, ce dernier traverse l'ensemble des rapports sociaux et s'exprime sous des formes multiples. La polysémie du terme et l'étendue de son champ sémantique

1 SERVICE 1962 ; FRIED 1967.

2 YOFFEE 2005 ; CHABAL, FEINMAN & SKALNÍK 2017.

en font un concept à la fois central et difficile à circonscrire. Dans son acception la plus générale, le pouvoir renvoie à la capacité d'agir ; plus précisément, à la capacité d'un individu ou d'un groupe à exercer une influence ou une contrainte sur un autre. Il s'inscrit ainsi dans une relation asymétrique entre des acteurs, pouvant se manifester dans les domaines politique, économique, religieux, etc.

Malgré sa nature abstraite, le pouvoir est une composante des sociétés que l'on peut en partie percevoir à travers ses effets, c'est-à-dire les phénomènes sociaux, matériels ou symboliques qu'il engendre³. Là encore, il convient d'observer une précaution conceptuelle : le pouvoir en lui-même doit être distingué d'autres éléments tels que la richesse ou la violence, qui peuvent n'en constituer que des moyens ou des instruments⁴.

À cette complexité conceptuelle s'ajoute une difficulté d'ordre méthodologique : comment observer le pouvoir, ou plutôt ses manifestations, dans les sociétés anciennes ?

Dans le cas des sociétés sans écriture, la documentation repose principalement sur les vestiges matériels et iconographiques issus des fouilles archéologiques, qui offrent une vision nécessairement partielle des dynamiques sociales et politiques. De très nombreux phénomènes sociaux, où le pouvoir s'exerce pourtant de manière déterminante, demeurent ainsi invisibles⁵. L'absence – ou la grande rareté – de sources textuelles prive également le chercheur d'un accès direct à des données émanant directement des possesseurs du pouvoir, tandis que les documents iconographiques appellent une lecture prudente, attentive aux codes et aux référents propres à chaque culture.

Ces limites documentaires contribuent parfois à la persistance d'interprétations évolutionnistes, présentant ces sociétés comme « simples » et appelées à se complexifier dans leurs différents aspects, notamment dans l'exercice du pouvoir⁶.

L'étude du pouvoir dans les sociétés sans écriture invite dès lors à adopter une démarche véritablement interdisciplinaire, fondée sur le croisement des outils de l'archéologie, de l'anthropologie et plus largement des sciences humaines, afin d'en renouveler la compréhension.

REGARDS CROISÉS SUR LE POUVOIR ET LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE

Le(s) pouvoir(s) et l'organisation des sociétés

Face à ces questionnements théoriques et méthodologiques, un premier axe des journées d'étude s'est attaché à interroger la façon dont le pouvoir, au sens général, peut s'exprimer et se matérialiser dans l'organisation des sociétés.

Le pouvoir est, par essence, polymorphe : pouvoir de commandement, économique, de persuasion ou encore religieux, il varie selon les conditions qui le rendent possible et selon les structures sociales dans lesquelles il s'exerce. Suivant Alain Testart, on peut toutefois considérer le pouvoir politique comme constituant le pouvoir par excellence – un pouvoir de commandement sur les hommes, qui s'articule avec les domaines économique, religieux ou symbolique⁷. Dans cette perspective, le politique doit d'ailleurs être envisagé comme une propriété inhérente à toute formation sociale, quelles qu'en soient les formes de hiérarchie⁸. Son étude demeure ainsi essentielle pour comprendre et analyser les sociétés humaines.

Le pouvoir constitue aujourd'hui une thématique de recherche largement partagée entre disciplines des sciences humaines et sociales, sa richesse conceptuelle favorisant la diversité des approches. Longtemps domaine de réflexion privilégié de la philosophie politique – notamment à travers les théories du contrat social développées aux XVII^e et XVIII^e siècles –, le pouvoir y était

3 BALANDIER 2013, p. 43.

4 TESTART 2012, p. 209 ; BOULESTIN 2016.

5 TESTART 2005, p. 20.

6 *Ibid.*, p. 14-20.

7 TESTART 2005, p. 95-96.

8 BALANDIER 2013, p. 1-2 ; MOUSNIER 2014, p. 10.

envisagé à travers les relations entre gouvernants et gouvernés et la légitimation de l'autorité. Ses théoriciens partageaient alors l'idée d'un état de nature dans lequel l'humanité, à ses débuts, aurait été égalitaire, avant que le peuple ne donne le pouvoir à un dirigeant afin de garantir sa sauvegarde⁹.

En se tournant vers l'étude de sociétés concrètes, l'ethnologie et l'archéologie ont ensuite ancré ces réflexions dans la réalité historique, faisant du pouvoir, de son émergence et de ses formes d'exercice, un objet d'analyse à part entière. C'est dans ce contexte qu'a pris forme une véritable archéologie du politique¹⁰, pour laquelle l'anthropologie politique a constitué un outil conceptuel majeur. Celle-ci a proposé des typologies et catégorisations de sociétés, parmi lesquelles celles de M. H. Fried¹¹ ou E. R. Service¹² ont exercé une influence déterminante. Après avoir fortement marqué les études archéologiques, ces premiers modèles ont depuis été largement critiqués et délaissés au profit de typologies plus complexes¹³, tandis que le principe même des classifications continue de susciter le débat¹⁴.

Le défi réside ensuite dans le passage de l'interprétation théorique à la compréhension de la réalité sociale des sociétés étudiées par l'archéologie. Comment appréhender le pouvoir à partir des traces matérielles? L'archéologie procède généralement par la mise en évidence de marqueurs ou indices matériels, de nature tant qualitative (nature des matériaux, iconographie et stylistique, etc.) que quantitative (taille des sites, dimensions des tombes et importance des dépôts funéraires, etc.)¹⁵.

En égyptologie, la réflexion sur le pouvoir s'est d'abord concentrée sur la figure du souverain, le Pharaon, sous l'influence de la prédominance de la documentation royale issue des premiers monuments copiés et étudiés. Le paradigme s'est ensuite déplacé vers une prise en compte des réseaux de pouvoir plus locaux¹⁶, accompagnée d'une remise en question de la vision d'un pouvoir centralisé et exercé de manière homogène sur le territoire¹⁷.

Le développement des études consacrées à la période prédynastique a, de son côté, favorisé l'intégration d'approches anthropologiques, notamment autour de la question de la différenciation sociale¹⁸. Les contrastes observés entre les évolutions sociétales de Basse et Haute-Égypte ont constitué un terrain privilégié de comparaison, en particulier grâce aux fouilles de nécropoles, les habitats demeurant quant à eux moins bien documentés. En Basse-Égypte, malgré l'impression d'une différenciation sociale peu marquée dans les nécropoles au IV^e millénaire¹⁹, la question de la présence d'inégalités sociales ne peut pas être écartée: elle peut notamment être abordée à travers l'étude des structures de stockage²⁰. En Haute-Égypte, la situation apparaît différente, les indices de différenciation sociale s'accroissant progressivement à mesure que l'on avance vers le dernier tiers du IV^e millénaire²¹.

Ces observations permettent donc d'interroger certains faits archéologiques comme certains indices d'exercice du pouvoir et de structuration de la société. Par exemple, la localité HK 6 du site de Hiérakonpolis démontre une certaine monumentalité des tombes et richesse du mobilier

9 Voir notamment T. HOBBS, *Léviathan*, Londres, 1651; J. LOCKE, *Two Treatises of Government* [Traité du gouvernement civil], Londres, 1690; J.-J. ROUSSEAU, *Du Contrat social*, Amsterdam, 1762.

10 TRIGGER & LONGWORTH 1974; CHERRY 1992; SINOPOLI 1994. Voir aussi BRUN & MICHELET 2012, p. 193-194.

11 FRIED 1960, 1967.

12 SERVICE 1975.

13 Voir par exemple JOHNSON & EARLE 1987; TESTART 2005; JEUNESSE 2018.

14 BOULESTIN 2022.

15 BRUNET, SAUVIN & AL HALABI 2013.

16 Voir par exemple WILLEMS 2008; MARTINET 2024, 2025.

17 MORENO GARCÍA 2019, 2022, 2025; MORENO GARCÍA & FEINMAN 2022; MORENO GARCÍA & RICHARDSON 2025. Voir également la récente session de l'American Society of Overseas Research (ASOR) intitulée *Understanding Power in the Ancient World: Approaches, Manifestations, and Responses*, qui s'est tenue entre 2021 et 2023 (THOMPSON & TOMKINS 2025).

18 BARD 1989, 2017.

19 KROEPER & WILDUNG 1994, 2000; MIDANT-REYNES & BUCHEZ 2021.

20 DACHY 2014; DARMANGEAT 2018.

21 BARD 1994; CRUBÉZY, JANIN & MIDANT-REYNES 2002.

funéraire, permet d'interroger la capacité de mobilisation de la main d'œuvre, ou encore l'usage fait de la richesse comme moyen d'exercice du pouvoir²².

Vers l'État?

Un deuxième axe du colloque s'est intéressé à l'État, forme d'organisation du pouvoir la plus visible et la plus documentée aujourd'hui. La question est d'autant plus incontournable que de nombreux travaux ont longtemps présenté l'État comme l'aboutissement de l'évolution de toutes les sociétés (le terme récurrent de « proto-État » en témoignent), et donc comme le modèle fournissant les critères à partir desquels analyser les sociétés. Une telle vision linéaire pose toutefois problème, car elle est susceptible d'éluder des réalités qui ne s'inscriraient pas dans ce schéma.

La notion même d'État a fait, et continue de faire, l'objet de nombreux débats au sein de l'anthropologie sociale²³.

Dans le champ de l'archéologie, le milieu du XIX^e siècle a été marqué par des discussions nourries autour des tentatives de définition et de caractérisation de la forme politique étatique. À l'image de celles portant sur la question du pouvoir en tant que concept général, ces réflexions s'inscrivent dans le prolongement d'une longue tradition intellectuelle occidentale.

La conceptualisation de l'État est en effet très ancienne. Elle apparaît en Occident comme une notion à la fois philosophique et politique, centrale chez les penseurs grecs²⁴. Se fondant sur l'observation de la Cité, ces auteurs considéraient l'État comme un organisme hors duquel l'Homme ne saurait vivre, et donc comme une nécessité naturelle dès que le groupement social se constitue.

Ce n'est toutefois qu'à l'époque moderne que la réflexion sur l'État se précise dans son acception contemporaine, désignant non plus tout groupement social, mais un type particulier d'organisation politique. Deux approches distinctes se développent alors : celle de l'État moderne puis celle de l'État ancien, construite par analogie avec la première. Le terme « État » apparaît d'abord sous la plume de Machiavelli²⁵, compris comme une unité politique, une forme impersonnelle du pouvoir organisé sur un territoire. Dans cette perspective ancrée dans la culture occidentale, le terme désigne donc une entité politique spécifique, créée et conceptualisée en Europe à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles²⁶.

Au milieu du XIX^e siècle, la réflexion sur l'État rencontre un nouveau dynamisme sous l'influence croissante des approches politiques et sociologiques. Le courant marxiste en fait un objet d'analyse à travers la lutte des classes, tandis que Max Weber en propose une définition sociologique fondée sur les modes de légitimation du pouvoir.

Ces nouvelles perspectives trouvent un écho dans le champ de l'étude des sociétés anciennes : la question des « origines » de l'État commence alors à être envisagée sous un angle historique et empirique plutôt que strictement philosophique. Karl Marx et Friedrich Engels, influencés par les travaux anthropologiques contemporains, sont parmi les premiers à adopter une telle démarche, intégrant les données historiques et ethnographiques à leur réflexion politique et économique sur la formation des États²⁷.

La notion d'État, bien que forgée dans le contexte de l'histoire intellectuelle occidentale, est alors progressivement reprise et adaptée dans les champs de l'anthropologie sociale et de l'archéologie, deux

22 FRIEDMAN, VAN NEER *et al.* 2017.

23 CIAVOLELLA & WITTERSHEIM 2016.

24 En tête, Platon, avec *Le Politique* et *La République*, et son disciple Aristote, dans sa *Politique*, aux V^e et IV^e siècles avant notre ère.

25 MACHIAVELLI, *Il Principe* ou *De Principatibus* [Le Prince], 1532.

26 T. HOBBS, *Léviathan*, Londres, 1651 ; J. LOCKE, *Two Treatises of Government* [Traité du gouvernement civil], Londres, 1690 ; J.-J. ROUSSEAU, *Du Contrat social*, Amsterdam, 1762.

27 ENGELS 1884. L'auteur reprenait des réflexions et notes de Marx, qui s'inspirait lui-même des études anthropologiques de Lewis Henry Morgan.

disciplines en plein essor au XIX^e siècle. L'emploi du terme s'étend désormais à des entités politiques distinctes de la modernité européenne, qu'il s'agisse d'États anciens ou de formations politiques contemporaines qualifiées de « traditionnelles ». C'est dans ce contexte que se développe le concept d'« early state », désignant les États préindustriels et précapitalistes. Introduit principalement par P. Skalník et H. J. M. Claessen en 1978²⁸, puis discuté et notamment enrichi par L. Grinin²⁹, ce concept marque une étape importante dans la tentative de concilier les approches anthropologiques, historiques et archéologiques du phénomène étatique.

Dans ce contexte, la question du cheminement ayant conduit à la formation de l'État se pose. S'opposant aux interprétations néo-évolutionnistes, Pierre Clastres affirmait dès 1974 qu'il n'existait pas de sociétés sans État, mais des sociétés *contre* l'État³⁰. Ces travaux offrent un changement de paradigme, l'État ne pouvant plus être considéré comme un but inéluctable de l'évolution des sociétés humaines, et son absence comme un manque³¹.

Ces questionnements ont progressivement intégré le champ de l'égyptologie, où la réflexion sur le pouvoir en Égypte ancienne a d'abord été abordée essentiellement à travers le prisme de l'État pharaonique. La vision d'un État monolithique et fortement centralisé s'est d'abord imposée sans être véritablement interrogée, en partie en raison d'un certain manque traditionnel de dialogue entre l'égyptologie et les autres sciences humaines et sociales³². En conséquence, l'égyptologie ne s'est d'abord que peu intéressée aux mécanismes théoriques ayant conduit à la construction de l'État et de la royauté, reproduisant ainsi certains écueils épistémologiques : au-delà de la question de leur émergence, la définition même et la différenciation des concepts d'État, de monarchie et de royauté ont été délaissées.

Un renouveau s'est toutefois amorcé grâce à l'intégration progressive des outils et cadres conceptuels des sciences humaines dans la recherche égyptologique³³. Cette dynamique semble désormais ancrée dans les pratiques, comme en témoignent de récents travaux relatifs à la naissance de l'État pharaonique³⁴.

Comparaisons des pratiques de recherche : les sociétés avec écriture

Un dernier moment de ces journées d'étude, en marge de leur thématique principale, a permis une incursion dans les sociétés faisant usage de l'écriture.

Cet axe a ouvert une réflexion sur les similitudes et les différences dans les pratiques de recherche, entre des contextes où les sources présentent des caractéristiques bien différentes.

Les sources textuelles offrent ainsi un éclairage provenant directement des acteurs du pouvoir. Ce type de documentation reste néanmoins lui aussi biaisé, relevant souvent davantage de l'idéologie que de l'exercice effectif du pouvoir. Là encore, l'information reste fragmentaire.

*

* *

28 SKALNÍK & CLAESSEN 1978.

29 GRININ 2003.

30 CLASTRES 1974.

31 CAMPAGNO 1998, 2021 ; KRAUSZ 2020.

32 BAINES 2011 ; BUSSMANN 2015. Pour une discussion, voir MORENO GARCÍA 2019, p. 1-4.

33 LUSTIG 1997 ; MORENO GARCÍA 2019, 2022.

34 KÖHLER 2020 ; MIDANT-REYNES & TRISTANT 2025

Les journées d'étude *Pouvoir(s) dans les sociétés sans écriture* se sont tenues les 25 et 26 octobre 2023 à l'Institut des Civilisations à Paris. Elles ont été rendues possibles grâce au soutien scientifique, financier et organisationnel de l'équipe « Mondes Pharaoniques » de l'UMR 8167 Orient & Méditerranée, de l'École Doctorale 022 « Mondes Antiques et Médiévaux » (Sorbonne Université), de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (Fonds d'intervention pour la recherche) et de la Chaire d'égyptologie du Collège de France, que je remercie vivement.

Je tiens à adresser mes plus chaleureux remerciements à l'ensemble des participant-e-s de ce colloque, qu'ils aient présenté une communication, animé ou participé aux sessions de discussion : Bruno Boulestin, Christophe Darmangeat, Anne-Laure Daubisse, Jean-Baptiste Eczet, Maurizio Esposito La Rossa, Boris Lelong, Sophie Krausz, Béatrix Midant-Reynes, Tanguy Przybylowski, Claire Somaglino et Dorian Vanhulle. Je remercie également tout particulièrement Pierre Tallet, dont le soutien a permis l'organisation de ces journées et la publication de leurs actes dans la revue *NeHeT*, ainsi que Carole Eveno pour son aide administrative précieuse.

Ma reconnaissance va également à Laurent Coulon, qui a accueilli le colloque à l'Institut des Civilisations du Collège de France, ainsi qu'à Élodie Girard, Elsa Rickal et Adonis Dulaurent pour l'aide apportée sur place.

Enfin, je remercie chaleureusement Nathalie Favry pour la mise en page et son accompagnement précieux dans la publication de ces actes.

* Julie VILLAEYS LE GALIC

Sorbonne Université, UMR 8167 Orient & Méditerranée

BIBLIOGRAPHIE

J. BAINES 2011

« Egyptology and the Social Sciences: Thirty Years On », dans A. Verbovsek, B. Backes, C. Jones (éd.), *Methodik und Didaktik in der Ägyptologie: Herausforderungen eines kulturwissenschaftlichen Paradigmenwechsels in den Altertumswissenschaften*, Munich, p. 573-597.

G. BALANDIER 2013

Anthropologie politique, 6^e éd., Paris.

K. A. BARD 1989

« The Evolution of Social Complexity in Predynastic Egypt: An Analysis of the Naqada Cemeteries », *Journal of Mediterranean Archaeology* 2(2), p. 223-248.

K. A. BARD 1994

From Farmers to Pharaohs: Mortuary Evidence for the Rise of Complex Society in Egypt, Monographs in Mediterranean Archaeology 2, Sheffield.

K. A. BARD 2017

« Political Economies of Predynastic Egypt and the Formation of the Early State », *JAR* 25(1), p. 136.

B. BOULESTIN 2016

« Qu'est-ce que le mégalithisme ? », dans C. Jeunesse, P. Le Roux, B. Boulestin (éd.), *Mégalithismes vivants et passés : approches croisées*, Oxford, p. 57-94.

- B. BOULESTIN 2022
«Des “chefs”, des “princes” et des “rois” : le défi de la caractérisation politique des sociétés néolithiques et protohistoriques », dans V. Ard, B. Boulestin, S. Boulud-Gazo, I. Kerouanton (éd.), *À l'ouest sans perdre le nord: liber amicorum José Gomez de Soto*, APC (Mémoire LVII), Chauvigny, p. 19-35.
- P. BRUN & D. MICHELET 2012
«Organisation politique et archéologie», dans S. Archambault de Beaune, H.-P. Francfort (éd.), *L'Archéologie à découvert*, Paris, p. 193-201.
- O. BRUNET, C.-É. SAUVIN & T. AL HALABI (éd.) 2013
Les marqueurs archéologiques du pouvoir, Actes de la 4^e Journée doctorale d'archéologie, Paris, 27 mai 2009, Archéo.doct 4, Paris.
- R. BUSSMANN 2015
«Egyptian archaeology and social anthropology», *Oxford Handbooks of Topics in Archaeology*, édition en ligne.
- M. CAMPAGNO 1998
«Pierre Clastres y el surgimiento del estado. Veinte años despues», *Boletín de Anthropologia Americana* 33, p. 101-113.
- M. Campagno 2021
«Emergence of the State and Local Leadership in the Nile Valley (4th-3rd millennia BC)», dans W. Claes, M. De Meyer, M. Eyckerman, D. Huyge (éd.), *Remove that Pyramid!: Studies on the Archaeology and History of Predynastic and Pharaonic Egypt in Honour of Stan Hendrickx*, OLA 305, Louvain, p. 139-150.
- P. CHABAL, G. FEINMAN & P. SKALNÍK 2004
«Beyond States and Empires: Chiefdoms and Informal Politics Fifteen Years Later», *Social Evolution and History* 3(1), p. 22-40.
- J. F. CHERRY 1992
Archaeology of Empires, *World Archaeology* 23(3).
- R. CIAVOLELLA & É. WITTERSHEIM 2016
Introduction à l'anthropologie du politique, Ouvertures politiques, Louvain-La-Neuve.
- P. CLASTRES 1974
La société contre l'État, Paris.
- É. CRUBÉZY, T. JANIN & B. MIDANT-REYNES 2002
Adaïma II. La nécropole prédynastique, FIFAO 47, Le Caire.
- T. DACHY 2014
«Réflexions sur le stockage alimentaire en Égypte, de la Préhistoire aux premières dynasties», *Archéo-Nil* 24, p. 31-46.
- Chr. DARMANGEAT 2018
«Le “Surplus” et la stratification socioéconomique. Une causalité au-dessus de tout soupçon», *Bulletin de la Société Préhistorique Française* 115(1), p. 53-70.
- Fr. ENGELS 1884
Der Ursprung der Familie, des Privateigentums und des Staats: im Anschluss an Lewis H. Morgan's Forschungen, Zürich.

- M. H. FRIED 1960
«On the Evolution of Social Stratification and the State», dans S. Diamond (éd.), *Culture in History*, New York, p. 713-731.
- M. H. FRIED 1967
The Evolution of Political Society: An Essay in Political Anthropology, Random House studies in anthropology, AS 7, New York.
- R. F. FRIEDMAN, W. VAN NEER, B. DE CUPERE & X. DROUX 2017
«The Elite Predynastic Cemetery at Hierakonpolis HK6: 2011-2015 Progress Report», dans B. Midant-Reynes, Y. Tristant (éd.), E. Ryan (coll.), *Egypt at its Origins 5: Proceedings of the International Conference «Origin of the State. Predynastic and Early Dynastic Egypt»*, Le Caire, 13 - 18 avril 2014, OLA 260, Louvain, p. 231-290.
- L. GRININ 2003
«The Early State and its Analogues», *Social Evolution & History* 2(1), p. 131-176.
- Chr. JEUNESSE 2018
«“Big men”, chefferies ou démocratie primitive? Quels types de sociétés dans le Néolithique de la France?», dans J. Guilaine, D. Garcia (éd.), *La Protohistoire de la France*, Paris, p. 171-185.
- A. W. JOHNSON & T. K. EARLE 1987
The Evolution of Human Societies: from Foraging Group to Agrarian State, Stanford.
- E. C. KÖHLER 2020
«Of Culture Wars and the Clash of Civilizations in Prehistoric Egypt: An Epistemological Analysis», *Ägypten und Levante* 30, p. 17-58.
- S. KRAUSZ 2020
«Les Gaulois contre l'État», *Études Celtiques* 46, p. 7-26.
- K. KROEPER & D. WILDUNG 1994
Minshat Abu Omar: ein vor- und frühgeschichtlicher Friedhof im Nildelta I. Gräber 1-114, Mayence.
- K. KROEPER & D. WILDUNG 2000
Minshat Abu Omar: ein vor- und frühgeschichtlicher Friedhof im Nildelta II. Gräber 115-20, Mayence.
- J. LUSTIG (éd.) 1997
Anthropology and Egyptology: a Developing Dialogue, Monographs in Mediterranean archaeology 8, Sheffield.
- É. MARTINET 2024
La fabrique des élites dans l'Égypte pharaonique: essai d'histoire des élites provinciales et de leur formation au temps des pyramides (2700-2160 avant notre ère), Connaissance de l'Égypte Ancienne 26, Bruxelles.
- É. MARTINET 2025
«The Elites of Elephantine in the Late Old Kingdom: towards a Reconstruction and Historicisation of their Relationships Networks using Social Network Analysis Methods», dans A. Jiménez Serrano, H. M. Ashour (éd.), *Old Kingdom Studies. Proceedings of the 8th International Conference Old Kingdom Art and Archaeology*, Jaén, p. 7187.
- B. MIDANT-REYNES & N. BUCHEZ 2021
Kôm el-Khilgan : la nécropole prédynastique, FIFAO 87, Le Caire.

- B. MIDANT-REYNES & Y. 2025
Guide de l'Égypte prédynastique, Les guides de l'Ifao, Le Caire.
- J. C. MORENO GARCÍA 2019
The State in Ancient Egypt: Power, Challenges and Dynamics, Debates in Archaeology, Londres.
- J. C. MORENO GARCÍA 2022
From house societies to states: early political organisation from Antiquity to the Middle Ages, MAtAS 3, Oxford.
- J. C. MORENO GARCÍA 2025
 «Leadership in Rural Pharaonic Egypt: Village Chiefs, Small Potentates and Informal Networks of Power in the Provincial World», dans M. Tamiolaki (éd.), *Leadership in the Ancient World: Concepts, Models, Theories*, Cambridge, Antiquity in Global Context, p. 34-57.
- J. C. MORENO GARCÍA & J. M. FEINMAN 2022
Power and regions in ancient states: an Egyptian and Mesoamerican perspective, Cambridge Elements, Cambridge.
- J. C. MORENO GARCÍA & S. RICHARDSON 2025
Monarchies and the Organization of Power: Ancient Egypt and Babylonia Compared (2100-1750 BC), Elements in Ancient Egypt in Context, Cambridge.
- R. MOUSNIER 2014
Monarchies et royautés de la Préhistoire à nos jours, Paris.
- E. R. SERVICE 1962
Primitive Social Organization. An Evolutionary Perspective, New York.
- E. R. SERVICE 1975
Origins of the State and Civilization: the Process of cultural Evolution, New York.
- C. M. SINOPOLI 1994
 «The Archaeology of Empires», *Annual Review of Anthropology* 23, p. 159-180.
- P. SKALNÍK & H. J. M. CLAESSEN (éd.) 1978
The Early State, New Babylon. Studies in the social sciences 32, La Hague.
- A. TESTART 2005
Éléments de classification des sociétés, Paris.
- A. Testart 2012
Avant l'histoire: l'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac, Bibliothèque des sciences humaines, Paris.
- Sh. THOMPSON & J. TOMKINS (éd.) 2025
Understanding power in Ancient Egypt and the Near East. I, Approaches, Culture and history of the ancient Near East 140, Leyde, Boston.
- B. G. TRIGGER & I. LONGWORTH 1974
 «Political Systems», *World Archaeology* 6(1).
- H. WILLEMS 2008
Les textes des sarcophages et la démocratie: éléments d'une histoire culturelle du Moyen Empire égyptien. Quatre conférences présentées à l'École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses, mai 2006, Paris.

N. YOFFEE 2005

Myths of the Archaic State: Evolution of the Earliest Cities, States, and Civilizations, Cambridge.

THE POWER TO MOVE MOUNTAINS: CONSIDERATIONS ON THE TRANSPORT OF MEGALITHS IN MIDDLE NEOLITHIC WESTERN EUROPE

Bruno BOULESTIN*

A STATEMENT OF FACT AND SOME QUESTIONS

Let me start with a simple observation: in the west of what is now France during the Middle Neolithic period, from the mid-5th millennium BCE to the beginning of the following millennium, people frequently transported enormous stones, weighing from several dozen to a few hundred tonnes. Some were erected in isolation as menhirs or stelae, of which Brittany provides the most impressive examples: just to mention the monoliths whose mass is estimated at over a hundred tonnes (fig. 1) are the Broken Menhir of Er Grah in Locmariaquer (around 330 tonnes), the Kerloas menhir in Plouerzel (between 100 and 150 tonnes), the Menoignon menhir in Plounéour-Trez (around 105 tonnes), or the Glomel menhir (between 80 and 160 tonnes). Other huge stones have been incorporated into dolmen-type monuments, notably as capstones. This is the case in Brittany again, where they are often made from fragments of broken stelae, as in Locmariaquer for the Mané Rutual or the Table des Marchands (for which a matching fragment of the same original stele can be found on the island of Gavrinis in Larmor-Baden). However, dolmen capstones of considerable mass can also be found elsewhere: for example, the capstone at La Grosse Pérotte in Fontenille, Charente, is estimated to weigh around a hundred tonnes (fig. 2).

Obviously, the transport of very large stone blocks is not peculiar to the extreme west of Europe or to the Middle Neolithic, but the questions it raises are all the more relevant for this region at this period as the practice is ancient and the volume of certain blocks imposing. Two questions in particular stand out very directly:

1. How were these stones transported? The feat of transporting them is what has always struck people first and foremost. It is what underpins all today's extravagant theories (descendants of Atlantis, extraterrestrials, etc.) and in more ancient times the existence of a collective imagination that conjured up giants or fairies (fig. 3): man could not move these stones, so non-human beings must have done it.
2. Why were they transported? While in the case of dolmen capstones there may have been a technical need (to cover the monument), this is not the case for menhirs.

To these two questions we can add a third, which is of particular interest to us here:

3. What can the transport of megaliths tell us about past societies that practised it, about how they were organised and how they functioned, particularly in political terms, i.e. about the nature of power in these societies?

I propose to provide some answers to these various questions (which, as we shall see, are closely related). I should point out that I'm only going to focus on the question of transporting the stones. In particular, I will not go back over the concept of megalithism: I have already argued elsewhere that it is precisely transport that lies at the heart of the phenomenon, giving it coherence and



Figure 1. Examples of menhirs estimated to weigh more than 100 tonnes.

- A: Grand-Menhir of Er Grah in Locmariaquer (Morbihan);
- B: Kerloas menhir in Plouerzel (Finistère);
- C: Menoignon menhir in Plouneour-Trez (Finistère);
- D: Glomel menhir (Côtes-d'Armor) [Old postcards].



Figure 2. The dolmen of La Grosse Pérotte (Fontenille, Charente) [Photo: B. Boulestin].



Figure 3. The construction of dolmens in the collective imagination.

Left: a giant helping Merlin to erect Stonehenge. Wace's *Roman de Brut*, second quarter of the 14th century [British Library MS Egerton 3028, f. 30].

Right: Giants building a dolmen. Anonymous engraving, Netherlands, c. 1658-1660.

defining it.¹ Nor am I going to revisit the problems raised by the term 'megalith', which I have also discussed previously.² I will here use the term in its strict etymological sense, i.e. that of a large stone block (from the Greek *megas* large and *lithos* stone), without any other consideration (function, organisation of society, chronology, geography, etc.). In particular, I will exclude its application, by extension and abuse, to monuments. I will use in the same sense the term 'monolith', which refers to an architectural element, a monument or a structure made of a single block of stone of large dimensions, and by extension a large stone.

HOW TRANSPORT WAS DONE: THE KEY ELEMENTS

What is striking, then, is the feat of moving these enormous stones. In the absence of modern mechanised techniques (and of recourse to non-human beings...), what seems incredible is the amount of work that this transport represents. Especially as the work required cannot be spread over months or years, as might have been the case for the construction of the most imposing Neolithic burial mounds: moving the stone requires a large amount of energy to be instantly available (in physics, we would speak of a great power).

This logical conclusion led early on to the admission that transport required, on the one hand, a large amount of workforce and, on the other, a social mechanism capable of mobilising it. As early as the end of the 19th century, for example, A. Choisy pointed out that the operation required an 'enormous amount of work' (*une somme de travail énorme*), as well as a 'formidable authoritarian organisation' (*une formidable organisation autoritaire*), and that de facto megalithism provided an indication of the regime of societies.³ Closer to us, A. Gallay more clearly restated the same points, asserting that what gives the megalithic phenomenon its unity is: 1) the necessity of a large human workforce, an investment in human energy contrasting with the limited technical means available, and therefore of a broad social framework going beyond that of the family; 2) a political authority capable of mobilising a considerable labour force.⁴

1 BOULESTIN 2016, p. 57-94.

2 *Ibid.*

3 CHOISY 1899, p. 6.

4 GALLAY 2006, p. 10-11.

Two aspects are thus involved in the question of how the stones were transported, both of which need to be discussed. On the first aspect, while the necessity of a great deal of work power is hardly in doubt, we need first to demonstrate that this power can only be achieved through a large human workforce, and then to try to assess what is meant by ‘large’. For the second aspect, we must ask whether the power capable of mobilising this workforce is necessarily political, relying on authority, as Choisy and Gallay (among others) argue, or whether it can be of another nature.

THE WORKFORCE

Discussing the workforce leads us to consider the possible techniques for transporting megaliths (excluding modern technologies). The aim is not to determine precisely how the Neolithic people proceeded, but to identify what was possible for them given what we know about their technical level, and therefore rule out what is unrealistic. To do this, there are two types of data at our disposal: experimental and ethnohistorical.

Necessity of a human workforce

The only theoretically conceivable alternative to human power for moving monoliths is animal power. In practice, however, two arguments militate strongly against the hypothesis of animal traction of stones in the Middle Neolithic. First and foremost, for the Neolithic of Western Europe, animal traction is not attested until the second half of the 4th millennium BCE (along with the wheel).⁵ Secondly, historical examples, such as the transport of Mussolini’s monolith in 1929 or, even more so, that of Henri IV’s equestrian statue in 1818,⁶ demonstrate that in any case animal traction is extremely difficult for large loads due to the impossibility of coordinating animal effort (fig. 4).

There is therefore little doubt that the largest megaliths of the European Middle Neolithic were transported by human hands. In fact, this is almost certainly the case for all significant masses before the industrial era, as evidenced by ethnohistorical data, as we shall see later.

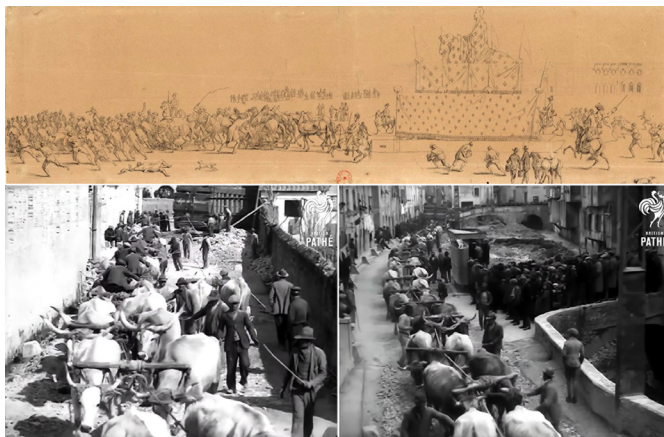


Figure 4. Historical examples of the transport of large masses by animal traction.

Top: transport of the equestrian statue of Henri IV [Drawing by Jean Duplessi-Bertaux, 1818, BNF].

Bottom: transport of Mussolini’s monolith [From a British Pathé film, 1929].

The question of sea and river transport

Assessing the extent of human workforce required to transport monoliths first raises the question of sea or river transport. Not that it would relieve people from having to move the loads (which at

5 PÉTREQUIN, ARBOGAST, PÉTREQUIN, VAN WILLIGEN & BAILLY 2006.

6 LAFOLIE 1819, p. 215-219.

least have to be loaded onto and unloaded from the crafts), but it would considerably reduce the amount of work required, which has implications for the discussion.

The maritime or river transport of megaliths was considered as early as the 1950s (fig. 5), notably by R. Atkinson for the movement of the *blue stones* of Stonehenge,⁷ and was subsequently mentioned for the Breton stelae, including the Grand-Menhir of Er Grah.⁸ However, little research has been carried out on this subject: besides the two aforementioned authors, we can cite the work of L. Hazell and S. Fitzpatrick on the transport of stone money disks in Micronesia,⁹ and especially the very fine and thorough synthesis by S. Cassen and colleagues.¹⁰ Based in particular on the latter, here is what we can conclude from the various studies, taking into account the analysis of the parameters of buoyancy, stability, propulsion and manoeuvrability of the support (boat, raft...):

- Transport on rafts, as illustrated by the Assyrian *kelek* (fig. 6), is not an option for blocks weighing more than 2 tonnes: beyond that, the raft is neither buoyant nor manoeuvrable.
- The solution using coupled pirogues was the one chosen by R. Atkinson for his 1956 experiment: three pirogues joined by a pontoon enabled him to easily transport the 4 tonnes represented by the largest of the blue stones (fig. 7). For the lengths of Neolithic pirogues documented by archaeology, between five and ten metres, it is estimated that this system can be used to transport up to 30 tonnes in calm water, albeit with limited manoeuvrability.
- Over 30 tonnes, water transport requires a propelled or towed vessel several dozen metres long. For example, transporting Hatshepsut's obelisks from Aswan to Karnak, each with a mass close to that of the Grand-Menhir, required a boat 63 m long and 21 m wide (fig. 8). However, the existence of such boats is not accepted for societies of the 5th and 4th millennia BCE (the oldest documented boats are those found at Ferriby in England, dating from the Early Bronze Age and measuring just about 14 m by 2 m).
- As for the immersion of blocks, as proposed by C.-T. Leroux,¹¹ it has not been demonstrated, even if in theory it offers undeniable weight gain.

In practice, we know of at least two examples of relatively large Neolithic stones that were necessarily transported by sea: the Gavrinis capstone, weighing around 17 tonnes, which comes from Locmariaquer, and the so-called Jeanne de Runélo stele at Belle-Île-en-Mer, now destroyed but documented by F. Le Royer de La Sauvagère,¹² who estimated its weight at 25 tonnes (fig. 9), and known to have originated from the Rhuys Peninsula. In both cases, we have seen that the method of transport may have involved the use of coupled pirogues, with the Belle-Île stele probably representing the limit of this system. For larger blocks, overland transport is the



Figure 5. Romantic view of maritime transport of a megalith [Illustration by Alan Sorrell for the 1959 edition of *Stonehenge and Avebury and Neighbouring Monuments* by Richard Atkinson].

- 7 ATKINSON 1961, p. 292-299.
 8 LE ROUX 1997, p. 518.
 9 HAZELL & FITZPATRICK 2006, p. 12-24.
 10 CASSEN, CHAIGNEAU, LESCOP *et al.* 2016.
 11 LE ROUX 1997.
 12 LA SAUVAGÈRE 1770, p. 256 et pl. XXVI.

only technically feasible solution, and in any case most of the megaliths are located away from the sea or rivers. If it has sometimes been necessary to cross the latter, probably the stones were dragged along the bottom, as documented among the Toraja of Sulawesi.

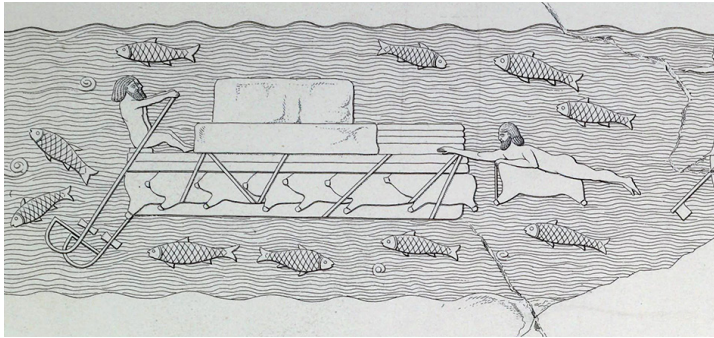


Figure 6. Representation on a bas-relief from Nineveh of blocks being transported on an Assyrian raft of inflated skins (*kelek*) [After PLACE 1870].

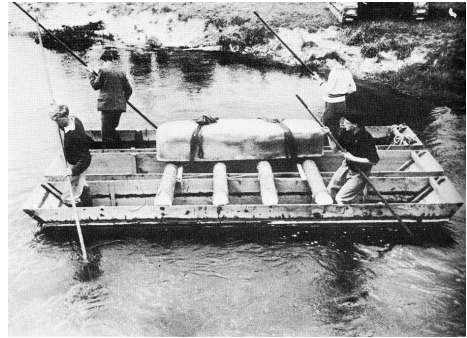


Figure 7. Experimental transport of a Stonehenge blue stone in 1956 [Photo: R. Atkinson].

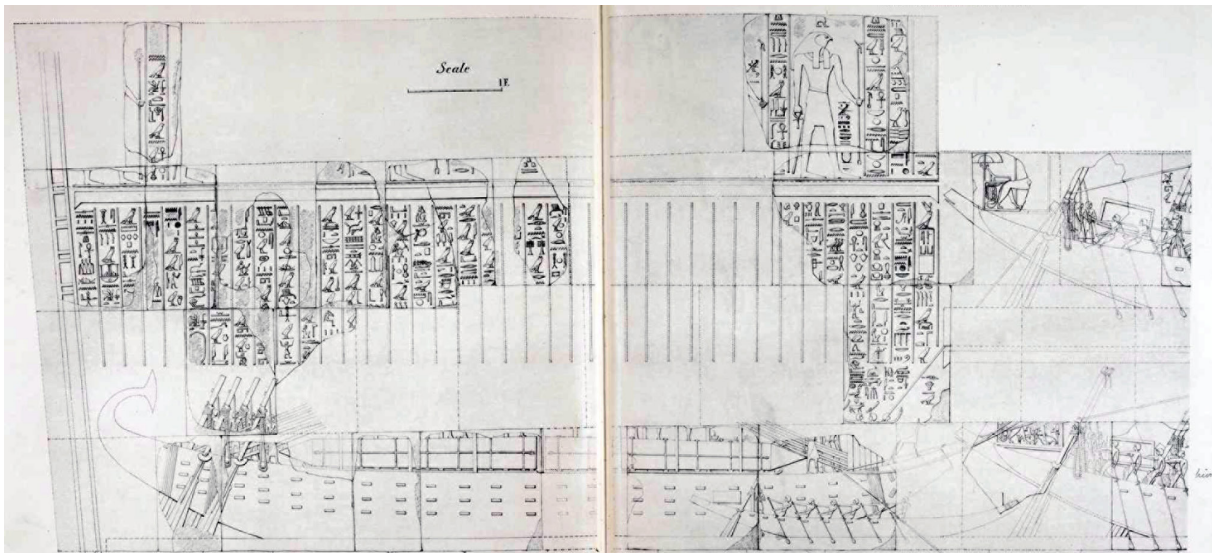


Figure 8. The transport of Hatshepsut's obelisks from Aswan to Karnak [Drawing of the mortuary temple of Hatshepsut at Deir el-Bahari. After NAVILLE 1908, pl. CLIV].

Importance of the workforce

To summarise what has just been said, Neolithic megaliths weighing several dozen tonnes were moved overland by human hands. We can be more precise by specifying that it was by pulling/pushing. Indeed, while carrying was experimented with and is ethnographically attested (fig. 10), it is only used for small masses. Thus, in 1943, in Colombia, H. Lehman was able to get 35 men to carry a 1-tonne statue with great difficulty.¹³ Among the Konso of Ethiopia, it takes 25 to 30 people to move a stele weighing around 2.6 tonnes on a stretcher (a total of some 200 people taking it in turns to carry it).¹⁴ The only ethnographic example of a larger block being carried comes from northern India, but is poorly documented: it reportedly required 300 to 400 men to move a stone of unknown mass.¹⁵

¹³ HEIZER 1966, p. 821-830.

¹⁴ METASEBIA BEKELE 2007, p. 126-127.

¹⁵ LEWIS 1876, p. 185-187.

There is nothing surprising in the above conclusion, since even in ancient states this was a common way of proceeding, as evidenced by several representations (fig. 11). Moreover, the technical means available to Atlantic societies in the 5th millennium BCE are well known, even if we do not know precisely what methods were used: traction and leverage, possibly with a sledge, rollers, water, sand, etc. to reduce friction. But what about the size of workforce needed to pull a given mass?

Although block pulling experiments go back a long way (as early as the beginning of the 20th century by Z. Le Rouzic at Carnac) and are fairly numerous, they are limited to modest masses: the largest block to have been pulled was only 32 tonnes, at Bougon, Deux-Sèvres, in 1979.¹⁶ The conclusion we can draw from these experiments is that a mass of around ten tonnes can be transported by between 30 and 50 people. On the other hand, around 250 people were needed to pull the 30 tonnes of stone at Bougon, and by extrapolation the workforce needed to move the Grand-Menhir is estimated at 4000 men.

As regards ethnohistorical data, for ancient states (fig. 11) the mass pulled is rarely known and the number of people involved is never mentioned. For non-state societies, the data is limited, but highly informative. In the case of the Naga, J. H. Hutton mentions several hundred men pulling a stone of unspecified mass, but obviously of small size (fig. 12, A).¹⁷ In Indonesia, the superb account provided and illustrated by E. E. W. Schröder for the island of Nias in the early 20th century indicates that 525 men moved a megalith of around 4 m³ and an estimated mass of 11 tonnes over three kilometres for two days (fig. 12, B-C).¹⁸ Several other estimates are available for the island of Sumba: the transport of a slab, of unspecified mass, over three kilometres from an old tomb brought together approximately 1000 people;¹⁹ a 46-tonne megalith was moved over four kilometres by 1500 people;²⁰ in 1993 another weighing 40 tonnes was pulled over a distance of five kilometres in mountainous terrain with the participation of 3000 people.²¹

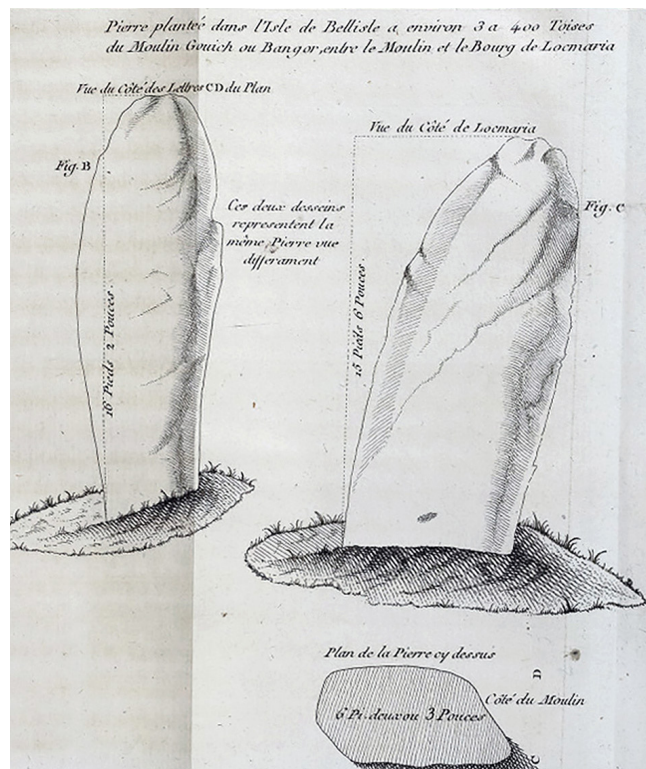


Figure 9. Stele known as Jeanne de Runélo at Belle-Île-en-Mer
[After LA SAUVAGÈRE 1770, pl. XXVI].

- 16 MOHEN & SCARRE 2002, p. 201-205.
- 17 HUTTON 1921, p. 232; 1929, p. 336.
- 18 RÖDER 1944, p. 84-87.
- 19 SUKENDAR 1985, p. 55-63.
- 20 SAHER 1994, p. 67-70.
- 21 FORSHEE 2006, p. 41.



Figure 10. Transport of blocks by carrying.

A: Experimental transport of a statue in Colombia in 1943 [Photo: H. LEHMANN].

B: Preparation for transporting a Konso stele (Ethiopia)

[After METASEBIA BEKELE 2007, fig. 35].

C: Transport of a monolith in India [After LEWIS 1876, fig. 72].

Two main lessons can be drawn from the foregoing data:

1. Even if there are some discrepancies between studies, on the whole moving a stone weighing up to about 10 tonnes does not in theory require a considerable number of people, ranging from thirty to fifty. These values exceed those of a nuclear family, but the task is within the reach of any small village-type community or extended kinship group. Beyond this mass, the workforce required increases exponentially, which implies a different social scale. It is difficult to be precise, but roughly speaking, it would take at least 200 people to transport thirty or so tonnes, and probably close to a thousand as we are closer to a hundred tonnes.
2. There is a discrepancy between experimental and ethnographic data: in Asia and Indonesia, several hundred people haul stones weighing less than 10 tonnes, and more than a thousand haul blocks weighing around 40 tonnes. Of course, there are bound to be variations in workforce numbers depending on such factors as the nature of the terrain, the shape of the block, the technique used, and so on. But these parameters cannot fully explain the extent of the differences observed. In reality, the explanation lies in the fact that the experiments are based on a purely technical logic—how to move the biggest stone possible with the fewest people possible? —, whereas among the peoples who practise megalithism, there is no such logic at all: what is central is the demonstrative nature of the transport, and the aim is to get not just a sufficient number of people, but as many people as possible to pull the stone.

Whatever the case, and even if we just consider the sufficient workforce, moving blocks weighing several dozen to a few hundred tonnes requires a human workforce of a few hundred to a few thousand people. Within what social framework can such a workforce be mobilised?

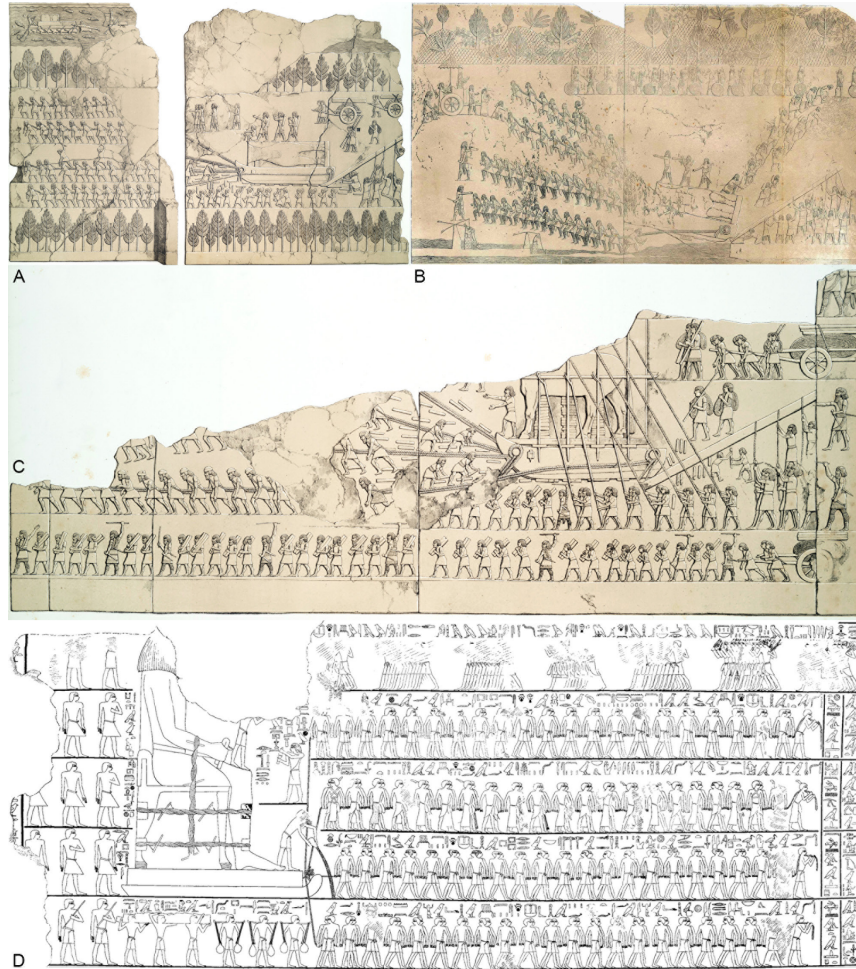


Figure 11. Transport of megalithic statues in ancient states.

A to C: Scenes of the transport of winged bulls from the Sennacherib's palace in Nineveh [After LAYARD 1853, pl. 13, 15, 16].

D: Scene of the pulling of the colossus in the chapel of Jehutyhotep at Deir el-Bersha [After NEWBERRY 1895, pl. XII].

WHAT POWER(S) TO MOBILISE THE WORKFORCE?

The question of how to mobilise the workforce needed for moving megaliths, and more specifically the ability to trigger this mobilisation, is one of the main questions raised by Neolithic megalithism for over a century. The answers that have been given are broadly of three kinds: 1) a power or a political authority (or a religious one, which amounts to the same thing) with a 'chief' who imposes his will; 2) the collective momentum; 3) collaboration. These propositions point to a simple opposition: either people are forced to pull a block or they do so voluntarily. I'm going to examine these two possibilities in turn. I will only consider the case of free men: it is not at all impossible that forms of dependency, in particular slavery, may have existed in European Middle Neolithic societies,²² but the idea that it would have been possible to mobilise hundreds or even thousands of slaves to transport monoliths seems unimaginable – even in states there is no example of this. Furthermore, I take as a general definition of power the one given by Robert Dahl: 'A has power over B to the extent that he can get B to do something that B would not otherwise do'.²³

22 TESTART, JEUNESSE, BARAY & BOULESTIN 2010, p. 74-80.

23 DAHL 1957, p. 202-203.



Figure 12. Transport of megaliths in non-state societies.

A: Naga (Assam, India), in the 1920s [After HUTTON 1929, pl. XIII].

B and C: Nias (Indonesia), circa 1910 [Photos: J. Borutta].

Constraint

The fact that people are constrained means that the collective action of transport results from a decision that commits and obliges the participants. The power that allows this decision to be taken and carried out is the *power of command*. It is a power that makes it possible to impose one's will, and those who hold this power have authority, which is the ability both to command and to enforce obedience: in the power of command, one decides, commands and sanctions refusal to obey – execution is compulsory. Authority can be conferred by law, but it can also be *de facto*.

Three levels of power of command can be distinguished, depending on the scale at which it is exercised:

1. Domestic power exercised by the head of the family, of which the typical example is given by the *patria potestas* of the Roman *pater familias*.
2. Power within an organisation such as a company, the army, a gang, a sect, etc.
3. Political power, which unlike the previous ones concerns society as a whole, i.e. it does not govern particular groups, but all the groups that make up society. Therefore, it has two essential characteristics: on the one hand, it is sovereign, meaning it is above the powers of the particular groups within society – though it can be delegated – and it is independent of the powers of other societies. On the other hand, it is the only one in which coercion is exercised in the name of the whole community, which refers to Max Weber's notion of 'legitimate use of physical force',²⁴ legitimate violence being the one recognised by all as necessary for the proper functioning of the society. Authority is therefore always *de jure* in political power. This type of power can be found in all forms of states – which Weber defines as political organisations characterised by 'the monopoly of the legitimate use of physical

24 WEBER 1978, p. 54.

force’ – but also in certain non-state societies that have features of the state, in particular lineage societies as defined by A. Testart – the chief of such a society has full authority over the members of his lineage.²⁵

Of these three levels of power of command, the first two do not allow hundreds or even thousands of people to be ordered to pull a megalith. This far exceeds the scale of domestic power and that of the organisations we know or imagine for the Middle Neolithic (village organisations, given what we know about the demography of settlements, or possible secret societies). This leaves only the thesis of political power to mobilise a workforce on such a scale. On the one hand, though, the existence of state societies in Western Europe during this period seems very unlikely (the oldest Breton stelae predate Mesopotamian city-states by a millennium and a half). On the other hand, the idea of fairly powerful lineage organisations is hardly more credible: if we exclude people who are incapable of pulling a block or who do not pull it for other reasons (ethnographically, only men transport the blocks), we would have to consider lineages of several thousand members.

All in all, we should certainly rule out the transport of megaliths under constraint in Western Europe in the 5th millennium BC, and turn to the possibilities where the workforce is voluntary.

Voluntary participation

Mobilising the workforce on a voluntary basis is the only possible option in the absence of power of command on a sufficiently large scale, i.e. in practice in the absence of political power. The ‘chiefs’ – a term used here in its most neutral sense of ‘those who are at the head’ – who wish to move a monolith do not have the authority to do so and can neither impose nor coerce. They have sometimes been described as ‘chiefs without power’,²⁶ but above all they are ‘chiefs without authority’, without *political* power, something that R. Lowie had already identified very clearly.²⁷ They may in fact have a form of power, conferred by their charisma, their warrior prestige, their wealth, and so on.²⁸

As we saw above, two forms of voluntary work, collective momentum and collaboration, are regularly mentioned in the literature to explain the moving of megaliths. However, there are two other possible forms that are almost never mentioned: wage-earning and work feasts.

To begin with, there is no ethnohistorical example of large-scale work resulting from a collective momentum in the sense of generous behaviour guided by a shared motivation. It would seem a totally ethnocentric idea, founded primarily on the strictly modern notion of charity work – meaning a moral and spontaneous commitment without compensation – and which must therefore be dismissed outright. In the same way, we must rule out the hypothesis of wage labour, which consists of contracting someone to perform a task, whether through a contract of employment in our time or a contract of service until recently. In non-state societies, this form of remuneration may exist very occasionally, but is non-existent on a larger scale.²⁹

Collaboration can be envisaged at two scales: either within a community or between different communities. In the first case, it involves several people working together and has three characteristics: 1) it is voluntary, 2) without compensation, and 3) its aim is to develop common wealth. In practice, for the Neolithic, the hypothesis suggests that the members of a community could have transported megaliths to build monuments supposed to benefit everyone. However, it comes up against two counter-arguments: firstly, at least for dolmens – nothing can be said about

25 TESTART 2005, p. 109 sq.

26 CLASTRES 1972; 1974; TESTART 2005, p. 99.

27 LOWIE 1948, p. 11-24.

28 LOWIE 1948; TESTART 2005, p. 100.

29 TESTART 2001, p. 11-60.

menhirs – if we relate the number of their occupants to the number of people it took to pull the capstones, we are a long way from the idea of common wealth. Secondly, the workforce that could be mobilised in this context is limited by the size of the community, and while it might be possible to transport a few tonnes, the solution is not feasible for dozens or hundreds of tonnes. Between different communities, what is termed collaboration takes the form of a work exchange. The idea is to provide assistance in exchange for assistance in return, a model illustrated by agricultural work in the past. But, as pointed out by M. Dietler and I. Herbich, in this form of work ‘the size of the work group able to be mobilized is limited to fairly small collectives of usually less than fifteen people; and these groups are very often organized through kinship or friendship networks’.³⁰ Mobilising several hundred people with this system is nearly unthinkable.

According to Dietler and Herbich’s definition, ‘[a] work feast is an event in which a group of people are called together to work on a specific project for a day (or more) and, in return, are treated to food and/or drink, after which the host owns the proceeds of the day’s labor’.³¹ In practice, a sponsor, whether an individual or a group, wishing to get a large-scale workforce to work on a project will organise a feast. This is never an improvised event, but rather a very formal affair that often requires lengthy preparations to accumulate the necessary goods, at least for large-scale feasts. These feasts are announced very officially to invite people. The principle is that the guests are fed by the sponsor and work for him, for the purpose he has set and under his direction. Everyone is free to participate or not, no one is forced to and there are no possible sanctions: this is the opposite of a system based on authority. It is the abundance and quality of the food and drink provided (and the host’s reputation in this regard) that leads people to participate. What is absolutely fundamental is the point emphasised by Dietler and Herbich: work feasts are ‘the nearly exclusive means of mobilizing large voluntary work projects before the spread of the monetary economy and the capitalist commoditization of labor and creation of a wage labor market’.³² Above all, it is the only means in the absence of sufficiently broad political power. All in all, it is the only way to get the largest megaliths transported in non-state societies.

BACK TO THE INITIAL QUESTIONS

Now back to our initial questions. To the first one, how the very large Neolithic megaliths weighing several dozen to a few hundred tonnes were transported, the technical answer is: by land and by human hands. The only requirement was to have a minimum human workforce, ranging from a few hundred to a few thousand people. So, the corollary question was: what social mechanism made it possible to mobilise such a workforce? On this scale, there are only three possible solutions: either by having political power, provided it covers a large enough community, or by hiring people, or by rewarding them in the form of festive events. But in non-state societies, only the last solution, that of work feasts, makes it possible to carry out collective work requiring the participation of several hundred people, with the only limit being the wealth of the sponsor.

On the one hand, hypothetico-deductive reasoning shows that this mechanism is necessary: moving a very large megalith *implies* being able to mobilise enough men, which outside the states *implies* being wealthy enough to feed them for the duration of the operation. There is no other possible mechanism. Or at least none we have any testimony of. On the other hand, it is precisely the mechanism used in the ethnographic examples of monolith transport we know of. It can therefore be transposed with a high degree of confidence to the Neolithic societies of the 5th millennium BCE that practised megalithism, which there is every reason to believe were non-state societies.

The other two initial questions, why were the stones transported and what can their transport tell us about power in the past societies that practised it, are both answered in the same way.

30 DIETLER & HERBICH 2001, p. 243.

31 *Ibid.*, p. 241.

32 *ibid.*, p. 240.

Ethnographically, what distinguishes the societies that practise megalithism and about which we are sufficiently well informed is both the existence of power based on wealth and of ostentation. These characteristics point to the societies A. Testart referred to as ‘ostentatious plutocracies’,³³ a plutocracy being a system in which the wealthiest individuals exercise power or enjoy predominant influence. In these plutocratic societies, the main (and sometimes sole) purpose of transporting megaliths is to demonstrate both the wealth of the sponsor and the economic power that this wealth provides.

Here too, the robustness of the model allows it to be transposed to the Neolithic societies of the 5th millennium BCE that practised megalithism in Western Europe, and to suggest that these were plutocracies with the following characteristics:

1. the existence of social differentiation according to wealth, probably accompanied by social stratification reflecting economic stratification;
2. the existence of a predominant power based on this wealth, i.e. with little or no political power;
3. probably a hierarchy of prestige, with non-heritable leadership positions that have to be attained and maintained through ostentatious expenditure as part of a competitive mechanism.

Within this general framework, Neolithic megalithism, like Asian megalithism, was a practice aimed at proving wealth and power. The conclusion that the societies of the first farmers in the far West were plutocracies was also that of A. Testart,³⁴ but reached by largely different approaches.

* **Bruno BOULESTIN**

Université de Bordeaux, CNRS, ministère de la Culture, PACEA, UMR 5199, F-33600 Pessac, France
bruno.boulestin@u-bordeaux.fr

BIBLIOGRAPHY

- R. J. C. ATKINSON 1961
« Neolithic Engineering », *Antiquity* 35(140), p. 292–299.
- B. BOULESTIN 2016
« Qu’est-ce que le mégalithisme ? », dans C. Jeunesse, P. Le Roux, B. Boulestin (éd.), *Mégalithismes vivants et passés : approches croisées*, Oxford, p. 57-94.
- S. CASSEN, C. CHAIGNEAU, L. LESCOP, G. QUERRÉ, J. M. ROUSSET, V. GRIMAUD & E. VIGIER 2016
« Le déplacement des mégalithes extraordinaires sur le littoral morbihannais. Modèles d’embarcations et questions relatives à la navigation atlantique dès le V^e millénaire av. J.-C. », dans GIS d’histoire maritime (éd.), *La maritimisation du monde de la Préhistoire à nos jours. Enjeux, objets et méthodes*, Paris.

33 TESTART 2005, p. 45 sq.

34 TESTART 2012, p. 463 sq.

- A. CHOISY 1899
Histoire de l'architecture. 1, Paris.
- P. CLASTRES 1972
Chronique des Indiens Guayaki, Paris.
- P. CLASTRES 1974
La société contre l'État, Paris.
- R. A. DAHL 1957
«The concept of power», *Behavioral Science* 2(3), p. 201-215.
- M. DIETLER & I. HERBICH 2001
«Feast and labor mobilization: dissecting a fundamental economic practice», dans M. Dietler, B. Hayden (éd.), *Feasts; Archaeological and Ethnographic Perspectives on Food, Politics, and Power*, Tuscaloosa, p. 240-264.
- J. FORSHEE 2006
Culture and Customs of Indonesia, Westport, London.
- A. GALLAY 2006
Les sociétés mégalithiques. Pouvoir des hommes, mémoire des morts, Le savoir suisse 37, Lausanne.
- L. C. HAZELL & S. M. FITZPATRICK 2006
«The maritime transport of prehistoric megaliths in Micronesia», *Archaeology in Oceania* 41, p. 12-24.
- R. F. HEIZER 1966
«Ancient heavy transport, methods and achievements», *Science* 153(3738), 1966, p. 821-830.
- J. H. HUTTON 1921
The Angami Nagas, Londres.
- J. H. HUTTON 1929
«Assam Megaliths», *Antiquity* 3(11), p. 324-338.
- F.-F. DE LA SAUVAGÈRE 1770
Recueil d'antiquités dans les Gaules, Paris.
- C. J. LAFOLIE 1819
Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf à Paris, Paris.
- A. H. LAYARD 1853
A second series of the Monuments of Nineveh: including bas-reliefs from the palace of Sennacherib and bronzes from the ruins of Nimroud, Londres.
- C.-T. LE ROUX 1997
«Et voguent les menhirs?», *AMARAI Bulletin d'information* 10, p. 5-18.
- A. L. LEWIS 1876
«Construction des monuments mégalithiques dans l'Inde», *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme* 11(VII), p. 185-187.

- R. H. LOWIE 1948
«Some aspects of political organization among the American Aborigines», *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland* 78(1/2), p. 11-24.
- M. METASEBIA BEKELE 2007
Pierres dressées et coutumes funéraires dans les sociétés konso et gewada du sud de l'Éthiopie, thèse de doctorat en anthropologie, ethnologie et préhistoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.
- J.-P. MOHEN & C. SCARRE 2002
Les tumulus de Bougon. Complexe mégalithique du V^e au III^e millénaire, Paris.
- E. NAVILLE 1908
The temple of Deir el Bahari, Londres.
- P. E. NEWBERRY 1895
El Bersheh. Part I (The tomb of Tehuti-Hetep), Londres.
- P. PÉTREQUIN, R.-M. ARBOGAST, A.-M. PÉTREQUIN, S. VAN WILLIGEN & M. BAILLY (éd.) 2006
Premiers chariots, premiers araires. La diffusion de la traction animale en Europe pendant les IV^e et III^e millénaires avant notre ère, Monographie du CRA 29, Paris.
- V. PLACE 1870
Ninive et l'Assyrie, 3 vol., Paris.
- J. RÖDER 1944
«Bilder zum Megalithentransport», *Paideuma: Mitteilungen zur Kulturkunde* 3(1/2), p. 84-87.
- H. VON SAHER 1994
«Austronesian megalith transport today: No hypotheses, just facts-figures-photographs», *Rapa Nui Journal* 8, p. 67-70.
- H. SUKENDAR 1985
«The living megalithic tradition in Eastern Indonesia», *Bulletin of the Indo-Pacific Prehistory Association* 6, p. 55-63.
- A. TESTART 2001
«Moyen d'échange/moyen de paiement. Des monnaies en général et plus particulièrement des primitives», dans A. Testart (éd.), *Aux origines de la monnaie*, Paris, p. 11-60.
- A. TESTART 2005
Éléments de classification des sociétés, Paris.
- A. TESTART 2012
Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac, Paris.
- A. TESTART, C. JEUNESSE, L. BARAY & B. BOULESTIN 2010
«Les esclaves des tombes néolithiques», *Pour la Science* 396, p. 74-80.
- M. WEBER, (G. Roth & C. Wittich, éd.) 1978
Economy and society. An outline of interpretative sociology, 2 vol., Berkeley.

COMMENT CLASSER LES SOCIÉTÉS SECRÈTES?

VIOLENCE PRIVÉE, PRIVATION DE LA VIOLENCE

Tangui PRZYBYŁOWSKI *

Cet article examine notre connaissance des sociétés secrètes des forêts tropicales de l'Afrique de l'Ouest à la lumière de la classification proposée par Alain Testart¹, qui distingue trois grands modèles d'organisation politique : le non-État, l'État et le semi-État. Les origines historiques de ces organisations secrètes restent largement énigmatiques. Il est fort probable que la traite des esclaves, intense sur ces côtes, les ait fait naître dès le xvi^e siècle². Mais aucun élément concret ne permet d'établir un lien clair entre les deux phénomènes.

Dans toute l'actuelle zone des forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest, la présence de sociétés secrètes est le dénominateur commun de nombreux groupes ethniques. Leurs formes varient considérablement d'une société à l'autre. On les retrouve dans les nombreuses sociétés lignagères semi-Étatiques ainsi que dans les petits royaumes, tels que le Quoja³. Dans ce dernier cas, elles formaient une police secrète au service du roi, utilisée pour espionner et éliminer ses opposants politiques.

Le fait que ces sociétés secrètes prennent une forme différente dans les structures Étatiques avérées (où elles sont attachées uniquement à la personne du roi) suggère qu'elles devraient être exclues d'emblée de la catégorie « État » en dehors de ces royaumes. En effet, compte tenu de leur forte présence dans toute la zone lignagère de l'Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Liberia, Guinée forestière, sud-ouest de la Côte d'Ivoire), il semblerait qu'elles ne prennent leur forme classique (où le pouvoir est entre les mains d'une assemblée de « zo ») qu'au sein de systèmes semi-Étatiques.

Nous présenterons quelques éléments originaux relatifs aux sociétés secrètes *kwi* et *gla* du pays wè. Après avoir montré dans quelle mesure ces sociétés contrôlent l'usage de la violence dans le cadre de la justice et de la guerre, nous tenterons d'évaluer la proximité structurelle entre ces organisations et le modèle Étatique.

QU'EST-CE QU'UN ÉTAT ?

Testart revient à de nombreuses reprises sur la question de l'État et de sa naissance historique⁴. Mais ce n'est qu'à deux reprises qu'il aborde plus en détail sa définition. D'abord dans ses *Éléments de classification* (2005), où le triptyque État, semi-État et non-État constitue le cœur de la distinction des formes d'organisation politique, puis dans le second volume des *Principes de sociologie générale* (2009), consacré au politique. Dans ses grandes lignes, la définition de Testart combine des éléments importés d'Engels – l'organisation à part de la violence, la fameuse « bande d'hommes armés » – et de

1 TESTART 2005.

2 Bony souligne à quel point leur origine est difficile à dater. D'après la tradition orale wè, et bien qu'il y ait de nombreuses réserves quant à sa validité, le société secrète du *gla* remonterait tout au plus au xiv^e siècle (cf. BONY 2007, p. 29).

3 LITTLE 1966, p. 66.

4 TESTART 1998 ; 2001 ; 2004a ; 2004b ; 2005 ; 2009.

Weber – le monopole de la violence, auquel il retranche la notion de légitimité. Testart combine ces deux éléments pour identifier toute une série de formes intermédiaires entre l'État et le non-État :

Le problème général des formes intermédiaires entre États et non États peut être résumé ainsi.

Que l'on puisse se faire justice soi-même, à coup sûr on a affaire à un régime non étatique ; mais que l'on ne puisse légitimement se faire justice soi-même n'implique pas nécessairement l'État : pour qu'il soit, encore faut-il une organisation à part de la violence dans l'exécution de la Justice.

Que l'on puisse conduire des guerres à titre privé, à coup sûr on a affaire à un régime non étatique ; mais que l'on ne puisse légitimement conduire des guerres à titre privé n'implique pas nécessairement l'État : pour qu'il soit, encore faut-il une organisation à part de la violence des forces armées⁵.

Testart entend par là qu'un État possède toutes les caractéristiques susmentionnées, qu'un non-État n'en possède aucune et qu'un semi-État en possède quelques-unes, à l'exception d'une au moins. Mais s'il semble facile de distinguer l'organisation d'une justice ou d'une armée séparée du reste de la société, il n'en va pas de même des initiatives privées pour faire la guerre et/ou se faire justice. Les deux phénomènes peuvent se recouper. Testart parle d'ailleurs de la vengeance privée et de son interdiction par l'État⁶. Cependant, on voit bien que la vengeance peut être un moyen de se faire justice soi-même et qu'elle peut prendre la forme d'une guerre. Il y a des guerres dont le but est de se faire justice soi-même⁷ ; il y a aussi des actes de vengeance qui sont contraires à la justice et qui peuvent conduire ou non à la guerre ; ce serait le cas d'une vendetta entre deux organisations mafieuses ; la justice de l'État ne reconnaît pas leur légitimité, mais il s'agit quand même d'une vengeance et elle peut déboucher sur une guerre.

Comme on le voit, la distinction n'est pas aisée à maintenir dans son principe, et les faits la rendent encore plus embrouillée. Nos données permettent de distinguer aisément la justice de la guerre dans le cadre des organisations qui en sont responsables. Mais nous nous contenterons de parler de violence privée à propos d'actions violentes autorisées ou interdites par une autorité particulière.

La société lignagère, dont le groupe wè⁸ fait partie, est typiquement une organisation semi-Étatique. Le chef du lignage dispose d'un pouvoir arbitraire sur ses membres, ce qui lui permet d'interdire à certains d'entre eux d'utiliser la violence, mais ces membres peuvent s'y soustraire en formant leur propre lignage. L'usage de la violence reste toujours à la libre disposition de chaque individu et aucune organisation au-dessus des lignages n'est susceptible d'y déroger en imposant une restriction extérieure. C'est du moins ce qui ressort *a priori* de toutes les sociétés dites lignagères de la zone forestière et de savane de l'Afrique de l'Ouest. La présence de sociétés secrètes, et l'articulation de leur pouvoir avec celui des lignages, questionne la nature semi-Étatique de ce vaste espace lignager.

UN GUERRIER SANS ARME

Selon Schwartz, la société wè⁹ précoloniale n'avait pas de chef de village ni de chef de terre, qui ont été imposés par l'administration coloniale. L'organisation politique des Wè était constituée d'un ensemble de chefs de lignage « tkε » regroupés en fédérations « bloa » et confédérations guerrières dites « bloodru » (littéralement « la tête du territoire »), chacune ayant son propre chef de guerre : « biozin » (littéralement « petit chef ») pour les fédérations et « biokla » (littéralement « grand chef ») pour les confédérations. Il distingue ainsi cinq degrés différents d'organisations

5 TESTART 2009, p. 329.

6 TESTARD 2001.

7 DARMANGEAT 2022a ; 2022b.

8 Cette ethnie est située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, à la frontière libérienne. Elle fait partie du groupe Krou.

9 On parle de « guéré » pour l'essentiel des populations wè à l'exception de la pointe nord où les Wè sont désignés comme des Wobè ou Ouobé.

politiques, du plus restreint au plus étendu, dont nous venons de citer les plus significatifs¹⁰. Les origines des différentes tribus composant l'ensemble du pays wè sont difficiles à déterminer. Il semble pourtant que la plupart d'entre elles, y compris celles qui s'estiment être purement autochtones, comme c'est le cas pour la tribu Goléo dont nous parlerons plus loin¹¹, aient été progressivement repoussées vers la zone forestière à la suite des guerres avec leurs voisins Mande au nord et Akan à l'est. Selon les Wè eux-mêmes, la guerre est une activité centrale de leur organisation sociale, principalement motivée par le besoin de recouvrer une forme de *wergeld* (prix du sang) appelée le « zè »¹², la vengeance d'un meurtre ou divers autres droits sur les femmes¹³ (adultère, rapt).

Être armé paraît être un élément indissociable de la vie de l'homme wè. En brousse, toute rencontre avec un étranger sur un territoire de chasse provoque immédiatement un affrontement qui peut aboutir à la mort de l'un des deux¹⁴. Les armes sont pour ainsi dire une nécessité vitale. L'armement consiste en arcs, flèches, lances, couteaux et fusils. Pour autant, nous avons pu recueillir le récit d'un conflit armé dont l'aboutissement montre très clairement qu'un homme peut être privé de ses armes et leur usage contrôlé par les sociétés secrètes. Les événements relatés se rapportent au début du XIX^e siècle, avant la colonisation :

Notre ancêtre Kla Dèhè de la famille Keïdi a épousé une femme de la famille Gawadi. C'était un grand guerrier. Ce sont des gens qui se mettent facilement en colère. Sa belle-mère est venue lui rendre visite et elle lui a manqué de respect. Il lui a demandé de piler dans le mortier pour lui [de lui préparer son repas], parce que c'est un travail de femme, et elle lui a dit qu'il devait le faire lui-même. C'est comme si elle le traitait de femme. Mais c'est un homme fier. Il l'a transpercée avec sa lance et cela l'a tuée. Quand nos parents ont vu cela, ils l'ont désapprouvé. Comme ils savaient que les Gawadi allaient se venger sur leur village, ils se sont enfuis et l'ont laissé à l'abandon pour ne pas soutenir Kla Dèhè. Les Gawadi ont mis le feu aux maisons des Keïdi, puis nos ancêtres sont revenus pour négocier la paix. Ils leur ont donné un grand territoire de chasse, des bracelets en bronze et des *flaé* [boubou traditionnel]. Les Gawadi ont accepté et les deux familles ont fait la paix. Mais nos parents ont vu que notre ancêtre causait trop de problèmes. Il faisait du tort à la famille et la mettait en danger. Ils sont allés voir les *glàé* [pluriel de *glà*] pour qu'il leur donne les armes de l'ancêtre. Comme c'est un grand guerrier, ils n'ont pas pu l'empêcher de participer aux guerres à l'extérieur contre nos ennemis. C'est un grand chef. Mais pour faire palabre entre nous, nous lui avons pris ses armes et les *glàé les* lui rendent quand il y a la guerre avec les autres tribus¹⁵.

10 SCHWARTZ 1971, p. 35.

11 SCHWARTZ 1969, p. 25.

12 Le « zè » est payé par la famille du mari à celle de l'épouse lorsque cette dernière décède sans laisser de descendance. Il n'est payé qu'à condition que le prix de la fiancée ait déjà été versé. Les hommes du lignage de la défunte s'arment pour se rendre chez leur belle famille, ils exigent le zè à leur arrivée et tuent immédiatement certains membres de la belle-famille si celle-ci refuse de leur remettre le zè. Ils se replient ensuite chez eux pour annoncer à leurs parents que la guerre est déclarée. Si l'union a été établie entre des lignages de différentes confédérations, c'est toutes les confédérations qui peuvent s'unir pour participer à cette guerre.

13 Ce dernier motif est le plus commun dans la zone de l'ouest forestier ivoirien. Bien que les données relatives à la guerre concernant toute l'Afrique subsaharienne soient remarquablement médiocres, les quelques travaux qui l'abordent font état de l'importance des droits sur les femmes dans le déclenchement des guerres (MEILLASSOUX 1999 [1964], p. 172-173 ; SCHWARTZ 1975, p. 154 ; TERRAY 1969).

14 Nos informateurs évoquent souvent comment la présence de gibier dans certaines parties de la forêt pouvait amener leurs ancêtres à fonder des campements et planter certains arbres (notamment des kolatiers) pour s'appropriier des territoires de chasse. Les chasses de poursuite qu'ils pratiquaient pouvaient amener les chasseurs à s'éloigner considérablement de leur village et les mener sur le territoire d'un groupe voisin, causant régulièrement des troubles et des guerres des suites des assassinats qui résultaient des rencontres en brousse. La chasse était alors une activité importante au côté de la cueillette et de la culture sur brûlis.

15 Témoignage du chef de la famille Keïdi, recueilli le 18/12/2021.

Le cas décrit est assez complexe. Le meurtrier voulut venger un affront, mais le fait que sa famille le désavoua témoigne de l'illégitimité de son acte. À leurs yeux, il a agi contre la loi en tuant sa belle-mère.

Le récit énoncé par ce chef de famille permet de distinguer les rôles réciproques du lignage et de la société Gla. Le lignage a manifestement le pouvoir de décider de retirer ses armes à l'un de ses membres, mais c'est à la société secrète que revient le pouvoir de les lui restituer en cas de guerre déclarée contre un ennemi. Les deux facettes de ce qui constitue un État d'après la définition de Testart – interdire la violence à titre privé et réserver à un organe à part le droit d'organiser les guerres – ne se retrouvent donc pas dans les mains d'une seule et même organisation, mais sont réparties entre le lignage et la société secrète. Il demeure donc une distinction importante entre cette manière de restreindre l'usage de la violence et celle dont peut faire preuve un véritable État.

Par ailleurs, il serait légitime de faire remarquer que cet exemple de restriction de la guerre privée est isolé. Toutefois, la décision du lignage semble procéder d'un raisonnement généralement admis d'après lequel il est légitime d'interdire à un guerrier trop belliqueux l'usage de son droit à faire la guerre de façon privée. L'interdiction de vengeance privées au titre du risque de causer des guerres tous azimuts avec des voisins semble ainsi se présenter comme un principe. Malheureusement, le récit ne dit pas clairement si ce principe émane du lignage (de son chef) ou de la société secrète.

L'ORGANISATION À PART DE LA VIOLENCE

Une organisation «à part» peut coexister avec une autre organisation, lui étant inférieure, parallèle ou supérieure. Les analyses bien informées laissées par Little résument la situation en disant que «le pouvoir politique est en principe partagé entre le *Poro* et la chefferie. C'est sans doute la meilleure manière de résumer la situation»¹⁶. L'auteur poursuit en citant plusieurs exemples de sociétés du *Poro* dont le rôle local consiste à contrôler les actions du chef séculier et la conformité de ses actions avec la coutume. Il mentionne une variante chez les Sherbro¹⁷ où le chef est tenu à l'écart par la société du *Poro* pendant plusieurs semaines afin de recevoir ses enseignements. Chez les Mano, le *Poro* est chargé de nommer le chef du village¹⁸. Il est donc clair que les sociétés secrètes forment des organisations politiques relativement indépendantes de la chefferie. On peut même imaginer que, d'une localité à l'autre, leur importance varie considérablement, allant de la relégation à un simple rôle consultatif au contrôle de l'essentiel du pouvoir politique.

Il est difficile de dire ce qu'il en était des sociétés secrètes chez les Wè à la période précoloniale. Schwartz n'en dit presque rien, consacrant l'essentiel de son travail au pouvoir séculier décrit plus haut. Il ressort cependant des remarquables descriptions laissées par Himmelheber¹⁹ sur l'ensemble du pays wè à une époque contemporaine de celle de Schwartz, que diverses sociétés secrètes y coexistaient avec les pouvoirs séculiers des lignages et des chefs imposés par l'administration coloniale. Himmelheber décrit la société secrète des *glae* comme un vaste système politique hiérarchisé englobant l'ensemble du pays wè et s'apparentant à une sorte de royauté. Ces affirmations sur la royauté chez les Wè sont à prendre avec beaucoup de précautions, car elles semblent résulter de l'influence d'un de ses informateurs et co-auteur, un certain Banhiet Denis, qui prétend posséder un masque royal et ne manque pas d'encourager Himmelheber à interpréter la déférence que lui témoigne tel ou tel chef comme l'effet de son titre princier. Mais l'existence d'une hiérarchie entre les masques des sociétés Gla des différentes confédérations guerrières (Zoho, Zibiao, Zagna, Zagné, Zérahahon, Boo, Fléo-Niaho, etc.) du pays wè est bien attestée. Nous avons vu nous-mêmes que les masques qu'il décrit dans le Zibiao – l'une des nombreuses zones qu'il mentionne – occupent aujourd'hui les mêmes positions. Mais Banhiet Denis s'est beaucoup intéressé à la classification et à la hiérarchisation des masques en pays wè à une époque

16 LITTLE 1966, p. 69.

17 HALL 1938.

18 HARLEY 1950.

19 HIMMELHEBER 1963; 1966.

où il occupait un poste important au sein du PDCI, le parti au pouvoir. Il semble avoir vu dans le respect que les *wè* accordent aux masques un moyen d'étendre son influence politique sur la région. Himmelheber, quant à lui, considère que la position de son informateur au sein du PDCI est la preuve que les anciennes autorités coutumières ont trouvé le moyen de reconvertir leur pouvoir au sein de l'État de Côte d'Ivoire.

Même si la nature du pouvoir de ces sociétés secrètes et la robustesse de leurs liens hiérarchiques à l'échelle du pays *wè* demeurent sujettes à caution, tous les auteurs s'accordent sur le fait qu'il existe une importante division des tâches – une division du pouvoir? – entre la société des *kwi* et celle des *glaé*²⁰. Des travaux plus récents le confirment également²¹. L'idée développée par Gnonsoa d'une incompatibilité entre *kwi* et *glaé*²² est en réalité restreinte à quelques cantons où des lignages interdisent à leurs membres l'intégration dans l'une ou l'autre de ces sociétés. Dans l'ensemble, les deux sociétés se complètent, interagissent et forment une seule et même « Église » au sein de laquelle elles ont des rôles bien définis. Monni Adams²³ a également laissé un ensemble d'études sur les sociétés féminines. Elles se bornent à encadrer l'initiation des jeunes filles mais n'étaient nullement impliquées dans la justice, le maintien de l'ordre ou la guerre, comme l'étaient les sociétés *kwi* et *gla*.

Le *Poro* des Mano dispose d'un large éventail de prérogatives. Les masques de cette société sont chargés de désigner le chef de village, comme nous l'avons déjà dit, mais ils sont également policiers et organisent la guerre et la justice. Chez les *wè*, ce sont les *glaé* qui veillent à la préparation et à la direction des guerres, et les *kwi* qui s'occupent de la justice. Tous deux peuvent s'occuper de maintien de l'ordre – des fonctions proches d'une police – et de la justice, mais la supériorité des *kwi* dans ce domaine est généralement reconnue. Pour le résumer, nous pourrions dire que les *glaé* sont responsables de la politique extérieure (ils négocient également les accords de paix) et les *kwi* de la politique intérieure.

1. *Kwi*: justice et anonymat

La société *kwi* est la plus secrète de toutes celles que nous avons pu observer en pays *wè*. Elle est aussi la seule dont Schwartz donna une description qui, bien que très succincte, rapporte les éléments essentiels de la manière dont les *kwi* apparaissent :

kwi se produit la nuit, intégralement nu, le corps éventuellement enduit de kaolin, le visage recouvert d'un loup végétal, la voix déformée pour être la moins humaine possible, et en présence des seuls hommes et adolescents initiés du village, les femmes qui l'apercevraient risquant de devenir stériles. Même quand il apparaît publiquement, lors d'événements heureux ou de rites de remerciement, *kwi* est entièrement dissimulé à l'intérieur d'une natte, qui ne laisse absolument rien paraître de son corps²⁴.

Cette description est très proche de ce que nous avons observé. La nuit, la sortie du *kwi* est annoncée au moyen d'une corne dont le son se propage dans tout le village. Avant même qu'elle ne retentisse, la nouvelle est déjà parvenue dans toutes les maisons et chacun est obligé de se cloîtrer chez lui. Les *kwi* et leurs *zo* se présentent devant la maison de l'accusé et l'obligent à en sortir. Ce dernier se présente seul; personne n'a l'autorisation de l'accompagner. Il doit ensuite payer l'amende qui lui est imposée. Comme la scène se déroulait près de l'endroit où nous résidions, nous avons pu la suivre en détail et, bien qu'un jeune *zo* nous ait demandé de rentrer nous cloîtrer, notre présence fut tolérée. Le *kwi* parlait dans un instrument qui donnait à sa voix un timbre métallique et tout son

20 SCHWARTZ 1971, p. 179; GIRARD 1967; HIMMELHEBER 1963; 1966.

21 BONY 2007; GNONSOA 2007.

22 GNONSOA 2007.

23 ADAMS 1986; 1991.

24 SCHWARTZ 1975, p. 150.

corps était recouvert d'un manteau de raphia et il portait sur sa tête un chapeau conique, également recouvert de raphia, qui descendait sous son visage pour le dissimuler.

Schwartz reste très évasif sur les motifs qui peuvent pousser les *kwi* à intervenir. Tels qu'il les décrit, les *kwi* ne semblent agir qu'en cas de catastrophe naturelle, pour mettre fin à une épidémie ou pour favoriser les récoltes. Pour notre part, nous avons pu l'observer dans plusieurs situations : funérailles, faute religieuse, litige entre *glaé*. Mais on nous a signalé plusieurs cas de règlements d'homicides ou des litiges fonciers. D'une manière générale, il est admis que les *kwi* interviennent en dernier ressort, particulièrement lorsque ces problèmes concernent les *glaé*²⁵. Ils peuvent être assistés de « *gla* policiers » qui exercent la coercition, également sous couvert d'anonymat.

En dehors du très fréquent recours à la violence²⁶, les peines infligées tant par les *kwi* que les *glaé* consistent toujours en des paiements. On peut distinguer les amendes, dont les sommes sont perçues par l'ensemble des membres de la société secrète, et les réparations, qui sont versées à un *gla* (en réalité à son *zo*) à titre individuel. Souvent, les peines infligées peuvent consister en une combinaison des deux.

De toutes les formes que peut prendre le secret dans la justice (secret de l'instruction, secret de la procédure, secret des lois, secret de l'application de la peine, etc.)²⁷, celle de l'identité des juges et policiers est déterminante dans l'organisation de la justice des sociétés secrètes. Ce « secret » qui sépare (« séparé » du latin *secretus*) est précisément ce qui détermine le caractère à part de cette justice ; il rend la sanction indiscutable et lui donne un caractère divin. Plus que tout, il prive le condamné du moindre recours extérieur. Car les personnes extérieures à la société secrète ignorent les identités des porteurs des *kwi* et des *glaé*, ou sont contraintes par les amendes à un silence absolu sur ces dernières.

2. *Gla* : guerre, hiérarchie et richesse

Les *glaé* étaient souvent responsables de l'organisation des guerres, au même titre que les autres masques chez leurs voisins Dan et Mano et dans l'ensemble de l'espace du *poro*. Là encore, Schwartz²⁸, malgré la richesse de son travail, ne présente pas de données permettant d'en faire une appréciation. Dans la description qu'il donne du politique chez les Wè, seul le pouvoir séculier des *bio* est abordé et tout porte à croire, au vu de l'absence totale de la moindre mention des *glaé*, que ces derniers n'avaient aucun pouvoir sur la conduite des guerres. Dans les cantons Goléo et Niao, où nous avons recueilli divers récits, certains *glaé* apparaissent comme ceux qui conduisaient les hommes à la guerre, comme le confirme Himmelheber : « Les masques de guerre perdurent. Ils guidaient les guerriers dans la bataille et y participaient eux-mêmes »²⁹. Dans le Goléo, ils y sont décrits comme des généraux :

25 Traditionnellement, les *glaé* s'occupent peu de justice, sinon en interne pour régler des palabres entre masques. La « pacification » (ANGOULVANT 1916) de la Côte d'Ivoire, menant au désarmement des guerriers et des *glaé* a réorienté leurs attributions dans le sens de la justice et de la diplomatie (les rapports entre villages et lignages) en remplacement de la guerre.

26 Mais il ne s'agit jamais d'une peine. Il n'y a rien comme des tortures expiatoires ou des ordalies – ces dernières existent au sein de la justice wè séculière. La violence sert uniquement au maintien de l'ordre lors de la sortie des masques ou pour arrêter un forcené.

27 Sur les liens intimes entre le secret et la justice, voir le dossier réuni par Christophe Archan (2022).

28 SCHWARTZ 1971.

29 HIMMELHEBER 1963, p. 223.

Lorsqu'ils vont en guerre [et qu'ils font face à l'ennemi], le plus grand des masques est en tête, suivi de tous les autres, du plus grand au plus petit. C'est le grand masque qui donne les ordres et dirige les guerriers³⁰.

Il est donc difficile de savoir si la guerre était organisée sous l'action conjointe des *glaé* et des *bio*, si des variantes locales donnaient à l'un ou à l'autre tous les pouvoirs, ou s'il existait une répartition des tâches entre *bio* et *glaé* en fonction de la nature des guerres.

La hiérarchie entre les masques met en jeu différents grades et échelons, à l'instar de notre fonction publique :

1. Les *glaklaé* (pluriel de *glakla*, littéralement « grands masques ») : ce sont les *glaé* les plus importants, dotés de pouvoirs de commandement et de jugement. Ils ont également des fonctions diverses : gardien de la porte du camp des masques (ou bois sacré), juge, porte-parole du grand masque, responsable des initiations, etc.
2. Les *glazinhé* (pluriel de *glazin*, littéralement « petits masques ») : ce sont des *glaé* de moindre importance. Ils sont classés en sous-grades attachés à des fonctions fixes, contrairement aux *glaklaé*. Du plus petit au plus grand, ils comprennent des comédiens, des danseurs, des chanteurs et des policiers.

Un *gla* ne peut changer de grade, mais il peut gravir les échelons. Ceux-ci sont nombreux et sont exprimés par la couleur dont le masque est recouvert. Le blanc traduit l'échelon le plus élevé, tandis que le noir et le rouge, qui sont les couleurs les plus courantes, expriment des rangs inférieurs et peuvent se combiner. Il existe plusieurs façons de gravir les échelons :

1. À la guerre. Dans ce contexte, l'exploit guerrier est un motif courant pour qu'un masque gagne un échelon. Mais il est également possible de capturer un masque au camp adverse et d'acquérir par ce biais un échelon (voire un grade) supérieur en incarnant le masque en question. Un guerrier possédant un *glazin* peut capturer un *glakla* adverse et l'incarner au sein de sa société secrète où il sera reconnu. Mais c'est bien le porteur, et non le *gla*, qui change de grade.
2. Au cours du *Boya gɔ*. Il s'agit de fêtes organisées entre *glaklaé*. Elles sont l'occasion d'importants transferts de richesses (couvertures, boubou, moutons, bœufs, bracelets de bronze, etc.) qui contraignent le bénéficiaire à rendre le double de ce qu'il a reçu. Donner d'importantes sommes à un masque en chef peut aboutir au gain d'un échelon³¹.
3. Par le service au *Djihi*. Ce terme se traduit par « panthère ». Il est couramment utilisé pour désigner le culte des hommes-panthères, une société secrète originaire du pays Touba et peu répandue chez les Wè. Il est également utilisé pour désigner la tenue de guerre du *gla*. Dans le cas présent, le « *Djihi* » correspond au culte de paix dit « *Gor* » (léopard) chez les Dan³². Il

30 Accompagnateur du masque Nassohou du village de Diéou (canton Niao), 14/01/2022. Ce masque est considéré comme le plus grand de la zone. Himmelheber (1963) en rapporte l'existence dans l'un de ses articles en le nommant « Nazo » et le décrit comme l'un des masques les plus puissants du pays wè.

31 Nous avons suivi un cas de ce type en 2022. Un *gla* du Zibiao était parti à un *Boya gɔ* dans le Zagné où il a donné d'importantes sommes au *gla* en chef local. Ce dernier l'a gratifié en lui permettant de repeindre son visage en blanc. De retour dans le Zibiao, le *gla* en chef (Nassohou) a contesté cette décision et a exigé qu'il repeigne son masque en noir.

32 HIMMELHEBER 1963, p. 224.

s'agit d'un patriarche centenaire reclus dans une case³³ et qui n'a de contact qu'avec le plus grand des masques (qui est en principe à ses ordres) et d'autres masques qui viennent le divertir. S'il est satisfait des masques, il peut leur octroyer un meilleur échelon³⁴.

Il existe incontestablement une hiérarchie entre les masques. Et cette hiérarchie implique, dans une certaine mesure, des pouvoirs de commandement et de jugement. Cependant, il est difficile de dire si elle débouchait sur des obligations réellement contraignantes dans le cadre de la guerre. Dans les sociétés Étatiques, la guerre est caractérisée par la capacité de l'État à mobiliser des troupes qui n'ont d'autre choix que d'obéir. Depuis la « pacification » coloniale, la guerre est sortie des prérogatives des *glaié*. Mais les anciens *zo* estiment que les masques n'ont jamais eu le pouvoir de mobiliser des troupes ou d'appeler à la guerre³⁵. Ce sont les guerriers qui font appel à eux pour les guider. Les *zo* insistent au contraire sur le pouvoir des *glaié* pour imposer la paix entre des lignages en guerre. Dans le fond, leur préoccupation semble être d'interdire les guerres privées au sein du groupe à différents niveaux (*tké*, *ulo*, *bloa*, *bloodru*). Cela converge avec la saisie des armes du guerrier évoquée plus haut : le lignage fait appel aux masques pour une action coercitive pour éviter la guerre. Concernant les guerres extérieures, ils y participent, les encadrent en partie, mais n'ont pas le pouvoir de les diriger. Cette prérogative reste sans doute entre les mains des *bio*.

Par ailleurs, la richesse joue un rôle important dans toute l'organisation sociale (prix de la fiancée, *wergeld*, *zè*) et ce trait n'épargne pas la société secrète qui en fait également un élément central de son institution. La richesse permet de gravir les échelons. Et ces échelons déterminent à leur tour ce que le masque recevra après son service : s'il participe à une fête, il recevra plus de présents ; s'il participe à un règlement judiciaire, la bienséance veut – mais ce n'est pas obligatoire – que le plaignant remercie les *glaklaé* selon leur échelon avec des dons prélevés sur la somme qu'il a reçue du condamné ; si enfin il participe à une guerre, on lui remettra une part plus importante de ce qui a été pillé pour le remercier de son action « mystique » dans la bataille.

3. *Zo* : un pouvoir médié par les masques

Parmi de nombreuses sociétés secrètes ouest-africaines, le *zo* est une figure commune. Et partout on l'appelle du même nom : les Niaboua de Côte d'Ivoire les appellent *zo*³⁶ tout comme les Mano du Liberia³⁷ ; les Wè de Côte d'Ivoire usent indifféremment des termes *zo* et *bazo*³⁸ et les Kpelle de Guinée parlent de *zo* ou de *dazo*³⁹, tandis que les Sherbro parlent de *taso*⁴⁰. *A priori*, ce groupe d'initiés – qui constitue l'un des dénominateurs communs des sociétés secrètes – est organisé en une sorte de collège dont les membres sont égaux (ils ont le même degré d'initiation et participent tous aux réunions dans le bois sacré). Leur assemblée s'apparente à celles des doyens ou des anciens dans de nombreuses sociétés africaines, qui partagent souvent leur pouvoir avec les chefs de village.

33 Ce vieil homme est sacrifié à la suite de son initiation. Il existe alors plusieurs variantes. Celle pratiquée au village de Pona du canton Niao implique le sacrifice réel du vieillard par noyade (en perçant la coque d'une pirogue sur laquelle il est placé), celui des autres villages consiste en un simulacre de mise à mort. Certains informateurs évoquent l'existence de mises à mort plus violentes (à coups de bâton) dans d'autres villages (vers le Zérahahon). L'homme tué est toujours le plus vieux de la fédération.

34 Dans le Goléo et le Niao, ce culte est bien originaire du pays Dan. Il aurait été importé à la suite de la capture du chapeau du Gor lors d'une guerre du début du xx^e siècle qui opposait les Wè à leurs voisins dan de Logoualé.

35 Little (1965, p. 350, 362) fait état du rôle central de la société secrète du *Poro* dans le soulèvement armé des Mende contre les colons britanniques en 1898. La société a organisé et décrété le soulèvement à une vaste échelle. Mais rien n'indique cependant que le *Poro* fut seul capable d'organiser des soulèvements armés d'une telle ampleur.

36 KONIN 2012.

37 HARLEY 1950.

38 SCHWARTZ 1975.

39 FULTON 1972, p. 1224.

40 LITTLE 1965, p. 360.

Cependant, les rapports entre ces anciens sont bien plus complexes que dans les assemblées traditionnelles tenues au grand jour. Si les *zo* n'ont pas de pouvoir direct les uns sur les autres et apparaissent comme des égaux, c'est avant tout parce qu'ils ont entre eux des rapports par l'intermédiaire des *kwi* et des *glaié*. Toutes les relations que nous avons décrites entre ces divinités sont en fait des relations entre les *zo*. La structure d'ensemble peut être résumée comme suit :

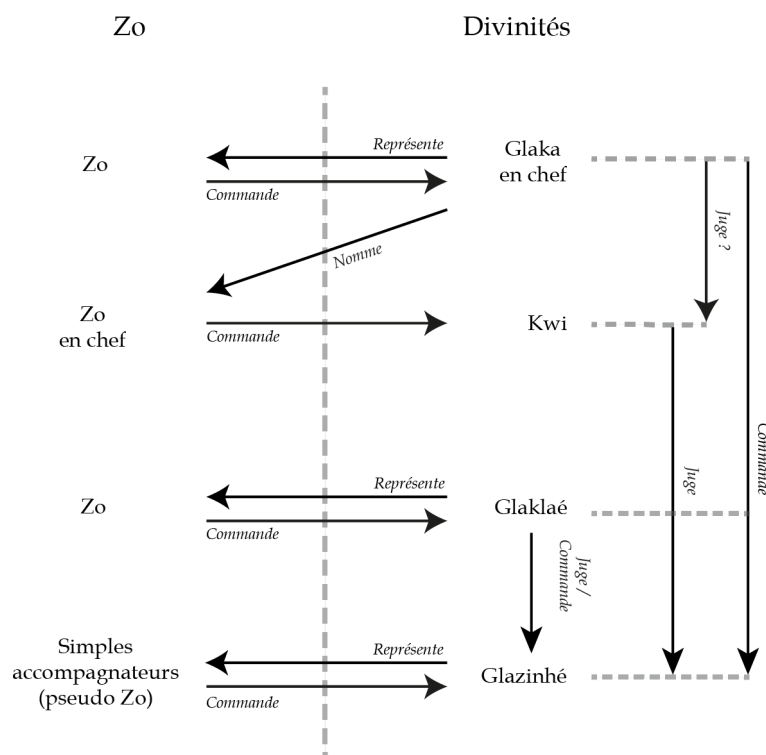


Figure 1. Structure du *Nié n'dé a tché* dans un village du canton Goléo (pays wè, département de Bangolo).

Il est clair que les *zo* n'ont pas d'interaction directe entre eux. Mais les divinités qu'ils commandent et dont ils sont responsables ont entre elles des rapports de hiérarchie qui se répercutent sur les *zo*. Ces derniers agissent les uns sur les autres par l'intermédiaire des *glaié* ou des *kwi* auxquels ils sont attachés. Ce rapport entre le *zo* et le masque se concrétise par la responsabilité pécuniaire du premier relativement aux actions du second. Si le masque doit faire un don ou en recevoir, payer une amende, une réparation ou porter plainte, c'est le *zo* qui donne ou reçoit ces sommes, qui les garde et qui en est propriétaire. Le porteur qui incarne le masque, quant à lui, ne possède rien. En principe, il laisse tout à son *zo*, mais il est possible que des arrangements personnels règlent autrement ce rapport.

Ce rapport entre *zo* et *glaié* est encadré par deux pactes, l'un personnel et l'autre collectif, dont la forme et les implications rappellent les très courants pactes de sang⁴¹ :

1. *Boa*. Il s'agit de la forme personnelle passée entre un *zo* et le porteur du masque *gla* (les *kwi* ne passent pas ce pacte). Les deux hommes préparent un plat de riz auquel ils mélangent un « médicament » et autour duquel ils répandent le sang d'un poulet avant de manger. Le « médicament », ou le sang selon les versions, est censé tuer celui des deux qui trahit les secrets énoncés à cette occasion (à savoir le nom du porteur et les pouvoirs du masque).
2. *Sra*. Il s'agit de la forme collective passée entre tous les *zo* et les *glaié* ou les *kwi*. Ici, il n'y a pas de « médicament ». Le sang du poulet est remplacé par celui d'un mouton. L'effet du sang est

41 TEGNAEUS 1954.

le même que précédemment. Le pacte sert à forcer les membres de la société à garder secret le nom du porteur qui est initié en leur présence.

À ces menaces mystiques s'ajoutent d'autres sanctions plus matérielles. La plus courante – outre la mise à mort qui semble avoir été pratiquée autrefois⁴² – est l'amende. Elle consiste en des bœufs, des moutons, et en centaines de couvertures et *flaé* (boubous). Cette peine est la plus lourde qui puisse être prononcée par la société secrète. Le montant de l'amende étant vraisemblablement proportionnel à la gravité de la faute, on peut en déduire que le secret qu'elle protège est au centre de ces organisations politico-religieuses.

Le secret en question procède par double truchement : il est d'abord prétendu qu'un illustre ancêtre (*gla*) s'exprime et non son porteur, et sur ce premier secret se déploie le décorum du « dieu »⁴³ qui – attirant l'attention sur lui – masque l'identité réelle de l'autorité, à savoir le *zo* qui l'accompagne. Le respect et l'obéissance dus au *gla* qui transmet les ordres de son *zo* fait l'autorité de ce dernier. Malgré le fait que chacun sache pertinemment qu'un homme se cache sous le masque et connaisse son identité, on croit, ou on feint de croire, que c'est l'esprit du *gla* qui s'exprime à travers lui.

Qu'il s'agisse de la crainte d'une sanction divine ou de celle, bien plus terre à terre, d'une amende (mais les deux sont liées, car ce sont les *glaé* qui imposent ces amendes), l'autorité de la société *Gla* sur le reste de l'organisation sociale est sans équivoque. Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la société secrète, c'est avant tout l'impossibilité de traduire ses membres en justice ailleurs qu'au sein de ladite société, qui leur donne leur pouvoir. Pour le non-initié, c'est l'ignorance de l'identité du *gla* qui le condamnera ou le frappera ; pour tous, c'est l'interdiction de trahir l'identité du porteur. Porter sa vengeance sur le porteur d'un masque pour un acte qu'il a commis en incarnant un *gla*, c'est commettre un blasphème et s'exposer à une amende.

Remarquons enfin qu'au sein de la société secrète, le pouvoir est concentré entre les mains de quelques *zo*. Nous avons déjà dit qu'il existe entre eux une hiérarchie indirecte. Les hommes au sommet de cette hiérarchie ont un pouvoir sur les autres. Il ne s'agit donc pas du pouvoir d'un collège de *zo*, mais seulement d'une poignée d'entre eux, que les Kpelle (ou Guerzé) distinguent explicitement en les appelant *dazo*. Il s'agit du *zo* du plus grand des masques qui possède par l'intermédiaire de ce dernier le droit de nommer le *zo* en chef qui est alors déchargé de sa fonction d'accompagnateur de *gla* pour servir d'intermédiaire entre les hommes et les dieux (en réalité il ordonne aux *glaé*, et plus particulièrement aux *kwi*, de traduire quelqu'un en justice).

Le *zo* du plus grand masque dispose du pouvoir de commandement de son masque et de l'important pouvoir judiciaire des *kwi*, puisque le *zo* en chef lui doit sa place. De plus, il possède une précaution matérielle le préservant d'un quelconque retournement du *zo* en chef et des *kwi* à son encontre : le plus grand masque paraît être assez systématiquement accompagné de *gla néhèniéron*⁴⁴ (littéralement « la femme qui suit le *gla* »), des femmes vêtues de blanc chargées d'éventer le masque (et le porteur qui suffoque sous son imposant costume). Or, les femmes et les *kwi* ne peuvent se rencontrer⁴⁵. Les *kwi* doivent donc se tenir à l'écart de ce grand masque et ne peuvent par conséquent le juger⁴⁶.

42 Kpazai V. P., *zo* dans une société de *gla* du canton Goléo, entretiens recueillis le 12/07/2025.

43 En wè, le terme *gla* a été repris par les chrétiens de langue française pour donner « Guéla » qui est traduit par « Dieu ». Voir le bref ouvrage de la Mission catholique de Duékoué (1962).

44 L'existence de cette fonction féminine est également attestée par Himmelheber auprès du plus grand masque du village de Ziondrou (1963, p. 230-231).

45 La femme risque de devenir infertile – ce qui ne touche plus guère les *gla néhèniéron* qui sont de très vieilles femmes. Et le *kwi* risque la mort. Nous avons suivi une affaire de ce type qui était survenue entre Nassohou, le plus grand masque du village de Diéou, et un *kwi* du village de Béoué. Ce dernier était allé à la rencontre du masque en pleine journée, l'empêchant d'apparaître là où il devait se rendre. Le *kwi* a été sévèrement condamné. Ses *zo* ont dû payer une lourde amende. Et il a été interdit au *kwi* de pénétrer à nouveau dans le village de Goya où se déroulait la cérémonie.

46 Certains *zo* affirment que c'est en principe possible, en exigeant que les femmes se retirent. Mais tous précisent qu'un tel cas de figure ne s'est jamais présenté.

CONCLUSION

Les sociétés secrètes wè organisent bel et bien la justice et la guerre. Elles l'organisent au côté du pouvoir séculier, à des degrés variables. Sous leur autorité, on peut même voir les prémices d'une interdiction de l'usage privé de la violence : en désarmant des guerriers, en rendant impossible de s'opposer aux jugements arbitraires des sociétés secrètes (anonymat des autorités, lourdes amendes). Ces éléments contribuent à rapprocher un peu plus ces sociétés lignagères du modèle Étatique. À tout le moins, la vision classique qui les qualifie de « lignagères » par opposition aux Akan lagunaires, qui sont des « sociétés à classe d'âge », doit être révisée. Le pouvoir détenu par les plus anciens initiés s'étend à l'ensemble de la société et ne dépend nullement de l'organisation lignagère et du pouvoir des pères et des oncles paternels sur leurs fils et neveux.

Cependant, la définition de cette répartition du pouvoir en classes d'âge se heurte à un problème déjà souligné par Testart : « peut-on parler d'organisation à part de la violence alors que la répartition selon les âges est un des traits les plus courants et les plus anodins de la vie sociale africaine? [...] Ces cas, comme bien d'autres, nous paraissent indécidables »⁴⁷. La découverte d'une organisation politique en classes d'âge ou d'initiés n'indique pas d'emblée une organisation à part de la violence. Tout le problème réside donc soit dans la résolution de ce que Testart estimait comme indécidable, soit dans la proportion de *zo* qui possèdent un véritable pouvoir arbitraire. Or, au vu de la structure d'ensemble des sociétés secrètes chez les Wè, le petit cercle formé par le *zo* attaché au *gla* le plus haut gradé et le *zo* en chef semble détenir l'essentiel du pouvoir. À bien des égards, ces sociétés rappellent les associations telles que la fameuse Police des Plaines des Cheyennes. Leur rôle de police les rapproche un peu plus d'un État. Les sociétés secrètes ouest-africaines ajoutent à ce rôle de maintien de l'ordre un rôle d'encadrement de la guerre. Elles doivent donc être classées comme plus proches de l'État que leurs cousines américaines.

Le rapport entre le *zo* et le porteur du masque garde également quelques mystères. Le lien qui les unit dans le *Boa* évoque les nombreux pactes de sang typiques de l'Afrique subsaharienne⁴⁸. Or, ces pactes ont la vertu d'égaliser les relations entre les hommes qui les concluent⁴⁹. Il n'y aurait pas un rapport représentation/commandement, mais un rapport plus égalitaire où l'un et l'autre se rendent des services mutuels. Nonobstant ces conjectures, il demeure que la dissimulation de l'identité de ceux qui exercent la violence leur confère un pouvoir certain ; l'anonymisation de ce pouvoir se fait une première fois, matériellement, par le port du masque, une seconde fois, idéologiquement, par le dogme selon lequel le *zo* n'est que le serviteur dévoué d'un dieu.

* Tanguy PRZYBYLOWSKI

EHESS, Laboratoire d'Anthropologie Politique

47 TESTART 2009, p. 330.

48 La Côte d'Ivoire est notoirement absente des données, pourtant nombreuses, répertoriées par Tegnaeus (1954). Ce fait peut être dû à l'usage du sang de poulet à la place du sang humain, qui définit habituellement les pactes de sang, ou encore à la simple inexistence de données (au moins pour le cas wè) concernant ces pactes.

49 PAULME 1968, p. 21.

BIBLIOGRAPHIE

- M. ADAMS 1986
« Women and Masks among the Western Wè of Ivory Coast », *African Arts* 19/2, p. 46-55.
- M. ADAMS 1991
« Public Titles for Wè/Guééré Women, Côte d'Ivoire », *Anthropos* 86, p. 463-485.
- G. ANGOULVANT 1916
La pacification de la Côte d'Ivoire, 1908-1915: méthodes et résultats, Paris.
- C. ARCHAN 2022
« La justice et le secret, une longue histoire commune », *Droit et cultures* 83/1, en ligne.
- G. BONY 2007
Les hommes-panthères: rites et pratiques magico-thérapeutiques chez les Wè de Côte d'Ivoire, Paris.
- J. CAPRON 1957
« Quelques notes sur la société du *do* chez les populations Bwa du cercle de San », *Journal des Africanistes* 27, p. 81-129.
- C. DARMANGEAT 2022a
Justice et guerre en Australie aborigène, Toulouse.
- C. DARMANGEAT 2022b
« Les principes organisateurs de la justice aborigène », *Droit et cultures* 83/1, en ligne.
- R. M. FULTON 1972
« The Political Structures and Functions of Poro in Kpelle Society », *American Anthropologist* 74/5, p. 1218-1233.
- J. GIRARD 1967
Dynamique de la société Ouobé: loi des masques et coutume, Dakar.
- A. GNONSOA 2007
Le masque au cœur de la société wè, Abidjan.
- H. U. HALL 1938
The Sherbro of Sierra Leone: a preliminary report on the work of the University museum's Expedition to West Africa, 1937, Philadelphie.
- B. HAYDEN 2018
The power of Ritual in Prehistory: Secret Societies and Origins of Social Complexity, Cambridge.
- G. W. HARLEY 1941
Notes on the Poro in Liberia, Papers of the Peabody Museum 19/2.
- G. W. HARLEY 1950
Masks as Agents of Social Control in Northeast Liberia, Papers of the Peabody Museum 32/2.
- H. HIMMELHEBER 1963
« Die Masken des Guéré im Rahmen der Kunst des oberen Cavally-Gebietes », *Zeitschrift für Ethnologie* 88/2, p. 216-233.

- H. HIMMELHEBER 1966
«Masken des Guéré II», *Zeitschrift für Ethnologie* 91/1, p. 100-108.
- M. K. KAMARA 2008
Les fonction du masque dans la société Dan de Sipilou, Zürich.
- A. KONIN 2012
L'Art musical chez les Niaboua : un peuple krou du centre-ouest de la Côte d'Ivoire, Tervuren.
- G. LE MOAL 1980
Les Bobo : nature et fonction des masques, Paris.
- K. LITTLE 1965
«The Political Function of the Poro, Part I», *Africa: Journal of the International African Institute* 35/4, p. 349-365.
- K. LITTLE 1966
«The Political Function of the Poro, Part II», *Africa: Journal of the International African Institute* 36/1, p. 6272.
- C. MEILLASSOUX 1999 [1964]
Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale, Paris.
- Mission catholique de Duékoué, Côte d'Ivoire 1962
Catéchisme guéré-français, Issy-les-Moulineaux.
- D. PAULME 1968
«Pacte de sang, classes d'âge et castes en Afrique noire», *European Journal of Sociology* 9/1, p. 12-33.
- A. SCHWARTZ 1969
La mise en place des populations guéré et wobé : essai d'interprétation historique des données de la tradition orale (deuxième partie), *Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.* VI/1.
- A. SCHWARTZ 1971
Tradition et changements dans la société guéré (Côte d'Ivoire), Mémoires ORSTOM 52.
- A. SCHWARTZ 1975
La vie quotidienne dans un village guéré, Abidjan.
- H. TEGNAEUS 1954
La fraternité de sang : étude ethno-sociologique des rites de la fraternité de sang notamment en Afrique, Paris.
- E. TERRAY 1969
L'organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire : essai sur un village dida de la région de Lakota, Paris, Abidjan.
- A. TESTART 1998
«Pourquoi la condition de l'esclave s'améliore-t-elle en régime despotique?», *Revue Française de Sociologie* 39, p. 3-38.

- A. TESTART 2001
« Karl N. Llewellyn & E. Adamson Hoebel, *La Voie cheyennne. Conflit et jurisprudence dans la science primitive du droit* », *L'Homme* 158159, p. 442-445.
- A. TESTART 2004a
La servitude volontaire, I. *Les morts d'accompagnement*, Paris.
- A. TESTART 2004b
La servitude volontaire, II. *L'origine de l'État*, Paris.
- A. TESTART 2005
Éléments de classification des sociétés, Paris.
- A. TESTART 2009
Principe de sociologie générale, Tome 2. *Le Politique*, non édité.

COMMENT CLASSER LES SOCIÉTÉS SECRÈTES?

VIOLENCE PRIVÉE, PRIVATION DE LA VIOLENCE

Tangui PRZYBYŁOWSKI *

Cet article examine notre connaissance des sociétés secrètes des forêts tropicales de l'Afrique de l'Ouest à la lumière de la classification proposée par Alain Testart¹, qui distingue trois grands modèles d'organisation politique : le non-État, l'État et le semi-État. Les origines historiques de ces organisations secrètes restent largement énigmatiques. Il est fort probable que la traite des esclaves, intense sur ces côtes, les ait fait naître dès le xvi^e siècle². Mais aucun élément concret ne permet d'établir un lien clair entre les deux phénomènes.

Dans toute l'actuelle zone des forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest, la présence de sociétés secrètes est le dénominateur commun de nombreux groupes ethniques. Leurs formes varient considérablement d'une société à l'autre. On les retrouve dans les nombreuses sociétés lignagères semi-Étatiques ainsi que dans les petits royaumes, tels que le Quoja³. Dans ce dernier cas, elles formaient une police secrète au service du roi, utilisée pour espionner et éliminer ses opposants politiques.

Le fait que ces sociétés secrètes prennent une forme différente dans les structures Étatiques avérées (où elles sont attachées uniquement à la personne du roi) suggère qu'elles devraient être exclues d'emblée de la catégorie « État » en dehors de ces royaumes. En effet, compte tenu de leur forte présence dans toute la zone lignagère de l'Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Liberia, Guinée forestière, sud-ouest de la Côte d'Ivoire), il semblerait qu'elles ne prennent leur forme classique (où le pouvoir est entre les mains d'une assemblée de « zo ») qu'au sein de systèmes semi-Étatiques.

Nous présenterons quelques éléments originaux relatifs aux sociétés secrètes *kwi* et *gla* du pays wè. Après avoir montré dans quelle mesure ces sociétés contrôlent l'usage de la violence dans le cadre de la justice et de la guerre, nous tenterons d'évaluer la proximité structurelle entre ces organisations et le modèle Étatique.

QU'EST-CE QU'UN ÉTAT ?

Testart revient à de nombreuses reprises sur la question de l'État et de sa naissance historique⁴. Mais ce n'est qu'à deux reprises qu'il aborde plus en détail sa définition. D'abord dans ses *Éléments de classification* (2005), où le triptyque État, semi-État et non-État constitue le cœur de la distinction des formes d'organisation politique, puis dans le second volume des *Principes de sociologie générale* (2009), consacré au politique. Dans ses grandes lignes, la définition de Testart combine des éléments importés d'Engels – l'organisation à part de la violence, la fameuse « bande d'hommes armés » – et de

1 TESTART 2005.

2 Bony souligne à quel point leur origine est difficile à dater. D'après la tradition orale wè, et bien qu'il y ait de nombreuses réserves quant à sa validité, le société secrète du *gla* remonterait tout au plus au xiv^e siècle (cf. BONY 2007, p. 29).

3 LITTLE 1966, p. 66.

4 TESTART 1998 ; 2001 ; 2004a ; 2004b ; 2005 ; 2009.

Weber – le monopole de la violence, auquel il retranche la notion de légitimité. Testart combine ces deux éléments pour identifier toute une série de formes intermédiaires entre l'État et le non-État :

Le problème général des formes intermédiaires entre États et non États peut être résumé ainsi.

Que l'on puisse se faire justice soi-même, à coup sûr on a affaire à un régime non étatique ; mais que l'on ne puisse légitimement se faire justice soi-même n'implique pas nécessairement l'État : pour qu'il soit, encore faut-il une organisation à part de la violence dans l'exécution de la Justice.

Que l'on puisse conduire des guerres à titre privé, à coup sûr on a affaire à un régime non étatique ; mais que l'on ne puisse légitimement conduire des guerres à titre privé n'implique pas nécessairement l'État : pour qu'il soit, encore faut-il une organisation à part de la violence des forces armées⁵.

Testart entend par là qu'un État possède toutes les caractéristiques susmentionnées, qu'un non-État n'en possède aucune et qu'un semi-État en possède quelques-unes, à l'exception d'une au moins. Mais s'il semble facile de distinguer l'organisation d'une justice ou d'une armée séparée du reste de la société, il n'en va pas de même des initiatives privées pour faire la guerre et/ou se faire justice. Les deux phénomènes peuvent se recouper. Testart parle d'ailleurs de la vengeance privée et de son interdiction par l'État⁶. Cependant, on voit bien que la vengeance peut être un moyen de se faire justice soi-même et qu'elle peut prendre la forme d'une guerre. Il y a des guerres dont le but est de se faire justice soi-même⁷ ; il y a aussi des actes de vengeance qui sont contraires à la justice et qui peuvent conduire ou non à la guerre ; ce serait le cas d'une vendetta entre deux organisations mafieuses ; la justice de l'État ne reconnaît pas leur légitimité, mais il s'agit quand même d'une vengeance et elle peut déboucher sur une guerre.

Comme on le voit, la distinction n'est pas aisée à maintenir dans son principe, et les faits la rendent encore plus embrouillée. Nos données permettent de distinguer aisément la justice de la guerre dans le cadre des organisations qui en sont responsables. Mais nous nous contenterons de parler de violence privée à propos d'actions violentes autorisées ou interdites par une autorité particulière.

La société lignagère, dont le groupe wè⁸ fait partie, est typiquement une organisation semi-Étatique. Le chef du lignage dispose d'un pouvoir arbitraire sur ses membres, ce qui lui permet d'interdire à certains d'entre eux d'utiliser la violence, mais ces membres peuvent s'y soustraire en formant leur propre lignage. L'usage de la violence reste toujours à la libre disposition de chaque individu et aucune organisation au-dessus des lignages n'est susceptible d'y déroger en imposant une restriction extérieure. C'est du moins ce qui ressort *a priori* de toutes les sociétés dites lignagères de la zone forestière et de savane de l'Afrique de l'Ouest. La présence de sociétés secrètes, et l'articulation de leur pouvoir avec celui des lignages, questionne la nature semi-Étatique de ce vaste espace lignager.

UN GUERRIER SANS ARME

Selon Schwartz, la société wè⁹ précoloniale n'avait pas de chef de village ni de chef de terre, qui ont été imposés par l'administration coloniale. L'organisation politique des Wè était constituée d'un ensemble de chefs de lignage « tkε » regroupés en fédérations « bloa » et confédérations guerrières dites « bloodru » (littéralement « la tête du territoire »), chacune ayant son propre chef de guerre : « biozin » (littéralement « petit chef ») pour les fédérations et « biokla » (littéralement « grand chef ») pour les confédérations. Il distingue ainsi cinq degrés différents d'organisations

5 TESTART 2009, p. 329.

6 TESTARD 2001.

7 DARMANGEAT 2022a ; 2022b.

8 Cette ethnie est située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, à la frontière libérienne. Elle fait partie du groupe Krou.

9 On parle de « guéré » pour l'essentiel des populations wè à l'exception de la pointe nord où les Wè sont désignés comme des Wobè ou Ouobé.

politiques, du plus restreint au plus étendu, dont nous venons de citer les plus significatifs¹⁰. Les origines des différentes tribus composant l'ensemble du pays wè sont difficiles à déterminer. Il semble pourtant que la plupart d'entre elles, y compris celles qui s'estiment être purement autochtones, comme c'est le cas pour la tribu Goléo dont nous parlerons plus loin¹¹, aient été progressivement repoussées vers la zone forestière à la suite des guerres avec leurs voisins Mande au nord et Akan à l'est. Selon les Wè eux-mêmes, la guerre est une activité centrale de leur organisation sociale, principalement motivée par le besoin de recouvrer une forme de *wergeld* (prix du sang) appelée le « zè »¹², la vengeance d'un meurtre ou divers autres droits sur les femmes¹³ (adultère, rapt).

Être armé paraît être un élément indissociable de la vie de l'homme wè. En brousse, toute rencontre avec un étranger sur un territoire de chasse provoque immédiatement un affrontement qui peut aboutir à la mort de l'un des deux¹⁴. Les armes sont pour ainsi dire une nécessité vitale. L'armement consiste en arcs, flèches, lances, couteaux et fusils. Pour autant, nous avons pu recueillir le récit d'un conflit armé dont l'aboutissement montre très clairement qu'un homme peut être privé de ses armes et leur usage contrôlé par les sociétés secrètes. Les événements relatés se rapportent au début du XIX^e siècle, avant la colonisation :

Notre ancêtre Kla Dèhè de la famille Keïdi a épousé une femme de la famille Gawadi. C'était un grand guerrier. Ce sont des gens qui se mettent facilement en colère. Sa belle-mère est venue lui rendre visite et elle lui a manqué de respect. Il lui a demandé de piler dans le mortier pour lui [de lui préparer son repas], parce que c'est un travail de femme, et elle lui a dit qu'il devait le faire lui-même. C'est comme si elle le traitait de femme. Mais c'est un homme fier. Il l'a transpercée avec sa lance et cela l'a tuée. Quand nos parents ont vu cela, ils l'ont désapprouvé. Comme ils savaient que les Gawadi allaient se venger sur leur village, ils se sont enfuis et l'ont laissé à l'abandon pour ne pas soutenir Kla Dèhè. Les Gawadi ont mis le feu aux maisons des Keïdi, puis nos ancêtres sont revenus pour négocier la paix. Ils leur ont donné un grand territoire de chasse, des bracelets en bronze et des *flaé* [boubou traditionnel]. Les Gawadi ont accepté et les deux familles ont fait la paix. Mais nos parents ont vu que notre ancêtre causait trop de problèmes. Il faisait du tort à la famille et la mettait en danger. Ils sont allés voir les *glàé* [pluriel de *glà*] pour qu'il leur donne les armes de l'ancêtre. Comme c'est un grand guerrier, ils n'ont pas pu l'empêcher de participer aux guerres à l'extérieur contre nos ennemis. C'est un grand chef. Mais pour faire palabre entre nous, nous lui avons pris ses armes et les *glàé les* lui rendent quand il y a la guerre avec les autres tribus¹⁵.

10 SCHWARTZ 1971, p. 35.

11 SCHWARTZ 1969, p. 25.

12 Le « zè » est payé par la famille du mari à celle de l'épouse lorsque cette dernière décède sans laisser de descendance. Il n'est payé qu'à condition que le prix de la fiancée ait déjà été versé. Les hommes du lignage de la défunte s'arment pour se rendre chez leur belle famille, ils exigent le zè à leur arrivée et tuent immédiatement certains membres de la belle-famille si celle-ci refuse de leur remettre le zè. Ils se replient ensuite chez eux pour annoncer à leurs parents que la guerre est déclarée. Si l'union a été établie entre des lignages de différentes confédérations, c'est toutes les confédérations qui peuvent s'unir pour participer à cette guerre.

13 Ce dernier motif est le plus commun dans la zone de l'ouest forestier ivoirien. Bien que les données relatives à la guerre concernant toute l'Afrique subsaharienne soient remarquablement médiocres, les quelques travaux qui l'abordent font état de l'importance des droits sur les femmes dans le déclenchement des guerres (MEILLASSOUX 1999 [1964], p. 172-173 ; SCHWARTZ 1975, p. 154 ; TERRAY 1969).

14 Nos informateurs évoquent souvent comment la présence de gibier dans certaines parties de la forêt pouvait amener leurs ancêtres à fonder des campements et planter certains arbres (notamment des kolatiers) pour s'approprier des territoires de chasse. Les chasses de poursuite qu'ils pratiquaient pouvaient amener les chasseurs à s'éloigner considérablement de leur village et les mener sur le territoire d'un groupe voisin, causant régulièrement des troubles et des guerres des suites des assassinats qui résultaient des rencontres en brousse. La chasse était alors une activité importante au côté de la cueillette et de la culture sur brûlis.

15 Témoignage du chef de la famille Keïdi, recueilli le 18/12/2021.

Le cas décrit est assez complexe. Le meurtrier voulut venger un affront, mais le fait que sa famille le désavoua témoigne de l'illégitimité de son acte. À leurs yeux, il a agi contre la loi en tuant sa belle-mère.

Le récit énoncé par ce chef de famille permet de distinguer les rôles réciproques du lignage et de la société Gla. Le lignage a manifestement le pouvoir de décider de retirer ses armes à l'un de ses membres, mais c'est à la société secrète que revient le pouvoir de les lui restituer en cas de guerre déclarée contre un ennemi. Les deux facettes de ce qui constitue un État d'après la définition de Testart – interdire la violence à titre privé et réserver à un organe à part le droit d'organiser les guerres – ne se retrouvent donc pas dans les mains d'une seule et même organisation, mais sont réparties entre le lignage et la société secrète. Il demeure donc une distinction importante entre cette manière de restreindre l'usage de la violence et celle dont peut faire preuve un véritable État.

Par ailleurs, il serait légitime de faire remarquer que cet exemple de restriction de la guerre privée est isolé. Toutefois, la décision du lignage semble procéder d'un raisonnement généralement admis d'après lequel il est légitime d'interdire à un guerrier trop belliqueux l'usage de son droit à faire la guerre de façon privée. L'interdiction de vengeance privées au titre du risque de causer des guerres tous azimuts avec des voisins semble ainsi se présenter comme un principe. Malheureusement, le récit ne dit pas clairement si ce principe émane du lignage (de son chef) ou de la société secrète.

L'ORGANISATION À PART DE LA VIOLENCE

Une organisation «à part» peut coexister avec une autre organisation, lui étant inférieure, parallèle ou supérieure. Les analyses bien informées laissées par Little résument la situation en disant que «le pouvoir politique est en principe partagé entre le *Poro* et la chefferie. C'est sans doute la meilleure manière de résumer la situation»¹⁶. L'auteur poursuit en citant plusieurs exemples de sociétés du *Poro* dont le rôle local consiste à contrôler les actions du chef séculier et la conformité de ses actions avec la coutume. Il mentionne une variante chez les Sherbro¹⁷ où le chef est tenu à l'écart par la société du *Poro* pendant plusieurs semaines afin de recevoir ses enseignements. Chez les Mano, le *Poro* est chargé de nommer le chef du village¹⁸. Il est donc clair que les sociétés secrètes forment des organisations politiques relativement indépendantes de la chefferie. On peut même imaginer que, d'une localité à l'autre, leur importance varie considérablement, allant de la relégation à un simple rôle consultatif au contrôle de l'essentiel du pouvoir politique.

Il est difficile de dire ce qu'il en était des sociétés secrètes chez les Wè à la période précoloniale. Schwartz n'en dit presque rien, consacrant l'essentiel de son travail au pouvoir séculier décrit plus haut. Il ressort cependant des remarquables descriptions laissées par Himmelheber¹⁹ sur l'ensemble du pays wè à une époque contemporaine de celle de Schwartz, que diverses sociétés secrètes y coexistaient avec les pouvoirs séculiers des lignages et des chefs imposés par l'administration coloniale. Himmelheber décrit la société secrète des *glae* comme un vaste système politique hiérarchisé englobant l'ensemble du pays wè et s'apparentant à une sorte de royauté. Ces affirmations sur la royauté chez les Wè sont à prendre avec beaucoup de précautions, car elles semblent résulter de l'influence d'un de ses informateurs et co-auteur, un certain Banhiet Denis, qui prétend posséder un masque royal et ne manque pas d'encourager Himmelheber à interpréter la déférence que lui témoigne tel ou tel chef comme l'effet de son titre princier. Mais l'existence d'une hiérarchie entre les masques des sociétés Gla des différentes confédérations guerrières (Zoho, Zibiao, Zagna, Zagné, Zérahahon, Boo, Fléo-Niaho, etc.) du pays wè est bien attestée. Nous avons vu nous-mêmes que les masques qu'il décrit dans le Zibiao – l'une des nombreuses zones qu'il mentionne – occupent aujourd'hui les mêmes positions. Mais Banhiet Denis s'est beaucoup intéressé à la classification et à la hiérarchisation des masques en pays wè à une époque

16 LITTLE 1966, p. 69.

17 HALL 1938.

18 HARLEY 1950.

19 HIMMELHEBER 1963; 1966.

où il occupait un poste important au sein du PDCI, le parti au pouvoir. Il semble avoir vu dans le respect que les *wè* accordent aux masques un moyen d'étendre son influence politique sur la région. Himmelheber, quant à lui, considère que la position de son informateur au sein du PDCI est la preuve que les anciennes autorités coutumières ont trouvé le moyen de reconvertir leur pouvoir au sein de l'État de Côte d'Ivoire.

Même si la nature du pouvoir de ces sociétés secrètes et la robustesse de leurs liens hiérarchiques à l'échelle du pays *wè* demeurent sujettes à caution, tous les auteurs s'accordent sur le fait qu'il existe une importante division des tâches – une division du pouvoir? – entre la société des *kwi* et celle des *glaé*²⁰. Des travaux plus récents le confirment également²¹. L'idée développée par Gnonsoa d'une incompatibilité entre *kwi* et *glaé*²² est en réalité restreinte à quelques cantons où des lignages interdisent à leurs membres l'intégration dans l'une ou l'autre de ces sociétés. Dans l'ensemble, les deux sociétés se complètent, interagissent et forment une seule et même « Église » au sein de laquelle elles ont des rôles bien définis. Monni Adams²³ a également laissé un ensemble d'études sur les sociétés féminines. Elles se bornent à encadrer l'initiation des jeunes filles mais n'étaient nullement impliquées dans la justice, le maintien de l'ordre ou la guerre, comme l'étaient les sociétés *kwi* et *gla*.

Le *Poro* des Mano dispose d'un large éventail de prérogatives. Les masques de cette société sont chargés de désigner le chef de village, comme nous l'avons déjà dit, mais ils sont également policiers et organisent la guerre et la justice. Chez les *wè*, ce sont les *glaé* qui veillent à la préparation et à la direction des guerres, et les *kwi* qui s'occupent de la justice. Tous deux peuvent s'occuper de maintien de l'ordre – des fonctions proches d'une police – et de la justice, mais la supériorité des *kwi* dans ce domaine est généralement reconnue. Pour le résumer, nous pourrions dire que les *glaé* sont responsables de la politique extérieure (ils négocient également les accords de paix) et les *kwi* de la politique intérieure.

1. *Kwi*: justice et anonymat

La société *kwi* est la plus secrète de toutes celles que nous avons pu observer en pays *wè*. Elle est aussi la seule dont Schwartz donna une description qui, bien que très succincte, rapporte les éléments essentiels de la manière dont les *kwi* apparaissent :

kwi se produit la nuit, intégralement nu, le corps éventuellement enduit de kaolin, le visage recouvert d'un loup végétal, la voix déformée pour être la moins humaine possible, et en présence des seuls hommes et adolescents initiés du village, les femmes qui l'apercevraient risquant de devenir stériles. Même quand il apparaît publiquement, lors d'événements heureux ou de rites de remerciement, *kwi* est entièrement dissimulé à l'intérieur d'une natte, qui ne laisse absolument rien paraître de son corps²⁴.

Cette description est très proche de ce que nous avons observé. La nuit, la sortie du *kwi* est annoncée au moyen d'une corne dont le son se propage dans tout le village. Avant même qu'elle ne retentisse, la nouvelle est déjà parvenue dans toutes les maisons et chacun est obligé de se cloîtrer chez lui. Les *kwi* et leurs *zo* se présentent devant la maison de l'accusé et l'obligent à en sortir. Ce dernier se présente seul; personne n'a l'autorisation de l'accompagner. Il doit ensuite payer l'amende qui lui est imposée. Comme la scène se déroulait près de l'endroit où nous résidions, nous avons pu la suivre en détail et, bien qu'un jeune *zo* nous ait demandé de rentrer nous cloîtrer, notre présence fut tolérée. Le *kwi* parlait dans un instrument qui donnait à sa voix un timbre métallique et tout son

20 SCHWARTZ 1971, p. 179; GIRARD 1967; HIMMELHEBER 1963; 1966.

21 BONY 2007; GNONSOA 2007.

22 GNONSOA 2007.

23 ADAMS 1986; 1991.

24 SCHWARTZ 1975, p. 150.

corps était recouvert d'un manteau de raphia et il portait sur sa tête un chapeau conique, également recouvert de raphia, qui descendait sous son visage pour le dissimuler.

Schwartz reste très évasif sur les motifs qui peuvent pousser les *kwi* à intervenir. Tels qu'il les décrit, les *kwi* ne semblent agir qu'en cas de catastrophe naturelle, pour mettre fin à une épidémie ou pour favoriser les récoltes. Pour notre part, nous avons pu l'observer dans plusieurs situations : funérailles, faute religieuse, litige entre *glaé*. Mais on nous a signalé plusieurs cas de règlements d'homicides ou des litiges fonciers. D'une manière générale, il est admis que les *kwi* interviennent en dernier ressort, particulièrement lorsque ces problèmes concernent les *glaé*²⁵. Ils peuvent être assistés de « *gla* policiers » qui exercent la coercition, également sous couvert d'anonymat.

En dehors du très fréquent recours à la violence²⁶, les peines infligées tant par les *kwi* que les *glaé* consistent toujours en des paiements. On peut distinguer les amendes, dont les sommes sont perçues par l'ensemble des membres de la société secrète, et les réparations, qui sont versées à un *gla* (en réalité à son *zo*) à titre individuel. Souvent, les peines infligées peuvent consister en une combinaison des deux.

De toutes les formes que peut prendre le secret dans la justice (secret de l'instruction, secret de la procédure, secret des lois, secret de l'application de la peine, etc.)²⁷, celle de l'identité des juges et policiers est déterminante dans l'organisation de la justice des sociétés secrètes. Ce « secret » qui sépare (« séparé » du latin *secretus*) est précisément ce qui détermine le caractère à part de cette justice ; il rend la sanction indiscutable et lui donne un caractère divin. Plus que tout, il prive le condamné du moindre recours extérieur. Car les personnes extérieures à la société secrète ignorent les identités des porteurs des *kwi* et des *glaé*, ou sont contraintes par les amendes à un silence absolu sur ces dernières.

2. *Gla* : guerre, hiérarchie et richesse

Les *glaé* étaient souvent responsables de l'organisation des guerres, au même titre que les autres masques chez leurs voisins Dan et Mano et dans l'ensemble de l'espace du *poro*. Là encore, Schwartz²⁸, malgré la richesse de son travail, ne présente pas de données permettant d'en faire une appréciation. Dans la description qu'il donne du politique chez les Wè, seul le pouvoir séculier des *bio* est abordé et tout porte à croire, au vu de l'absence totale de la moindre mention des *glaé*, que ces derniers n'avaient aucun pouvoir sur la conduite des guerres. Dans les cantons Goléo et Niao, où nous avons recueilli divers récits, certains *glaé* apparaissent comme ceux qui conduisaient les hommes à la guerre, comme le confirme Himmelheber : « Les masques de guerre perdurent. Ils guidaient les guerriers dans la bataille et y participaient eux-mêmes »²⁹. Dans le Goléo, ils y sont décrits comme des généraux :

25 Traditionnellement, les *glaé* s'occupent peu de justice, sinon en interne pour régler des palabres entre masques. La « pacification » (ANGOULVANT 1916) de la Côte d'Ivoire, menant au désarmement des guerriers et des *glaé* a réorienté leurs attributions dans le sens de la justice et de la diplomatie (les rapports entre villages et lignages) en remplacement de la guerre.

26 Mais il ne s'agit jamais d'une peine. Il n'y a rien comme des tortures expiatoires ou des ordalies – ces dernières existent au sein de la justice wè séculière. La violence sert uniquement au maintien de l'ordre lors de la sortie des masques ou pour arrêter un forcené.

27 Sur les liens intimes entre le secret et la justice, voir le dossier réuni par Christophe Archan (2022).

28 SCHWARTZ 1971.

29 HIMMELHEBER 1963, p. 223.

Lorsqu'ils vont en guerre [et qu'ils font face à l'ennemi], le plus grand des masques est en tête, suivi de tous les autres, du plus grand au plus petit. C'est le grand masque qui donne les ordres et dirige les guerriers³⁰.

Il est donc difficile de savoir si la guerre était organisée sous l'action conjointe des *glaé* et des *bio*, si des variantes locales donnaient à l'un ou à l'autre tous les pouvoirs, ou s'il existait une répartition des tâches entre *bio* et *glaé* en fonction de la nature des guerres.

La hiérarchie entre les masques met en jeu différents grades et échelons, à l'instar de notre fonction publique :

1. Les *glaklaé* (pluriel de *glakla*, littéralement « grands masques ») : ce sont les *glaé* les plus importants, dotés de pouvoirs de commandement et de jugement. Ils ont également des fonctions diverses : gardien de la porte du camp des masques (ou bois sacré), juge, porte-parole du grand masque, responsable des initiations, etc.
2. Les *glazinhé* (pluriel de *glazin*, littéralement « petits masques ») : ce sont des *glaé* de moindre importance. Ils sont classés en sous-grades attachés à des fonctions fixes, contrairement aux *glaklaé*. Du plus petit au plus grand, ils comprennent des comédiens, des danseurs, des chanteurs et des policiers.

Un *gla* ne peut changer de grade, mais il peut gravir les échelons. Ceux-ci sont nombreux et sont exprimés par la couleur dont le masque est recouvert. Le blanc traduit l'échelon le plus élevé, tandis que le noir et le rouge, qui sont les couleurs les plus courantes, expriment des rangs inférieurs et peuvent se combiner. Il existe plusieurs façons de gravir les échelons :

1. À la guerre. Dans ce contexte, l'exploit guerrier est un motif courant pour qu'un masque gagne un échelon. Mais il est également possible de capturer un masque au camp adverse et d'acquérir par ce biais un échelon (voire un grade) supérieur en incarnant le masque en question. Un guerrier possédant un *glazin* peut capturer un *glakla* adverse et l'incarner au sein de sa société secrète où il sera reconnu. Mais c'est bien le porteur, et non le *gla*, qui change de grade.
2. Au cours du *Boya gɔ*. Il s'agit de fêtes organisées entre *glaklaé*. Elles sont l'occasion d'importants transferts de richesses (couvertures, boubou, moutons, bœufs, bracelets de bronze, etc.) qui contraignent le bénéficiaire à rendre le double de ce qu'il a reçu. Donner d'importantes sommes à un masque en chef peut aboutir au gain d'un échelon³¹.
3. Par le service au *Djihi*. Ce terme se traduit par « panthère ». Il est couramment utilisé pour désigner le culte des hommes-panthères, une société secrète originaire du pays Touba et peu répandue chez les Wè. Il est également utilisé pour désigner la tenue de guerre du *gla*. Dans le cas présent, le « *Djihi* » correspond au culte de paix dit « *Gor* » (léopard) chez les Dan³². Il

30 Accompagnateur du masque Nassohou du village de Diéou (canton Niao), 14/01/2022. Ce masque est considéré comme le plus grand de la zone. Himmelheber (1963) en rapporte l'existence dans l'un de ses articles en le nommant « Nazo » et le décrit comme l'un des masques les plus puissants du pays wè.

31 Nous avons suivi un cas de ce type en 2022. Un *gla* du Zibiao était parti à un *Boya gɔ* dans le Zagné où il a donné d'importantes sommes au *gla* en chef local. Ce dernier l'a gratifié en lui permettant de repeindre son visage en blanc. De retour dans le Zibiao, le *gla* en chef (Nassohou) a contesté cette décision et a exigé qu'il repeigne son masque en noir.

32 HIMMELHEBER 1963, p. 224.

s'agit d'un patriarche centenaire reclus dans une case³³ et qui n'a de contact qu'avec le plus grand des masques (qui est en principe à ses ordres) et d'autres masques qui viennent le divertir. S'il est satisfait des masques, il peut leur octroyer un meilleur échelon³⁴.

Il existe incontestablement une hiérarchie entre les masques. Et cette hiérarchie implique, dans une certaine mesure, des pouvoirs de commandement et de jugement. Cependant, il est difficile de dire si elle débouchait sur des obligations réellement contraignantes dans le cadre de la guerre. Dans les sociétés Étatiques, la guerre est caractérisée par la capacité de l'État à mobiliser des troupes qui n'ont d'autre choix que d'obéir. Depuis la « pacification » coloniale, la guerre est sortie des prérogatives des *glæ*. Mais les anciens *zo* estiment que les masques n'ont jamais eu le pouvoir de mobiliser des troupes ou d'appeler à la guerre³⁵. Ce sont les guerriers qui font appel à eux pour les guider. Les *zo* insistent au contraire sur le pouvoir des *glæ* pour imposer la paix entre des lignages en guerre. Dans le fond, leur préoccupation semble être d'interdire les guerres privées au sein du groupe à différents niveaux (*tkæ*, *ulo*, *bloa*, *bloodru*). Cela converge avec la saisie des armes du guerrier évoquée plus haut : le lignage fait appel aux masques pour une action coercitive pour éviter la guerre. Concernant les guerres extérieures, ils y participent, les encadrent en partie, mais n'ont pas le pouvoir de les diriger. Cette prérogative reste sans doute entre les mains des *bio*.

Par ailleurs, la richesse joue un rôle important dans toute l'organisation sociale (prix de la fiancée, *wergeld*, *zè*) et ce trait n'épargne pas la société secrète qui en fait également un élément central de son institution. La richesse permet de gravir les échelons. Et ces échelons déterminent à leur tour ce que le masque recevra après son service : s'il participe à une fête, il recevra plus de présents ; s'il participe à un règlement judiciaire, la bienséance veut – mais ce n'est pas obligatoire – que le plaignant remercie les *glaklaé* selon leur échelon avec des dons prélevés sur la somme qu'il a reçue du condamné ; si enfin il participe à une guerre, on lui remettra une part plus importante de ce qui a été pillé pour le remercier de son action « mystique » dans la bataille.

3. *Zo* : un pouvoir médié par les masques

Parmi de nombreuses sociétés secrètes ouest-africaines, le *zo* est une figure commune. Et partout on l'appelle du même nom : les Niaboua de Côte d'Ivoire les appellent *zo*³⁶ tout comme les Mano du Liberia³⁷ ; les Wè de Côte d'Ivoire usent indifféremment des termes *zo* et *bazo*³⁸ et les Kpelle de Guinée parlent de *zo* ou de *dazo*³⁹, tandis que les Sherbro parlent de *taso*⁴⁰. *A priori*, ce groupe d'initiés – qui constitue l'un des dénominateurs communs des sociétés secrètes – est organisé en une sorte de collège dont les membres sont égaux (ils ont le même degré d'initiation et participent tous aux réunions dans le bois sacré). Leur assemblée s'apparente à celles des doyens ou des anciens dans de nombreuses sociétés africaines, qui partagent souvent leur pouvoir avec les chefs de village.

33 Ce vieil homme est sacrifié à la suite de son initiation. Il existe alors plusieurs variantes. Celle pratiquée au village de Pona du canton Niao implique le sacrifice réel du vieillard par noyade (en perçant la coque d'une pirogue sur laquelle il est placé), celui des autres villages consiste en un simulacre de mise à mort. Certains informateurs évoquent l'existence de mises à mort plus violentes (à coups de bâton) dans d'autres villages (vers le Zérahahon). L'homme tué est toujours le plus vieux de la fédération.

34 Dans le Goléo et le Niao, ce culte est bien originaire du pays Dan. Il aurait été importé à la suite de la capture du chapeau du Gor lors d'une guerre du début du xx^e siècle qui opposait les Wè à leurs voisins dan de Logoualé.

35 Little (1965, p. 350, 362) fait état du rôle central de la société secrète du *Poro* dans le soulèvement armé des Mende contre les colons britanniques en 1898. La société a organisé et décrété le soulèvement à une vaste échelle. Mais rien n'indique cependant que le *Poro* fut seul capable d'organiser des soulèvements armés d'une telle ampleur.

36 KONIN 2012.

37 HARLEY 1950.

38 SCHWARTZ 1975.

39 FULTON 1972, p. 1224.

40 LITTLE 1965, p. 360.

Cependant, les rapports entre ces anciens sont bien plus complexes que dans les assemblées traditionnelles tenues au grand jour. Si les *zo* n'ont pas de pouvoir direct les uns sur les autres et apparaissent comme des égaux, c'est avant tout parce qu'ils ont entre eux des rapports par l'intermédiaire des *kwi* et des *glaié*. Toutes les relations que nous avons décrites entre ces divinités sont en fait des relations entre les *zo*. La structure d'ensemble peut être résumée comme suit :

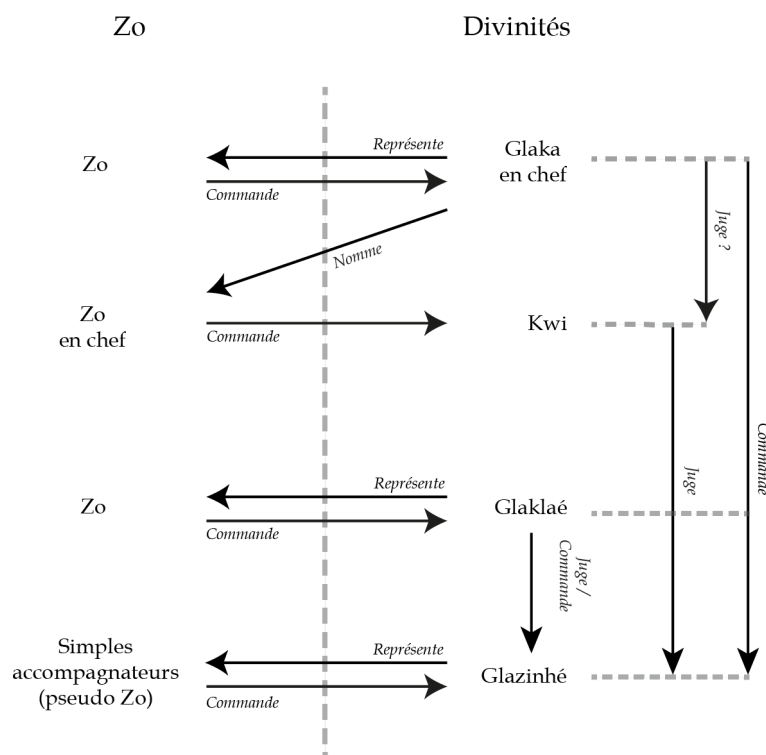


Figure 1. Structure du *Nié n'dé a tché* dans un village du canton Goléo (pays wè, département de Bangolo).

Il est clair que les *zo* n'ont pas d'interaction directe entre eux. Mais les divinités qu'ils commandent et dont ils sont responsables ont entre elles des rapports de hiérarchie qui se répercutent sur les *zo*. Ces derniers agissent les uns sur les autres par l'intermédiaire des *glaié* ou des *kwi* auxquels ils sont attachés. Ce rapport entre le *zo* et le masque se concrétise par la responsabilité pécuniaire du premier relativement aux actions du second. Si le masque doit faire un don ou en recevoir, payer une amende, une réparation ou porter plainte, c'est le *zo* qui donne ou reçoit ces sommes, qui les garde et qui en est propriétaire. Le porteur qui incarne le masque, quant à lui, ne possède rien. En principe, il laisse tout à son *zo*, mais il est possible que des arrangements personnels règlent autrement ce rapport.

Ce rapport entre *zo* et *glaié* est encadré par deux pactes, l'un personnel et l'autre collectif, dont la forme et les implications rappellent les très courants pactes de sang⁴¹ :

1. *Boa*. Il s'agit de la forme personnelle passée entre un *zo* et le porteur du masque *gla* (les *kwi* ne passent pas ce pacte). Les deux hommes préparent un plat de riz auquel ils mélangent un « médicament » et autour duquel ils répandent le sang d'un poulet avant de manger. Le « médicament », ou le sang selon les versions, est censé tuer celui des deux qui trahit les secrets énoncés à cette occasion (à savoir le nom du porteur et les pouvoirs du masque).
2. *Sra*. Il s'agit de la forme collective passée entre tous les *zo* et les *glaié* ou les *kwi*. Ici, il n'y a pas de « médicament ». Le sang du poulet est remplacé par celui d'un mouton. L'effet du sang est

41 TEGNAEUS 1954.

le même que précédemment. Le pacte sert à forcer les membres de la société à garder secret le nom du porteur qui est initié en leur présence.

À ces menaces mystiques s'ajoutent d'autres sanctions plus matérielles. La plus courante – outre la mise à mort qui semble avoir été pratiquée autrefois⁴² – est l'amende. Elle consiste en des bœufs, des moutons, et en centaines de couvertures et *flaé* (boubous). Cette peine est la plus lourde qui puisse être prononcée par la société secrète. Le montant de l'amende étant vraisemblablement proportionnel à la gravité de la faute, on peut en déduire que le secret qu'elle protège est au centre de ces organisations politico-religieuses.

Le secret en question procède par double truchement : il est d'abord prétendu qu'un illustre ancêtre (*gla*) s'exprime et non son porteur, et sur ce premier secret se déploie le décorum du « dieu »⁴³ qui – attirant l'attention sur lui – masque l'identité réelle de l'autorité, à savoir le *zo* qui l'accompagne. Le respect et l'obéissance dus au *gla* qui transmet les ordres de son *zo* fait l'autorité de ce dernier. Malgré le fait que chacun sache pertinemment qu'un homme se cache sous le masque et connaisse son identité, on croit, ou on feint de croire, que c'est l'esprit du *gla* qui s'exprime à travers lui.

Qu'il s'agisse de la crainte d'une sanction divine ou de celle, bien plus terre à terre, d'une amende (mais les deux sont liées, car ce sont les *glaé* qui imposent ces amendes), l'autorité de la société *Gla* sur le reste de l'organisation sociale est sans équivoque. Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la société secrète, c'est avant tout l'impossibilité de traduire ses membres en justice ailleurs qu'au sein de ladite société, qui leur donne leur pouvoir. Pour le non-initié, c'est l'ignorance de l'identité du *gla* qui le condamnera ou le frappera ; pour tous, c'est l'interdiction de trahir l'identité du porteur. Porter sa vengeance sur le porteur d'un masque pour un acte qu'il a commis en incarnant un *gla*, c'est commettre un blasphème et s'exposer à une amende.

Remarquons enfin qu'au sein de la société secrète, le pouvoir est concentré entre les mains de quelques *zo*. Nous avons déjà dit qu'il existe entre eux une hiérarchie indirecte. Les hommes au sommet de cette hiérarchie ont un pouvoir sur les autres. Il ne s'agit donc pas du pouvoir d'un collège de *zo*, mais seulement d'une poignée d'entre eux, que les Kpelle (ou Guerzé) distinguent explicitement en les appelant *dazo*. Il s'agit du *zo* du plus grand des masques qui possède par l'intermédiaire de ce dernier le droit de nommer le *zo* en chef qui est alors déchargé de sa fonction d'accompagnateur de *gla* pour servir d'intermédiaire entre les hommes et les dieux (en réalité il ordonne aux *glaé*, et plus particulièrement aux *kwi*, de traduire quelqu'un en justice).

Le *zo* du plus grand masque dispose du pouvoir de commandement de son masque et de l'important pouvoir judiciaire des *kwi*, puisque le *zo* en chef lui doit sa place. De plus, il possède une précaution matérielle le préservant d'un quelconque retournement du *zo* en chef et des *kwi* à son encontre : le plus grand masque paraît être assez systématiquement accompagné de *gla néhèniéron*⁴⁴ (littéralement « la femme qui suit le *gla* »), des femmes vêtues de blanc chargées d'éventer le masque (et le porteur qui suffoque sous son imposant costume). Or, les femmes et les *kwi* ne peuvent se rencontrer⁴⁵. Les *kwi* doivent donc se tenir à l'écart de ce grand masque et ne peuvent par conséquent le juger⁴⁶.

42 Kpazai V. P., *zo* dans une société de *gla* du canton Goléo, entretiens recueillis le 12/07/2025.

43 En wè, le terme *gla* a été repris par les chrétiens de langue française pour donner « Guéla » qui est traduit par « Dieu ». Voir le bref ouvrage de la Mission catholique de Duékoué (1962).

44 L'existence de cette fonction féminine est également attestée par Himmelheber auprès du plus grand masque du village de Ziondrou (1963, p. 230-231).

45 La femme risque de devenir infertile – ce qui ne touche plus guère les *gla néhèniéron* qui sont de très vieilles femmes. Et le *kwi* risque la mort. Nous avons suivi une affaire de ce type qui était survenue entre Nassohou, le plus grand masque du village de Diéou, et un *kwi* du village de Béoué. Ce dernier était allé à la rencontre du masque en pleine journée, l'empêchant d'apparaître là où il devait se rendre. Le *kwi* a été sévèrement condamné. Ses *zo* ont dû payer une lourde amende. Et il a été interdit au *kwi* de pénétrer à nouveau dans le village de Goya où se déroulait la cérémonie.

46 Certains *zo* affirment que c'est en principe possible, en exigeant que les femmes se retirent. Mais tous précisent qu'un tel cas de figure ne s'est jamais présenté.

CONCLUSION

Les sociétés secrètes wè organisent bel et bien la justice et la guerre. Elles l'organisent au côté du pouvoir séculier, à des degrés variables. Sous leur autorité, on peut même voir les prémices d'une interdiction de l'usage privé de la violence: en désarmant des guerriers, en rendant impossible de s'opposer aux jugements arbitraires des sociétés secrètes (anonymat des autorités, lourdes amendes). Ces éléments contribuent à rapprocher un peu plus ces sociétés lignagères du modèle Étatique. À tout le moins, la vision classique qui les qualifie de «lignagères» par opposition aux Akan lagunaires, qui sont des «sociétés à classe d'âge», doit être révisée. Le pouvoir détenu par les plus anciens initiés s'étend à l'ensemble de la société et ne dépend nullement de l'organisation lignagère et du pouvoir des pères et des oncles paternels sur leurs fils et neveux.

Cependant, la définition de cette répartition du pouvoir en classes d'âge se heurte à un problème déjà souligné par Testart: «peut-on parler d'organisation à part de la violence alors que la répartition selon les âges est un des traits les plus courants et les plus anodins de la vie sociale africaine? [...] Ces cas, comme bien d'autres, nous paraissent indécidables»⁴⁷. La découverte d'une organisation politique en classes d'âge ou d'initiés n'indique pas d'emblée une organisation à part de la violence. Tout le problème réside donc soit dans la résolution de ce que Testart estimait comme indécidable, soit dans la proportion de *zo* qui possèdent un véritable pouvoir arbitraire. Or, au vu de la structure d'ensemble des sociétés secrètes chez les Wè, le petit cercle formé par le *zo* attaché au *gla* le plus haut gradé et le *zo* en chef semble détenir l'essentiel du pouvoir. À bien des égards, ces sociétés rappellent les associations telles que la fameuse Police des Plaines des Cheyennes. Leur rôle de police les rapproche un peu plus d'un État. Les sociétés secrètes ouest-africaines ajoutent à ce rôle de maintien de l'ordre un rôle d'encadrement de la guerre. Elles doivent donc être classées comme plus proches de l'État que leurs cousines américaines.

Le rapport entre le *zo* et le porteur du masque garde également quelques mystères. Le lien qui les unit dans le *Boa* évoque les nombreux pactes de sang typiques de l'Afrique subsaharienne⁴⁸. Or, ces pactes ont la vertu d'égaliser les relations entre les hommes qui les concluent⁴⁹. Il n'y aurait pas un rapport représentation/commandement, mais un rapport plus égalitaire où l'un et l'autre se rendent des services mutuels. Nonobstant ces conjectures, il demeure que la dissimulation de l'identité de ceux qui exercent la violence leur confère un pouvoir certain; l'anonymisation de ce pouvoir se fait une première fois, matériellement, par le port du masque, une seconde fois, idéologiquement, par le dogme selon lequel le *zo* n'est que le serviteur dévoué d'un dieu.

* Tanguy PRZYBYLOWSKI

EHESS, Laboratoire d'Anthropologie Politique

47 TESTART 2009, p. 330.

48 La Côte d'Ivoire est notoirement absente des données, pourtant nombreuses, répertoriées par Tegnaeus (1954). Ce fait peut être dû à l'usage du sang de poulet à la place du sang humain, qui définit habituellement les pactes de sang, ou encore à la simple inexistence de données (au moins pour le cas wè) concernant ces pactes.

49 PAULME 1968, p. 21.

BIBLIOGRAPHIE

- M. ADAMS 1986
« Women and Masks among the Western Wè of Ivory Coast », *African Arts* 19/2, p. 46-55.
- M. ADAMS 1991
« Public Titles for Wè/Guééré Women, Côte d'Ivoire », *Anthropos* 86, p. 463-485.
- G. ANGOULVANT 1916
La pacification de la Côte d'Ivoire, 1908-1915: méthodes et résultats, Paris.
- C. ARCHAN 2022
« La justice et le secret, une longue histoire commune », *Droit et cultures* 83/1, en ligne.
- G. BONY 2007
Les hommes-panthères: rites et pratiques magico-thérapeutiques chez les Wè de Côte d'Ivoire, Paris.
- J. CAPRON 1957
« Quelques notes sur la société du *do* chez les populations Bwa du cercle de San », *Journal des Africanistes* 27, p. 81-129.
- C. DARMANGEAT 2022a
Justice et guerre en Australie aborigène, Toulouse.
- C. DARMANGEAT 2022b
« Les principes organisateurs de la justice aborigène », *Droit et cultures* 83/1, en ligne.
- R. M. FULTON 1972
« The Political Structures and Functions of Poro in Kpelle Society », *American Anthropologist* 74/5, p. 1218-1233.
- J. GIRARD 1967
Dynamique de la société Ouobé: loi des masques et coutume, Dakar.
- A. GNONSOA 2007
Le masque au cœur de la société wè, Abidjan.
- H. U. HALL 1938
The Sherbro of Sierra Leone: a preliminary report on the work of the University museum's Expedition to West Africa, 1937, Philadelphie.
- B. HAYDEN 2018
The power of Ritual in Prehistory: Secret Societies and Origins of Social Complexity, Cambridge.
- G. W. HARLEY 1941
Notes on the Poro in Liberia, Papers of the Peabody Museum 19/2.
- G. W. HARLEY 1950
Masks as Agents of Social Control in Northeast Liberia, Papers of the Peabody Museum 32/2.
- H. HIMMELHEBER 1963
« Die Masken des Guéré im Rahmen der Kunst des oberen Cavally-Gebietes », *Zeitschrift für Ethnologie* 88/2, p. 216-233.

- H. HIMMELHEBER 1966
«Masken des Guéré II», *Zeitschrift für Ethnologie* 91/1, p. 100-108.
- M. K. KAMARA 2008
Les fonction du masque dans la société Dan de Sipilou, Zürich.
- A. KONIN 2012
L'Art musical chez les Niaboua : un peuple krou du centre-ouest de la Côte d'Ivoire, Tervuren.
- G. LE MOAL 1980
Les Bobo : nature et fonction des masques, Paris.
- K. LITTLE 1965
«The Political Function of the Poro, Part I», *Africa: Journal of the International African Institute* 35/4, p. 349-365.
- K. LITTLE 1966
«The Political Function of the Poro, Part II», *Africa: Journal of the International African Institute* 36/1, p. 6272.
- C. MEILLASSOUX 1999 [1964]
Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale, Paris.
- Mission catholique de Duékoué, Côte d'Ivoire 1962
Catéchisme guéré-français, Issy-les-Moulineaux.
- D. PAULME 1968
«Pacte de sang, classes d'âge et castes en Afrique noire», *European Journal of Sociology* 9/1, p. 12-33.
- A. SCHWARTZ 1969
La mise en place des populations guéré et wobé : essai d'interprétation historique des données de la tradition orale (deuxième partie), *Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.* VI/1.
- A. SCHWARTZ 1971
Tradition et changements dans la société guéré (Côte d'Ivoire), Mémoires ORSTOM 52.
- A. SCHWARTZ 1975
La vie quotidienne dans un village guéré, Abidjan.
- H. TEGNAEUS 1954
La fraternité de sang : étude ethno-sociologique des rites de la fraternité de sang notamment en Afrique, Paris.
- E. TERRAY 1969
L'organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire : essai sur un village dida de la région de Lakota, Paris, Abidjan.
- A. TESTART 1998
«Pourquoi la condition de l'esclave s'améliore-t-elle en régime despotique?», *Revue Française de Sociologie* 39, p. 3-38.

- A. TESTART 2001
« Karl N. Llewellyn & E. Adamson Hoebel, *La Voie cheyennne. Conflit et jurisprudence dans la science primitive du droit* », *L'Homme* 158159, p. 442-445.
- A. TESTART 2004a
La servitude volontaire, I. *Les morts d'accompagnement*, Paris.
- A. TESTART 2004b
La servitude volontaire, II. *L'origine de l'État*, Paris.
- A. TESTART 2005
Éléments de classification des sociétés, Paris.
- A. TESTART 2009
Principe de sociologie générale, Tome 2. *Le Politique*, non édité.

LA NAISSANCE CHAOTIQUE DE L'ÉTAT DANS LES SOCIÉTÉS DE L'EUROPE CONTINENTALE AU I^{ER} MILLÉNAIRE A.C.

Sophie KRAUSZ *

La question de la naissance de l'État est fondamentale pour comprendre l'évolution des sociétés humaines, car la transition vers ce modèle politique correspond à un basculement social, irréversible dans la plupart des cas. Traditionnellement, il symbolise le passage de la Préhistoire à l'Histoire matérialisé par l'écriture et la monnaie, deux instruments adaptés à l'administration des structures économiques et politiques de l'État. Il s'incarne dans la ville qui est sans doute son expression la plus visible. Dès le XIX^e siècle, les chercheurs ont souvent souligné le décalage temporel et spatial quant à la naissance des premiers États dans le monde ancien. Depuis les toutes premières cités-États apparues en Mésopotamie et en Égypte vers 3500 a.C., en Amérique précolombienne 2000 ans plus tard, jusqu'à la genèse de Rome et d'Athènes au VIII^e s. a.C., le phénomène est mondial, long et discontinu. La naissance de l'État et des villes appartient à l'histoire de chaque société. Elle révèle l'apparition d'un degré de complexité sociale capable d'entraîner délibérément les communautés humaines vers un modèle politique de niveau supérieur.

En Europe continentale, c'est au cours de la Protohistoire que les archéologues perçoivent l'apparition des premières villes. Comme ailleurs dans le monde, les villes de l'âge du Fer européen émergent dans un contexte de complexification politique qui se prépare et mûrit pendant plusieurs siècles, voire même des millénaires¹. Dans toute l'Europe, les archéologues peuvent observer les indices des évolutions sociales, économiques et politiques à travers la morphologie des habitats et des territoires, les pratiques funéraires et l'amplification des réseaux économiques. Mais il reste difficile d'appréhender concrètement les mécanismes de ces évolutions car nous ne disposons d'aucun texte évoquant ou décrivant les systèmes politiques pour cette phase de l'histoire de l'Europe.

C'est au cours ou à la fin de la Protohistoire que l'État apparaît dans différents endroits du monde, à l'âge du Bronze ou à l'âge du Fer en Mésopotamie, en Égypte, dans le monde égéen, en Asie Mineure, à Rome mais aussi en Europe tempérée. Que s'est-il passé dans ces sociétés pour entraîner ce bouleversement? Où et quand se situe le point de basculement vers une organisation étatique? Ces deux questions constituent une énigme pour les historiens de tous les continents du monde, les conditions de la genèse de l'État demeurent partout obscures. En Europe tempérée, l'avènement de l'État a longtemps été attribué à la conquête romaine des derniers siècles de la République et des premiers de l'Empire. Mais grâce aux progrès archéologiques des dernières décennies, on peut affirmer aujourd'hui qu'il y a bien eu des États autonomes pendant l'âge du Fer², des États contemporains de ceux des Grecs et des Romains. Les données archéologiques révèlent que pendant des millénaires, les sociétés protohistoriques ont favorisé d'autres systèmes politiques et que l'État n'a été pour elles qu'une option parmi d'autres³. Pourtant, les sociétés de l'Europe continentale, en particulier les Celtes, ont fréquenté très tôt des Grecs et des Romains qui étaient organisés en États depuis le VIII^e s. a.C. au moins. Que ce soit au Premier ou au Second âge du Fer, les Celtes ont fermement conservé et entretenu leurs identités politiques et ont fait leurs propres choix quant à l'urbanisation et à l'État. Peut-on dire qu'ils ont rejeté l'État, ce modèle politique qu'ils connaissaient et regardaient chez leurs voisins méditerranéens? J'emprunte cette idée à Pierre Clastres qui affirmait

1 DEMOULE 1993, fig. 1, p. 259.

2 BRUN & RUBY 2008.

3 KRAUSZ 2016.

qu'il n'existait pas de sociétés sans État mais des sociétés *contre l'État*⁴. Ce concept suppose que l'État ne peut apparaître que dans des sociétés qui font évoluer délibérément leur organisation vers cette forme politique. À l'inverse, il induit que certaines sociétés se maintiennent intentionnellement dans des modèles politiques qui ne sont pas étatiques. Elles sont contre l'État parce qu'elles refusent et rejettent ce système politique⁵.

Depuis *La Société contre l'État* de Clastres, l'absence d'État dans les sociétés humaines ne peut plus être considérée comme une carence, un archaïsme, le niveau zéro du politique⁶. L'absence d'État est un choix, le choix d'un système politique différent. Au début du xx^e s., les fonctionnalistes britanniques ont montré que la segmentation de la société interdit toute concentration du pouvoir entre les mains d'une seule personne⁷. Le modèle segmentaire est un système politique à part entière, dont l'illustration la plus célèbre est celle des Nuer du Soudan étudiés au début du xx^e s. par E. E. Evans-Pritchard⁸. Reprenant une idée d'É. Durkheim⁹, l'anthropologue britannique a montré que l'organisation segmentaire acéphale des Nuer est tout aussi puissante qu'un modèle étatique, malgré le fait qu'il n'y ait ni instance hiérarchique ni force coercitive dans cette société nilotique.

En marge des organisations segmentaires, des systèmes politiques à pouvoir centralisé ont existé dans différents endroits du monde. Depuis les travaux de l'anthropologue américain E. R. Service¹⁰, on les nomme chefferies. On reproche souvent à ce terme d'être ambigu, car dans la conception évolutionniste de Service, la chefferie correspond à un stade d'évolution de la tribu (structure politique à caractère local) tout en constituant une marche vers l'État. Si on s'affranchit du paradigme évolutionniste de la théorie de Service, le concept de chefferie demeure très pratique pour décrire un modèle politique particulièrement fréquent, aussi bien dans les sociétés passées qu'actuelles¹¹. Contrairement aux sociétés segmentaires, les chefferies correspondent à des communautés stratifiées qui se distinguent de l'État par l'absence d'un appareil de coercition. Dans les systèmes à pouvoir centralisé, l'action politique correspond à un type de relation qui s'instaure entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui ne le détiennent pas, autrement dit les gouvernants et les gouvernés. Si le pouvoir est imposé, la relation politique repose sur un rapport de subordination¹² et suppose le recours à des moyens coercitifs. En revanche, si le pouvoir est consenti, il s'appuie sur l'acceptation des gouvernés et la relation politique est fondée sur la réciprocité en dépit de son caractère asymétrique. Souvent considérée comme une énigme politique, cette idée a été proposée par E. de la Boétie dans un célèbre discours prononcé en 1549¹³. Toujours actuelle, cette question reste celle des mécanismes qui conduisent des hommes à se soumettre et à se résigner face à d'autres. Comment certains hommes, autochtones ou étrangers, parviennent-ils à transgresser le principe fondamental de la société indivisée, à dévier puis à accaparer la relation de pouvoir? Et quels sont les moteurs qui poussent les dominés à reconnaître la légitimité des dominants, parfois sans aucune contrepartie? L'énigme de l'émergence de l'État commence avec ces questions¹⁴.

Le thème de l'apparition de l'État pendant la Protohistoire n'a été que rarement traité par les archéologues européens¹⁵. Il a toutefois fait l'objet d'un ouvrage édité en 1995 par deux archéologues américains, présentant les réflexions de plusieurs protohistoriens sur le sujet, en particulier deux Français, P. Brun qui discute de l'organisation politique des Celtes européens et O. Buchsenschutz

4 CLASTRES 1974.

5 KRAUSZ 2022.

6 KRAUSZ 2025c.

7 FORTES & EVANS-PRITCHARD 1940.

8 EVANS-PRITCHARD 1968.

9 DURKHEIM 1930.

10 SERVICE 1962.

11 KRAUSZ 2016, p. 297-300.

12 LÉVI-STRAUSS 1958.

13 LA BOÉTIE 1576.

14 TESTART 2004a; 2004b.

15 BRUN & RUBY 2008; DEMOULE 2009; KRAUSZ 2016.

qui analyse le rôle des *oppida* dans les sociétés de l'âge du Fer¹⁶. Pour aborder ce sujet, il faut s'intéresser aux recherches des anthropologues américains, précurseurs dans ce domaine depuis les travaux fondateurs de L.H. Morgan à la fin du XIX^e s. En 1955, J.H. Steward publie *Theory and Culture change*, un ouvrage qui met en valeur le rôle de l'écologie et de l'environnement dans l'évolution des sociétés¹⁷. Steward est le premier à définir cinq niveaux sociaux d'intégration (*social level of integration*) qui sont censés rendre compte de la complexité croissante des sociétés humaines : famille, bande, tribu, chefferie, État. Ce modèle a été repris par Service, puis Fried, Sahlins, Carneiro et enfin par Johnson et Earle¹⁸ pour les plus célèbres références. Ce sont probablement ces derniers qui proposent la classification la plus compatible avec les problématiques archéologiques actuelles : au-dessus des groupes locaux (organisations tribales), ils distinguent deux types de chefferies (simples et complexes) qui caractérisent des unités politiques régionales. La difficulté apparaît lorsque l'on tente de discriminer les chefferies entre elles, car elles peuvent présenter de fortes variabilités, en particulier en fonction de l'ampleur de leur population qui peut compter de quelques centaines d'individus à plusieurs dizaines de milliers. Il n'est sans doute pas indispensable de chercher à tout prix à ranger les sociétés dans des cases ; en revanche, il peut être très utile de caractériser le type de pouvoir détenu par les leaders protohistoriques. Cette caractérisation n'est hélas pas toujours possible. Elle dépend d'une part des éléments matériels dont nous disposons pour reconstituer les fonctions de ces personnages, d'autre part de la connaissance que nous pouvons avoir du fonctionnement de leurs territoires.

À l'inverse, pour les sociétés méditerranéennes, égyptiennes et mésopotamiennes, la question politique a été plutôt bien prise en compte par les historiens et les archéologues. Elle a été largement traitée sur tous les continents du monde, de l'Asie aux Amériques, parfois dans une perspective comparatiste¹⁹. Dans le bassin méditerranéen, l'approche moderne des modèles politiques de la Macédoine, de Rome, d'Athènes ou de Sparte a profité de l'analyse des historiens anciens qui ont beaucoup réfléchi sur leurs propres institutions et tenté de reconstituer leur histoire politique. Cependant, malgré leur grand intérêt historique, ces analyses restent aléatoires à cause des décalages chronologiques qui subsistent entre la date véritable de l'émergence des États et celle des textes écrits plusieurs siècles après. De ce fait, les circonstances réelles de la naissance des premiers États méditerranéens restent obscures dans la mesure où ils émergent, comme partout ailleurs, dans des sociétés sans production écrite. Pendant l'Antiquité, les intellectuels grecs et latins se sont interrogés sur la succession des systèmes politiques ou sur les conditions d'apparition de la démocratie athénienne. Les œuvres d'Aristote, de Thucydide, de Polybe ou de TiteLive restent incontournables pour approcher la conscience politique des philosophes et historiens de l'Antiquité, mais il s'agit d'analyses personnelles et rarement de témoignages directs sur l'évolution politique de leurs sociétés. Dans ce contexte, l'archéologie peut apporter des éléments innovants et déterminants sur la question de la naissance de l'État. L'analyse de la culture matérielle permet en effet d'interroger des domaines très divers comme l'organisation des territoires, des villes, des campagnes, les réseaux commerciaux ou encore les rites funéraires à travers lesquels se reflètent une vision du monde et l'idéologie des communautés humaines.

Pour la Protohistoire européenne en particulier, les sources archéologiques se sont considérablement multipliées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En effet, les programmes de recherche sur le terrain se sont développés dans tous les pays du continent européen, soutenus et stimulés par l'essor des nouvelles technologies et les progrès scientifiques dans les domaines de l'archéométrie et de la datation. À partir du milieu des années 1980, l'archéologie préventive a fortement contribué à ce développement en France, en augmentant régulièrement les occasions de nouvelles découvertes spectaculaires et de fouilles archéologiques sur de grandes surfaces²⁰. Ce sont alors des centaines de villes, villages, fermes et nécropoles qui ont été mises au jour, permettant d'accéder au fonctionnement de l'économie, des structures sociales et territoriales pendant la Protohistoire. Au cours de cette

16 BRUN 1995 ; BUCHSENSCHUTZ 1995.

17 TESTART 2005.

18 CARNEIRO 1970 ; FRIED 1967 ; JOHNSON & EARLE 1987 ; SAHLINS 1968 ; SERVICE 1975.

19 YOFFEE 2015.

20 DEMOULE 2004.

accélération récente de la recherche en Protohistoire européenne, la question des systèmes politiques n'a été que peu explorée. Lorsqu'elle l'a été, son approche s'est plutôt située en marge de l'étude des structures sociales ou de l'économie, là où le politique était requis pour expliquer certains phénomènes. Une analyse approfondie reste à faire, celle du politique étudié pour lui-même comme une composante fondamentale des sociétés humaines et de leur évolution dans le temps long.

I. LES PRINCES HALLSTATTIENS DES VI^E-V^E S. A.C.

Un pas dans la complexification sociale et politique est franchi à la fin du Premier âge du Fer, au VI^e s. a.C. Dans la région nord-alpine, apparaît un modèle de société qui relève du type de la chefferie complexe ou de l'État archaïque (fig. 1, n° 2). Son niveau de complexité est sans précédent en Europe continentale. Son apparition est rapide, tout comme sa disparition, après quelques générations seulement. Le phénomène princier de la zone nord-alpine ou complexe culturel hallstattien, n'est toutefois pas isolé en Europe. D'autres communautés princières se sont développées sur le continent, entre le sud de l'Espagne (fig. 1, n° 3 : royaume de Tartessos) et la mer Noire (fig. 1, n° 6 : Scythes), avec des chronologies inscrites entre les IX^e et IV^e s. a.C. Chacun de ces phénomènes est caractérisé par une longévité différente, et s'ils ne sont pas tous contemporains, ils ont pour point commun majeur des interactions étroites avec les sociétés méditerranéennes : d'abord avec les Phéniciens, puis avec les Grecs et Étrusques.

Patrice Brun a montré que les phénomènes princières de l'Europe continentale sont répartis d'ouest en est du continent (fig. 1), formant une ceinture discontinue en périphérie de la Méditerranée et de la mer Noire²¹. Cette répartition dans le temps et dans l'espace correspond à un modèle du type centre-périphérie, ou plus précisément, d'un système-monde. Les sociétés méditerranéennes ont développé des liens privilégiés avec des communautés continentales hiérarchisées à la tête desquelles se trouvaient des élites. Celles-ci sont désormais bien connues grâce à leurs tombes monumentales dans lesquelles les offrandes locales somptueuses côtoient de prestigieux objets méditerranéens. Dans toute la zone nord-alpine, on compte aujourd'hui une quinzaine de complexes princières hallstattiens (fig. 2), le plus à l'ouest étant celui de Bourges dans le Cher, et à l'extrémité est, se trouve Závist en Moravie du Sud (République tchèque). Ces deux pôles sont distants d'environ 1000 km.

Le qualificatif « princier » a été attribué par les archéologues allemands lors des premières découvertes de tombeaux spectaculaires dans la zone nord-alpine. L'utilisation des termes « prince » et « princier » ne fait pourtant référence à aucune source textuelle mais il est utilisé dans son sens générique contemporain, désignant une riche élite sociale²². Les tombes que l'on qualifie de princières pourraient tout aussi bien être désignées de royales comme on le fait en Macédoine ou en Étrurie. La différence est que pour ces communautés, il existe des textes rapportant les noms et les fonctions des individus qui ont été des princes ou des rois.

En l'absence totale de sources textuelles pour cette période de l'histoire de l'Europe continentale, nous ignorons les noms et les fonctions des personnes qui ont été enterrées dans les tombes fastueuses hallstattiennes. La mise en scène funéraire et les offrandes rares et précieuses indiquent clairement que leur statut et leur richesse étaient élevés dans leur société. Le caractère princier ou royal implique diverses responsabilités, sociales, religieuses et politiques. Selon les modèles de sociétés, ces fonctions peuvent être séparées ou cumulées par une seule personne. Le modèle politique de la royauté permet de se référer à un type d'organisation qui a existé dans la plupart des sociétés anciennes. Il est couramment identifié par les anthropologues grâce aux leaders qui se désignent eux-mêmes comme les rois de leurs communautés. Au terme de royaume, certains chercheurs préfèrent utiliser celui de chefferie qui a l'avantage de paraître plus neutre. Il n'est toutefois pas plus clair car il englobe des formes diverses de sociétés à pouvoir plus ou moins centralisé²³. Dans les sociétés connues par les sources textuelles, on observe que des royaumes archaïques ont souvent précédé des modèles politiques plus complexes, de type étatique. C'est le cas en Égypte prédynastique, en Grèce, chez les Galates d'Asie Mineure ou encore

21 BRUN 1999, p. 33.

22 Sur le phénomène princier hallstattien et la terminologie, voir BRUN 2006.

23 RIVIÈRE 2000, p. 59.

à Rome avant l'avènement de la République en 509 a.C. En Gaule, le pouvoir royal (*regia potestas*)

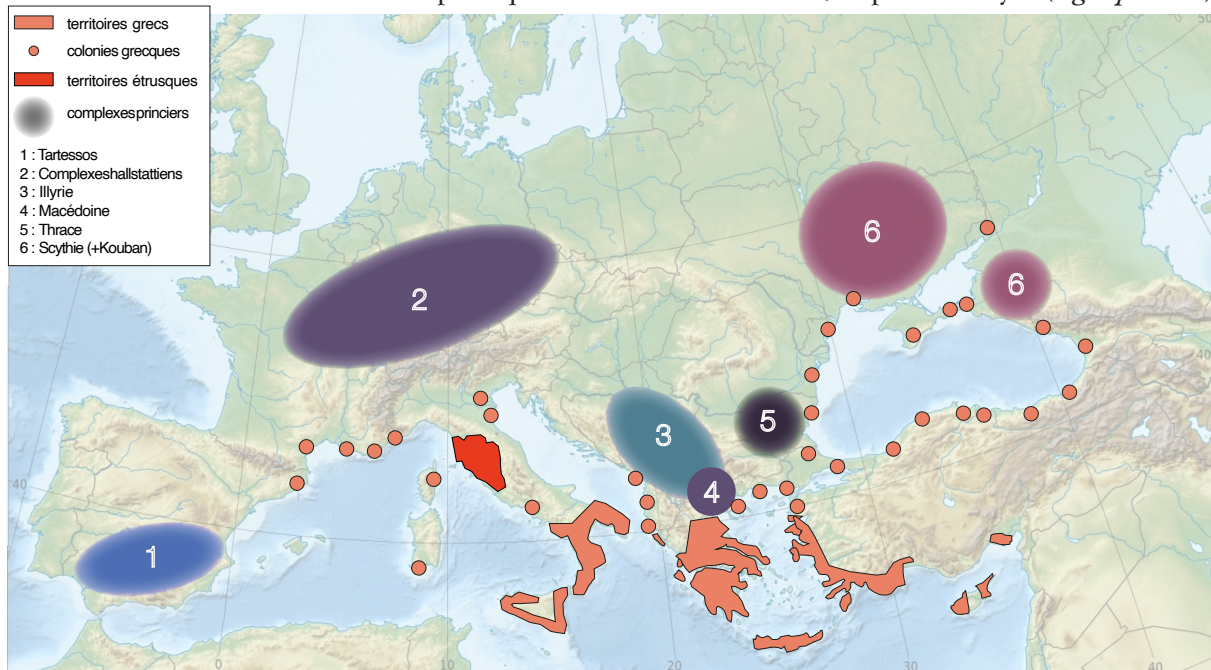


Figure 1. Les phénomènes princiers en Europe continentale [©Sophie Krausz, d'après BRUN 1999, fig.3.]

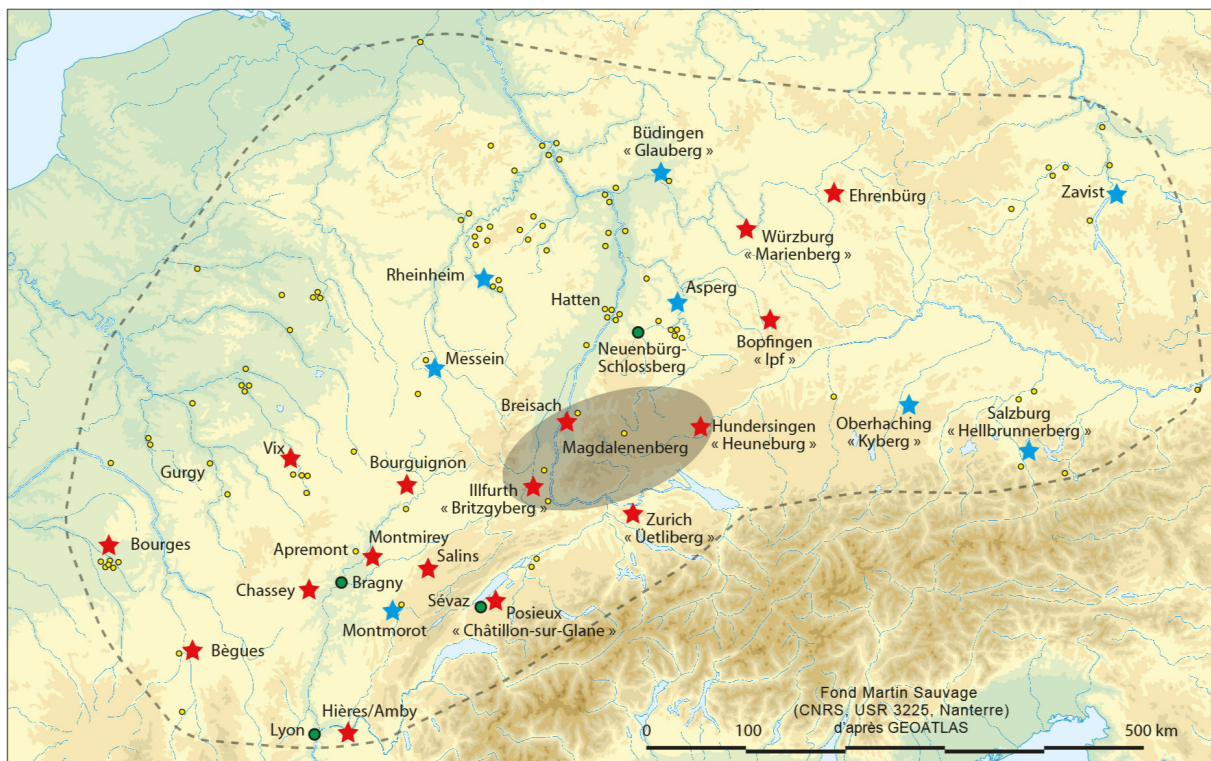


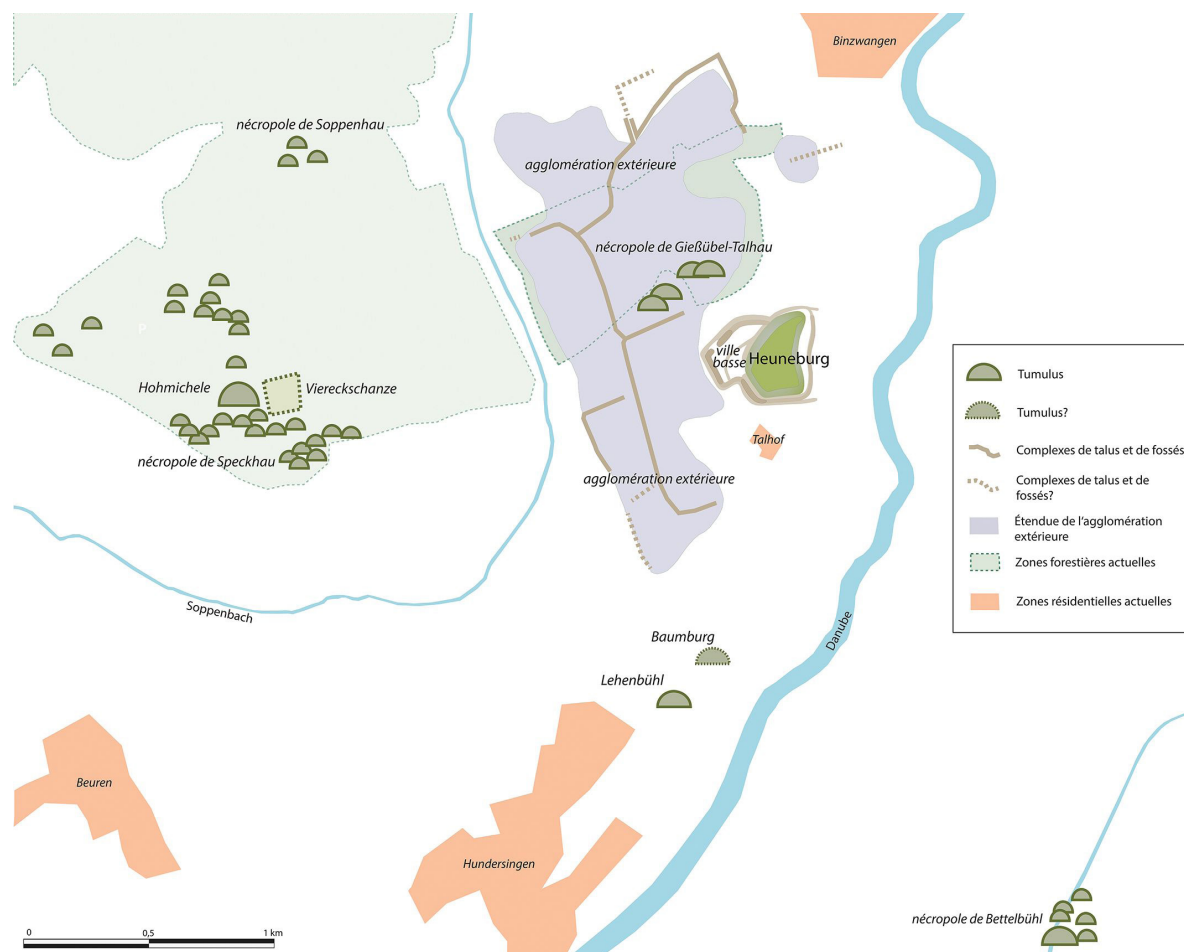
Figure 2. Le complexe princier nord-alpin hallstattien [d'après BRUN & CHAUME 2013, fig. 5, p. 329]

et les rois sont mentionnés à de nombreuses reprises par César dans les *Commentaires de la Guerre des Gaules*²⁴. Le concept de monarchie protohistorique n'est donc pas anachronique si on l'utilise dans un sens anthropologique. Ainsi, la monarchie présumée à l'âge du Fer désigne un modèle politique centralisé, au sommet duquel le pouvoir politique est détenu par une seule personne. Le pouvoir royal n'a pas de définition simple, tant il est diversifié dans le temps et dans l'espace. Il est de plus associé à deux notions qui le rendent encore plus complexe à appréhender : d'abord, le consentement, car le roi et le pouvoir royal sont légitimés par leur communauté ; ensuite, dans la plupart des sociétés archaïques, le roi possède un pouvoir magique sur la nature²⁵, la royauté est sacrée.

1.1. Le complexe princier de la Heuneburg (Bade-Wurtemberg, Allemagne)

Avant le développement du complexe hallstattien nord-alpin, il y avait déjà à la Heuneburg un site fortifié à l'âge du Bronze final, un lieu qui avait probablement déjà une importance régionale. Puis vers 630/620 a.C.²⁶, une agglomération se développe de manière spectaculaire. L'habitat s'étend dès cette époque dans deux secteurs distincts : une acropole dominant la rive gauche du Danube, avec en contrebas, des quartiers interprétés comme une « ville basse » ; une agglomération extérieure de près de 100 ha est subdivisée en différents quartiers par un système

Figure 3. Plan de la Heuneburg avec la ville basse fortifiée et l'agglomération extérieure, ainsi que les nécropoles avoisinantes et un enclos quadrangulaire de La Tène finale [Landesamt für Denkmalpflege im Regierungspräsidium Stuttgart, I. Kretschmer ; dans KRAUSSE, EBINGER, FERNÁNDEZ-GÖTZ et al. 2021]



24 KRAUSZ 2020b ; LEWUILLON 2002.

25 FRAZER 1981.

26 FERNÁNDEZ-GÖTZ & RALSTON 2017.

Figure 4. Reconstitution de la Heuneburg incluant le plateau fortifié, la ville basse et l'agglomération extérieure [Landesamt für Denkmalpflege im Regierungspräsidium Stuttgart, Faber Courtial; dans KRAUSSE, EBINGER, FERNÁNDEZ-GÖTZ *et al.* 2021, fig. 3]



de talus et de fossés (fig. 3). Ces enclos peuvent relever de différents lignages, chacun étant propriétaire d'un établissement rural distinct d'une surface d'1 à 1,5 ha²⁷. Dans cette première phase (phase IVc), l'acropole est fortifiée par un rempart traditionnel à caissons de terre et de bois de type *Kastenbau*, construit sur les ruines de l'ancienne fortification de l'âge du Bronze (fig. 4). À l'intérieur, on trouve plusieurs enclos occupés par des maisons et leurs dépendances. Vers 600 a.C. (phase IVb), le rempart de l'acropole est remplacé par un ouvrage de type grec, exceptionnel au cœur du Bade-Wurtemberg avec son soubassement en pierre et son élévation en brique crue. Du côté regardant la ville basse, cette fortification est renforcée par dix-sept tours rectangulaires et une puissante porte fortifiée protège l'accès principal de l'agglomération. Parallèlement à la construction du nouveau rempart, l'aménagement interne du plateau change radicalement. Les maisons de la période précédente sont détruites et l'on rebâtit un habitat dense qui s'inscrit dans un réseau de rues rectilignes. La réorganisation de l'habitat, la construction d'une fortification monumentale et spectaculaire, l'installation d'ateliers et de boutiques sont autant de transformations qui révèlent un changement politique majeur à la Heuneburg au début du VI^e s. a.C. L'agglomération de la Heuneburg est alors un important centre de production et d'innovation, des artisans qualifiés produisaient des céramiques, des parures en matières organo-minérales ainsi que des pièces d'orfèvrerie en bronze et en or²⁸.

Au total, cette agglomération s'étendait sur une surface de 80 à 100 ha et pouvait abriter une population minimale de 5000 habitants²⁹. En périphérie de l'agglomération de la Heuneburg, les membres de l'élite sociale et leurs proches ont été enterrés dans de nombreux tumulus (Hohmichele, Bettelbühl, Rauher Lehen)³⁰. Vers 540/530 a.C. (phase IIIb), la Heuneburg est dévastée par un grand incendie qui ravage en particulier le centre de l'acropole, le rempart et certains quartiers bas. Cette catastrophe entraîne une réduction de la ville basse qui ne sera jamais reconstruite. Quant à l'agglomération haute, elle est rebâtie et se dote d'une nouvelle fortification, non plus de type grec, mais traditionnelle, en terre et en bois. Vers 450 a.C., une nouvelle destruction violente signe la disparition définitive de la Heuneburg.

27 KRAUSSE, EBINGER, FERNÁNDEZ-GÖTZ *et al.* 2021.

28 SUEUR, HANSEN, TARPINI *et al.* 2023.

29 KURZ 2010.

30 FERNÁNDEZ-GÖTZ & KRAUSSE 2013.

1.2. Le complexe princier de Vix (le mont Lassois, Côte d'Or)

Le complexe de Vix est emblématique du modèle des résidences princières hallstattiennes du ^{vi}^e s. a.C., bien connu grâce à la prestigieuse tombe de la princesse de Vix fouillée par R. Joffroy en 1953³¹. L'histoire de Vix commence comme celle de la Heuneburg sur un site de hauteur fortifié à l'âge du Bronze final. Au ^{vi}^e s. a.C., un habitat se développe au sommet du mont saint Marcel (acropole) alors que des quartiers s'installent en contrebas, ainsi qu'un sanctuaire et une nécropole (fig. 5). Au Hallstatt D, le promontoire est protégé par un système de fortifications complexe qui modèle le paysage sur une surface de 50 ha. Les fortifications contribuent alors à créer une mise en scène monumentale intégrant la Seine. Au sommet du mont saint Marcel, l'habitat de 5 ha comprend une zone densément occupée par des enclos organisés le long d'un axe principal qui coupe le plateau en deux zones distinctes (fig. 6, A). Cette « grande rue », orientée approximativement nord-sud, donne accès à une quinzaine d'enclos. Délimités par des fossés palissadés, ils renferment des bâtiments sur poteaux. Aux extrémités nord et sud, se trouvaient les probables entrées de l'habitat. À proximité de l'entrée sud, la prospection géophysique permet d'identifier une grande zone de trous de poteau

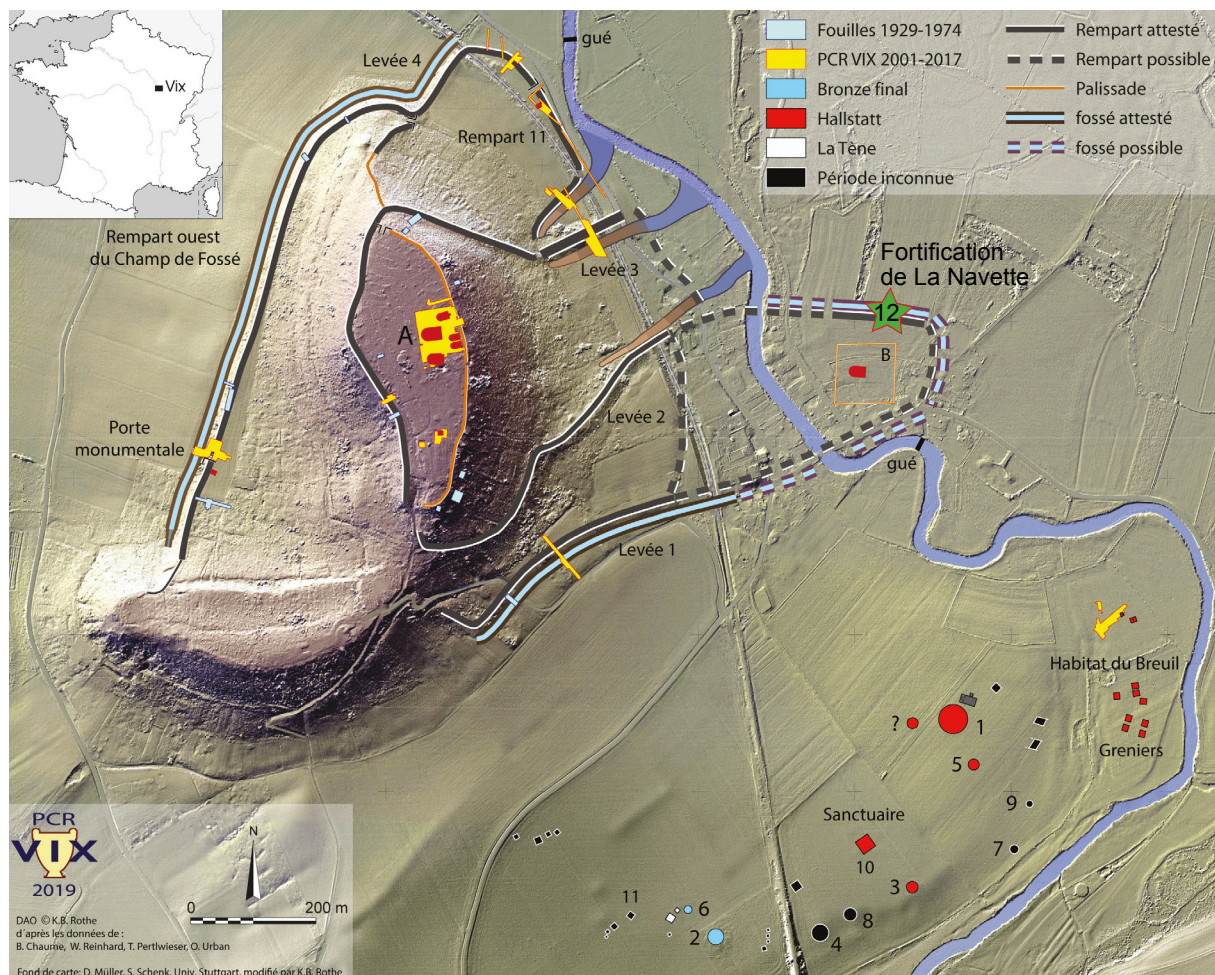
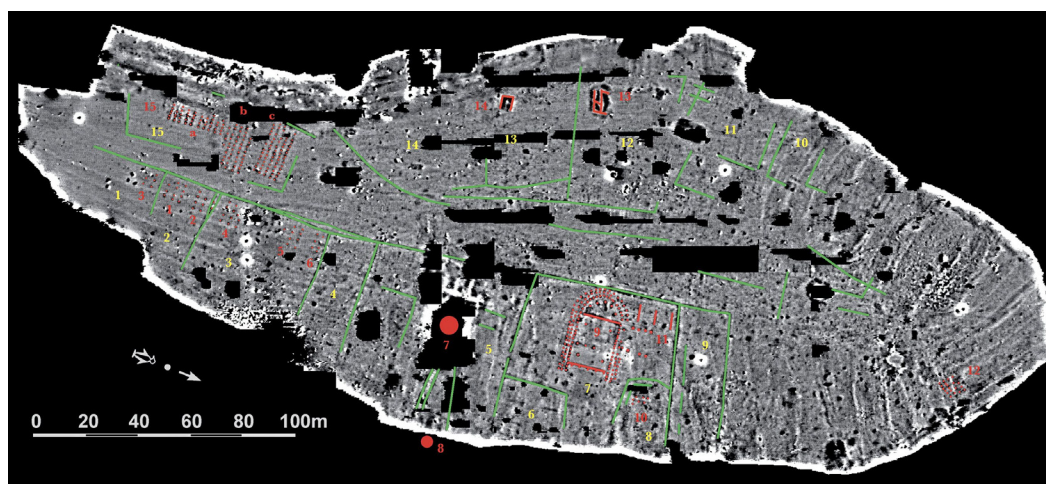


Figure 5. Plan général du mont Lassois : principales structures fouillées [grands bâtiments absidaux du Ha D2-D3 et structures funéraires protohistoriques (B. F. IIIb – Ha D1/D2/D3 – LTC LTD1) : 1. Tumulus princier ; 2. Tumulus 2 ; 3. Tumulus 3 ; 4. Tumulus 4 ; 5. Tumulus 5 ; 6. Tumulus 6 ; 7. Tumulus 7 ; 8. Tumulus 8 ; 9. Tumulus 9 ; 10. Sanctuaire hallstattien des Herbues ; 11. Nécropole de La Tène moyenne et finale ; 12. Fortification de La Navette ; A. Enclos des grands bâtiments absidaux ; B. Bâtiment absidial n° 6 (CHAUME 2020, augmenté par S. Krausz – DAO : K. B. Rothe – Fond LIDAR : W. Böttinger, D. Mueller, S. Schenk, Université de technologie de Stuttgart) (CHAUME, BALLMER, DELLA CASA *et al.* 2021, fig. 1]

31 JOFFROY 1979.

correspondant probablement à un stockage aérien de denrées agricoles. On soupçonne le même type d'aménagement à l'extrémité nord.

Dans la moitié est du plateau, prend place un ensemble de plusieurs maisons à abside installées dans un grand enclos. Leur petit côté est orienté vers le bord est du plateau, côté Seine (fig. 6, B). L'un des bâtiments à abside présente des dimensions hors normes (33×20 m)³². Habité vers 500 a.C., il est contemporain de la tombe de la princesse inhumée au pied de l'acropole. La découverte de fragments d'amphores de Marseille, de céramiques attiques et de quantités impressionnantes de poteries indigènes de haute qualité suggère la présence d'un ensemble palatial au sommet de l'acropole.



B

Figure 6. A: Magnétogramme du plateau sommital du mont Lassois (Harald von der Osten Woldenburg). B: Plan de l'enclos aux grands bâtiments absidaux du plateau supérieur du mont Lassois [relevés: B. Chaume, S. Beuchot, N. Nieszery, W. Reinhard; plan sous AUTOCaD: S. Beuchot; reprise du plan sous Illustrator: K.B. Rothe] (CHAUME, BALLMER, DELLA CASA *et al.* 2021, fig. 2-3]

32 CHAUME, BALLMER, DELLA CASA *et al.* 2021.

La découverte exceptionnelle de fragments de peintures murales lors des fouilles du bâtiment 1 révèle un habitat de prestige, peut-être le palais de la famille princière. Malgré l'absence de fouilles complètes sur le mont saint Marcel, les indices d'une hiérarchisation sociale sont perceptibles dans le bâti comme dans les espaces clôturés. Les maisons classiques à deux nefs côtoient des bâtiments monumentaux à abside. La trame parcellaire montre que le complexe princier de Vix a été conçu au sein d'un programme architectural global, et non à partir d'unités d'habitations qui se seraient juxtaposées au cours du temps. Ce programme révèle la nécessité d'organiser la distribution des activités pratiquées dans le complexe mais aussi de coordonner les différentes strates sociales qui contribuaient au fonctionnement de l'agglomération. Le complexe de Vix disparaît totalement et définitivement vers 450 a.C. Comme à la Heuneburg, des traces d'incendie ont été identifiées à plusieurs endroits sur le mont Lassois, dans la maison 1, dans le rempart 3³³ et sur la face interne du rempart de la Navette³⁴ dans la plaine alluviale. Ces incendies se produisent au milieu du v^e s. a.C., en même temps que la destruction du sanctuaire des Herbues.

1.3. *Le complexe princier de Bourges (Cher)*

Mon dernier exemple est celui du complexe princier de Bourges (Cher) qui se distingue par une configuration différente de celle des deux sites princiers précédents. Son origine est ancrée dans l'histoire ancienne des clans aristocratiques du Berry dont les territoires sont perceptibles dès l'âge du Bronze³⁵ (fig. 7). Ces communautés semblent s'être enrichies grâce à une agriculture performante dans des territoires bien pourvus en minerai de fer³⁶. Comme à la Heuneburg et à Vix, l'habitat princier de Bourges est caractérisé par une acropole. Située sur un promontoire à la confluence de l'Yèvre et de l'Auron (fig. 8), elle est aujourd'hui totalement recouverte par la ville de Bourges. En contrebas, des faubourgs se sont développés au niveau des vallées, accueillant à la fois les installations artisanales et funéraires, sur une surface d'au moins 200 ha autour de l'acropole. Mais la principale question qui se pose à Bourges est celle de l'autonomie de ces quartiers périphériques par rapport à la résidence princière installée depuis l'origine sur l'acropole. En effet, on s'interroge sur les liens qui ont pu exister entre les populations qui vivaient et travaillaient dans les faubourgs artisanaux et les princes qui habitaient tout en haut sur l'acropole : les artisans étaient-ils dépendants des princes ou au contraire autonomes politiquement³⁷ ? L'habitat princier de l'acropole est détruit vers 450 a.C., mais l'agglomération continue à fonctionner en contrebas et à se développer dans les faubourgs bien après cette date. Se pose alors une question cruciale : les princes se sont-ils repliés dans l'agglomération basse après la destruction de l'acropole ? Ou bien les artisans auraient-ils pu ravir le pouvoir des princes pour prendre le contrôle de la production du complexe princier ?

2. LA SOCIÉTÉ HALLSTATTIENNE CONTRE L'ÉTAT ?

Je transpose ici l'idée de Pierre Clastres qui affirmait en 1974 qu'il n'existait pas de sociétés sans État mais *des sociétés contre l'État*. C'est en effet l'hypothèse que j'ai formulée dans un article publié en 2020³⁸, dans lequel j'ai tenté de synthétiser une série de données archéologiques provenant des complexes princiers hallstattiens pour proposer un essai sur une société contre l'État. J'ai suggéré qu'une révolution menée par le corps social contre les élites aurait pu causer l'effondrement de la première tentative étatique de l'âge du Fer continental.

33 *Ibid.*, p. 35.

34 KRAUSZ, MILLEREUX & BARDEL 2022.

35 KRAUSZ 2020b.

36 AUGIER & KRAUSZ 2021.

37 KRAUSZ 2016, p. 325-344.

38 KRAUSZ 2020a.

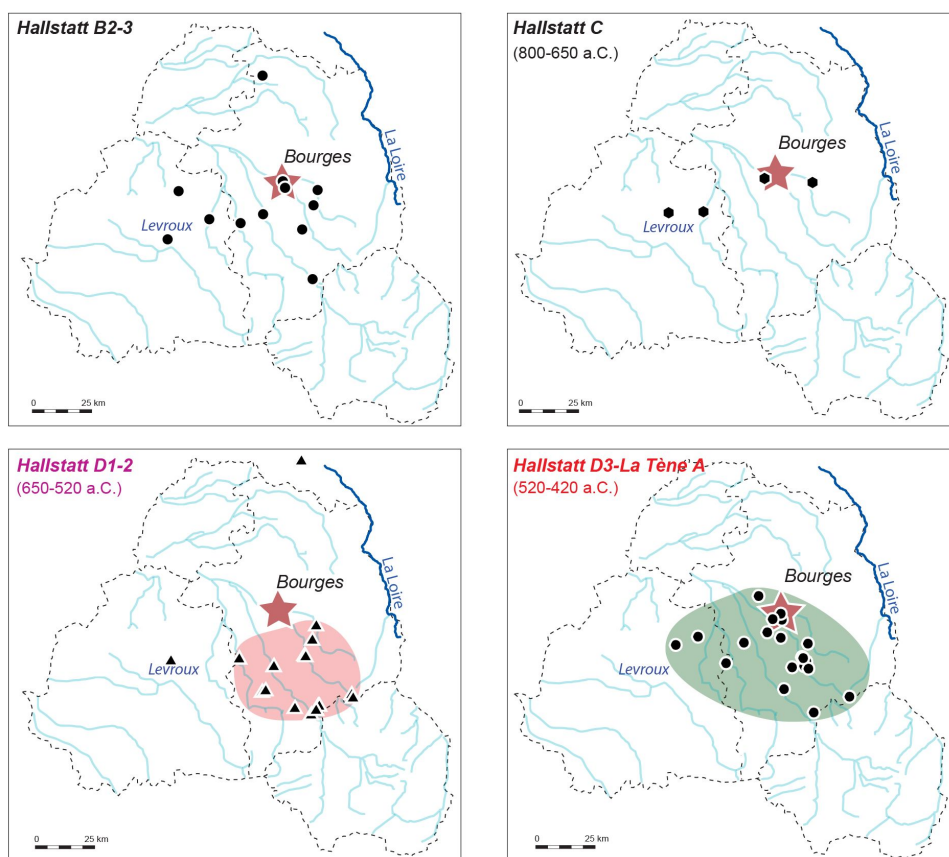


Figure 7. Émergence de la résidence princière de Bourges : localisation des tombes en Berry entre le Hallstatt B2-3 et le Hallstatt D1-2 [KRAUSZ 2016, p.332-333, fig. 93]

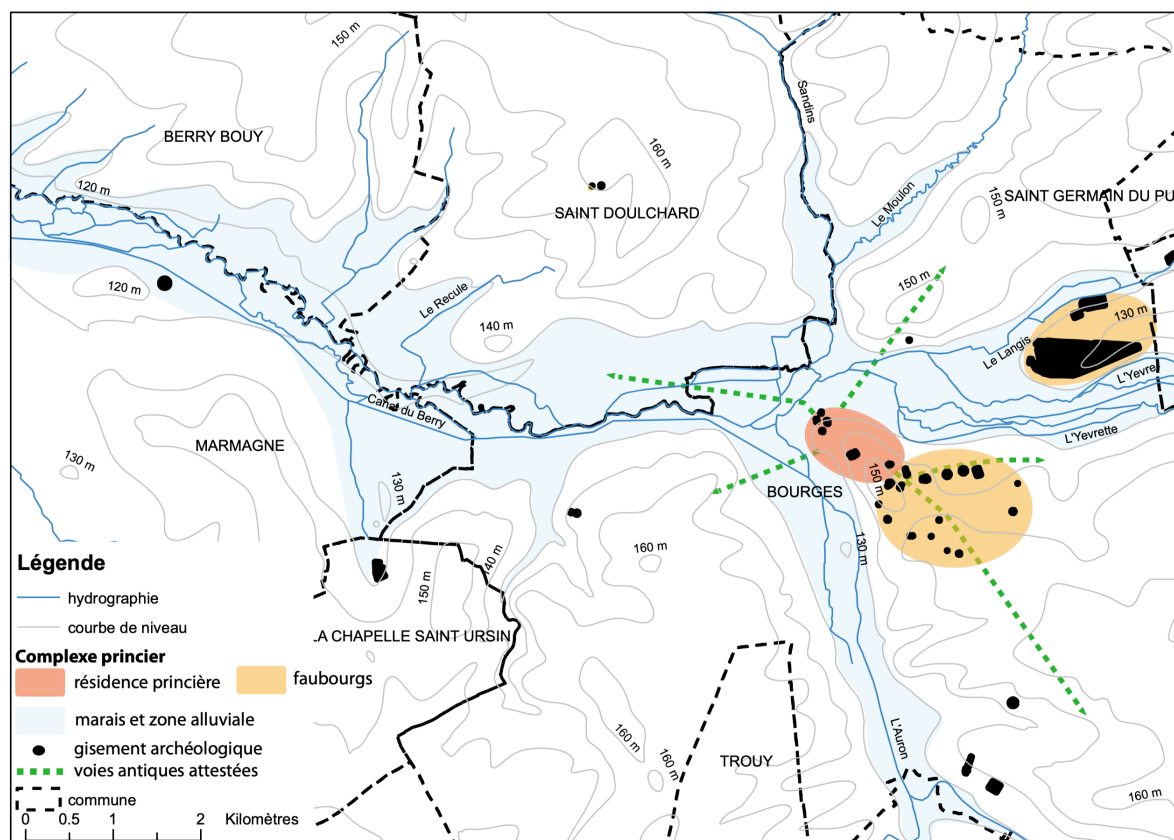


Figure 8. Modélisation du complexe princier de Bourges au Hallstatt D3 et à La Tène A [cartographie: L. Augier et B. Pescher, dans AUGIER & KRAUSZ 2012]

Dans les complexes hallstattiens comme la Heuneburg, Vix ou Bourges, il est clair que l'émergence du phénomène princier n'est pas liée à l'irruption brutale de populations étrangères à la suite de conquêtes territoriales. Tous ces sites sont occupés au moins depuis le Bronze final par des élites très riches, probablement déjà à la tête de chefferies. L'émergence des complexes hallstattiens révèle un changement de système politique que provoquent ces élites déjà ancrées, souveraines sur leur territoire et comportant une forte composante aristocratique. Les données archéologiques montrent que ces communautés se sont développées en même temps qu'un puissant réseau économique. Celui-ci a favorisé les échanges, non seulement à l'intérieur de la zone nord-alpine, mais aussi avec les Grecs et les Étrusques. À l'origine de ce réseau, un site moteur a pu entraîner le mouvement, peut-être la Heuneburg, idéalement positionnée sur le Danube et la plus ancienne agglomération de la série. Le réseau se serait progressivement étoffé, invitant des entités territoriales périphériques ayant la main sur de riches ressources de minerai et de produits agricoles, bien implantées elles aussi sur des voies de communication stratégiques. Entrer dans ce système pour s'enrichir en répondant à la demande des Méditerranéens a dû stimuler la production de marchandises pour les communautés nord-alpines. Mais elles n'avaient peut-être pas les moyens humains nécessaires et ont dû rapidement les renforcer. Si les ressources humaines qualifiées font défaut dans une communauté, un recrutement externe est nécessaire. Il peut prendre différentes formes, l'esclavage n'étant pas exclu. L'introduction de nouvelles populations dans une communauté, en l'occurrence pour augmenter la productivité économique, constitue un scénario possible de la formation d'un système étatique dans la zone nord-alpine. En effet, dans différents endroits du monde et à différentes époques (Égypte, Mésopotamie, Chine, Mésoamérique), on peut observer que là où des nucléons urbains se développent rapidement, leur croissance ne peut pas uniquement être expliquée par la démographie de la population villageoise préexistante. Si ce n'est pas la démographie, il peut s'agir d'afflux de populations venant s'établir à titre individuel ou en groupes plus ou moins nombreux comme l'a suggéré M. Campagno³⁹. Si les nouveaux arrivants n'ont pas de relations de parenté avec les populations autochtones, cela implique, pour qu'ils s'installent, l'existence de processus sociaux d'adoption ou d'homologation des étrangers. Ces processus peuvent aboutir à des résultats très différents : soit les autochtones intègrent les nouveaux venus comme s'ils étaient des parents (plus simple si ce sont des migrants individuels) ; soit ils les placent dans une situation de dépendance. Dans ce cas, plus probable s'il s'agit de grands groupes, les autochtones peuvent fonder des relations de subordination et/ou de patronage auxquelles les nouveaux arrivants doivent se soumettre. Des hiérarchies sociales peuvent alors apparaître, différenciant voire opposant des groupes qui n'ont pas de lien de parenté. Si un groupe social domine les autres de manière permanente, régule les conflits entre les groupes, les conditions deviennent alors socialement favorables à la complexification des structures sociales, et de là, à l'émergence de l'État. Ce modèle explique la formation de villes par la convergence de groupes de provenances diverses (des trames parentales différentes) aboutissant à une composition sociale hétérogène.

Le site du Glauberg (Hesse, Allemagne) est pour le moment le seul complexe princier qui fournit des arguments en faveur de ce scénario. Les études d'ADN réalisées sur une douzaine d'individus trouvés dans des silos, et non dans des tombes conventionnelles, ont révélé qu'il n'y avait pas de relations de parenté entre les hommes, les femmes et les enfants inhumés dans ces fosses⁴⁰. Ces individus appartenaient à des familles différentes, les enfants n'étaient pas ceux des femmes, ni ceux des hommes placés dans ces structures. D'autres analyses ont montré que ces individus avaient eu toute leur vie un régime pauvre en protéines animales, composé essentiellement de millet. De plus, leurs squelettes présentent de nombreuses lésions articulaires, révélant un mode de vie intense et physiquement stressant. Ils ne faisaient visiblement pas partie de la même classe sociale que le prince recouvert d'or, inhumé dans le tumulus 1 à quelques dizaines de mètres des silos et dont le régime alimentaire était composé de protéines de très bonne qualité. Enfin, les analyses du strontium des dents des individus des silos montrent qu'ils ne sont pas nés au Glauberg, mais ils y ont vécu et y sont morts. Tous les indices convergent pour indiquer que ces hommes, femmes et enfants, physiquement altérés et mal nourris toute leur vie, étaient des personnes de statut inférieur, c'est-à-dire des esclaves. Le site du Glauberg livre ainsi un sérieux indice de la présence d'esclaves au service des élites hallstattiennes. L'existence d'une main d'œuvre servile à l'âge du Fer, souvent

39 CAMPAGNO 1998.

40 KNIPPER, MEYER, JACOBI *et al.* 2014.

soupçonnée mais rarement démontrée, ouvre des perspectives nouvelles sur les systèmes politiques qui ont pu exister dans les sociétés nord-alpines. Un autre exemple de populations potentiellement serviles a été mis en évidence par Laurent Olivier à Marsal (Moselle)⁴¹. Sur ce site d'exploitation industrielle de sel, un silo à grains désaffecté a livré une accumulation de huit corps humains datés vers 500 a.C. Trois femmes ont d'abord été précipitées les unes à la suite des autres, puis quatre hommes ont été jetés selon le même procédé, en compagnie d'un petit enfant. Les résultats des analyses de laboratoire révèlent de nombreuses pathologies, des lésions d'origine traumatique, liées probablement au port de charges lourdes. Les hommes ont plus d'atteintes aux mains que les femmes, témoignant sans doute d'activités différentes.

En marge des populations serviles, les complexes princiers devaient attirer des catégories de populations qui travaillaient pour les princes ou pour leur propre compte comme on le soupçonne à Bourges. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments archéologiques pour estimer le degré d'intégration de ces niveaux de population dans les sociétés princières (esclaves et autres populations non serviles) : fortement intégrées, la relation politique entre gouvernants et gouvernés est proche de l'acceptation. Moins intégrés, les gouvernés vivent sous la domination des gouvernants, une emprise qui a pu finalement conduire à l'implosion du système princier hallstattien. Si le système a implosé pour des raisons sociales, les épisodes d'incendies successifs enregistrés à la Heuneburg pourraient révéler une grande agitation et des tentatives de soulèvement des populations maintenues dans un état de dépendance par des princes autocratiques et despotiques. Les élites se seraient alors trouvées dans l'impossibilité de gérer leurs nouvelles agglomérations qui se sont développées trop rapidement, avec des populations trop nombreuses, trop diversifiées et finalement ingouvernables. Leur développement rapide ne leur a en effet peut-être pas permis de mettre en place une structure politique et administrative suffisamment efficace pour gérer des communautés socialement trop hétérogènes. Le mode de gouvernement des princes a pu générer des inégalités sociales de plus en plus fortes, dans un système totalitaire de plus en plus rigide, insupportable pour des populations exploitées et dépendantes.

Dans l'hypothèse d'une révolte ou d'une révolution, l'extinction du système princier pourrait donc être liée en partie à des causes internes et s'apparenterait à un refus du pouvoir en place et de son mode de fonctionnement, la société s'exprimant clairement contre l'État.

Des éléments archéologiques témoignent de la désintégration des complexes princiers vers 450 a.C. et de la destitution des élites. Ils concernent la destruction réelle et totale des acropoles par incendie à La Heuneburg, à Vix et à Bourges, mais aussi la destruction symbolique des effigies des élites. On a en effet découvert au Glauberg, les vestiges de plusieurs statues en pierre grandeur nature : trois statues ont été réduites en miettes et une statue gisait près du tumulus 1 (fig. 9-A) : la statue n° 1 était complète, toutefois à l'exception des pieds. L'absence des pieds évoque la destitution des statues de chefs, celles que l'on pousse du haut de leur piédestal et qui se brisent au niveau des chevilles, point de fragilité des sculptures monumentales. Des événements récents font écho aux destructions de statues hallstattiennes, comme le déboulonnage de la statue de Saddam Hussein à Bagdad en 2003⁴², ou encore plus récemment, en décembre 2024, la destruction des statues de l'ex-président syrien Hafez el-Assad⁴³.

Les deux statues assises de Vix révèlent une destruction du même type, à la fois physique et symbolique (fig. 9-B). Elles ont en effet été découvertes en 1991 dans le fossé d'un petit sanctuaire au pied de l'acropole de Vix⁴⁴. L'une d'entre elles représente un homme assis tenant un bouclier devant ses genoux. L'autre statue est celle d'une femme vêtue d'une longue robe, assise également. Elle porte un collier dont le modèle rappelle le torque en or à tampons découvert dans la tombe de la princesse de Vix. Ces deux statues sans tête ont été jetées dans le fossé, près de l'entrée du sanctuaire des Herbues vers 450 a.C., c'est-à-dire au cours de la phase de destruction de la résidence princière de Vix. Les statues mutilées du Glauberg et de Vix sont peut-être l'expression d'une société

41 OLIVIER 2018.

42 https://www.lemonde.fr/international/article/2016/07/07/en-irak-les-regrets-du-deboulonneur-de-la-statue-de-saddam-husseini_4965591_3210.html

43 <https://www.courrierinternational.com/depeche/en-syrie-une-statue-de-lex-president-hafez-al-assad-renversee-tout-un-symbole.afp.com.20241206.doc.36pp6b9.xml>

44 CHAUME, OLIVIER & REINHARD 2000.

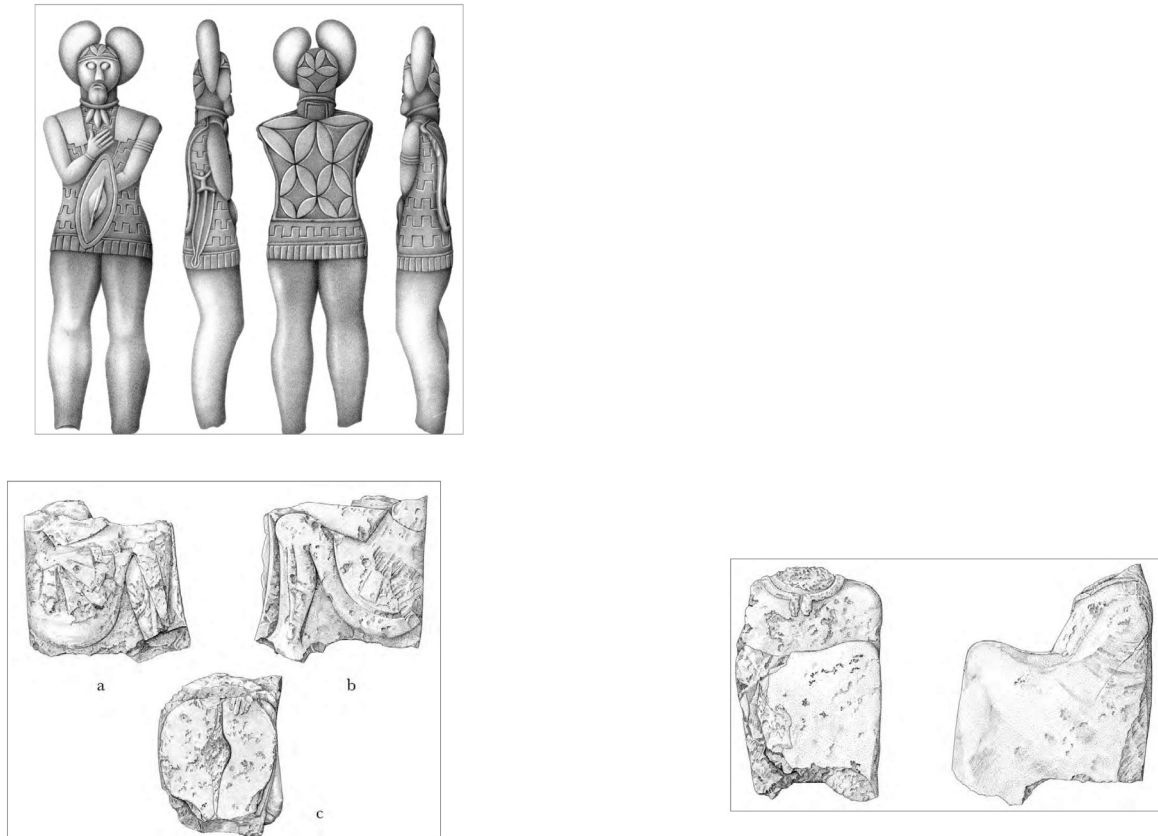


Figure 9. A. Statue du Glauberg, ^v^e s. a.C. H. 1,86 m [dessin B. V. Bertrad, dans HERRMANN 2008, p. 29].
 B. Statue masculine des Herbues à Vix, ^v^e s. a.C. H. 46 cm ; l. 38 cm ; L. 51 cm [CHAUME & REINHARD 2011, fig. 12, p. 301 ; vue de face, profils droit et gauche, dessins : Archäologische Staatssammlung München].
 C. Statue féminine des Herbues à Vix, ^v^e s. a.C. H. 62 cm ; l. 34 cm ; L. 51 cm [CHAUME & REINHARD 2011, fig. 9, p. 300 ; vue de face et profil gauche, dessins : Archäologische Staatssammlung München].

ou d'une catégorie sociale qui s'est opposée aux princes hallstattiens. Elle a incendié les complexes princiers pour mettre un terme à leur modèle politique, destituant jusqu'à leurs effigies en leur coupant la tête ou en les faisant tomber de leurs piédestaux.

Dans le domaine nord-alpin hallstattien, ce qui est peut-être la première tentative étatique aux ^{vi}^e-^v^e s. a.C. s'est appuyé sur deux piliers : un réseau économique dynamique avec les Méditerranéens, mais un système politique très fragile. Celui-ci, trop précaire n'a pas pu empêcher la désintégration du système dans son ensemble. Cette expérience politique de l'État archaïque a été la toute première en Europe continentale et elle n'est pas allée jusqu'au bout, peut-être parce que le corps social s'est interposé pour interrompre le processus de monopolisation du pouvoir. Il a dû lutter pour défaire ce modèle politique, supprimer les leaders et revenir à un modèle politique antérieur, peut-être plus égalitaire.

3. PREMIERS ÉTATS DE L'ÂGE DU FER EN EUROPE CONTINENTALE

À la suite de l'expérience étatique hallstattienne avortée, il faut attendre les ⁱⁱⁱ^e-ⁱⁱ^e s. a.C. pour observer un nouvel épisode de complexification politique. Après l'effondrement des complexes princiers, les élites ne disparaissent pas pour autant. On les retrouve par exemple en Berry, à Bourges et dans la vallée de l'Indre, ou encore en Touraine où prospèrent de riches exploitations

agricoles⁴⁵. Mais depuis la disparition des complexes princiers au milieu du v^e s. a.C., les communautés celtiques n'ont pas reconstruit d'agglomérations en Europe continentale. Pourtant riches et dynamiques, il semblerait que leurs systèmes politiques n'aient pas permis ou nécessité l'émergence de formes urbaines.

Mais dès le milieu du III^e s. a.C., apparaissent de grandes agglomérations de plusieurs dizaines d'hectares. Situées en plaine, elles n'ont pas de fortifications. Elles émergent d'abord en Europe centrale, comme à Némčice nad Hanou en Moravie, Roseldorf en Autriche ou Manching en Bavière (fig. 10), puis elles vont se développer dans toute l'Europe continentale au cours du II^e s. a.C. Ces agglomérations correspondent à un nouvel épisode d'urbanisation, intensif et rapide, avec un essor sans précédent des productions artisanales dans tous les domaines. La complexification des structures sociales entraîne l'essor urbain. Dans ce contexte économique particulièrement dynamique de la seconde moitié du III^e s. a.C., la monnaie apparaît chez les Celtes⁴⁶. Le développement des réseaux d'agglomération et l'apparition de l'instrument monétaire contribuent à structurer les territoires. Lors de la Guerre des Gaules, César mentionne l'existence d'entités politiques qu'il nomme *civitates*. Celles-ci constituent des ensembles politiques autonomes ; César en désigne une soixantaine mais elles ont pu être plus nombreuses. Ces *civitates* constituent des États territoriaux disposant d'une souveraineté intérieure. On le sait par César, chaque *civitas* possède une capitale et des frontières qui ont perduré à travers les limites des diocèses médiévaux français. En marge des capitales, d'autres villes, les *oppida*, ont émergé à l'intérieur des *civitates*. Ces villes fortifiées sont liées à des subdivisions territoriales de la *civitas*, probablement les *pagi* auxquels César fait allusion. La citoyenneté des Gaulois est attestée par la mention de César sur le prélèvement des impôts et le service militaire⁴⁷ ainsi que sur le recensement de la population et la comptabilité publique⁴⁸. Ces mentions confirment l'existence d'une administration dans certaines *civitates*, un modèle étatique qui s'apparente à celui de la cité-État. César a remarqué que chaque *civitas* a choisi son propre système politique : si certaines ont conservé un modèle monarchique traditionnel, d'autres ont adopté un système sénatorial,



Figure 10. Les agglomérations du III^e s. a.C. en Europe continentale avec évidence de monétarisation [HIRIART 2022, fig. 150, p. 308].

45 KRAUSZ 2016.

46 HIRIART 2022.

47 Caes. *BGall.*, VI, 14.

48 Caes. *BGall.*, I, 39.

peut-être proche de celui de la République romaine. Enfin, plusieurs mentions littéraires confirment l'existence de ligues politiques et militaires gauloises : c'est un système archaïque qui existe probablement depuis plusieurs siècles, et qui permet, comme dans d'autres civilisations antiques, de mettre sur pied de grandes armées. On pense en premier lieu à l'armée de secours de plus de 250 000 Gaulois, constituée pour délivrer Vercingétorix en septembre 52 à Alésia⁴⁹. Aux mentions littéraires s'ajoutent de nouvelles données archéologiques qui soutiennent l'existence d'armées permanentes au niveau de la *civitas*⁵⁰. L'apparition de l'armée permanente à la fin de l'âge du Fer incarne le monopole de la violence légitime, une caractéristique essentielle de l'État⁵¹.

CONCLUSION

Tout au long de l'âge du Fer en Europe continentale, l'idéologie de l'État est présente. À partir du moment où les communautés protohistoriques sont en contact avec des sociétés étatiques, d'abord avec les Phéniciens puis les Puniques, les Grecs, les Étrusques et les Romains, elles ne peuvent pas ignorer cette forme politique. Mais l'État demeure un système politique parmi d'autres et les communautés protohistoriques ne l'ont visiblement pas considéré comme un idéal ni comme une perfection politique. Dans le cas contraire, des systèmes étatiques auraient vu le jour un peu partout en Europe continentale dès le début de l'âge du Fer. Cela ne s'est pas produit, non pas parce que les communautés protohistoriques n'étaient pas prêtes ou trop archaïques, mais parce que leur idéologie et leur représentation du monde ne les ont pas conduites vers ces modèles politiques.

L'histoire de l'âge du Fer européen montre qu'un pas dans la complexification a été franchi à la fin du Hallstatt dans le domaine nord-alpin, mais l'expérience étatique n'a pas été poussée jusqu'au bout, peut-être rejetée par le corps social. La société contre l'État a endigué pour plusieurs siècles les velléités de complexification politique. D'autres modèles ont été privilégiés, relevant du type de la chefferie et de la monarchie. Les données archéologiques montrent que le modèle princier hallstattien n'a jamais pu réapparaître en Europe continentale. Il a fallu attendre plusieurs générations à la suite de cette tentative éphémère et violente pour que l'État soit durablement implanté en Gaule. Il apparaît dès 250 a.C. en Europe centrale, avec des villes denses et dynamiques et une économie monétarisée. Au moment de la conquête romaine (58-51 a.C.), les États gaulois comprennent des niveaux de contrôle économiques et politiques, le maillon fondamental du réseau étant l'*oppidum*. De nombreuses zones d'ombre restent à explorer, en particulier le rôle moteur des réseaux économiques qui ont pu faire et défaire, entraîner ou précipiter la chute de systèmes politiques complexes plusieurs fois au cours de l'âge du Fer européen.

* Sophie KRAUSZ

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Institut Universitaire de France

Sophie.Krausz@univ-paris1.fr

49 Caes. *BGall.*, VII, 75.

50 KRAUSZ 2025a.

51 KRAUSZ 2025b.

BIBLIOGRAPHIE

L. AUGIER & S. KRAUSZ 2012

« Du complexe princier à l'oppidum : les modèles du Berry », dans S. Sievers, M. Schönfelder (éd.), *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer, Akten des 34 internationalen Kolloquiums der AFEAF vom 13.-16. Mai 2010 in Aschaffenburg. Koll. Vor- u. Frühgesch.*, Bonn, p. 167-192.

L. AUGIER & S. KRAUSZ 2021

« Le complexe princier de Bourges : nouvelles perspectives sur la chronologie et le territoire », dans P. Brun, B. Chaume, F. Sacchetti (éd.), *Vix et le phénomène princier, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 2016, DAN@ 5*, Pessac, p. 77-94.

P. BRUN 1995

« From chiefdom to state organization in celtic Europe », dans B. Arnold, D. B. Gibson (éd.), *Celtic chiefdom, Celtic state: the evolution of complex social systems in prehistoric Europe*, Cambridge, New-York, p. 13-25.

P. BRUN 1999

« La genèse de l'État : les apports de l'archéologie », dans P. Ruby (éd.), *Les princes de la Protohistoire et l'émergence de l'État, Actes de la table ronde internationale organisée par le Centre Jean Bérard et l'École française de Rome, Naples, 27-29 octobre 1994*, Naples, Rome, p. 31-42.

P. BRUN 2006

« Entre la métaphore et le concept : heurs et malheurs du qualificatif "princier" en archéologie », dans P. Darque, M. Fotiadis, O. Polychronopoulou (éd.), *Mythos, La préhistoire égéenne du XIX^e au XX^e siècle après J.C.*, Bulletin de correspondance hellénique, BCH supplément 46, p. 317-336.

P. BRUN & B. CHAUME 2013

« Une éphémère tentative d'urbanisation en Europe centre-occidentale durant les vi^e et v^e siècles av. J.C. ? », *Bulletin de la Société Préhistorique Française* 110/2, p. 319-349.

P. BRUN & P. RUBY 2008

L'âge du Fer en France : premières villes, premiers États celtiques, Paris.

O. BUCHSENSCHUTZ 1995

« The significance of major settlements in European Iron Age Society », dans B. Arnold, D. B. Gibson (éd.), *Celtic chiefdom, Celtic State: the evolution of complex social systems in prehistoric Europe*, Cambridge, New-York, p. 53-63.

M. CAMPAGNO 1998

« Pierre Clastres y el surgimiento del estado. Veinte años despues », *Boletín de Anthropologia Americana* 33, p. 101-113.

R. L. CARNEIRO 1970

« A Theory of the Origin of the State », *Science* 169, p. 733-738.

B. CHAUME, A. BALLMER, P. DELLA CASA, N. NIESZERY, T. PERTLWEISER, W. REINHARD, K. SCHÄPPI, O. H. URBAN & A. WINKLER 2021

« Entre l'État et la chefferie simple : le complexe aristocratique de Vix/le mont Lassois », dans P. Brun, B. Chaume, F. Sacchetti (éd.), *Vix et le phénomène princier, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 2016, DAN@ 5*, Pessac, p. 19-38.

- B. CHAUME, L. OLIVIER & W. REINHARD 2000
« L'enclos Hallstattien de Vix 'Les Herbues'. Un lieu cultuel de type aristocratique ? », dans T. Janin (éd.), *Mailhac et le premier âge du Fer en Europe occidentale. Hommage à Odette et Jean Taffanel, Actes du colloque international de Carcassonne, 17-20 septembre 1997*, Lattes, p. 311-327.
- B. CHAUME & W. REINHARD 2011
« Les statues du sanctuaire de Vix-Les Herbues dans le contexte de la statuaire anthropomorphe hallstattienne », dans P. Gruat, D. Garcia (éd.), *Stèles et statues du début de l'âge du Fer dans le Midi de la France (VIII^e-IV^e s. av. J.C.) : chronologies, fonctions et comparaisons, actes de la table ronde de Rodez, Documents d'Archéologie Méridionale 34*, Lattes, p. 293-311.
- P. CLASTRES 1974
La société contre l'État, Paris.
- J. P. DEMOULE 1993
« L'archéologie du pouvoir : oscillations et résistances dans l'Europe protohistorique » dans A. Daubigney (éd.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France, Table-ronde de Lons-leSaunier, 24-26 octobre 1990*, Lons-leSaunier, p. 259-274.
- J. P. DEMOULE 2004
La France archéologique : vingt ans d'aménagements et de découvertes, Paris.
- J. P. DEMOULE 2009
« Naissance des inégalités et prémisses de l'État », dans J. P. Demoule (éd.), *La révolution néolithique dans le monde*, Paris, p. 412-426.
- É. DURKHEIM 1930
De la division du travail social, Paris.
- E. E. EVANS-PRITCHARD 1968
Les Nuer : description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote, Paris.
- M. FERNÁNDEZ-GÖTZ & D. KRAUSSE 2013
« Rethinking Early Iron Age urbanisation in Central Europe: the Heuneburg site and its archaeological environment », *Antiquity* 87, p. 473-487.
- M. FERNÁNDEZ-GÖTZ & I. RALSTON 2017
« The Complexity and Fragility of Early Iron Age Urbanism in West-Central Temperate Europe », *Journal of World Prehistory* 30/3, p. 259-279.
- M. FORTES & E. E. EVANS-PRITCHARD 1940
African political systems, Londres.
- J. G. FRAZER 1981
Le Rameau d'or, Paris.
- M. H. FRIED 1967
The evolution of political society: an essay in political anthropology, New-York.
- F. R. HERRMANN 2008
« Le Glauberg : résidence princière, tombes princières et sanctuaire », *Les Dossiers d'archéologie* 329, p.18-32.
- E. HIRIART 2022
Aux premiers temps de la monnaie en Occident. Pratiques économiques et monétaires entre l'Èbre et la Charente (V^e-I^{er} s. a.C.), Scripta antiqua 157, Pessac.

- R. JOFFROY 1979
Vix et ses trésors, Paris.
- A. W. JOHNSON & T. EARLE 1987
The Evolution of Human Societies, Stanford.
- C. KNIPPER, C. MEYER, F. JACOBI, C. ROTH, M. FECHER, E. STEPHAN, K. SCHATZ, L. HANSEN, A. POSLUSCHNY, B. HÖPPNER, M. MAUS, C. F. E. PARE & K. W. ALT 2014
 «Social differentiation and land use at an Early Iron Age 'princely seat': bioarchaeological investigations at the Glauberg (Germany)», *Journal of Archaeological Science* 41/Supplément C, p. 818-835.
- D. KRAUSSE, N. EBINGER, M. FERNÁNDEZ-GÖTZ, L. HANSEN, Q. SUEUR & R. TARPINI 2021
 «La Heuneburg réévaluée: nouvelles fouilles et découvertes (2000-2020)», dans P. Brun, B. Chaume, F. Sacchetti (éd.), *Vix et le phénomène princier, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 2016*, DAN@ 5, Pessac, p. 133-150.
- S. KRAUSZ 2016
Des premières communautés paysannes à la naissance de l'État dans le Centre de la France: 500-050 a.C., Scripta Antiqua 86, Pessac.
- S. KRAUSZ 2020a
 «Les Gaulois contre l'État», *Études Celtiques* 46, p. 7-26.
- S. KRAUSZ 2020b
 «Le modèle politique des Bituriges», dans G. Pierrelvein, J. Kysela, S. Fichtl (éd.), *Unité et diversité du monde celtique, Actes du 42^e Colloque international de l'AFEAF, Prague (République Tchèque), 10 au 13 mai 2018*, AFEAF 2, Paris, Prague, p. 285-300.
- S. KRAUSZ 2022
 «The Gauls against the State», dans W. Morrison. (éd.), *Challenging preconceptions: essays in honour of Professor John Collis*, Oxford, p. 41-48.
- S. KRAUSZ 2025a
 «L'État contre la guerre? L'invention de l'armée permanente en Gaule à l'âge du Fer», dans J. Genechesi, L. Pernet, S. Barrier, M. Demierre, D. Genequand, T. Luginbühl (éd.), *La guerre et son cortège. Réflexions sur les conflits et leur impact sur les cultures des âges du Fer, Actes du XLVII^e colloque international de l'AFEAF, Lausanne, 2023*, AFEAF 7, Lausanne, Paris, 77-92.
- S. KRAUSZ 2025b
 «Les Gaulois et le contrôle de la violence légitime», dans P. Bonin, S. Krausz (éd.), *Archéologie et pensée juridique, Journée d'étude du 13 novembre 2024, Université de la Sorbonne, Paris*, Paris, sous presse.
- S. KRAUSZ 2025c
 «Les Gaulois, une société contre l'État?», dans P. Bonin (éd.), *Lectures de... n° 14, La société contre l'État, de Pierre Clastres, colloque organisé en Sorbonne le 13 janvier 2023*, Paris, sous presse.
- S. KRAUSZ, C. MILLEREUX & D. BARDEL 2022
 «Vix (Côte d'Or), La Navette. Découverte exceptionnelle d'une fortification hallstattienne rive droite de la Seine», *Bulletin de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer* 40, p. 17-20.
- S. KURZ 2010
 «Zur Genese und Entwicklung der Heuneburg in der späten Hallstattzeit», dans D. Krausse (éd.), *Fürstensitze und Zentralorte der frühen Kelten, actes du colloque de clôture du DFG-*

- Schwerpunktprogramms 1171 (Stuttgart, 2009), Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 120, Stuttgart, p. 239-256.*
- E. de La Boétie 1576
De la servitude volontaire ou Le contr'un, Paris.
- C. Lévi-STRAUSS 1958
Anthropologie structurale, Paris.
- S. LEWUILLON 2002
«Le syndrome du Vergobret : à propos de quelques magistratures gauloises», dans V. Guichard, F. Perrin (éd.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II^e siècle avant J.C. – I^{er} siècle après J.C.) : l'aristocratie celte dans les sources littéraires : actes de la table ronde, Glux-en-Glenne, 10-11 juin 1999*, Gluxen-Glenne, p. 243-258.
- L. OLIVIER 2018
«Les Gaulois sacrifiés de Marsal (Moselle). Nouveaux regards sur l'esclavage dans la société celtique», *Le Pays Lorrain* 99, p. 115-122.
- C. RIVIÈRE 2000
Anthropologie politique, Paris.
- M. D. SAHLINS 1968
Tribesmen, Englewood Cliffs.
- E. R. SERVICE 1962
Primitive social organization an evolutionary perspective, NewYork.
- E. R. SERVICE 1975
Origins of the state and civilization: the process of cultural evolution, NewYork.
- Q. SUEUR, L. HANSEN, R. TARPINI, N. EBINGER, J. ABELE & D. KRAUSSE 2023
«The Heuneburg: supply networks and sphere of influence around the protohistoric hillfort», dans L. Valdés, V. Cicolani, E. Hiriart (éd.), *Matières premières en Europe au 1^{er} Millénaire av. n. è. Actes du 45^e colloque de l'AFEAF, Gijon, mai 2021*, AFEAF 5, Paris, p. 351-364.
- A. TESTART 2004a
La servitude volontaire 1. Les morts d'accompagnement, Paris.
- A. TESTART 2004b
La servitude volontaire 2. L'origine de l'État, Paris.
- A. TESTART 2005
Éléments de classification des sociétés, Paris.
- N. YOFFEE 2015
Early cities in comparative perspective, 4000 BCE – 1200 CE, Cambridge.

POUVOIRS ET SOCIÉTÉS AUX ORIGINES DE L'ÉGYPTE

(C. 4500-2900 BC)

UN RÉCIT À RECONSTRUIRE

Béatrix Midant-Reynes & Dorian Vanhulle *

INTRODUCTION

Les processus qui ont mené, en Égypte, au début du III^e millénaire, à l'émergence d'un royaume unifié et à la naissance d'un des premiers États du monde ont été diversement appréhendés. Avec la mise au jour de la nécropole de Naqada en 1895 par W.M. Flinders Petrie, l'existence d'une préhistoire égyptienne se révélait aux archéologues et égyptologues sans vraiment crier gare, les confrontant de manière concrète à la question des origines (fig. 1)¹. Ce même XIX^e siècle fut marqué par les théories évolutionnistes, le développement du capitalisme de concert avec le colonialisme et les théories racistes à la source du modèle dominants/dominés fondé en grande partie sur des critères biologiques². En termes d'archéologie, c'est la vision *migrationniste* qui s'applique alors à tout changement perçu dans la culture matérielle, à savoir que des mouvements de population, souvent belliqueux, en sont la cause. Dans ce contexte et selon cette grille d'analyse, les vagues d'envahisseurs se succèdent dans la vallée du Nil, créant le chaos ou apportant, au contraire, les bienfaits d'une « civilisation supérieure ».

Au regard de l'égyptologie, c'est au travers de la mythologie – le mythe d'Horus et de Seth³ – que s'est formulée la quête d'un narratif. Il s'est superposé, dans les premières décennies du XX^e siècle, aux apports de l'archéologie et a pris le relais quand cette dernière tâtonnait. Dans cette projection du mythe sur l'histoire, deux royaumes s'affrontent : l'un au nord, l'autre au sud, successivement vainqueur et vaincu, s'emparant, une fois l'un, une fois l'autre, de la totalité du territoire égyptien, jusqu'à ce que l'un affirme par la force son autorité et que s'ouvre l'ère des dynasties pharaoniques. Si ce discours a rapidement connu des contestations, il n'en a pas moins ancré dans un passé préhistorique le concept de dualité exprimé par les deux royaumes, ainsi que celui de l'unification des deux terres à laquelle renvoie la découverte, en 1898, d'un document phare : la Palette de Narmer (fig. 2). Alors que, comme le souligne Jann Assmann⁴, l'antagonisme entre les deux dieux ne correspond pas exclusivement à une démarcation territoriale, mais à des notions plus abstraites et complémentaires relevant de l'universelle notion de la primauté de l'ordre sur le désordre/chaos, la révélation par l'archéologie d'un ensemble culturel original en Basse-Égypte et le rôle joué par le Delta dans les phases finales du Prédynastique (les sites de Maadi, Bouto, Tell el-Farkha et Tell el-Iswid, parmi d'autres) évoquèrent, en écho (et bien qu'on s'en défendît parfois), la légende des deux royaumes.

Dans les décennies qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'égyptologue allemand, Werner Kaiser, revient sur cette question des origines de la civilisation égyptienne. À partir de la publication de la nécropole d'Armant, où Kaiser décèle une évolution chronologique en lien avec l'extension topographique du cimetière, un système nouveau est proposé – la *Stufen Chronologie* –

1 PETRIE & QUIBELL 1896. Parmi les principales et récentes synthèses (postérieures à 2000) : MIDANT-REYNES 2000 ; 2003 ; HENDRICKX 2020 ; WENGROW 2006 ; WENKE 2009 ; MIDANT-REYNES & TRISTANT 2025.

2 KILANI 1997, p. 31-45.

3 SETHE 1930.

4 ASSMANN 2002, p. 43.

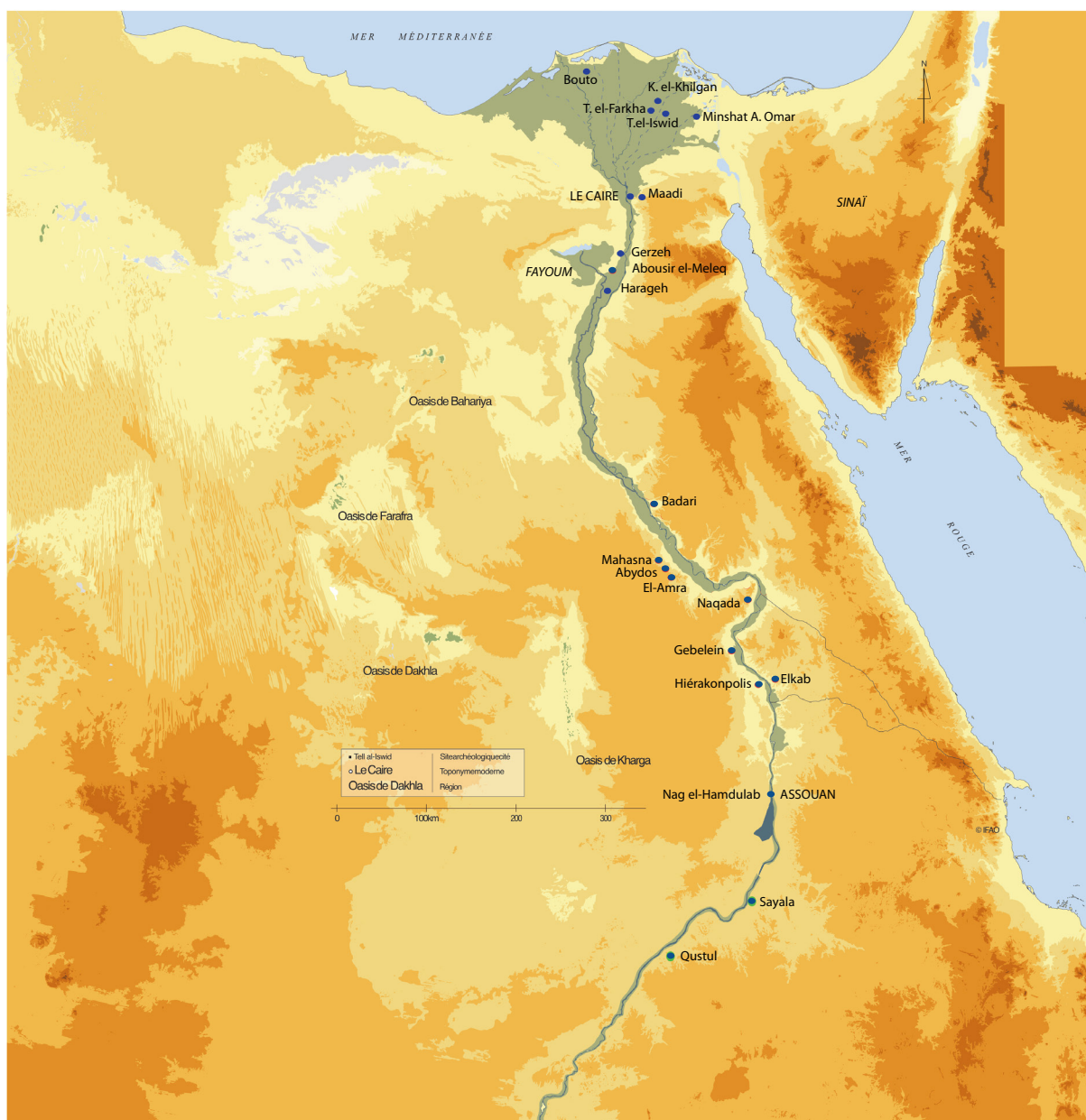


Figure 1. Carte localisant les sites mentionnés [Fond D. Laisney, Ifao].

où les ruptures sont marquées par l'abandon et l'apparition de certains types de céramiques⁵. Mais au-delà des incontestables avancées de sa chronologie⁶, ce qui marque les travaux de Kaiser, c'est l'invention du concept « d'expansion naqadienne » qui s'est imposé comme un *leadership* intellectuel sur l'ensemble de la communauté scientifique, et ce, jusqu'au début du ^{xxi}^e siècle.

Quelle en est l'idée ? On peut la décomposer en trois parties : en premier lieu, l'existence, selon Kaiser, de deux ensembles culturels distincts, l'un au nord (Maadi-Bouto), l'autre au sud (Naqadien) ; ensuite, la découverte d'artefacts naqadiens (poterie *Decorated*, têtes de massue, couteaux *ripple flake*...) dans des nécropoles de Moyenne et Basse-Égypte (Harageh, Gerzeh, Abousir el-Meleq, Minshat Abou Omar) attestant d'influences naqadiennes dès la phase Naqada IIC-D dans ces

5 KAISER 1957, p. 69-77. Sur le fond, la démarche ne diffère guère de celle de Petrie, si ce n'est que l'information provient de la stratigraphie horizontale et non plus exclusivement des types céramiques.

6 Stan Hendrickx la prolongera et la précisera en intégrant d'autres cimetières, mais la méthode, fondée sur les ruptures dans les types céramiques, reste la même (HENDRICKX 1996).



Figure 2. La Palette de Narmer (Musée égyptien du Caire, JE 32169 / CG 14716)
[d'après DONADONI ROVERTI & TIRARDRITTI 1998, p. 224-225].

régions; enfin, l'uniformisation, vers 3300 av. n. è., des traits culturels naqadiens à l'ensemble du pays et la disparition, *en conséquence*, de ceux du nord. Tout dépend donc de la « nature » de cette présence naqadienne que l'on décèle à travers les biens matériels. Il est clair que, pour Kaiser⁷, ils illustrent une pénétration, une invasion (*Vordringen*), ayant conduit à une expansion (*Ausbreitung*) et à une étonnante uniformité (*Einheit*) dans le domaine de la culture quotidienne, depuis le sud de l'Égypte jusqu'à la côte méditerranéenne⁸. La question, poursuit Kaiser, est de savoir si cette expansion vers le nord est le fait d'une royauté de Haute et Moyenne-Égypte déjà unifiée, et qui peut s'assimiler aux débuts de l'État égyptien, ou si ce sont les princes du nord de la Moyenne-Égypte qui ont marché sur le Delta⁹. On le voit, le narratif historique reprend le dessus au risque de réveiller le mythe, jamais très loin, des deux royaumes, même si Kaiser ne s'y réfère jamais directement.

Gardons-nous d'un procès d'intention. S'il n'est plus question de faire venir une « race dynastique » de Mésopotamie, l'esprit de conquête reste cependant pour Kaiser comme pour d'autres *le moteur* essentiel de toute transformation sociale. C'est cette idée que, dans le courant de pensée anglo-saxon d'une « new archaeology » (archéologie processuelle)¹⁰ qui se développe au cours des années 1960-1970, Christiana Köhler a vigoureusement battu en brèche¹¹. Partant d'une approche différente, qui consiste à observer ce qui se passe sur les habitats et non plus dans les nécropoles, elle en conclut que les différentes régions d'Égypte se sont développées selon leurs spécificités

7 KAISER 1990.

8 *Ibid.*, p. 290 : « Ausser Zweifel steht einsweilen lediglich, dass bis zum Beginn des frühen Naqada III jedenfalls im Bereich der in Ausschnitten erkennbaren Alltagskultur eine erstaunliche Einheit vom südlichen Oberägypten bis zur Mittelmeerküste erreicht ist ».

9 *Ibid.*, p. 290.

10 BINFORD & BINFORD 1969.

11 KÖHLER 1995 ; 2008 ; 2020.

géographiques et écologiques, en constantes interactions les unes avec les autres et que, dans ce flux continu d'échanges, elles ont connu des évolutions similaires, moins marquées au nord pour des raisons taphonomiques et tenant à l'état des recherches. L'ensemble de ces phénomènes aurait conduit à une uniformisation culturelle et la compétition entre les élites à une unification politique. De ce point de vue, l'expansion naqadienne n'a plus sa place et « the Naqadans never arrived ¹² ». Il n'est pas ici de notre propos de revenir sur les critiques, qu'à l'issue de la publication des fouilles du cimetière de Kom el-Khilgan, nous avons exprimées ¹³. Quelques évidences se dégagent cependant à l'observation des faits archéologiques qui invitent à un autre discours, sous-tendu, celui-là, par la question du pouvoir politique au sein des changements sociaux intervenus au cours du IV^e millénaire.

LES SIGNES DE STRUCTURATION SOCIALE ET POLITIQUE AU IV^e MILLÉNAIRE

Le début du IV^e millénaire : 3800-3500 av. n. è.

Ensemble culturel ou variante régionale ?

Peut-on parler de deux grands ensembles culturels différenciés dès le début du IV^e millénaire ? Il semble que la question soit surtout sémantique ¹⁴. Ce que l'archéologue appelle « culture » est un ensemble de traits distinctifs observés sur des artefacts, qui proviennent, dans le meilleur des cas, de contextes bien identifiés et bien datés, qu'ils soient domestiques ou funéraires. Y superposer des concepts empruntés à l'anthropologie, comme l'identité ou l'ethnicité, relève déjà de l'interprétation. Elle est certes nécessaire si l'on ne veut pas sombrer dans le murmure des typologies, mais elle doit être utilisée avec prudence et lucidité. Ce que les anthropologues appellent « culture » est *un système de communication* qui fait que les individus d'un groupe partagent les mêmes comportements (habiter, se nourrir, vivre ensemble, fabriquer des outils, décorer sa maison ou son corps, gérer ses morts, partager le même imaginaire collectif...). L'archéologie, et particulièrement celle des sociétés sans écriture, ne peut saisir que quelques bribes de ce perpétuel mouvement. Car les sociétés ne sont jamais figées. Elles s'empruntent mutuellement, s'échangent, s'imitent et se réinvestissent dans des formules nouvelles. Inversement, elles peuvent rejeter ce qui leur est proposé. *Toute culture est donc par excellence un mélange, un métissage.*

Observer des différences dans la culture matérielle d'ensembles aussi proches géographiquement les uns des autres que le sont les populations de Haute, Moyenne et Basse-Égypte ne signifie pas qu'ils s'ignorent et n'échangent pas entre eux. C'est le degré d'originalité, témoin des choix opérés (les modes de façonnage d'un pot) et leur fréquence, qui donneront alors le signal : faible (simple variation régionale) ou fort (un autre mode de communication, d'autres choix, d'autres formules : une autre culture). Or, les sociétés de Basse-Égypte, telles que les fouilles et les études des dernières décennies les ont révélées, procèdent de technologies originales pour produire leurs céramiques ¹⁵, leurs outils de silex ¹⁶ et enterrer leurs morts ¹⁷ tout en répondant aux mêmes bases économiques que les populations de Haute-Égypte, dans des environnements cependant différents. Ne pourrait-on dire qu'il s'agit de deux cultures différentes au sein d'une même société ?

Il nous semble que ces différences marquées entre le nord et le sud tiennent à la mise en place tardive dans la vallée d'un Néolithique caractérisé, au nord, par les influences levantines (toutes les espèces domestiquées animales et végétales sont originaires d'Orient), au sud, par des traits africains

12 KÖHLER 2008, p. 532.

13 MIDANT-REYNES & BUCHEZ 2007 ; 2019 ; 2021, p. 67-83.

14 MIDANT-REYNES & BUCHEZ 2021, p. 68-69.

15 BAJEOT & BUCHEZ 2021.

16 MIDANT-REYNES & BRIOIS 2024.

17 MIDANT-REYNES & BUCHEZ 2021.

hérités de la longue occupation du Sahara oriental¹⁸. Dans cet ordre d'idée, les différences écologiques flagrantes entre le nord et le sud n'ont fait qu'accentuer les distinctions entre des populations d'origine et de traditions différentes : au nord, des agriculteurs éleveurs aux différenciations sociales peu marquées à travers les nécropoles – on sait peu de choses des habitats pour les périodes du début du IV^e millénaire – dont la culture matérielle traduit des modes de production fondés sur la maisonnée, sans phénomène ostentatoire visible ; au sud, des pasteurs plus que des agriculteurs (mais la documentation fait défaut en termes d'études botaniques). Les tombes, au sud comme au nord, sont de simples fosses, mais, au sud, le mobilier funéraire marque des différenciations sociales de plus en plus accentuées à mesure qu'on se dirige vers le dernier tiers du IV^e millénaire. Cette différenciation s'exprime notamment par la présence d'une vaisselle plus raffinée, polie, rouge à bord noir, dans certaines tombes¹⁹ et par des traditions lithiques différentes²⁰. Cette céramique, que l'on trouve dès la fin du V^e et le début du IV^e millénaire au sein des populations semi-sédentaires de la culture badarienne, est absente des traditions de Basse-Égypte.

Les premiers signes de pouvoir

Ils proviennent de Haute-Égypte, où trois grandes régions se distinguent par leur équipement funéraire : Naqada, Abydos et Hiérakonpolis. À Abydos, dans le cimetière U, quelques individus, dont la tombe en fosse ne présente aucune « richesse » particulière, possèdent un ou plusieurs vases polis rouges à peintures blanches. On y voit un mâle emplumé, les bras levés, dominant par sa haute silhouette de plus petits personnages (fig. 3). Après avoir vu dans ces peintures des scènes de danse, on a finalement opté pour des formes de violence et cette interprétation a fait consensus. En effet, les petits personnages ont les bras liés dans le dos dans l'attitude classique des prisonniers²¹. Sans doute est-ce le thème du chasseur-guerrier que l'on voit ici se dessiner. Au total, six vases portant cette iconographie sont connus, dont trois proviennent du cimetière U d'Abydos. Les autres sont de provenance inconnue. À supposer qu'ils proviennent tous de la même nécropole, on aurait là la première expression repérable d'un pouvoir *individuel local*, fondé sur la domination physique et masculine (étui phallique ou phallus).



Figure 3. Scène de domination sur vase poli rouge à figures blanches.
Provenance inconnue. Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire,
inv. E.03002 [©KMKG-MRAH]

Ce sont des différenciations d'un autre ordre qui se signalent dès cette époque à Hiérakonpolis. Elles concernent le cimetière HK6, dit « cimetière de l'élite » et la grande esplanade HK29A dont la vocation cultuelle est très probable. La taille des tombes de la localité HK6²², la massivité des structures en bois, mais également la présence de tombes subsidiaires incluant des sépultures d'animaux sauvages attestent l'existence de personnages suffisamment puissants pour mobiliser à leur service une main-d'œuvre considérable. Car contrairement aux personnages d'Abydos, dont les tombes restent « modestes » en termes de structure, les grandes tombes de HK6 expriment non

18 MIDANT-REYNES, BRIOIS & DACHY 2023.

19 HARTMANN 2016.

20 MIDANT-REYNES & BRIOIS 2024.

21 Sur la question de la violence, voir HENDRICKX & FÖRSTER 2020.

22 FRIEDMAN, VAN NEER, DE CUPERE & DROUX 2017.

seulement, par leur architecture, une tendance précoce vers la monumentalité, mais groupent également un mobilier funéraire d'une richesse inouïe, malheureusement très détruit et fortement dispersé. On y trouve notamment les premières statues monumentales²³. À proximité des tombes, la mise au jour de dispositifs de cuisson pour le pain et la bière destinés au culte funéraire témoigne de ce que ces lieux furent des centres d'activité liés à l'existence d'une élite.

Dans la localité HK29 du site fut dégagée une grande esplanade en terre battue, entourée de gros poteaux de bois²⁴. Les fouilles ont montré une abondance de déchets de faune domestique, mais également sauvage, témoignant de repas absorbés dans le cadre de grandes festivités. Une telle abondance et le caractère exceptionnel des produits consommés (dont des poissons-chats d'une dimension exceptionnelle) suggèrent l'existence d'une richesse ostentatoire – peut-être à l'image du *potlach* des populations de la côte Pacifique? – tout autant que la cristallisation autour d'individus dominants probablement liés par des relations de parenté. Si les repas de fête pris sur l'esplanade HK29A sont en l'honneur d'un défunt, il est fort probable que ses héritiers en sont les commanditaires et que ce genre de manifestation serve à la cohésion du groupe autour d'une ou de plusieurs familles puissantes. Mais que dire du pouvoir de ces individus? Les inhumés des grandes tombes de HK6 – à supposer qu'il n'y en ait eu qu'un par tombe – s'avèrent capables de mobiliser à leur service d'importantes forces de travail et de prolonger leur mémoire dans le cadre du culte funéraire. La constitution autour de leurs tombes d'un véritable « zoo », où figurent des espèces sauvages (éléphant, léopard, crocodile, hippopotame, autruche, chien, singe, bovidé...) capturées en Nubie ou dans les déserts bordant la vallée du Nil et conservées captives jusqu'à leur mort, en dit long sur le respect et la crainte qu'ils inspirent. C'est donc bien d'un pouvoir d'ordonner et d'être obéi qu'il s'agit ici. On peut à ce titre parler d'un pouvoir politique. On soupçonne évidemment qu'en Haute-Égypte un processus de hiérarchisation sociale fort vient d'être enclenché, mais dont la nature nous échappe.

Rien de tel qui soit visible dans le nord du pays pour cette époque. Ce qui ne signifie pas l'absence d'inégalités sociales et de familles ou de clans dominants. Mais l'autorité reste limitée, sans doute à l'échelle du village, et ne prend nulle forme ostentatoire.

Le milieu du IV^e millénaire : 3500-3300 av. n. è. Des marques significatives de changement

Vers une plus grande hiérarchisation sociale

Dans les nécropoles nombreuses qui s'échelonnent le long de la Vallée, si la simple sépulture en fosse domine, des groupes de tombes se distinguent par leur architecture. La brique crue, notamment, modifie les formes et permet la multiplication des chambres et compartiments. Les dépôts funéraires de ces tombes traduisent un phénomène d'accumulation, de standardisation (jarres nombreuses et similaires) et d'ostentation, avec des objets exceptionnels, parce que réalisés dans un matériau lointain comme l'obsidienne et le lapis-lazuli²⁵, rare et d'accès difficile comme l'or, la turquoise, la malachite, et/ou demandant un savoir-faire exceptionnel comme la réalisation des couteaux bifaciaux²⁶. De telles tombes révèlent l'existence d'une stratification sociale grandissante où les élites, plus nombreuses, tendent à s'approprier les biens prestigieux auparavant réservés à quelques-uns et s'insèrent dans des réseaux d'échanges à plus grande échelle, entre Haute et Basse-Égypte. C'est à cette époque que l'on trouve dans des tombes de la région du Fayoum (Gerzeh, Harageh) et du Delta (Minshat Abou Omar) des éléments typiques de la culture naqadienne (vases *Decorated*, mais également têtes de massue en pierre, couteaux bifaciaux, palettes...) qui ont été interprétés, dans une perspective migrationniste et belliqueuse, comme autant de témoins d'une *poussée* naqadienne vers le nord.

23 FRIEDMAN 2008, p. 17.

24 HIKADE 2011.

25 BAVAY 1997; HENDRICKX & BAVAY 2002; CLAES, VANHULLE & DE PUTTER 2021.

26 MIDANT-REYNES 1987.

À l'encontre de cette vision des choses, on a parfois souligné l'absence de témoins archéologiques, tels que des zones incendiées, des tombes de guerriers ou des sépultures de catastrophe. Si l'on change la grille de lecture, ce que l'archéologie nous rend visible est l'importation ou l'imitation des biens de prestige naqadiens par les populations de Basse-Égypte. De fait, ces objets sont peu nombreux. Ce n'est pas un flux massif venu du sud qui inonde le nord, mais une sélection d'objets au statut symbolique fort, des « powerfacts »²⁷. Des mouvements ainsi se font jour au sein des sociétés de Basse-Égypte, qui tendent à copier les groupes d'influence naqadiens en raison du prestige et de la considération que suscitent ces derniers. La massue, la palette, le vase en pierre ou le couteau bifacial placés dans la tombe d'un habitant du Delta constituent les signes évidents de distinctions sociales calquées sur celles des « grands » méridionaux, sans pour autant que ces derniers ne les imposent par une quelconque contrainte ou des jeux d'influence.

Il est plus difficile d'identifier ce que le nord envoie au sud, car la principale richesse du Delta, dépourvu de roches et de minerais, réside dans ses plaines agricoles et ses pâturages. Il joue de toute évidence un rôle de « passeur » pour les produits palestiniens (huiles, vins, bois...) ainsi que pour ses propres productions.

Ainsi des réseaux d'échanges se mettent en place sous le contrôle des élites locales de Haute et de Basse-Égypte, amorçant un processus d'homogénéisation particulièrement visible à travers les nécropoles.

Les élites et le pouvoir politique

La période est marquée par le rôle de plus en plus important joué par l'agriculture céréalière (blé, orge, lin). C'est ce que montrent les études botaniques²⁸, le développement des structures de stockage²⁹ et la production en masse d'éléments de faucille en silex standardisés³⁰. En raison de leur rendement élevé et de la longue conservation des graines sur un an, les céréales ont permis la constitution de réserves qui ont été pour les hommes ou les groupes influents – ceux à même de thésauriser – un facteur essentiel de pouvoir. L'important surplus généré par la production annuelle était certes conservé pour être réinvesti dans le cycle suivant, mais il constituait aussi un bien, une richesse qu'on pouvait échanger contre n'importe quel objet ou n'importe quel service. Le pouvoir se conjugue alors avec la richesse dans sa capacité, au sein d'une société *déjà inégalitaire*, à créer de la dette³¹, à rendre *économiquement* certains individus tributaires des autres. Au-delà de cet aspect, la gestion de stocks importants de céréales implique des contraintes techniques afin d'éviter la perte partielle ou totale de la récolte : régulation de la température, attaques par les insectes, les oiseaux, les commensaux, risques de combustion instantanée, etc.³²

Au plan politique, le changement le plus significatif vient de Hiérakonpolis où les recherches récentes³³ ont mis en évidence des traces d'incendie parallèlement à l'abandon du cimetière « royal » HK6 et à l'émergence, en bordure de la plaine alluviale, d'une élite nouvelle qui se profile derrière l'image du bateau, comme l'illustre la célèbre peinture de la tombe 100 de Hiérakonpolis³⁴. Vers 3500 av. n. è., en effet, l'archéologie suggère que Hiérakonpolis est témoin de la chute d'une dynastie naissante au profit d'un groupe (des familles, des parentèles) exerçant sa souveraineté sur l'ensemble du territoire de la « cité » ; un territoire englobant vallée et déserts.

27 HOFFMAN 1980.

28 WETTERSTROM 1996.

29 DACHY 2014, p. 31-46.

30 MIDANT-REYNES & BRIOIS 2024, p. 595.

31 GRABER 2016.

32 BATS & LICITRA 2023.

33 FRIEDMAN 2008, p. 22-24.

34 QUIBELL & GREEN 1902, p. 20-21, pl. LXXV-LXXIX.

Changement de paradigme : c'est à travers l'image du bateau, thématique dominante de l'univers symbolique, qu'un pouvoir nouveau s'exprime.



Figure 4. Vase *Decorated*. Bateau à double cabine avec personnages. Achat H. Carter. New York, Metropolitan Museum of Art, inv. 20.2.10

[© The Metropolitan Museum of Art].

d'aboutir dans une tombe (fig. 4). La disparition de la poterie *Decorated* dans la période suivante signe la transformation d'un système sémiologique. Avec la disparition du décor peint s'évanouit le discours identitaire qu'il véhiculait, tandis qu'un autre émerge, recombinaison dans un langage visuel nouveau l'ensemble des sèmes des siècles passés.

Le bateau s'impose dès le début du IV^e millénaire comme le motif le plus récurrent au sein des productions artistiques naqadiennes. Il est également bien représenté dans l'artisanat prédynastique par des modèles réduits, tandis que les vestiges de véritables embarcations attestent l'aboutissement d'une technologie en matière de construction navale dès les prémices de la I^{re} dynastie. Grâce à sa fonction de symbole véhiculant des concepts idéologiques fondateurs de la pensée naqadienne puis pharaonique, le bateau nous permet d'assister au développement progressif de ce processus³⁵. Chassant l'hippopotame, entouré d'une faune et d'une flore relevant tout à la fois du désert et de la vallée, le bateau domine l'ensemble de l'univers connu dans l'iconographie Naqada I. Ces scènes de chasse, couplées à celles de victoire, confortent l'hypothèse selon laquelle le message sous-jacent a trait au concept de la domination de l'Ordre sur le Chaos³⁶. Cette notion primordiale en Égypte unit les univers politique et religieux pour constituer un archétype dont l'expression sensible est le maintien de l'équilibre du monde. Le bateau semble être le seul motif à remplir cette fonction dans l'iconographie prédynastique. Durant la période Naqada II, le bateau domine la composition, dont il est le motif central. Sur les vases *Decorated*, il renverrait au contexte cérémoniel dans lequel ces céramiques devaient être utilisées avant

3300-2900 av. n. è. Des changements majeurs

Des modes de production qui dépassent le cadre domestique

La période qui débute vers 3300 av. n. è. est marquée par des changements majeurs. Ce qui est en accord avec un nouveau mode de production qui dépasse l'espace domestique et s'exprime par la bière, elle-même dérivée de l'intensification de la production céréalière. Ils s'opèrent sur tout le territoire. Le processus d'homogénéisation commencé précédemment atteint son terme avec une « unification » politique.

Des brasseries fleurissent en Haute-Égypte (à Hiérakonpolis, Abydos, Mahasna), mais également en Basse-Égypte (à Tell el-Farkha, Bouto et, probablement, Tell el-Iswid). Les découvertes, relativement récentes, de ces installations « industrielles » dans le Delta ont surpris : l'idée que les innovations sociales, politiques, techniques et technologiques soient toutes originaires et restreintes à la Haute-Égypte a la vie dure. Quoi qu'il en soit, il semble qu'il y ait eu un « éveil » du

35 VANHULLE 2018, p. 265-288 ; 2021, p. 763-793.

36 Le fait que le bateau soit celui qui harponne témoigne de son statut de garant de l'ordre cosmique du monde. Voir HENDRICKX & EYCKERMANN 2010, p. 121-144.

Delta vers 3300 av. n. è. ; éveil qui se fait, il faut le reconnaître, à l'image des voisins méridionaux. Ce qui marque en effet, pour cette région, c'est la disparition (l'effacement?) progressive des traditions locales au profit d'une intégration des traditions naqadiennes. Mais rappelons que ce phénomène a été précédé d'une période d'échanges entre les deux régions, durant plusieurs siècles, avant qu'un changement de paradigme ne s'opère. Ce changement doit être corrélé aux développements socio-politiques constatés en Haute-Égypte depuis 3500 av. n. è.

L'architecture de briques

L'architecture en briques crues constitue, avec les brasseries, un second exemple marquant de ces changements majeurs du dernier tiers du IV^e millénaire. À Hiérakonpolis, dès 3400 av. n. è., la brique crue moulée est utilisée dans la construction de murets. On la retrouve également dans l'habitat du Delta, pour des bâtis plus importants où elle se substitue à des constructions plus légères de terre et de végétaux. La pratique de l'architecture de brique en Égypte a longtemps fait débat, les uns lui attribuant pour origine l'Orient, où elle était pratiquée depuis le IX^e millénaire, les autres situant son berceau en Haute-Égypte, foyer de la culture naqadienne. Aujourd'hui, notamment à l'issue de nouvelles fouilles tant dans le Delta qu'en Haute-Égypte, elle semble plutôt résulter d'innovations locales prenant place dans un contexte où sa présence est attestée en périphérie, notamment dans le Golfe d'Aqaba, dès le début du IV^e millénaire³⁷. Ces innovations s'inscrivent dans un processus global d'accélération des transformations sociales spécifiques à la vallée du Nil égyptienne (mais également, dans une moindre mesure, nubienne) qui caractérisent la seconde moitié du IV^e millénaire.

Dans le monde funéraire, la brique crue est corollaire de ce processus qui atteint un point culminant avec la tombe Uj d'Oum el-Qaab, à Abydos. Cette dernière illustre à elle seule les changements d'une ère nouvelle. Outre son bâti de briques crues qui structure l'architecture à l'image possible du palais, elle possédait un mobilier funéraire exceptionnel tant en abondance qu'en qualité et reflétait la structure pyramidale de la société issue du processus de hiérarchisation sociale émergé quelques siècles auparavant. À travers elle, un unique individu exprime sa richesse par sa capacité à accumuler et à centrer sur sa personne un artisanat de très haute technicité. Parmi cette accumulation de biens de prestige figurent environ 700 jarres confectionnées en Palestine afin d'acheminer 4 500 litres de vin jusqu'en Haute-Égypte. Ceci implique un pouvoir local assez puissant – le « dynaste » de Uj – en capacité de créer pour son seul profit un réseau d'échanges étendu.

De nouvelles formes de pouvoir

L'apparition de nouvelles formes de pouvoir, plus centralisées et affirmées qu'auparavant, s'exprime à travers le thème récurrent de la procession de barques³⁸. Typiques de la période 3300-3100 av. n. è. (Naqada IID-IIIA), ces processions héritières de l'iconographie nautique de Naqada III, insèrent le bateau dans des tableaux complexes résumant un ensemble d'activités cérémonielles organisées autour d'un dirigeant, dont la procession navale est une des expressions majeures de sa capacité à maintenir l'ordre (fig. 5). Le motif du bateau incarne encore cette fonction centrale dans les panneaux rupestres commandités par le pouvoir jusque dans le courant de la I^{re} dynastie (fig. 6)³⁹. Les premières figurations du roi et l'avènement de la I^{re} dynastie y mettront un terme et l'image du roi se verra logiquement investie de la charge symbolique jusqu'alors portée par le motif du bateau.

37 BUCHEZ, GEREZ, GUÉRIN & MINOTTI 2022, p. 61-76.

38 WILLIAMS, LOGAN & MURNANE 1987, p. 245-285.

39 TALLET 2015.

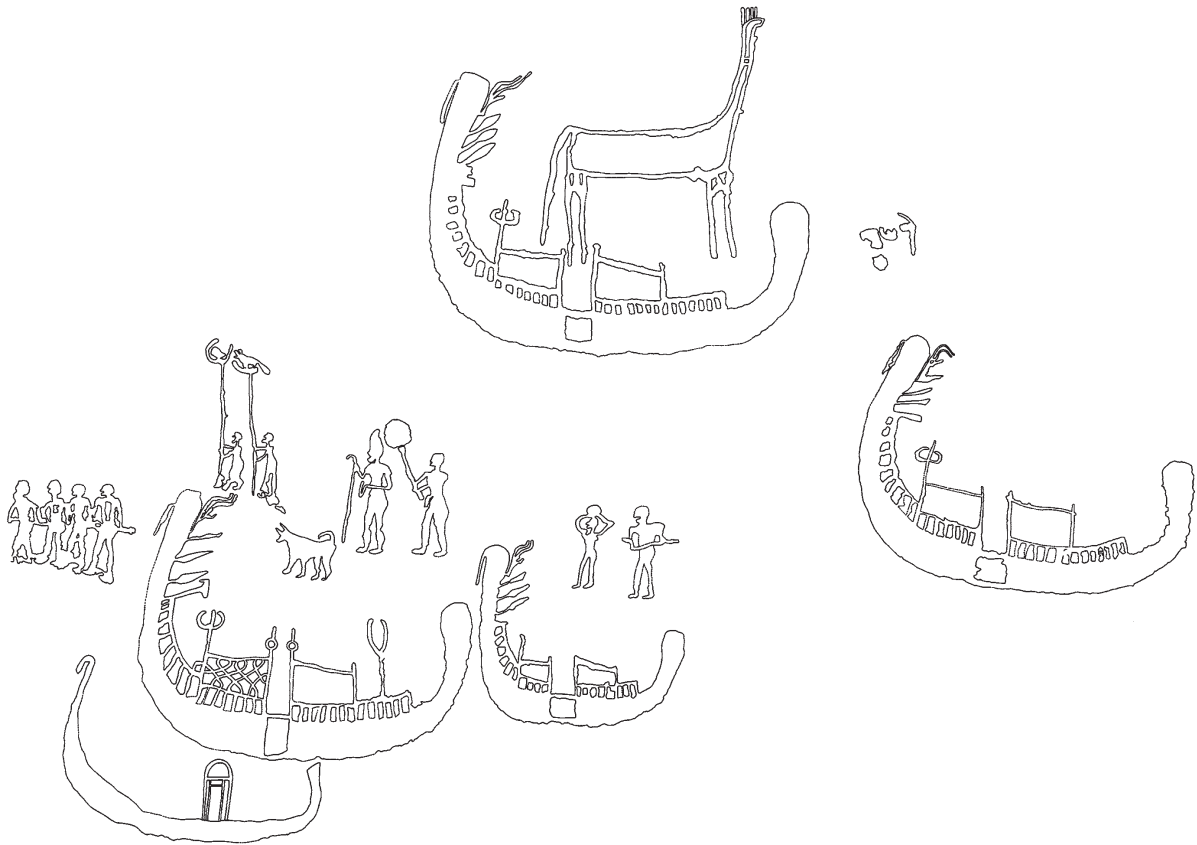
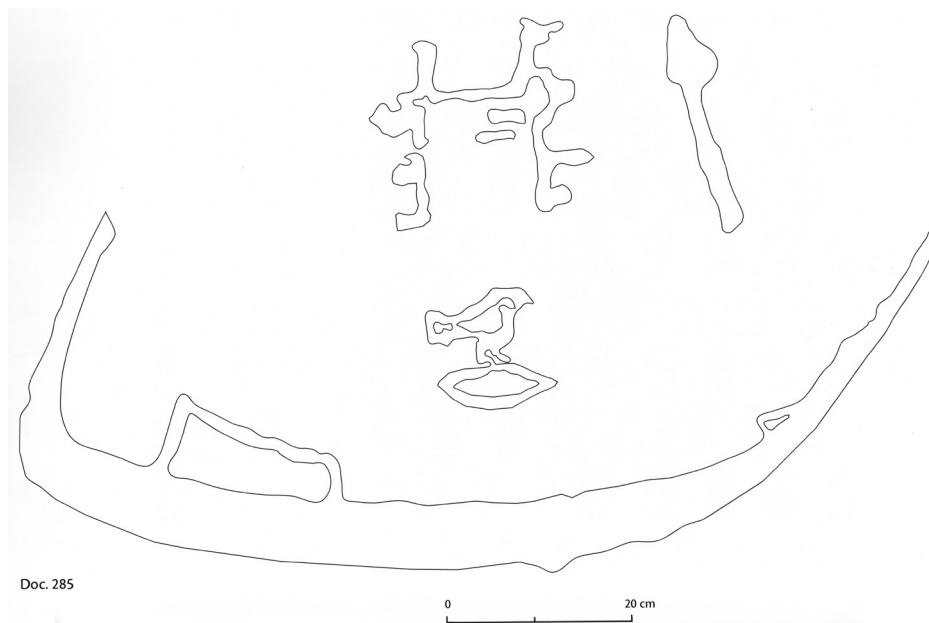


Figure 5. Relevé du panneau 7a de Nag el-Hamdulab
[d'après HENDRICKX, DARNELL & GATTO 2012, fig. 11].



Doc. 285

0 20 cm

Figure 6. Relevé d'une gravure rupestre découverte au Ouadi' Ameyra (sud de la péninsule du Sinaï). Le bateau est surmonté du nom d'Iry Hor, dont le règne a précédé de peu celui du fondateur de la I^{re} dynastie
[d'après TALLET 2015, doc. 285, pl. XIII-XIV].

L'écriture

Avec Uj, c'est également l'apparition des premiers signes de l'écriture ou tout au moins, si l'on suit Pascal Vernus⁴⁰, d'une *sémiographie restreinte sophistiquée*. Ce qu'on retiendra ici, c'est l'élément de poids que représente l'apparition de l'écriture dans le dossier de l'émergence de l'État. Plusieurs auteurs⁴¹ ont souligné que « les stades les plus anciens de l'écrit dans la plupart des civilisations "primaires" furent exactement contemporains du développement de l'État ». L'écriture constitue un instrument crucial dans le stockage et la transmission de l'information. Au-delà d'être un système de communication, c'est un nouvel ordre intellectuel qui restructure selon ses normes la manière même de penser⁴² et c'est un instrument de domination aux mains de la classe restreinte des lettrés qui prendra toute son importance sous les II^e et III^e dynasties avec l'adoption d'une écriture cursive adaptée au développement de la bureaucratie.

L'État?

On peut accepter pour cette époque le modèle de Barry Kemp⁴³ d'une société se structurant autour de grands pôles économiques et politico-religieux locaux (politique = religieux) dominés par un chef suprême (un roi?) légitimé par son rôle d'intercesseur entre les hommes et les dieux (idéologie) et par son pouvoir de coercition (la violence). Narmer, premier dirigeant de l'Égypte unifiée selon la tradition, apporte la touche territoriale sur un document phare de l'égyptologie : la « palette de Narmer » où on le voit porter les couronnes de Haute et de Basse-Égypte, alternativement sur les deux faces (fig. 2). Néanmoins, si Narmer a bien unifié les deux terres, a-t-il pour autant créé l'État? La question est bien trop vaste pour être traitée en quelques lignes tant la notion même d'État a fait et fait débat au sein de l'anthropologie sociale⁴⁴.

On peut néanmoins considérer qu'une étape conséquente est franchie lorsque la royauté s'institutionnalise et qu'elle est en mesure de créer d'autres institutions. L'institution, au sens politique, étant comprise comme une structure spécifique qui ordonne l'espace social, légitimise le rôle des acteurs, fixe les règles et les rites. À cet égard, le *serekh*, dont les plus anciens témoignages se trouvent peints sur les jarres de la période d'Uj (Naqada IIIA2), représente davantage l'institution de la royauté que le roi lui-même⁴⁵. Elle – l'institution – est facteur de stabilité dans la mesure où elle ne peut fonctionner en tant que telle que sur *la contrainte acceptée*, que si le concours des individus lui est assuré. Ainsi définie, elle est une structure symbolique qui s'inscrit dans un système de pensée reposant sur une conception mythique de la vie sociale au sein du cosmos⁴⁶. C'est de cette force symbolique qu'elle tire son efficacité.

Enfin, par ses règles de fonctionnement et de reproduction, l'institution s'inscrit en rupture avec la logique familiale, imposant à l'ordre lignager traditionnel une hiérarchie nouvelle fondée sur des alliances et des rapports de clientélisme.

40 VERNUS 2016, p. 105-134.

41 ADAMS 1986, p. 237. Cité par GOODY 1986, p. 237.

42 ANSELIN 2011, p. 135-162.

43 KEMP 2018.

44 Un bon état de la question dans CIAVOLELLA & WITTERSCHEIM 2016.

45 Le premier *serekh* inscrit à ce jour attesté remonte à K2, soit aux premiers rois de la dynastie 0 (VAN DEN BRINK 2016, p. 147 et fig. 3, III.15, III.16).

46 Si l'État est issu d'une sociogenèse, celle-ci ne peut se faire, comme le note Norbert Elias, sans une psychogenèse (ELIAS 1973).

DISCUSSION : L'UNIFORMISATION CULTURELLE ET LE POUVOIR

C'est durant cette époque charnière qui commence avec Uj et se poursuit jusqu'aux souverains de la dynastie 0 que se sont mis en place et accélérés les processus fondateurs d'un nouvel espace politique qui correspond à ce que nous nommons l'État⁴⁷. C'est durant cette période que, au plan de la culture matérielle, on assiste à une uniformisation des productions, à l'établissement de normes dont les représentations artistiques et surtout l'écriture constituent des expressions majeures. C'est là, dans ces quelque trois siècles, que s'est opérée cette « uniformisation culturelle » que W. Kaiser nomme « expansion » et fait commencer trop tôt (Naqada IIC-D) ; à une époque qui correspond si ce n'est à une intensification des échanges entre Haute et Basse-Égypte, tout au moins à une plus grande visibilité pour l'archéologie, ne serait-ce que parce qu'ils engagent des objets de prestige. À partir de Naqada IIIA-B, la Basse-Égypte ne se contente plus d'importer ces objets de luxe, mais c'est toute la société qui se restructure autour de formes nouvelles apportées par les gens du sud. Les récentes études conduites sur les technologies céramiques de Tell el-Iswid⁴⁸ ont clairement montré pour cette époque qu'une véritable mutation s'est opérée dans la production céramique avec l'arrivée de potiers spécialisés, venus de Haute-Égypte⁴⁹.

Tout ceci suggère la fin d'un mode de cohabitation relativement diversifié et le développement de formes de pouvoir qu'on peut désormais appeler « politiques » puisqu'elles engagent le territoire. Des formes de pouvoirs délimitées et compétitives s'étaient déjà développées en Haute-Égypte – et peut-être aussi dans la majeure partie de la Vallée –, caractérisées par des entités politico-religieuses et des marqueurs identitaires qui pouvaient être légèrement différents d'une région à l'autre. La concurrence n'était donc pas seulement motivée par un besoin vital d'espace et de ressources, mais aussi, vraisemblablement, par des actions fondées sur des facteurs identitaires. L'émergence de ces identités territoriales (peut-être suggérée par les enseignes ornant les mâts des bateaux peints sur la céramique *Decorated*) implique une mise en ordre fondée sur la violence. Un territoire s'organise, certes, mais se défend et cherche le plus souvent à s'étendre en englobant ses voisins. Le chef suprême qui le représente – la famille dominante – doit lutter tout à la fois contre les ennemis intérieurs (sa propre famille et apparentés) et contre ses turbulents et puissants voisins. C'est à eux, sans doute, que s'adressent les mises en scène agressives des palettes de la fin du Prédynastique plutôt qu'à une population déjà en partie dominée et dont ils n'ont rien à craindre. La nécessité de défendre et d'étendre son territoire, d'imposer sa suprématie sur les autres, a conduit à une organisation de la violence par les armes, mais également avec l'aide des dieux, composante symbolique essentielle de la souveraineté. Les scènes de célébrations victorieuses et de chasse ont contribué à exalter le pouvoir des élites prédynastiques sous la protection des divinités qui insufflaient aux combats leur force. Celles de processions navales environnées de représentations d'activités à haute valeur symbolique (chasse, combats rituels, mises à mort, capture d'animaux sauvages, danses féminines...) témoignent quant à elles de la structuration du pouvoir et de l'augmentation de sa portée : d'une sphère d'influence locale, il passe à une sphère régionale à mesure que se développent les centres de pouvoirs qu'étaient Abydos, Naqada, Gebelein, Elkab et Hiérakonpolis.

Quel fut le rôle des régions du nord dans ces guerres endémiques qui ont agité les voisins méridionaux ? Il est à présent difficile de nier toute influence exercée par eux, mais il demeure difficile d'en expliquer la nature. Pour Kaiser, on l'a vu, il s'agissait d'une expansion colonialiste ayant abouti à une unification culturelle. Pour Köhler, un flux continu d'échanges entre les différentes régions aurait conduit à des évolutions similaires, comme un mélange de couleurs qui finit par donner une teinte uniforme. Le premier cas suggère fortement une acculturation par la contrainte, bien que Kaiser ne soit pas toujours clair sur ce point. On imagine mal alors qu'il n'y ait eu, culturellement parlant, aucune résistance et qu'il ne restât quelques vestiges des formes traditionnelles de Basse-Égypte⁵⁰. Le second ne prend pas assez en compte l'effacement

47 État *par analogie* d'après BERGERON 1990.

48 BAJEOT & ROUX 2019, p. 157-178.

49 BAJEOT & BUCHEZ 2021.

50 Comme on le note pour la Nubie (cf. *infra*).

quasi-total des traditions de Basse-Égypte et leur remplacement par les formules méridionales, même si notre échelle d'observation ne nous permet pas de saisir toutes les nuances qui devaient exister. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà exprimé⁵¹, cette interprétation isomorphique ne correspond ni aux données de l'archéologie, ni à ce que l'anthropologie nous apprend de l'évolution des sociétés. Il faudrait, pour qu'un tel phénomène ait lieu, que les composantes en présence montrent de fortes similitudes. Or, rien en Basse-Égypte, au début de la période, entre 3800 et 3500 av. n. è., ne laisse présager ce qui se produit à la fin. À l'inverse, les communautés de Haute-Égypte ont envoyé des signaux forts d'une dynamique culturelle marquée du sceau de l'individuation et de la hiérarchie sociale. Le régionalisme opère, certes, mais comme une variabilité qui ne masque pas l'homogénéité. Il est un processus en revanche bien attesté de l'évolution des sociétés, qui en est un moteur car il constitue un lien social, c'est l'**imitation**. Ou son autre face : le rejet⁵².

L'importation d'objets de luxe par certaines catégories sociales de Basse-Égypte annonçait, dans une certaine mesure, les changements importants que l'on voit surgir à Tell el-Iswid, à Bouto⁵³, tout comme dans la phase II de Tell el-Farkha⁵⁴. Si rien ne transparait à travers l'archéologie des formes d'autorité dans la Culture de Basse-Égypte, on sait qu'aucune société n'étant égalitaire, des inégalités ne devaient pas manquer d'exister dans les interstices desquelles des pouvoirs ne demandaient qu'un modèle pour s'exprimer. L'imitation des « Grands » naqadiens par les « chefs » des communautés du nord ne correspondait pas à une réplique naïve des formes du pouvoir, mais à l'adhésion à une idéologie qui s'est ancrée dans l'esprit sous la pression du contexte ambiant. Il est tout à fait possible que ces élites émergentes de Basse-Égypte aient attiré vers elles les artisans spécialisés et, de fait, aient contribué à transformer leurs propres traditions à l'image de celles de Haute-Égypte. Cependant, il convient de garder à l'esprit que tout transfert culturel – car c'est bien de cela qu'il s'agit – implique une transformation du sens – une « resémantisation »⁵⁵ que seule une bonne connaissance du contexte historique permet d'appréhender. On a parfois souligné que la période Naqada IIIA-B, celle donc de l'homogénéisation culturelle, n'est pas purement naqadienne, même si ce sont les traits saillants de cette culture qui semblent dominer. La raison tient peut-être en partie à l'histoire de la découverte, la connaissance et l'élaboration d'un ensemble culturel naqadien ayant de longtemps précédé la mise au jour de la Culture de Basse-Égypte. Quoi qu'il en soit – car sur ce point, tout reste à faire – ce n'est ni sous la contrainte extérieure, ni par la lente alchimie des échanges que l'ensemble de la Vallée s'est culturellement uniformisée⁵⁶, mais par un processus par ailleurs bien connu d'imitation⁵⁷ qui a conduit à un phénomène général d'acculturation. De ce point de vue, l'uniformisation culturelle est, en soi, l'expression des pouvoirs et ne peut être dissociée de l'unification politique.

Le cas nubien

Un tel phénomène d'imitation peut également être postulé en ce qui concerne la Basse-Nubie. Les recherches archéologiques ont confirmé la stratification progressive des communautés appartenant au « Groupe A » habitant cette région au IV^e millénaire⁵⁸. Au moins deux centres de pouvoir ont été identifiés à Sayala et à Qustul⁵⁹. Cependant, les liens avec la culture matérielle de Haute-Égypte sont restés tangibles grâce à des thèmes iconographiques communs, en particulier les processions navales royales, représentées sur des objets trouvés dans des sites de Basse-Nubie

51 MIDANT-REYNES & BUCHEZ 2021, p. 82.

52 ROUILLARD 2007.

53 HARTUNG, HARTMANN, KINDERMANN *et al.* 2019, p. 147-196.

54 CHŁODNICKI, CIAŁOWICZ & MĄCZYŃSKA 2012.

55 ESPAGNE 2013.

56 Ce qui n'exclut pas les variabilités locales, soulignons-le une fois encore.

57 GRIMAUD 2007, p. 327-333.

58 GATTO 2020, p. 125-142.

59 WILLIAMS 1986.

et dans l'art rupestre⁶⁰. La culture matérielle prédynastique de Basse-Nubie disparaît des archives archéologiques dans la première moitié de la I^e dynastie. Les données archéologiques ne nous permettent pas de décrire avec précision le pouvoir politique qui semble s'être développé dans cette région à cette époque. Nous savons cependant que les groupes prédynastiques de Basse-Nubie se caractérisaient par une grande mobilité, une économie diversifiée, un lien étroit avec leurs racines pastorales et une connaissance du désert qui leur a permis de développer et de contrôler le commerce à longue distance entre la vallée du Nil, les déserts des deux côtés et la Corne de l'Afrique⁶¹. Le rôle joué par la Basse-Nubie dans le développement de l'autorité politique et religieuse en Haute-Égypte et à la première cataracte mérite d'être réévalué, car la région de la première cataracte n'était ni complètement dépendante ni complètement indépendante des formes de pouvoir qui se développaient sur ce qui allait devenir le territoire de l'Égypte⁶². L'utilisation de thèmes iconographiques similaires pour exprimer le pouvoir et la royauté en Haute-Égypte et en Basse-Nubie au cours de Naqada IID-IIIB peut s'expliquer par le fait qu'ils partageaient tous les mêmes racines culturelles. Ces compositions ont été produites par des spécialistes travaillant pour les autorités et la typologie qu'ils ont utilisée n'était pas aléatoire puisque ces types sont reproduits avec précision dans divers endroits de Haute-Égypte et de Basse-Nubie, tant dans l'art rupestre que dans l'artisanat. Les variations typologiques ne seraient donc pas accidentelles et pourraient renvoyer à ces différentes formes de pouvoir.

S'il ne fallait choisir qu'un exemple, ce serait celui du site de Nag el-Hamdulab, sur la rive ouest d'Assouan. Les sites rupestres qui s'y trouvent sont datés du Naqada IIIA-B grâce aux typologies des représentations de bateaux et de figures humaines, mais aussi grâce à une petite inscription proto-hiéroglyphique⁶³. Ces sites offrent le programme iconographique formel typique de cette période. Les compositions consistent en des processions navales, des victoires militaires potentielles et des scènes de chasse. Trois sites donnent à voir un personnage couronné, portant tous les attributs caractéristiques de la royauté égyptienne, accompagné de sa cour et participant à des processions navales. Les caractéristiques stylistiques et techniques indiquent que tous les dessins ont très probablement été réalisés par la même main ou, au moins, par le même groupe d'artisans. Le caractère officiel de ces compositions ne fait aucun doute⁶⁴, pas plus que le fait que leur gravure ait nécessité du temps et des compétences.

De récentes fouilles ont également révélé les vestiges d'une structure funéraire rappelant les structures nomades documentées dans le désert Oriental⁶⁵. Les artefacts découverts combinent les traditions de Haute-Égypte et de Basse-Nubie. Ainsi, ce site pourrait être « le lieu de repos d'individus importants liés à des communautés mobiles » liées à la fois à la Nubie et aux déserts⁶⁶. Il reste à confirmer que les individus enterrés ici sont responsables de tout ou partie de l'art rupestre de Nag el-Hamdulab, mais si tel était le cas, cela aurait un impact profond sur notre compréhension actuelle de la période protodynastique et du développement de la royauté en Égypte. En effet, cela remettrait en question les affiliations culturelles des premiers rois de Haute-Égypte et le rôle joué par les communautés nubiennes du désert dans les processus qui ont conduit à la formation de l'État en Égypte.

60 WILLIAMS 2011, p. 81-93.

61 GATTO 2020, p. 125-142.

62 TÖRÖK 2009.

63 DARNELL 2015, p. 19-43; 2017, p. 49-64.

64 HENDRICKX, DARNELL & GATTO 2012, p. 1068-1083; voir également HENDRICKX, DARNELL, GATTO & EYCKERMAN 2012, p. 295-326.

65 OSYPIŃSKI, OSYPIŃSKA & ZYCH 2021; GATTO, NICOLINI & CURCI 2022, p. 18-32.

66 BOURGEOIS, CRÉPY & GATTO 2024, p. 47-72.

CONCLUSION

La question des origines n'a cessé d'interroger l'égyptologie depuis sa naissance⁶⁷. On a diversement tenté d'y répondre, chacun selon la perspective qui correspondait à la manière de penser de son époque. Après les chevauchées mythologiques (K. Sethe), W. Kaiser élaborait dans les années soixante la théorie de « l'expansion naqadienne » qui recueillit un large consensus et s'est imposée pratiquement jusqu'au début du ^{xxi}e siècle. Sous l'impulsion de la *New Archaeology*, C. Köhler réfuta le concept, proposant une approche régionale dans laquelle les interactions constantes des différentes régions d'Égypte les unes avec les autres auraient conduit *in fine* à une forme d'isomorphisme culturel.

Nous avons ici proposé, dans le cadre du dossier sur l'émergence de l'État, de considérer la question de l'uniformisation culturelle du point de vue politique et de répondre ainsi à l'interrogation sans doute un peu naïve : unification culturelle/unification politique, laquelle a précédé l'autre ? En d'autres termes : l'unification politique du pays telle qu'en témoigne la Palette de Narmer a-t-elle été facilitée parce que l'ensemble de la Vallée était déjà entré dans un processus d'assimilation collectif, ce qui rejoint les idées de C. Köhler, ou bien cette unification culturelle résulte-t-elle d'une volonté politique ? De notre point de vue, les deux phénomènes n'en sont qu'un. Ils résultent d'un processus d'acculturation dont le moteur est l'imitation. C'est en reproduisant *à leur manière* les objets de luxe et les comportements valorisés (cadeaux, dons, mariages, stratégies d'alliance, modes d'inhumation, rituels, etc.) de leurs voisins que les chefs des communautés du Delta et de Nubie ont en quelques siècles donné au pays tout entier cette teinte dont nous ne percevons que l'homogénéité, mais qui comporte évidemment des variations qu'à travers l'étude des régionalismes nous tentons de mettre en évidence. L'imitation au cœur des transformations sociales n'est pas une nouveauté, le concept renvoie à la fin du ^{xix}e siècle, aux travaux pionniers de Gabriel Tarde⁶⁸ et trouve aujourd'hui des échos dans la mémétique⁶⁹.

L'État n'aurait pu émerger sans ce passage obligé que fut l'uniformisation culturelle et politique du pays. Il en constitue certes un aboutissement, mais cet aboutissement n'était pas inéluctable. Des ruptures sont intervenues qui auraient pu infléchir le cours du Prédynastique vers d'autres formules, voire vers de véritables effondrements. Des effondrements comme l'Égypte en a connu au cours de sa longue histoire et comme ceux qui l'ont vu finalement disparaître sous les coups de boutoir répétés des grands Empires plus tardivement constitués (Perses, et surtout Grecs et Romains). Le monde alors avait changé.

* Béatrix MIDANT-REYNES

CNRS, UMR 5608 TRACES, Toulouse

* Dorian VANHULLE

Musée du Malgré-Tout, Treignes, Belgique - CReA-Patrimoine, ULB

⁶⁷ TRISTANT 2007, p. 8-26 ; MIDANT-REYNES & TRISTANT 2025.

⁶⁸ TARDE 1993 [1895].

⁶⁹ GRIMAUD 2007.

BIBLIOGRAPHIE

- R. M. C. ADAMS 1975
«The Emerging Place of Trade in Civilizational Studies», dans J. A. Sabloff, C. C. Lamberg-Karlovsky (éd.), *Ancient Civilization and Trade*, Albuquerque.
- A. ANSELIN 2011
«Signes et mots de l'écriture en Égypte antique», *Archéo-Nil* 11, p. 135-162.
- J. ASSMANN 2002
The Mind of Egypt. History and Meaning in the Time of the Pharaohs, New York.
- J. BAJEOT & N. BUCHEZ 2021
«The Evolution of Lower Egyptian Culture During the Formative Stages of the Egyptian State at Tell el-Iswid: The Contribution of Ceramic Technology», *Springer Nature*, <https://doi.org/10.1007/s10437-020-09421-7>.
- J. BAJEOT & V. ROUX 2019
«The Lower Egyptian Culture: new perspectives through the lens of ceramic technology», *Archéo-Nil* 19, p. 157-178.
- A. BATS & N. LICITRA 2023
«Storage buildings in Ancient Egypt and Nubia. Issues and perspectives», dans A. Bats, N. Licitra (éd.), *Storage in Ancient Egypt and Nubia. Earthen architecture and building techniques*, Leyde, p. 25-53.
- L. BAVAY 1997
«Matière première et commerce à longue distance: le lapis-lazuli et l'Égypte prédynastique», *Archéo-Nil* 7, p. 79-100.
- G. BERGERON 1990
Petit traité de l'État, Paris.
- S. R. BINFORD & L. BINFORD 1969
New Perspectives in Archaeology, Chicago.
- M. BOURGEOIS, M. CRÉPY & M. GATTO 2024
«Augmenting current understanding of mobile pastoral communities through landscape analysis and archaeological research: A view from the Egyptian Eastern Desert and the First Cataract region (5th-3rd millennia BCE)», *Archéo-Nil* 24, p. 47-72.
- N. BUCHEZ, J. GEREZ, S. GUÉRIN & M. MINOTTI 2022
«L'émergence de l'architecture en brique crue en Égypte au IV^e millénaire av. n. è. Réflexions à partir des découvertes récentes de Tell el-Iswid (delta Oriental)», dans E. Leal, A. C. de Chazelles, P. Devillers (éd.), *Architecture et construction en terre crue: approches historiques, sociologiques et économiques. Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue*, vol. 5, Montpellier, p. 61-76.
- M. CHŁODNICKI, K. M. CIAŁOWICZ & A. MĄCZYŃSKA (éd.) 2012
Tell el-Farkha I. Excavations 1998-2011, Poznań, Cracovie.
- R. CIAVOLELLA & E. WITTERSCHEIM 2016
Introduction à l'anthropologie du politique, Louvain-la-Neuve, Bruxelles.

- W. CLAES, D. VANHULLE & T. DE PUTTER 2021
« Obsidian in Early Egypt: the provenance of a new fragment from the Predynastic settlement at Elkab and the question of possible exchange routes », dans W. Claes, M. De Meyer, M. Eyckerman, D. Huyge (éd.), *Remove that pyramid. Studies on the archaeology and history of Predynastic and Pharaonic Egypt in honour of Stan Hendrickx*, OLA 305, Louvain, Paris, Bristol, p. 187-236.
- T. DACHY 2014
« Réflexions sur le stockage alimentaire en Égypte de la Préhistoire aux premières dynasties », *Archéo-Nil* 24, p. 31-46.
- J. DARNELL 2015
« The Early Hieroglyphic Annotation in the Nag el-Hamdulab Rock Art Tableaux, and the Following of Horus in the Northwest Hinterland of Aswan », *Archéo-Nil* 25, p. 19-43.
- J. DARNELL 2017
« The Early Hieroglyphic Inscription at el-Khawy », *Archéo-Nil* 27, p. 49-64.
- A. M. DONADONI ROVERTI & F. TIRADRITTI (éd.) 1998
Kemet, Alle sorgenti del tempo, Milan.
- N. ELIAS 1973
La civilisation des mœurs, Paris. [Traduction du vol 1 de *Über den Prozeß der Zivilisation*, Bâle, 1939].
- M. ESPAGNE 2013
« La notion de transfert culturel », *Revue Sciences/Lettres* 1, en ligne (mise en ligne le 01 mai 2012), <http://journals.openedition.org/rs/219>.
- R. FRIEDMAN 2008
« The Cemeteries of Hierakonpolis », *Archéo-Nil* 18, p. 8-29.
- R. F. FRIEDMAN, W. VAN NEER, B. DE CUPERE & X. DROUX 2017
« The elite predynastic cemetery at Hierakonpolis HK6: 2011–2015 progress report », dans B. Midant-Reynes, Y. Tristant (éd.), E. M. Ryan (coll.), *Egypt at its Origins 5. Proceedings of the Fifth International Conference "Origin of the State. Predynastic and Early Dynastic Egypt"*, Cairo 2014, OLA 260, Louvain, Paris, Bristol, p. 231-290.
- M. C. GATTO 2020
« The A-Group and 4th millenium BCE Nubia », dans G. Emberling, B. B. Williams (éd.), *The Oxford Handbook of ancient Nubia*, Oxford, p. 125-142.
- M. C. GATTO, S. NICOLINI & A. CURCI 2002
« Surveying the Eastern Desert: new archaeological evidence from Wadi el-Lawi and Wadi Rasras (Aswan-Kom Ombo region) », *Sudan & Nubia* 26, p. 18-32.
- J. GOODY 1986
La logique de l'écriture: l'écrit et l'organisation de la société, Paris.
- D. GRABER 2016
La Dette. 5000 ans d'Histoire, Arles.

- E. GRIMAUD 2007
« Pourquoi les objets sont contagieux ? Modèle viral, modèle télépathique et archéologie des flux d'objets », dans P. Rouillard (éd.), C. Perlès, E. Grimaud (coll.), *Mobilités, Immobilismes : l'emprunt et son refus, actes du colloque de la Maison René-Ginouvès, Nanterre, 2006*, Paris, p. 327-333.
- R. HARTMANN 2016
Umm el-Qaab IV. Die Keramik der älteren und mittleren Naqadakultur aus dem prädynastischen Friedhof U in Abydos (Umm el-Qaab), 2 vol., AV 98, Wiesbaden.
- U. HARTUNG, R. HARTMANN, K. KINDERMANN, V. LINSEELE, M. OWNBY & H. RIEMER 2019
« Tell el-Fara'in-Buto. 13. Vorbericht », *MDAIK* 75, p. 147-196.
- S. HENDRICKX 1996
« The relative chronology of the Naqada culture: Problems and possibilities », dans A. J. Spencer (éd.), *Aspects of Early Egypt*, Londres, p. 36-69.
- S. HENDRICKX 2011
« Sequence Dating and Predynastic Chronology », dans E. Teeter (éd.), *Before the Pyramids*, OIMP 33, Chicago, p. 15-16.
- S. HENDRICKX 2020
« The Predynastic Period », dans I. Shaw, E. Bloxam (éd.), *The Oxford Handbook of Egyptology*, Oxford, p. 573-595.
- S. HENDRICKX & L. BAVAY 2002
« The Relative Chronological Position of Egyptian Predynastic and Early Dynastic Tombs with Objects Imported from the Near East and the Nature of Interregional Contacts », dans E. Van den Brink & T. Levy (éd.), *Egypt and the Levant. Interrelations from the 4th through Early 3rd Millenium B.C.*, Londres, New-York, p. 58-80.
- S. HENDRICKX, J. DARNELL & M. GATTO 2012
« The earliest representations of royal power in Egypt: the rock drawings of Nag el-Hamdulab (Aswan) », *Antiquity* 86, p. 1068-1083.
- S. HENDRICKX, J. DARNELL, M. GATTO & M. EYCKERMAN 2012
« Iconographic and Palaeographic Element Dating a Late Dynasty 0 Rock Art Site at Nag el-Hamdulab (Aswan, Egypt) », dans D. Huyge, F. Van Noten, D. Swinne (éd.), *The Signs of Which Times? Chronological and Palaeoenvironmental Issues in the Rock Art of Northern Africa, Brussels, 35 June 2010*, Bruxelles, p. 295-326.
- S. HENDRICKX & M. EYCKERMAN 2010
« Continuity and change in the visual representations of Predynastic Egypt », dans F. Raffaele, M. Nuzzolo, I. Incordino (éd.), *Recent discoveries and latest research in Egyptology. Proceedings of the First Neapolitan Congress of Egyptology. Naples, June 18th-20th 2008*, Wiesbaden, p. 121-144.
- S. HENDRICKX & F. FÖRSTER 2020
« Violence and Early Egyptian State », *Ägypten und Levante* 30, p. 77-83.
- T. HIKADE 2011
« Origins of Monumental Architecture: Recent Excavations at Hierakonpolis HK29B and HK25 », dans R. Friedman, P. Fiske (éd.), *Egypt at its Origins 3, Proceedings of the Third International Conference "Origin of the State. Predynastic and Early Dynastic Egypt", London, 27th July – 1st August 2008*, OLA 205, Louvain, Paris, Walpole, p. 81-107.

- M. HOFFMAN 1980
Egypt Before the Pharaohs, Londres.
- W. KAISER 1957
«Zur inneren Chronologie der Naqada-Kultur», *Archaeologia Geographica* 6, p. 69-77.
- W. KAISER 1990
«Zur Entstehung des gesamtägyptischen Staates», *MDAIK* 46, p. 287-299.
- B. KEMP 2018
Ancient Egypt. Anatomy of a Civilization, (3^e éd.), New York.
- C. KÖHLER 1995
«The state of research on Late Predynastic Egypt: new evidence for the development of the Pharaonic state?», *GM* 147, p. 77-92.
- C. KÖHLER 2008
«The interaction between and the roles of Upper and Lower Egypt in the formation of the Egyptian state. Another review», dans B. Midant-Reynes, Y. Tristant (éd.), *Egypt at its origins 2. Proceedings of the International Conference «Origin of the state, Predynastic and Early Dynastic Egypt», Toulouse (France), 5th-8th September 2005*, Louvain, Paris, Dudley, p. 515-543.
- C. KÖHLER 2020
«Of culture wars and the clash of civilizations in Prehistoric Egypt: an epistemological analysis», *Ägypten und Levante* 30, p. 17-58.
- B. MIDANT-REYNES 1987
«Contribution à l'étude de la société prédynastique: le cas du couteau "ripple-flake"», *SAK* 14, p. 185-224.
- B. MIDANT-REYNES 2000
The Prehistory of Egypt. From the first Egyptians to the first pharaohs, Oxford.
- B. MIDANT-REYNES 2003
Aux origines de l'Égypte. Du Néolithique à l'émergence de l'État, Paris.
- B. MIDANT-REYNES & N. BUCHEZ 2007
«Le site prédynastique de Kom el-Khilgan (Delta Oriental). Données nouvelles sur les processus d'unification culturelle au IV^e millénaire», *BIFAO* 107, p. 43-70.
- B. MIDANT-REYNES & N. BUCHEZ 2019
«Naqadian expansion: A review of the question based on the necropolis of Kom el-Khilgan», *Archéo-Nil* 29, p. 129-156.
- B. MIDANT-REYNES & N. BUCHEZ (éd.) 2021
Kôm el-Khilgan. La nécropole prédynastique, FIFAO 87, Le Caire.
- B. MIDANT-REYNES & F. BRIOIS 2024
«The flint industry at Tell el-Iswid. A first overview», dans Y. Tristant, J. Villaeys, E. M. Ryan (éd.), *Egypt at its Origin 7. Proceedings of the seventh International Conference «Origins of the State. Predynastic and Early Dynastic Egypt», Paris, 19th-23rd September 2022*, OLA 323, Louvain, Paris, Bristol, p. 579-598.

- B. MIDANT-REYNES, F. BRIOIS & T. DACHY 2023
«L'Égypte, entre déserts et vallée. Un cheminement singulier vers l'économie de production», dans J. d'Huy, F. Duquesnoy, P. Lajoye (éd.), *Le gai savoir. Mélanges en hommage à Jean-Loïc Le Quellec*, Oxford, p. 182-204.
- B. MIDANT-REYNES & Y. TRISTANT 2025
Le guide de l'Égypte prédynastique, Guides de l'Institut français d'archéologie orientale 6, Le Caire.
- K. MONDHER 1997
«La théorie des “deux races” : quand la science répète le mythe», dans J. Hainard, R. Kaehr (éd.), *Dire les autres. Réflexions et pratiques ethnologiques. Textes offerts à Pierre Centlivres*, Lausanne, p. 31-45.
- P. OSYPIŃSKI, M. OSYPIŃSKA & I. ZYCH 2021
Wadi Khashab. Unearthing Late Prehistory in the Eastern Desert of Egypt, Polish Publications in Mediterranean Archaeology 5, Louvain, Paris, Bristol.
- W. M. F. PETRIE & J. E. QUIBELL 1896
Naqada and Ballas, 1895, Londres.
- J. E. QUIBELL & F. W. GREEN 1902
Hierakonpolis II, ERA 5, Londres.
- P. ROUILLARD (éd.), C. PERLÈS & E. GRIMAUD (coll.) 2007
Mobilités, Immobilismes : l'emprunt et son refus, actes du colloque de la Maison René-Ginouvès, Nanterre, 2006, Paris.
- K. H. SETHE 1930
Urgeschichte und älteste Religion der Ägypter, Abhandlungen für Kunde des Morgenlandes 18, Leipzig.
- P. TALLET 2015
La zone minière pharaonique du Sud-Sinaï II. Les inscriptions pré et protodynastiques du Ouadi Ameyra (CCIS n°273-335), MIFAO 132, Le Caire.
- G. TARDE 1993 [1895]
Les lois de l'imitation, Paris (2^e édition de 1895, réimpression).
- L. TÖRÖK 2009
Between two worlds: the frontier region between ancient Nubia and Egypt 3700 BC–AD 500, Leyde.
- Y. TRISTANT 2007
«Adrien Arcelin (1834-1904), Ernest-Théodore Hamy (1852-1908) et François Lenormant (1842-1908). La découverte du passé préhistorique de l'Égypte», *Archéo-Nil* 17, p. 8-26.
- E. VAN DEN BRINK 2016
«The incised Serekh-signs of Dynasties 01. Part I. Complete vessels», dans J. Spencer, *Aspects of Early Egypt*, Londres, p. 140-174.
- D. VANHULLE 2018
«Preliminary Observations on Some Naqadian Boat Models. A Glimpse of a Discrete Ideological Process in pre-Pharaonic Arts», dans J. Kabacinski, M. Chlodnicki, M. Kobusiewicz, M. Winiarska-Kabacinska (éd.), *Desert and the Nile: Prehistory of the Nile Basin and the Sahara. Papers in Honour of Fred Wendorf*, Studies in African Archaeology 15, Poznań, p. 265-288.

D. VANHULLE 2021

« L'image comme vecteur de discours idéologique: analyse diachronique des représentations de bateau dans l'art pré et protodynastique », dans C. Köhler, N. Kuch, F. Junge, A.K. Jeske (éd.), *Egypt at its Origins 6. Proceedings of the Sixth International Conference "Origin of the State. Predynastic and Early Dynastic Egypt", Vienna, 10th 15th September 2017*, OLA 303, Louvain, Paris, Bristol, p. 763-793.

P. VERNUS 2016

« La naissance de l'écriture dans l'Égypte pharaonique: une problématique revisitée », *Archéo-Nil* 26, p. 105-134.

W. WETTERSTROM (1996

« L'apparition de l'agriculture en Égypte », *Archéo-Nil* 6, p. 51-75.

D. WENGROW 2006

The archaeology of Early Egypt. Social Transformations in North-East Africa, 10,000 to 2650 BC, Cambridge.

R. WENKE 2009

The Ancient Egyptian State. The Origins of Egyptian Culture (c. 8000-2000 BC), Cambridge.

B. B. WILLIAMS 1986

Excavations between Abu Simbel and the Sudan frontier. I. The A Group Royal Cemetery at Qustul: Cemetery L., OINE 3, Chicago.

B. B. WILLIAMS 2011

« Relations between Egypt and Nubia during the Naqada Period », dans E. Teeter (éd.), *Egypt Before the Pyramids*, OIMP 33, Chicago, p. 81-93.

B. B. WILLIAMS, T. J. LOGAN & W. J. MURNANE 1987

« The Metropolitan Museum Knife Handle and Aspects of Pharaonic Imagery before Narmer », *JNES* 46(4), p. 245-285.

ÊTRE « ROI DE HAUTE ET DE BASSE-ÉGYPTE » À THÈBES DURANT LA DEUXIÈME PÉRIODE INTERMÉDIAIRE: QUESTION DE TERMES, AFFAIRES DE SOURCES

Anne-Laure DAUBISSE*

L'absence ou le manque significatif de documentation textuelle et l'impossibilité de recourir à l'archéologie pour combler le manque d'information sont des problématiques qui dépassent le cadre des sociétés sans écriture et peuvent s'étendre aux temps durant lesquels une société de l'écrit « reflue »¹. L'histoire de l'Égypte ancienne est émaillée de ces tumultueux moments « intermédiaires », pour l'étude desquels resurgissent, aux côtés de sources lacunaires, des sujets tels que l'État ou le pouvoir royal. Ce dernier a de nombreuses implications religieuses, politiques, familiales, institutionnelles, et celles-ci sont inévitablement amenées à varier en importance, nature ou mise en pratique selon l'époque et le contexte. Ainsi, être « roi de Haute et de Basse-Égypte »² ne décrit pas tout à fait la même réalité au cours des quelque mille sept cents ans qui séparent le début de l'Ancien Empire de la fin du Nouvel Empire³. Plus qu'une autre, une « période intermédiaire »⁴ est susceptible d'infléchir la réalité derrière la titulature, les actions au-delà de la phraséologie royale⁵. Pour ces raisons, la royauté thébaine de la Deuxième Période intermédiaire (DPi), incarnée par les XVI^e et XVII^e dynasties, est un cas propice à l'observation de ce phénomène⁶. Instaurée dans le sillage de la XIII^e dynastie jusqu'à l'aube du Nouvel Empire, elle est l'un des principaux acteurs politiques de la vallée du Nil entre les XVII^e et XVI^e siècles av. J.-C., aux côtés – au moins – des Kouchites du royaume de Kerma en amont et des Hyksos du royaume d'Avaris en aval (fig. 1).

* Cette réflexion a été proposée dans le cadre de la phase initiale de notre thèse de doctorat en cours, intitulée « Les XVI^e et XVII^e dynasties : caractérisation des États thébains de la Deuxième Période intermédiaire » et menée sous la direction de Frédéric Payraudeau et Lilian Postel.

1 Nous empruntons cette métaphore à J. Assmann et sa description de la forme de l'histoire de l'Égypte pharaonique. Cf. ASSMANN 1996, p. 33 : « Die Form der pharaonischen Geschichte Ägyptens ist nun in der Tat höchst eigenartig. Zwei Eigenschaften dieser Form springen als besonders auffallend und möglicherweise einzigartig ins Auge. Die eine ist die ungeheure Dauer dieser Kultur (...). Die andere Eigenschaft ist das Auf und Ab ihrer Bewegung innerhalb dieses gewaltigen Zeitrahmens. In ihrem zyklischen Aufbau und ihrem Wechsel von Blüte- und Zwischenzeiten wirkt die ägyptische Geschichte geradezu wie ein Kunstwerk. »

2 Quatrième des cinq titres portés par un roi égyptien dans l'ordre de succession canonique des éléments d'une titulature royale. GARDINER 1957, p. 71-74 ; BONHÊME 1987, p. 2-5. Pour une critique de la compréhension et de la traduction de ce titre, voir KAHL 2008.

3 Pour une approche multi-niveaux du sujet de la royauté, prenant en compte la nature de la fonction royale, de la société qui l'a façonnée et de celui qui l'exerce, voir O'CONNOR & SILVERMAN 1995.

4 L'égyptologie qualifie de « période intermédiaire » – aujourd'hui avec beaucoup de prudence et de réticences – les franges de l'histoire pharaonique au cours desquelles on observe un morcellement politique et territorial de l'Égypte (cf. note introductive de terminologie dans PITKIN 2023, p. 4-5). L'« État territorial » (TRIGGER 1993, p. 10-12) unifié que nous lui connaissons n'existe temporairement plus et, à la place, des pouvoirs plus ou moins concurrents, et diversement successifs ou parallèles, émergent en différents endroits de l'Égypte, modifiant dans le même temps le paysage diplomatique, économique et potentiellement culturel de la région.

5 BAUD & GRIMAL 2003, p. 7.

6 Nous suivons ici les ajustements chronologiques les plus récents, qui font de la DPi une période d'environ un siècle et demi et allant de 1700 à 1550 av. J.-C. environ. Cf. CONNOR 2020, p. 12.

Pour la chronologie de la DPi et l'évolution de son découpage dynastique, voir principalement : BECKERATH 1964 ; RYHOLT 1997 ; SIESSE 2019.

Concernant les ajustements proposés pour les dynasties thébaines, voir notamment : VANDERSLEYEN 2004, p. 67-73 ; 2010, p. 108-125 ; POLZ 2007 ; MARÉE 2010, p. 241-281 ; SIESSE 2015, p. 75-97.

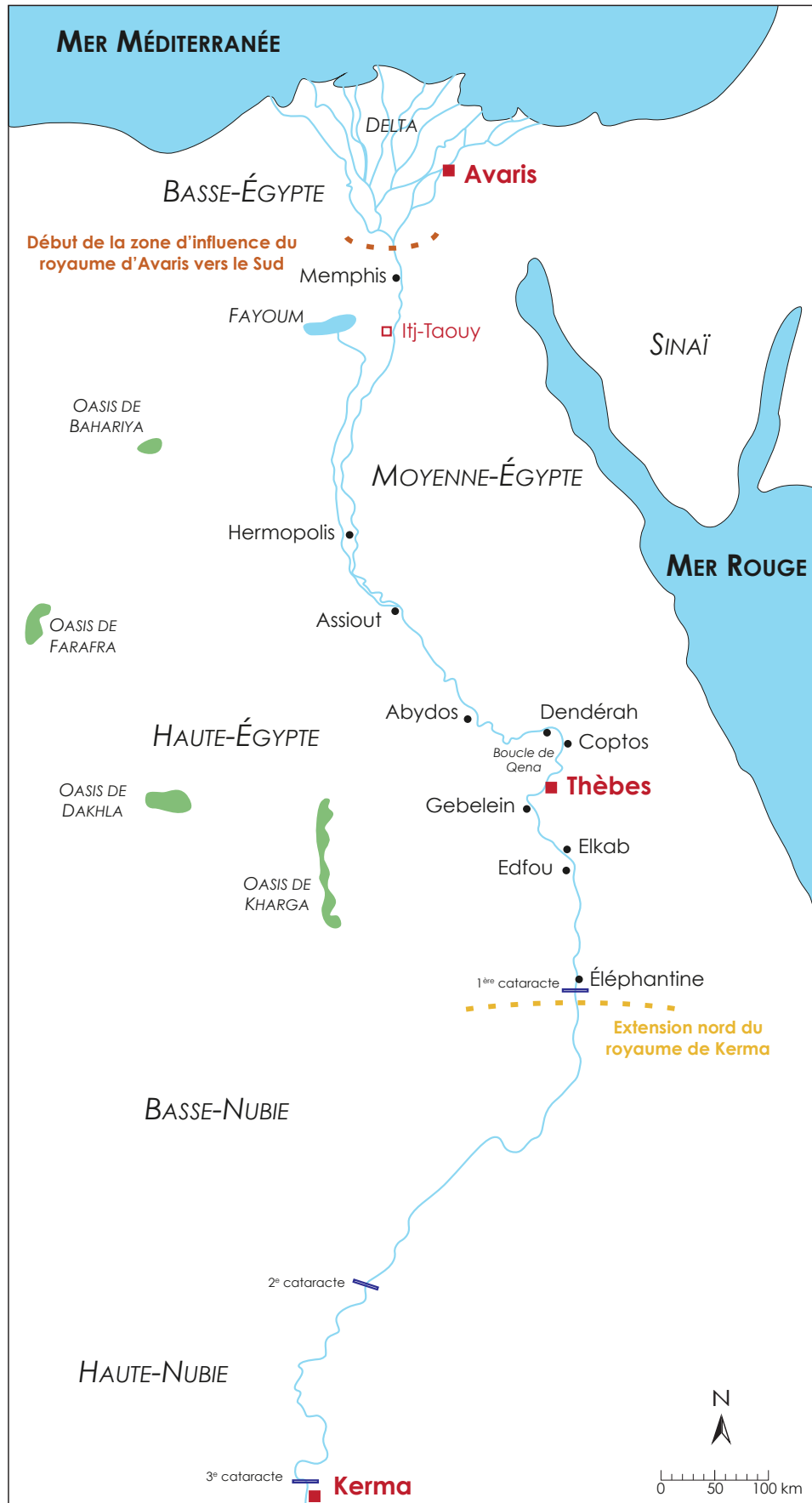


Figure 1. Les principales forces politiques de la vallée du Nil avérées aux xvii^e et xvi^e siècles av. J.-C.
[©A. L. Daubisse].

De toute évidence, ses « rois » ne le sont pas en Haute *et* en Basse-Égypte. Peut-être même ne sont-ils pas « rois ». Au problème des sources, s'ajoute en effet celui du vocabulaire utilisé pour décrire, qualifier et réfléchir le pouvoir thébain. « Apportez un mot et vous apportez un imaginaire »⁷. Chaque acte de dénomination nous permet d'exprimer ce dont on traite et mobilise pour cela un référentiel, lequel est issu d'un apprentissage préalable. Or, parce que le référentiel est acquis, la dénomination évacue le besoin de le présenter⁸. Pour cette raison, elle semble nous dispenser de toute définition préliminaire et ne nous permet donc pas de circonscrire pleinement l'objet de notre recherche. Nous attendons ainsi spontanément d'un roi qu'il soit « souverain », qu'une succession de rois constitués en dynastie ait un lien et qu'un changement de dynastie soit justifié. Après tout, il en est ainsi dans notre histoire occidentale dont sont issus les termes choisis et par laquelle nous les avons appris.

L'histoire royale et politique thébaine de la DPi reste délicate à établir en raison du problème des sources et des approches motivées par le filtre interprétatif de nos concepts. Cet article propose un point historiographique sur la mise en relation des sources et des concepts mobilisés pour les interpréter autour de deux questions, celle du changement dynastique et celle de la « vassalité », ainsi qu'une réflexion sur nos grilles de lecture.

LA SUCCESSION DYNASTIQUE : ORIGINES ET MODÈLES

Le regroupement de rois consécutifs en ensembles distincts est essentiellement le produit de l'historiographie égyptienne. Celle-ci nous est parvenue *via* des annales et listes royales, au premier rang desquels les *Aegyptiaca* de Manéthon et le canon royal de Turin⁹ qui relèvent tous deux de la même tradition savante égyptienne¹⁰.

Le premier serait une œuvre composée en grec par le prêtre égyptien Manéthon de Sébennytyos au début du III^e siècle av. J.-C. pour le compte de Ptolémée II Philadelphe¹¹. Par compilation d'archives conservées dans des temples égyptiens, il aurait produit une liste royale présentant les souverains d'Égypte depuis les temps mythiques¹². L'œuvre est perdue ; c'est par l'entremise de commentateurs postérieurs que nous la connaissons¹³, leurs citations ayant accordé une place importante à la DPi¹⁴. Le second est un papyrus lacunaire composé de plus de trois cents fragments, acquis dans les années 1820 par B. Drovetti et aujourd'hui conservé au Museo Egizio de Turin (papyrus cat. 1874)¹⁵.

7 Nous remercions ici Damien Agut pour cette efficace formule (communication orale, novembre 2023).

8 KLEIBER 2001, p. 22-24.

9 Sur la préférence pour l'expression « liste royale » au terme « canon », les critères pour constituer la première et les documents auxquels le second renvoie préférentiellement, voir REDFORD 1986, p. 1 et RYHOLT 1997, p. 9. Nous prenons ici le parti de conserver l'appellation « canon royal de Turin » pour des raisons d'usage.

10 RYHOLT 1997, p. 33 ; DILLERY 2015, p. 87.

11 DILLERY 2015, p. VIII-X.

12 Pour une édition et une traduction de Manéthon, voir notamment MANÉTHON & WADDELL 1940 ; plus récemment et sous un autre format d'édition : VERBRUGGHE & WICKERSHAM 1996.

13 Flavius Josèphe, Jules l'Africain, Eusèbe de Césarée et Georges le Syncelle. Cf. MANÉTHON & WADDELL 1940, p. VII-IX.

14 DILLERY 2015, p. 88, 301. Dans l'ensemble, les commentateurs de Manéthon semblent avoir légué une connaissance de l'œuvre partielle et avec des écarts significatifs avec l'original. Cf. HORNUNG 2006, p. 3, 14 ; DILLERY 2015, p. 85. En particulier, de multiples erreurs ont abouti à une grande variation dans la présentation de la période allant de l'avènement des Hyksos et celui d'Achmôsis en fonction du commentateur. Cf. MANÉTHON & WADDELL 1940, p. 92-99 ; REDFORD 1986, p. 240.

15 Pour les éditions complètes et reconstructions du papyrus, voir FARINA 1938 et GARDINER 1959. Pour les travaux sur la nature du papyrus de Turin cat. 1874, voir REDFORD 1986, p. 1-18 et RYHOLT 1997, p. 9-33. Pour des propositions de reconstitution des fragments, voir notamment : BECKERATH 1966 ; HELCK 1992 ; ALLEN 2010.

Le *verso*, rédigé au plus tôt sous Ramsès II¹⁶, présente la liste de tous les rois d'Égypte et leur durée de règne, depuis le temps des dieux et jusqu'au Nouvel Empire¹⁷. Aucun roi ne semble avoir été exclu volontairement, faisant du papyrus de Turin une source de premier plan pour cette période intermédiaire¹⁸. La colonne n° 11, qui énumère les rois de la XVI^e dynastie¹⁹, est suffisamment bien préservée pour permettre d'y reconnaître la phrase qui introduit chaque nouveau groupement de rois ou début de colonne²⁰, ainsi que la phrase apportant le total du nombre de règnes de ce groupe avant d'énoncer le suivant²¹. Un ensemble a donc été défini et une rupture marquée.

L'observation attentive de ces deux sources révèle que les césures entre chaque groupe de rois correspondent à des changements de résidences royales ou de nécropoles²², ou bien aux origines géographiques d'un groupe²³. Ce format s'inscrit dans une tradition plus vaste : dans les listes royales proche-orientales, les composantes régionales (origine, résidence) prévalent sur les aspects généalogiques²⁴. Pour cette raison, lorsque l'état de conservation le permet, c'est le terme *hmnw*, « résidence », qui apparaît pour désigner un groupe²⁵. Dans le sillage des commentateurs de Manéthon, l'égyptologie rend compte de ces divisions en recourant au terme « dynastie »²⁶. Or, comme le faisait déjà remarquer J. Yoyotte²⁷, le sens de ce terme a évolué depuis le grec ancien, en passant par notre histoire occidentale moderne, pour s'éloigner de l'idée de « puissance » ou « pouvoir » et désigner, à la place, une famille au sein de laquelle se transmet le pouvoir. Dans ce modèle, c'est un changement de lignée qui engendre un changement de dynastie²⁸. En Égypte, cependant, il est attesté qu'une « dynastie » peut être une succession de rois sans affiliation, ou avec des liens de parenté sur seulement quelques générations, comme pour la XIII^e dynastie²⁹. De même, la postérité a enregistré l'appartenance de membres successifs d'une même lignée à deux groupes différenciés, comme pour les derniers représentants de la XVII^e dynastie et les premiers de la XVIII^e dynastie³⁰.

Dans le cas des XVI^e et XVII^e dynasties, l'enjeu attendant à l'identification du modèle de découpage « dynastique » est de comprendre pourquoi une césure a été enregistrée entre ces deux groupes de rois. Les deux dynasties ont établi leur résidence à Thèbes³¹ et le lignage ne peut pas être un critère, pour les raisons précisées ci-dessus et en l'état actuel de la reconstruction des listes royales³². Même en considérant la possibilité d'une lutte entre deux familles³³, il faudrait vraisemblablement retenir le conflit ponctuel plutôt que la mise en place d'une famille au pouvoir sur le long terme en tant que critère discriminant.

16 RYHOLT 2006, p. 26.

17 Le papyrus étant lacunaire, il est impossible d'établir si les souverains des premiers temps du Nouvel Empire figuraient ou non dans la liste.

18 Les rois de la DPi d'origine étrangère figurent dans le canon royal de Turin et les dynasties parallèles y sont recensées les unes à la suite des autres. Cf. RYHOLT 1997, p. 18. Toutefois, si l'on considère qu'il s'agit d'une somme copiée avec des erreurs, à partir de documents plus anciens et parfois lacunaires, il s'agit d'une source assez complexe à manier. Cf. RYHOLT 2004, en particulier p. 147-153.

19 Plus précisément, la XVI^e dynastie est traitée de la dernière ligne de la colonne n° 10 à la quinzième ligne de la colonne n° 11, qui est la dernière colonne conservée du canon royal de Turin.

20 « *jr-n=f m nsu.yt* », « il a agi au sein de la royauté ». Cf. BECKERATH 1964, p. 168-169; REDFORD 1986, p. 9; RYHOLT 1997, p. 26.

21 RYHOLT 1997, p. 151-154, 164, 167.

22 SCHNEIDER 2008, p. 193.

23 SPALINGER 2001, p. 265.

24 BECKERATH 1964, p. 7-8; BECKERATH 1975.

25 RYHOLT 2006, p. 29.

26 Du grec ancien « *δυναστεία* », en latin « *dynastia* ». Cf. MANÉTHON & WADDELL 1940.

27 YOYOTTE 1977, p. 49-50.

28 En général : *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition, « dynastie », <http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D3415> (consultation le 02/08/2024); plus spécifiquement : BOURDIEU 1997, p. 56.

29 SIESSE 2019, p. 154-155.

30 BENNETT 1994, p. 36-37; 1995, p. 43-44.

31 RYHOLT 1997, p. 160, 175; MAHIEU 2021, p. 187-188.

32 *Contra* SCHNEIDER 2006, p. 184, 190.

33 *Idem*.

Il est donc possible que ce séquençage de la période corresponde à un moment de rupture, considéré comme majeur par les Égyptiens eux-mêmes, qui pourrait être de nature événementielle et à caractère politique.

SOURCES ET SCÉNARIOS POUR CHANGER DE DYNASTIE

Dans cette perspective, et en faisant d'un conflit armé l'élément de rupture entre les deux phases de la royauté thébaine enregistrées dans les sources postérieures, K. Ryholt et J. Wegner ont chacun avancé un modèle différent à l'appui de la documentation contemporaine, sans qu'aucun ne s'avère décisif.

Dans son importante étude de 1997 sur la situation politique de la DPi, K. Ryholt proposait d'expliquer le passage de la XVI^e à la XVII^e dynastie par une invasion du Sud menée par la XV^e dynastie hyksos³⁴. Selon lui, les Hyksos se seraient implantés dans le nord de l'Égypte en peu de temps par un processus de conquête, balayant la XIV^e dynastie puis ce qu'il restait de la XIII^e dynastie dont la résidence était à Itj-Taouy³⁵. Cela aurait créé un vide dans l'exercice du pouvoir dans les régions sud, permettant alors l'émergence de deux nouvelles dynasties : une à Thèbes, la XVI^e dynastie ; l'autre à Abydos, la dynastie dite «abydénienne»³⁶. Les Hyksos auraient continué leur expansion militaire vers le Sud, faisant ainsi rapidement disparaître la dynastie abydénienne. La XVI^e dynastie aurait résisté deux fois plus longtemps avant de s'effacer elle aussi sous les coups des Hyksos, qui se seraient installés dans le Sud pendant plusieurs années. Après quelque temps d'une Égypte à nouveau unifiée et un retrait de l'autorité d'Avaris, la XVII^e dynastie aurait émergé puis établi un *statu quo* pour, en fin de période, se lancer dans une guerre contre son voisin du Nord.

Ce scénario pose plusieurs problèmes. D'une part, les velléités expansionnistes des Hyksos ont été fortement nuancées, de même que le caractère militaire qui sous-tendrait toute leur implantation. L'idée d'une arrivée au pouvoir des Hyksos à la suite d'une invasion de l'Égypte est un héritage de la tradition manéthonienne³⁷. Les recherches récentes proposent le scénario d'une lente pénétration en Égypte de populations levantines à partir de la XII^e dynastie³⁸. Une frange de ces populations asiatiques peu à peu acculturées aurait accédé à diverses positions administratives. L'affaiblissement progressif de la XIII^e dynastie aurait alors permis l'émergence d'une dynastie indépendante et légitimée dans le Nord³⁹.

Par ailleurs, l'idée d'une moitié de l'Égypte sans plus aucune autorité après la chute de la XIII^e dynastie s'accommode mal de la création, au cours de cette même dynastie, d'une structure administrative en capacité de gérer tout le sud du territoire en relais de la capitale⁴⁰.

L'absence totale de tombes royales de la XVI^e dynastie à Thèbes a été mise au crédit de l'hypothèse d'une conquête par les Hyksos⁴¹. Il est en effet fréquent que la nécropole royale soit à proximité de la résidence royale ; c'est le cas pour la XVII^e dynastie, avec la nécropole royale de Dra Abou el-Naga sur la rive ouest de Thèbes⁴². Cependant, parmi les comptes-rendus des inspections conduites à la fin du Nouvel Empire après les pillages de la nécropole thébaine, aucune mention n'est faite

34 Cf. RYHOLT 1997, p. 5, 140, 147, 160, 165, 167, 302-307.

35 RYHOLT 1997, p. 79.

36 À propos de l'existence de cette dynastie, cf. *infra*.

37 MANÉTHON & WADDELL 1940, p. XVI, 76-81.

38 BIETAK 2010, p. 151-163.

39 MOURAD 2014, p. 358-359.

40 SIESSE 2019, p. 167. Au développement de l'antenne thébaine du bureau du vizir que l'on observe à cette époque, il faut en effet ajouter la création du district de la «Tête du Sud» qui intervient à l'origine dans le cadre de la gestion des territoires annexés en Basse-Nubie.

41 On n'y connaît que la tombe d'une seule épouse royale de la XVI^e dynastie. Cf. RYHOLT 1997, p. 160, 259.

42 POLZ, RUMMEL, EICHNER & BECKH 2012, p. 119 ; POLZ 2005, p. 245.

de tombes de rois susceptibles d'appartenir à la XVI^e dynastie⁴³. K. Ryholt a interprété ce constat comme la preuve de la destruction des tombes lors de l'invasion hyksos ; une autre interprétation possible est qu'elles ne se trouvaient peut-être pas là.

Aujourd'hui, le principal argument en faveur d'une implantation temporaire des Hyksos jusqu'en Haute-Égypte est la découverte d'objets hyksos en territoire thébain⁴⁴, notamment deux petits blocs d'architecture inscrits au nom des rois Séouserenrê Khyan et Âaouserrê Apopi de la XV^e dynastie et découverts dans le temple d'Hathor de Gebelein. K. Ryholt a soutenu que les blocs indiquaient la construction d'un temple commandé par Khyan et Apopi, de sorte que Gebelein, un site immédiatement au sud de Thèbes, se trouvait de fait dans leur royaume⁴⁵. Mais on a pu objecter que leur présence serait davantage le résultat d'un transport ultérieur des blocs en tant que trophées après la victoire de Thèbes contre Avaris (cf. *infra*).

Le scénario d'une invasion hyksos comme moteur mémoriel de changement de dynastie repose donc sur des éléments particulièrement ténus⁴⁶.

La seconde hypothèse propose que la fin de la XVI^e dynastie corresponde à l'issue d'une guerre opposant les Thébains aux dirigeants d'une dynastie abydénienne et à l'incorporation des territoires des vaincus au domaine des vainqueurs⁴⁷. Elle s'appuie sur les découvertes majeures effectuées à Abydos à partir de 2014 par J. Wegner et une équipe du Penn Museum⁴⁸.

Une petite nécropole de sept tombes royales datant de la DPi a été mise au jour à proximité de la tombe de Sésostri III (XII^e dynastie). L'une des sépultures, datée de la XVI^e dynastie, a livré la dépouille d'un roi nommé Seneb-Kay. L'examen anthropologique du corps du roi a révélé qu'il était un cavalier aguerri, mort violemment au combat⁴⁹. Les traumatismes observés ne correspondent pas à un armement spécifiquement hyksos, mais à une hache de combat commune à toutes les forces présentes dans la vallée du Nil⁵⁰. On ne peut donc pas déterminer si l'agresseur était un Hyksos, un Thébain ou encore un Nubien de Kerma, dont les raids en Haute-Égypte sont une réalité attestée⁵¹. Mais J. Wegner avance que le conflit pourrait avoir opposé le roi d'Abydos à la XVI^e dynastie, selon deux configurations radicalement différentes.

Dans sa première version⁵², il envisage que les Thébains de la XVI^e dynastie l'emportent face à Abydos et s'approprient alors leurs supposés territoires en Moyenne-Égypte. L'événement donnant assez de poids aux Thébains pour rivaliser avec les Hyksos, il aurait été codifié dans la tradition historique postérieure comme le passage de la XVI^e à la XVII^e dynastie. Deux difficultés majeures viennent mettre en doute cette hypothèse. D'une part, nous ne savons rien de la situation de la Moyenne-Égypte durant la DPi avant le récit sporadique que peut en faire Kamosis sur une de ses stèles, à l'extrême fin de la XVII^e dynastie⁵³. D'autre part, l'existence même d'une dynastie abydénienne est encore l'objet de discussions, une partie de la communauté scientifique considérant

43 Papyrus Abbott, British Museum EA 10221, cf. PEET 1930, p. 28-45, pl. 14. Papyrus Léopold II – Amherst, PEET 1930, p. 45-51, pl. 45.

44 Pour une revue des sources, cf. *infra*.

45 RYHOLT 1997, p. 135-136.

46 D. Franke obtenait une conclusion identique dans FRANKE 2008, p. 279.

47 CAHAIL 2022, p. 13.

48 WEGNER 2014.

49 WEGNER 2015, p. 74-75.

50 HILL, ROSADO & WEGNER 2021, p. 127.

51 La tombe Elkab 10 du gouverneur Sobeknakht a livré le témoignage d'une incursion d'une coalition de peuples menée par des Kouchites en Haute-Égypte à la fin de la XVI^e dynastie. Cf. DAVIES 2003 ; 2010.

52 WEGNER & CAHAIL 2021, p. 372.

53 Tablette Carnarvon n° 1, Le Caire JE 41790 : le texte précise qu'Avaris « tient Hermopolis » (l. 4) et que « jusqu'à Cusae, c'est l'eau des Asiatiques ! » (l. 5).

qu'il s'agit d'une création égyptologique et non d'un fait historique⁵⁴. En effet, la reconstruction du canon royal de Turin proposée par K. Ryholt fait de la fin de la colonne n° 11 la liste des rois de la dynastie abydénienne⁵⁵ ; il est possible qu'en réalité, elle ait à l'origine contenu les noms des rois de la XVII^e dynastie⁵⁶. Par ailleurs, la présence de tombes royales à Abydos ne suffit pas pour constituer leurs défunts en une dynastie différente. Un roi peut être inhumé à proximité de sa capitale, mais aussi placer sa tombe non loin d'un illustre ancêtre dont il revendique symboliquement l'héritage. À Abydos, on constate que le complexe de Sésostri III a polarisé l'implantation de ces sépultures de la DPI⁵⁷. Dans la mesure où l'emplacement des tombes royales de la XVI^e dynastie reste inconnu, que l'on ignore une partie des noms de ses rois et que l'on ne connaît pas les noms des rois dont on a trouvé les tombes à Abydos (à l'exception de Seneb-Kay), il ne serait pas incongru de penser que les tombes d'Abydos sont celles des rois de Thèbes.

Le second scénario que propose J. Wegner est l'exact opposé du premier⁵⁸. Les souverains de Thèbes auraient affronté ceux d'Abydos et auraient perdu. La dynastie abydénienne, dont on ignore l'emprise territoriale, aurait alors récupéré l'autorité sur la zone contrôlée par Thèbes. On peut émettre dans le cas présent les mêmes réserves que précédemment. Toutefois, une telle configuration permettrait de régler une des questions relatives aux premiers temps de la XVII^e dynastie, puisqu'il se trouve que ses premiers rois ont des liens étroits avec le nome thinite⁵⁹.

Cette dernière hypothèse est séduisante ; néanmoins, le manque de sources et le caractère réfutable des arguments proposés constituent de solides obstacles à l'explication d'un changement de dynastie, de sorte que les modalités de différenciation des XVI^e et XVII^e dynasties restent indéterminées. Ils mettent également en lumière que le découpage politique de la vallée du Nil à cette époque demeure un sujet de questionnement, lequel implique nécessairement d'interroger les royautes en présence et leur fonctionnement.

ROIS DANS LE SUD OU SUBORDINATION AU NORD ?

En égyptologie, les Thébains sont souvent – et injustement – qualifiés de « vassaux » des Hyksos⁶⁰. Le recours à cette expression pose plusieurs questions : celle des raisons qui ont abouti à qualifier ainsi le rapport de force entre Thèbes et Avaris, celle de l'influence de ce terme sur notre manière d'interroger les sources et celle de la pertinence et de l'exactitude de l'affirmation dans son ensemble.

Les indices matériels et textuels datant de la DPI qui peuvent rendre compte des rapports entre Thèbes et Avaris sont globalement peu abondants. Ce sont des objets hyksos découverts en territoire thébain, ainsi que plusieurs passages du récit de la guerre de l'an 3 de Kamosis⁶¹, qui sont au cœur de l'argumentaire en faveur d'une subordination des rois du Sud à ceux du Nord. Dans les deux cas, cependant, des difficultés majeures viennent invalider la pertinence de leur utilisation et donc la possibilité d'établir – par ces moyens – la vassalité des Thébains aux Hyksos.

54 Sur l'existence d'une dynastie, contemporaine de la XVI^e dynastie, à Abydos, se reporter à la bibliographie ci-après.

Pour : FRANKE 1988 ; RYHOLT 1997 ; WEGNER & CAHAIL 2021 ; CAHAIL 2022.

Contre : Allen 2010 ; MARÉE 2010 ; SHIRLEY 2013, p. 521, n° 5 ; SIESSE 2019, p. 108-120.

55 Cf. RYHOLT 1997, p. 164. Notons que les quinze dernières lignes de la colonne n° 11, qui suivent les rois de la XVI^e dynastie, sont presque entièrement perdues.

56 Cf. ALLEN 2010, p. 34 et SCHNEIDER 2006, p. 183.

57 WEGNER 2015, p. 69, fig. 1 et 3.

58 WEGNER & CAHAIL 2021, p. 372-374.

59 MARÉE 2010, p. 261.

60 BECKERATH 1964, p. 126, 147 ; FRANKE 1988, p. 262-263 ; BIETAK 2023, p. 3.

61 Nous excluons des indices possibles de la vassalité thébaine la *Querelle d'Apophis et Seqenenrê*, un conte dont on connaît une copie de la XIX^e dynastie et dont le répertoire littéraire d'appartenance limite toute lecture historique. Cf. GOEDICKE 1986.

Les documents hyksos retrouvés en zone thébaine forment un lot hétérogène⁶². Celui-ci est constitué du papyrus mathématique Rhind⁶³, d'un fragment de colonnette portant le nom de Khyan⁶⁴ et d'un petit linteau de porte au nom d'Apopi⁶⁵ tous deux découverts à Gebelein, ainsi que de plusieurs objets nommant Apopi: un fragment de vase⁶⁶, une dague⁶⁷ et une représentation tardive d'un sistre dans le temple d'Hathor de Dendéra⁶⁸. Afin d'évaluer la portée historique que l'on peut attribuer à leur présence dans le sud de l'Égypte, l'enjeu est ici de savoir à quelle occasion ces objets, essentiellement dépourvus de contexte archéologique précis, ont pu arriver en Haute-Égypte.

Le papyrus Rhind est le seul de ces documents pour lequel il a pu être établi qu'il venait du Delta⁶⁹ et qu'il avait été rapporté à Thèbes à la suite des déprédations conduites par l'armée thébaine en territoire hyksos lors de la guerre de réunification. Pour les autres, aucun élément ne permet d'en faire davantage les témoins d'une occupation hyksos du Sud qu'une partie du butin thébain saisi dans le Nord, si bien que l'interprétation oscille d'une possibilité à l'autre. Rien ne semble donc interdire d'appliquer à l'ensemble des objets le raisonnement utilisé pour le papyrus mathématique et la conclusion d'une arrivée à Thèbes après le conflit⁷⁰, d'autant que la «Seconde stèle» de Kamosis vante ostensiblement le pillage en règle d'Avaris sous le règne d'Apopi. Les objets pillés étant contemporains du règne en cours, on comprendrait alors pourquoi un seul objet au nom de Khyan a été découvert dans le Sud⁷¹.

Il convient de signaler le cas des 41 empreintes de sceaux au nom de Khyan, découvertes à Edfou en 2011⁷². Si elles témoignent bien d'échanges commerciaux entre Edfou et Avaris⁷³ et qu'elles ont permis de réactualiser les «débats sur la nature de l'autorité hyksos avant les guerres contre la XVII^e dynastie»⁷⁴, elles n'ont cependant pu donner lieu à davantage de conclusions à caractère politique⁷⁵.

Le récit de la guerre de l'an 3 est, quant à lui, porté par les stèles de Kamosis et la Tablette Carnarvon n° 1⁷⁶. On y trouve des informations relatives à la situation géographique des deux royaumes et à l'échiquier politique de l'époque⁷⁷. L'intérêt est ici d'observer comment les protagonistes sont

-
- 62 Inventaire des objets hyksos en territoire thébain dressé et actualisé essentiellement par R. Giveon puis D. Polz : GIVEON 1983 ; POLZ 2006.
- 63 British Museum EA 10058. Daté de l'an 33 d'Apopi.
- 64 Musée égyptien du Caire JE 30 392. DARESSY 1894, p. 42 [LXXXVIII].
- 65 Musée égyptien du Caire JE 29 238. DARESSY 1893, p. 26 [XXX].
- 66 Découvert dans la tombe AN B de Dra Abou el-Naga, datée du début de la XVIII^e dynastie, un temps attribuée à Amenhotep I^{er} (CARTER 1916), ce qui semble aujourd'hui exclu (COLIN 2023, p. 160-162), puis à Ahmès Nefer-tary, une hypothèse toujours d'actualité, mais qui reste problématique (DODSON 2022, p. 124-129).
- 67 DAWSON 1925, p. 216. Une autre arme au nom d'Apopi est connue. Il s'agit d'une lame de hache portant l'inscription «le dieu parfait, Âaouserrê, aimé de Sobek seigneur de Soumenou» et considérée comme provenant de ce site en raison de la dédicace (POLZ 2006, p. 244). Cependant, il nous faut vraisemblablement exclure cet objet du corpus, car le texte a été identifié comme une inscription moderne. Cf. *British Museum Collection Online*, EA 66206, https://www.britishmuseum.org/collection/object/Y_EA66206 (consultation le 02-08-2024).
- 68 CHASSINAT 1947, pl. 422 ; 1952, p. 129.
- 69 POLZ 2006, p. 244, n° 39 ; BARBOTIN 2015, p. 66, 181.
- 70 GIVEON 1983, p. 168. Voir aussi POLZ 2006, p. 247.
- 71 POLZ 2006, p. 245.
- 72 MOELLER, MAROUARD & AYERS 2011.
- 73 BEN TOR 2018, p. 88. Déjà présent chez MOELLER, MAROUARD & AYERS 2011, p. 106.
- 74 MOELLER & MAROUARD 2018, p. 195.
- 75 À cela se sont en effet ajoutées d'importantes discussions d'ordre chronologique sur lesquelles il n'est pas ici lieu de s'attarder. Pour un aperçu synthétique, voir SIESSE 2019, p. 117-118.
- 76 Tablette Carnarvon n° 1, Le Caire JE 41790 ; «Première stèle» de Kamosis, Le Caire T.R. 11.1.35.1 ; «Seconde stèle» de Kamosis, Louqsor J. 43 ; «Troisième stèle» de Kamosis, Karnak musée en plein air.
- 77 Tablette Carnarvon n° 1, Le Caire JE 41790, l. 3 : Kamosis affirme qu'il «siège en compagnie d'un Asiatique et d'un Nubien», «[...] *hms=kw sm3=kw m 3m nhsy* [...]».

présentés. Cependant, le texte a de forts points communs avec une *Königsnovelle*⁷⁸ et doit donc être traité avec une précaution certaine, puisque partial dans le récit qui peut être fait des événements.

Les premières lignes de la «Seconde stèle» comportent un passage difficile à interpréter, dans lequel Kamosis est supposé s'adresser à Apopi en ces termes : «Tu as été rejeté en présence de ton armée ! Ta bouche s'est étranglée au moment de faire de moi un chef. Tu étais un souverain jusqu'à ce que je quémade ce qui a été injustement acquis et à cause duquel tu tomberas»⁷⁹. Ces phrases ont été comprises par D.B. Redford comme la preuve d'une suzeraineté revendiquée par les Hyksos sur les Thébains⁸⁰. Il appuyait sa conclusion sur la supposée présence hyksos à Gebelein⁸¹. K. Ryholt, bien que favorable à la thèse de l'implantation hyksos au sud de Thèbes, propose une interprétation contraire du passage. Pour cela, il se fonde d'abord sur le vocable *hns* «être étroit»⁸² (traduit ici «étranglé») associé à la bouche et qu'il rend métaphoriquement par «dire des absurdités»⁸³. Puis il met en lien ce passage de la stèle avec un autre où Apopi apparaît comme celui dont les actions ne lui permettent pas de parvenir à ses fins⁸⁴. Ces deux extraits renverraient ainsi au caractère souhaité, mais inexistant, de la subordination de Kamosis, ce que corroborerait la mise en place d'un protocole royal pour les souverains de la XVII^e dynastie, incompatible selon K. Ryholt avec le statut de vassal⁸⁵.

La notion de vassalité est une des composantes du «système féodal» de notre Occident médiéval, tel qu'il a été restitué et défini sur le plan juridique à partir du xvi^e siècle et avant d'être fortement réinterrogé dans la deuxième moitié du xx^e siècle⁸⁶. Dans ce cadre discuté, la vassalité est présentée comme un lien juridique de fidélité établi entre un homme et un suzerain plus puissant en échange de sa protection ou d'un revenu⁸⁷. Cette définition a abouti au sens commun d'un lien, entre deux parties prenantes, régi par une subordination, et c'est dans cette acception très générale qu'il faut comprendre son emploi en égyptologie. L'usage de ce terme est ainsi admis pour décrire le statut des États de Syrie-Palestine face à l'Égypte du Nouvel Empire, ou de certains acteurs politiques vis-à-vis d'un contemporain pour l'Égypte du I^{er} millénaire, et se caractérise essentiellement par le paiement d'un tribut à l'autorité dominante⁸⁸.

Pour le contexte spécifique de la DPi, R. Flammini s'est attachée à questionner la notion de vassalité et à redéfinir les pratiques qui pourraient en découler à partir de la situation des suzerains présumés, les Hyksos⁸⁹. Son travail a révélé qu'au-delà du delta Oriental, qui constitue le cœur de leur territoire, les souverains de la XV^e dynastie auraient établi leur contrôle par des relations personnelles avec la population locale plutôt que par la conquête⁹⁰. Ces relations, fondées sur des échanges de dons et de messages et formulées en des termes qui expriment la parenté, auraient abouti à un vaste réseau organisant la subordination sans recourir à la force militaire et permettant

78 Répertoire littéraire destiné à asseoir la légitimité du roi ainsi que la loyauté des hauts personnages de l'État : FAROUT 2013, p. 22 ; VERNUS 2013, p. 304.

79 «Seconde stèle» de Kamosis, l. 12 : «⁽¹⁾tw=k tf=tj r-gs mš=k ! r(š)=k hns(=w) m jr(r)=k wj m wr ! jw=k m hqš r dbh(=j) ⁽²⁾ n=k t nm.t hr(w).t=k n=s».

80 REDFORD 1992, p. 119.

81 Hypothèse établie d'après les deux éléments d'architecture découverts sur place au nom de Khyan et Apopi, qui ne constituent pas, dans les faits, une preuve décisive de l'implantation des Hyksos en Thébaine (cf. *supra*).

82 TLA lemma 400975.

83 RYHOLT 1997, p. 325-326.

84 «Seconde stèle» de Kamosis, l. 4. Apopi est ici présenté comme «le chef du Réténou dont les bras sont faibles, celui qui imagine beaucoup (de choses) dans son cœur sans qu'elles se produisent pour lui», «wr n(y) rṯnw hš(y) 'w, hmt(w) qnw m jb=f n hpr=s n n=f».

85 RYHOLT 1997, p. 326.

86 Pour un point historiographique sur la féodalité en général et une réflexion sur la «vassalité», voir notamment REYNOLDS 1994, p. 3-10 et 46-47.

87 DERVILLE 2022, p. 17-18.

88 Payraudeau 2020, respectivement p. 50, 103, 247 et p. 136, 150, 180-181.

89 FLAMMINI 2015, p. 233-245.

90 *Ibid.*, p. 240.

aux dirigeants d'Avaris de maintenir et de renforcer leurs liens sociopolitiques⁹¹. Poser la question de la « vassalité » face à la documentation de la XV^e dynastie a donc permis de proposer une *définition des pratiques de subordination des Hyksos*, pour reprendre l'intitulé de son article.

Il est tentant de procéder au même questionnement depuis l'angle thébain afin de renouveler nos pistes de recherche des traces de ce lien, les moyens d'expression de cette subordination étant variables⁹². Mais il est également possible – et peut-être, en l'état est-il préférable – de s'interroger sur la potentielle inexistence de ce lien et, par conséquent, sur la pertinence de la question de la vassalité pour les dynasties thébaines. À ce jour, et bien que la valeur des objets hyksos en Haute-Égypte ne soit pas tranchée⁹³, il n'y a effectivement aucune preuve de soumission du Sud à l'autorité du Nord⁹⁴. Le sujet de la vassalité pour cette période de l'histoire égyptienne découlait de la prise de pouvoir supposée des Hyksos par la force et de leur conquête de toute l'Égypte, même pour une courte durée⁹⁵. Étant donné l'état des sources égyptiennes qui pourraient permettre d'étayer ce déroulement des événements, l'idée de la vassalité de Thèbes n'était au départ qu'une hypothèse. Celle-ci s'est ancrée dans la littérature secondaire au détriment de l'examen de l'argumentaire sous-jacent, nous conduisant à chercher les éléments susceptibles de valider cette hypothèse plutôt que le modèle qui expliquerait l'existence des sources.

On notera enfin que les dirigeants thébains se sont présentés en tant que « rois » et ont repris à leur compte une titulature royale complète dans la documentation contemporaine⁹⁶, indépendamment du fait que la postérité leur a également reconnu ce statut⁹⁷. La possibilité d'une situation où un « vassal » et son « suzerain » revendiquent le même protocole royal au vu et au su de l'autre nécessiterait alors d'être démontrée pour la DPi⁹⁸, car il s'agit d'une configuration qui n'est pas attestée avant la Troisième Période intermédiaire⁹⁹.

VARIER LES MOTS, CHANGER DE GRILLE DE LECTURE

Les mots que nous choisissons influencent nos perspectives tout autant qu'ils permettent de témoigner d'un état de notre compréhension. La charge sémantique qu'ils apportent avec leur emploi, et leur récurrence dans le propos scientifique, conditionnent significativement notre manière de questionner les sources. Il est donc crucial de faire précéder le travail d'interprétation par un exercice de définition, aussi périlleux soit-il, des concepts mobilisés¹⁰⁰.

91 *Ibid.*, p. 242.

92 Le versement de tributs à Avaris n'est que l'une des formes possibles, au même titre que la réalisation d'un contrat, sous forme de traité, par exemple. FLAMMINI 2015, p. 238.

93 Pour R. Giveon, une partie d'entre eux a pu servir de présents diplomatiques, gages d'une bonne entente entre le Nord et le Sud, notamment par l'exemple du sistre. Cf. GIVEON 1983, p. 160-161. Cette interprétation est jugée irréaliste par D. Polz qui ne conçoit pas que le Nord et le Sud aient pu cohabiter de manière pacifiste en échangeant des objets, des armes ou des éléments d'architecture. Cf. POLZ 2006, p. 245.

94 FLAMMINI 2015, p. 241 ; POLZ 2006, p. 247. À la suite de D. Polz, C. Manassa a réaffirmé l'impossibilité d'une présence hyksos à Gebelein par la mise au jour d'un cimetière (et donc potentiellement d'un contingent) *Pan-grave* sur le site voisin de Moalla. Cf. MANASSA 2012, p. 125.

95 Pour, notamment : REDFORD 1992, p. 113, 119 ; GOEDICKE 1995, p. 61, 111, 185 ; VANDERSLEYEN 2001, p. 6. Contre, notamment : GIVEON 1983 ; RYHOLT 1997, p. 325-326 ; POLZ 2006.

96 Cf. *Belegliste* de la « XVII^e dynastie » de J. von Beckerath : BECKERATH 1964, p. 280-299.

97 Dans le canon royal de Turin, le nom des rois de la XVI^e dynastie est introduit par le titre *ny-sw.t bjty* suivi du cartouche. Chez les commentateurs de Manéthon, le terme grec employé est βασιλέων : MANÉTHON & WADDELL 1940, p. 86, 92.

98 Ce qui apparaissait comme une incompatibilité pour K. Ryholt ne semblait pas réhibitoire pour J. von Beckerath. Cf. BECKERATH 1964, p. 147.

99 PAYRAUDEAU 2014, p. 77, 100.

100 Ce colloque aura montré tout l'enjeu de l'exercice de définition au travers de l'exemple-clef de la notion d'État et les débats de forme et de fond qu'il fait apparaître.

Pour autant, cette démarche d'emprunt n'est pas nécessairement contre-productive. Un référentiel extérieur à l'observateur ainsi qu'à son objet d'étude présente des avantages lorsqu'il est question de reconstituer, ou de proposer, une trame événementielle à partir de très peu de matière (textuelle en particulier), comme c'est le cas pour la DPi. Un point de repère importé fournit une grille interprétative cohérente, car tirée d'un référent bien connu, mais avec des zones blanches, car le cas à étudier n'est pas celui dont la grille est tirée. Reste alors à établir si la grille utilisée est la plus pertinente pour le sujet à traiter, et cela en vertu de quels critères.

L'introduction d'une césure dans le déroulement de la royauté thébaine est une information émique. Notre recours au terme «dynastie», pour décrire les deux groupes différenciés que constituent les XVI^e et XVII^e dynasties, permet de conserver l'idée de deux ensembles cohérents. Dans le même temps, ce parti pris terminologique reste flexible et peut s'adapter à d'autres critères de rupture que la lignée, notamment grâce aux études diachroniques sur les successions royales égyptiennes venues enrichir ce modèle. Quelle que soit la méthode envisagée, «le passé est soumis à un découpage en périodes qui reflètent, de quelques manières que ce soit, une interprétation»¹⁰¹. Cela ne retranche rien au caractère «très souhaitable» de la périodisation, qui permet tout autant de «remettre en question les schémas de pensée et les terminologies établies»¹⁰².

Le sujet politique ne se prête sans doute pas à un tel bilan. Si remettre en cause la pertinence d'une grille est aisé, proposer une alternative s'avère souvent plus délicat : c'est le problème de la «vassalité». Ce concept ne permet par ailleurs d'explorer qu'un seul aspect d'un sujet plus vaste, celui du pouvoir thébain dans sa globalité. Si l'hypothèse de la subordination thébaine ne peut être davantage investiguée en l'absence de source déterminante et malgré les ajustements apportés au modèle, il convient d'aborder la royauté thébaine sous d'autres angles et de poser des questions différentes à la documentation. Dans ce domaine, une question rarement posée en égyptologie est par exemple celle de la «cité-État»¹⁰³. Initialement appliqué à la *polis* grecque¹⁰⁴, ce terme a été repris, dans des acceptions plus générales et donc plus flexibles, pour traiter des mondes mésopotamien¹⁰⁵, étrusque¹⁰⁶, européen protohistorique¹⁰⁷ ou encore mésoaméricain¹⁰⁸. Issu d'un contexte culturel et politique spécifique, ce modèle bien défini a été jugé pertinent¹⁰⁹ comme outil interprétatif pour l'analyse de sources archéologiques et textuelles exogènes au modèle original, suivant une logique comparatiste anthropologique. Peut-être faut-il en mesurer la pertinence face aux sources de la XVI^e dynastie, afin d'appréhender différemment un pouvoir thébain alors centré sur sa ville principale et qui ne contrôlerait que les territoires dans un rayon correspondant à la boucle de Qena¹¹⁰.

* Anne-Laure DAUBISSE

Sorbonne Université, UMR 8167 Orient & Méditerranée

101 VERNUS 1995, p. 151.

102 D'après SCHNEIDER 2008, p. 194.

103 Mentionnons néanmoins ici l'usage qu'en fait J. von Beckerath pour désigner la situation politique de la Basse et de la Moyenne-Égypte durant la DPi : BECKERATH 1964, p. 150.

104 SNODGRASS 1980, p. 28-29 ; HANSEN 2004, p. 180-181.

105 LECOMPTE 2020a, p. 64 ; 2020b, p. 65.

106 BELLELLI 2013, p. 142.

107 DEMOULE 1999, p. 132.

108 MARCUS 1989, p. 201.

109 Comme tout modèle et réflexion scientifique, il est amené à être réinterrogé afin d'évoluer. C'est ainsi le cas dans la recherche sur les «cités-États» de l'époque des Dynasties Archaiques : RICHARDSON 2012, p. 12-15.

110 RYHOLT 1997, p. 161, fig. 15.

BIBLIOGRAPHIE

- J. P. ALLEN 2010
«The Second Intermediate Period in the Turin King-list», dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 1-10.
- J. ASSMANN 1996
Ägypten. Eine Sinngeschichte, Munich, Vienne.
- C. BARBOTIN 2015
Âhmosis et le début de la XVIII^e dynastie, Paris (2^e éd.).
- M. BAUD & N. GRIMAL 2003
«L'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Une introduction», dans M. Baud, N. Grimal (éd.), *Événement, récit, histoire officielle. L'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Actes du colloque du Collège de France, 24-25 juin 2002*, Études d'égyptologie 3, Paris, p. 5-12.
- J. VON BECKERATH 1964
Untersuchungen zur politischen Geschichte der zweiten Zwischenzeit in Ägypten, ÄF 23, Glückstadt.
- J. VON BECKERATH 1966
«Die Dynastie der Herakleopoliten (9./10. Dynastie)», *ZÄS* 93/1, p. 13-20.
- J. VON BECKERATH 1975
«Dynastie», dans W. Helck, E. Otto, W. Westendorf (éd.), *Lexikon der Ägyptologie* I, Wiesbaden, col. 1155-1156.
- V. BELLELLI 2013
«Cerveteri archaïque – La cité archaïque», dans F. Gaultier, L. Haumesser, P. Santoro (éd.), *Les Étrusques et la Méditerranée. La cité de Cerveteri, catalogue de l'exposition (Lens, musée du Louvre-Lens, 5 décembre 2013-10 mars 2014, Rome, Palais des expositions, 14 avril-20 juillet 2014)*, Lens, p. 142-148.
- D. BEN-TOR 2018
«The Sealings from the Administrative Unit at Tell Edfu. Chronological and Historical Implications», dans I. Forstner-Müller, N. Moeller (éd.), *The Hyksos Ruler Khyan and the Early Second Intermediate Period in Egypt: Problems and Priorities of Current Research*, EJÖAI 17, Vienne, p. 83-90.
- C. BENNETT 1994
«Thutmosis I and Ahmes-Sapaïr», *GM* 141, p. 35-37.
- C. BENNETT 1995
«King Senakhtenre», *GM* 145, p. 37-44.
- M. BIETAK 2010
«From where came the Hyksos and where did they go?», dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 139-181.
- M. Bietak 2023
«Hyksos», dans R. S. Bagnall *et al.*, *The Encyclopedia of Ancient History*, Hoboken, p. 1-8.

- M.-A. BONHÊME 1987
Les noms royaux dans l'Égypte de la Troisième Période intermédiaire, BdE 98, Le Caire.
- P. BOURDIEU 1997
 «De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique», *Actes de la recherche en sciences sociales* 118, p. 55-68.
- K. M. CAHAIL 2022
 «The Internal Chronology of the Second Intermediate Period: A Summary of Old Theories and New Discoveries», dans G. Miniaci, P. Lacovara (éd.), *The Treasure of the Egyptian Queen Ahhotep and International Relations at the Turn of the Middle Bronze Age (1600-1500 BCE)*, MKS 11, Londres, p. 3-17.
- H. CARTER 1916
 «Report on the Tomb of Zeser-Ka-Ra Amenhetep I, Discovered by the Earl of Carnarvon in 1914», *JEA* 3, p. 147-154.
- É. CHASSINAT 1947
Le Temple de Dendara V/2, Le Caire.
- É. CHASSINAT 1952
Le Temple de Dendara V/1, Le Caire.
- F. COLIN 2023
 «Les 120 coudées du papyrus Abbott : où se trouvait la tombe d'Amenhotep I^{er} ? Archéologie d'un problème philologique», *CdE* 98, p. 130-168.
- S. CONNOR 2020
Être et paraître : Statues royales et privées de la fin du Moyen Empire et de la Deuxième Période intermédiaire (1850-1550 av. J.-C.), MKS 10, Londres.
- G. DARESSY 1893
 «Notes et remarques», *RecTrav* 14, p. 20-38.
- G. DARESSY 1894
 «Notes et remarques», *RecTrav* 16, p. 42-60.
- W. V. DAVIES 2003
 «Kouch en Égypte : Une nouvelle inscription historique à El-Kab», *BSFE* 157, p. 38-44.
- W. V. DAVIES 2010
 «Renseneb and Sobeknakht of Elkab: The Genealogical Data», dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 223-240.
- W. R. DAWSON 1925
 «A Bronze Dagger of the Hyksos Period», *JEA* 11, p. 216-217.
- J.-P. DEMOULE 1999
 «La société contre les princes», dans P. Ruby (éd.), *Les Princes de la Protohistoire et l'émergence de l'État*, Collection du Centre Jean Bérard 17, Naples, p. 125-134.
- A. DERVILLE 2022
La société française au Moyen Âge, Villeneuve-d'Ascq (3^e éd.).

- J. DILLERY 2015
Clio's other sons: Berossus and Manetho. With an afterword on Demetrius, Ann Arbor.
- A. DODSON 2023
 «The Genesis of the New Kingdom Royal Necropoleis», dans N. Kawai, B. G. Davies (éd.), *The Star who Appears in Thebes: Studies in Honour of Jiro Kondo*, Wallasey, p. 117-136.
- G. FARINA 1938
Il papiro dei re: restaurato, Rome.
- D. FAROUT 2013
 «Naissance du dialogue de cour sur les monuments d'Ancien Empire», *Revue d'égyptologie* 64, p. 15-24.
- R. FLAMMINI 2015
 «Building the Hyksos' Vassals: Some Thoughts on the Definition of the Hyksos Subordination Practices», *Ä&L* 25, p. 233-245.
- D. FRANKE 1988
 «Zur Chronologie des Mittleren Reiches. Teil II: Die sogenannte "Zweite Zwischenzeit" Ägyptens», *Orientalia* 57, p. 245-274.
- D. FRANKE 2008
 «The Late Middle Kingdom (Thirteenth to Seventeenth Dynasties): The Chronological Framework», *JEH* 1, p. 267-287.
- A. H. GARDINER 1957
Egyptian grammar. Being an introduction to the study of hieroglyphs, Oxford (3^e éd., revisitée).
- A. H. GARDINER 1959
The Royal Canon of Turin, Oxford.
- R. GIVEON 1983
 «The Hyksos in the South», dans M. Görg (éd.), *Fontes Atque Pontes: Eine Festgabe für Hellmut Brunner*, ÄAT 5, Wiesbaden, p. 155-161.
- H. GOEDICKE 1986
The Quarrel of Apophis and Seqenenre, San Antonio.
- H. GOEDICKE 1995
Studies about Kamose and Ahmose, Baltimore.
- M.H. HANSEN 2004
Polis et cité-État. Un concept antique et son équivalent moderne, Paris (2^e éd.).
- W. HELCK 1992
 «Anmerkungen zum Turiner Königspapyrus», *SAK* 19, p. 151-216.
- J.A. HILL, M. ROSADO & J. W. WEGNER 2021
 «Osteobiography of Woseribre Seneb-Kay», dans J. W. Wegner, K. M. Cahail (éd.), *King Seneb-Kay's Tomb and the Necropolis of a Lost Dynasty at Abydos*, University Museum Monograph 155, Philadelphie, p. 104-137.
- E. HORNUNG 2006
 «Introduction», dans E. Hornung, R. Krauss, D.A. Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leyde, p. 1-16.

- J. KAHL 2008
«nsw und bit: die Anfänge», dans E.-M. Engel, V. Müller, U. Hartung (éd.), *Zeichen aus dem Sand: Streiflichter aus Ägyptens Geschichte zu Ehren von Günter Dreyer*, Wiesbaden, p. 307-351.
- G. KLEIBER 2001
«Remarques sur la dénomination», *Cahiers de praxématique* 36, p. 21-41.
- C. LECOMPTE 2020a
«L'époque dite du Dynastique Archaïque I-II», dans M. Sauvage (éd.), *Atlas historique du Proche-Orient ancien*, Paris, p. 64.
- C. LECOMPTE 2020b
«Les XXV^e et XXIV^e s. av. J.-C. en Basse Mésopotamie», dans M. Sauvage (éd.), *Atlas historique du Proche-Orient ancien*, Paris, p. 65.
- B. MAHIEU 2021
«The Identities of the Second Intermediate Period Dynasties in Egypt», *JEH* 14/2, p. 170-202.
- C. MANASSA 2012
«Nubians in the Third Upper Egyptian Nome: A View from Moalla», dans I. Forstner-Müller, P. Rose (éd.), *Nubian Pottery from Egyptian Cultural Contexts of the Middle and Early New Kingdom: Proceedings of a Workshop Held at the Austrian Archaeological Institute at Cairo, 11-12 December 2010*, EJÖAI 13, Vienne, p. 117-128.
- MANÉTHON & W. G. WADDELL 1940
Manetho: with an English Translation by W. G. Waddell, Cambridge, Massachusetts.
- J. MARCUS 1989
«From Centralized Systems to City-States: Possible Models for the Epiclassic», dans R. A. Diehl, J. C. Berlo (éd.), *Mesoamerica After the Decline of Teotihuacan: A.D. 700-900*, Washington DC, p. 201-208.
- M. MARÉE 2010
«A Sculpture Workshop at Abydos from the Late Sixteenth or Early Seventeenth Dynasty», dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 241-281.
- N. MOELLER & G. MAROUARD 2018
«The Context of the Khyan Sealings from Tell Edfu and Further Implications for the Second Intermediate Period in Upper Egypt», dans I. Forstner-Müller, N. Moeller (éd.), *The Hyksos Ruler Khyan and the Early Second Intermediate Period in Egypt: Problems and Priorities of Current Research*, EJÖAI 17, Vienne, p. 173-198.
- N. MOELLER, G. MAROUARD & N. AYERS 2011
«Discussion of Late Middle Kingdom and Early Second Intermediate Period History and Chronology in Relation to the Khyan Sealings from Tell Edfu», *Ä&L* 21, p. 87121.
- A.-L. MOURAD 2014
Rise of the Hyksos. Egypt and the Levant from the Middle Kingdom to the Early Second Intermediate Period, thèse, Macquarie University, Sydney.
- D. O'CONNOR & D. P. SILVERMAN (éd.) 1995
Ancient Egyptian Kingship, PdÄ 9, Leyde.
- F. PAYRAUDEAU 2014
Administration, société et pouvoir à Thèbes sous la XXIIe dynastie bubastite I, BdE 160, Le Caire.

- F. PAYRAUDEAU 2020
L'Égypte et la vallée du Nil III, Paris.
- T. E. PEET 1930
The Great Tomb-Robberies of the Twentieth Egyptian Dynasty. Being a critical study, with translations and commentaries, of the papyri in which these are recorded, Oxford.
- M. PITKIN 2023
Egypt in the First Intermediate Period. The History and Chronology of its False Doors and Stelae, MKS 13, Londres.
- D. POLZ 2005
 «The Royal and Private Necropolis of the Seventeenth and Early Eighteenth Dynasties at Dra' Abu el-Naga», dans K. Daoud, S. Bedier, S. Abd elFatah (éd.), *Studies in Honor of Ali Radwan II*, CASAE 34, Le Caire, p. 233-245.
- D. POLZ 2006
 «Die Hyksos-Blöcke aus Gebelên: Zur Präsenz der Hyksos in Oberägypten», dans E. Czerny, I. Hein, H. Hunger, A. Schwab (éd.), *Timelines. Studies in Honour of Manfred Bietak I*, OLA 149, Louvain, p. 239-247.
- D. POLZ 2007
Der Beginn des Neuen Reiches: zur Vorgeschichte einer Zeitenwende, SDAIK 31, Berlin.
- D. POLZ, U. RUMMEL, I. EICHNER & T. BECKH 2012
 «Topographical Archaeology in Dra' Abu el-Naga: Three Thousand Years of Cultural History», *MDAIK* 68, p. 115-134.
- D. B. REDFORD 1986
Pharaonic King-lists, Annals and Day-books. A Contribution to the Study of the Egyptian Sense of History, SSEA 4, Mississauga.
- D. B. REDFORD 1992
Egypt, Canaan, and Israel in Ancient Times, Princeton.
- S. REYNOLDS 1994
Fiefs and Vassals: The Medieval Evidence Reinterpreted, Oxford.
- S. RICHARDSON 2012
 «Early Mesopotamia: The Presumptive State», *Past & Present* 215, p. 349.
- K. S. B. RYHOLT 1997
The Political Situation in Egypt during the Second Intermediate Period c. 1800-1550 B.C., Copenhagen.
- K. S. B. RYHOLT 2004
 «The Turin King-List», *Ä&L* 14, p. 135-155.
- K. S. B. RYHOLT 2006
 «The Royal Canon of Turin», dans E. Hornung, R. Krauss, D. A. Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leyde, p. 26-32.
- T. SCHNEIDER 2006
 «The Relative Chronology of the Middle Kingdom and the Hyksos Period», dans E. Hornung, R. Krauss, D. A. Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leyde, p. 168-196.

- T. SCHNEIDER 2008
«Periodizing Egyptian History: Manetho, Convention, and Beyond», dans A. Klaus-Peter (éd.), *Historiographie in der Antike*, Berlin, p. 181-195.
- J. J. SHIRLEY 2013
«Crisis and Restructuring of the State: From the Second Intermediate Period to the Advent of the Ramesses», dans J. C. Moreno García (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leyde, p. 521-606.
- J. SIESSE 2015
«Throne Names Patterns as a Clue for the Internal Chronology of the 13th to 17th Dynasties (Late Middle Kingdom and Second Intermediate Period)», *GM* 246, p. 75-97.
- J. SIESSE 2019
La XIII^e dynastie : histoire de la fin du Moyen Empire égyptien, Paris.
- A. SNODGRASS 1980
Archaic Greece: The Age of Experiment, Londres.
- A. J. SPALINGER 2001
«Chronology and Periodization», dans D. B. Redford (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* I, Oxford, p. 264-268.
- R. TELLIEZ 2002
Les institutions de la France médiévale : XI^e-XV^e siècles, Malakoff (3^e éd.).
- B. G. TRIGGER 1993
Early civilizations. Ancient Egypt in Context, Le Caire.
- C. VANDERSLEYEN 2001
«La révolte des rois», *EAO* 22, p. 3-18.
- C. VANDERSLEYEN 2004
«Les trois rois Antef de la 17^e dynastie», *DiscEg* 59, p. 67-73.
- C. VANDERSLEYEN 2010
«Nouvelles lumières sur la nécropole de la 17^e dynastie à Dra Aboul Naga, sur la rive gauche de Thèbes», *CdE* 85, p. 108-125.
- G. P. VERBRUGGHE & J. M. WICKERSHAM 1996
Berosos and Manetho, Introduced and Translated. Native Traditions in Ancient Mesopotamia and Egypt, Ann Arbor.
- P. VERNUS 1995
Essai sur la conscience de l'Histoire dans l'Égypte pharaonique, Bibliothèque de l'École des hautes études Sciences historiques et philologiques 332, Paris.
- P. VERNUS 2013
«The Royal Command (*wḏ-nsu*): A Basic Deed of Executive Power», dans J. C. Moreno García (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leyde, p. 259-340.
- J. WEGNER 2014
«An Update from the 2013-2014 Field Season. Discovering Pharaohs Sobekhotep & Senebkay», *Expedition* 56/1, p. 39-41.

- J. WEGNER 2015
«A Royal Necropolis at South Abydos: New light on Egypt's Second Intermediate Period»,
NEA 78/2, p. 68-78.
- J. W. WEGNER & K. M. CAHAIL 2021
King Seneb-Kay's Tomb and the Necropolis of a Lost Dynasty at Abydos, University Museum
Monograph 155, Philadelphie.
- J. YOYOTTE 1977
«“Osorkon fils de Mehytouskhé”. Un pharaon oublié? », *BSFE* 77-78, p. 39-54.

SYSTÈME DE PARENTÉ ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT: L'ÉGYPTE VUE DE MADAGASCAR

Boris LELONG *

Au cours de la période de désintégration de l'État central qu'a connue l'Égypte durant le troisième millénaire AEC, le lexique consacré à la dénomination des groupes de parenté s'est étoffé: il en a été déduit que l'instabilité politique et ses incertitudes ont poussé les habitants de la vallée du Nil à s'appuyer plus fortement sur les relations familiales¹. Pour la spécialiste de la parenté égyptienne Leire Olabarria, cette approche analytique qui place la sphère politique comme vectrice de transformation des pratiques de parenté ne doit pas interdire l'approche inverse:

Il est trop souvent présupposé que le politique prévaut sur tout autre domaine culturel, et qu'il entraîne de ce fait les changements au sein des autres sphères. Il me semble au contraire que politique et parenté ont mutuellement contribué à donner sa forme au tissu social. Ainsi, le déclin d'une autorité centralisée a effectivement pu favoriser l'essor d'autres types de réseaux de support impliquant les liens familiaux, mais certains modèles politiques, courants à cette époque, ont pu à leur tour être modelés sur les relations de parenté².

Si l'idée que la sphère politique puisse influencer la sphère familiale est tout à fait courante, son inverse l'est moins: le pouvoir descendant se conçoit plus facilement que le pouvoir montant. Dans le cas de l'Égypte antique, cette possibilité est d'autant plus difficile à percevoir que la documentation concernant les représentations populaires est peu abondante. Je proposerai ici d'apporter un éclairage sur ce phénomène à partir d'un terrain ethnographique contemporain, en l'occurrence le district d'Isandra à Madagascar, que j'ai eu l'occasion d'analyser sous l'angle de l'impact de la parenté sur la forme de l'État³.

ÉLÉMENTS THÉORIQUES

De manière générale, parenté et politique sont bien moins isolées l'une de l'autre qu'il n'y paraît. Attribuant à la famille le rôle de «matrice fondamentale universelle», Bernard Lahire⁴ affirme la détermination «du familial sur l'ensemble des rapports sociaux qui se manifestent dans tous les domaines différenciés de la société (économique, politique, religieux, esthétique, etc.)». Comme l'énonce Klaus Hamberger, «la parenté ne constitue pas un système particulier d'organisation sociale, mais une logique symbolique qui imprègne tous les domaines de la vie sociale»⁵. Cette continuité entre famille et société a été pressentie par Frédéric Le Play au fil des nombreuses enquêtes ethnographiques qu'il a menées au XIX^e siècle parmi les paysans et ouvriers européens, de l'Irlande à la Sibérie. Le Play a constaté que les caractères particuliers de la sphère familiale tendent à se projeter sur l'organisation sociale englobante: «le régime de la famille imprime aux populations leur

1 FRANKE 2001, p. 247.

2 OLABARRIA 2020, p. 72, trad.; voir aussi p. 193.

3 LELONG 2024.

4 LAHIRE 2023, ch. 20.

5 HAMBERGER 2011, ch. 1.

caractère distinctif et crée ainsi leur destinée»⁶, ce que résume sa formule en forme de théorème : « la famille fonde la société à son image »⁷.

En s'appuyant sur les données de l'Atlas Ethnographique de George Murdock⁸, Guy Swanson et son équipe ont étudié les relations entre parenté et politique sous un autre angle, complémentaire⁹. Le principe est que les principes de filiation expriment symboliquement la relation entre la société et ses membres, cette relation correspondant à celle qui unit parents et enfants. Bilatéralité, patrilinéarité et matrilinéarité structurent ainsi chacune à leur façon les relations entre « une société et ses enfants »¹⁰, dans la famille comme dans l'armature sociale et politique englobante. Il ressort de ce travail que bilatéralité, patrilinéarité et matrilinéarité tendent à être associées à des régimes politiques différents dont l'analyse a permis de dresser une typologie détaillée.

Nous allons ici nous pencher sur la parenté bilatérale, qui a été définie par Harumi Befu comme un principe d'organisation de la parenté dans lequel « on assigne aux apparentés les mêmes rôles vis-à-vis d'Ego qu'ils soient reliés par un homme ou par une femme »¹¹. En conséquence, les branches maternelles et paternelles ont la même importance *a priori* et l'enfant reçoit son identité sociale de ses deux parents, appartenant ainsi aux deux familles. Le système de parenté prend donc la forme d'un prolongement bilatéral de la cellule conjugale. Les travaux de Guy Swanson font apparaître que la parenté bilatérale favorise plusieurs systèmes d'organisation politique spécifiques, dont deux vont nous intéresser tout particulièrement : l'hétéronomie commensale et le centralisme limité¹². L'hétéronomie commensale est un mode opératoire spécifique aux très petites communautés dont les membres se connaissent mutuellement. Comme les habitants se fréquentent quotidiennement et discutent abondamment des péripéties de la vie locale, un sentiment partagé se dégage spontanément des conversations croisées, et se trouve de fait connu de tous. Cela entraîne un ajustement de chacun à la norme informelle, et ainsi une adoption collective de cette représentation commune. Le centralisme limité est une forme d'organisation dotée de ce que Guy Swanson appelle un « gouverneur », c'est-à-dire une institution séparée dont il est attendu qu'elle agisse dans l'intérêt général mais qui est ici limitée par le fait que les niveaux intermédiaires ne sont pas déterminés par lui mais par les populations locales, ces dernières se préservant une forte autonomie¹³.

L'ISANDRA

Le district d'Isandra (fig. 1), territoire rural situé en pays betsileo, dans l'intérieur montagneux de Madagascar, va nous offrir un aperçu concret de ce fonctionnement de la parenté bilatérale, dans la sphère familiale et villageoise comme dans la pratique populaire de l'État.

La société locale s'organise selon un modèle vernaculaire qui repose :

- sur un écosystème agraire combinant agriculture et petit élevage de volaille et de zébus (fig. 2-3) ;
- sur un système d'entraide, essentiellement familiale, et de micro-commerce local (notamment artisanal) ;

6 LE PLAY 1884, p. 11.

7 LE PLAY 1881, p. 44.

8 MURDOCK 1967.

9 SWANSON 1969.

10 SWANSON 1969, p. 62.

11 BEFU 1963, p. 337, trad.

12 SWANSON 1969, section « Bilaterality », p. 29-36.

13 SWANSON 1969, p. 15, 19.

- sur l'entretien du réseau formé par les villages reliés par les mariages et dont les liens sont maintenus actifs ;
- sur un ensemble de rituels collectifs qui renforcent les connexions entre familles et villages.



Figure 1. Un village familial de la vallée de l'Isandra [photo B. Lelong].



Figure 2. Travail conjugal : préparation des champs [photo B. Lelong].



Figure 3. Le repiquage du riz : coopération féminine [photo B. Lelong].

La parenté des Betsileo est résolument bilatérale, et les mariages découlent du libre choix des futurs époux. Si les garçons restent au village où ils finissent par construire leur propre maison près de celle de leurs parents, les filles partent s'installer dans le village du jeune homme qu'elles se sont choisi pour époux. Cette organisation fait que les hommes restent enracinés dans leur village natal, tandis que les femmes animent les relations intervillageoises. Car, comme le remarque Conrad Kottak, « chez les Betsileo, le mariage n'implique aucune coupure des liens entre la femme et son groupe de descendance natal. Elle, son mari et leurs enfants prennent régulièrement part aux activités économiques, sociales et cérémonielles de son groupe natal »¹⁴ (fig. 4-5).

Cette continuité relationnelle se manifeste par les opérations d'entraide dans les travaux agricoles, et surtout dans la vie rituelle qui consolide en permanence l'architecture sociale sur laquelle repose l'existence collective. Ces rites, de la naissance à la mort en passant par le mariage et les grandes fêtes de familles (fig. 6), s'articulent tous autour de la participation, symboliquement valorisée, des multiples communautés villageoises matrimonialement associées au hameau organisateur :

14 KOTTAK 1971, p. 187, trad.



Figure 4. Couple betsileo
[photo B. Lelong].



Figure 5. Cellule familiale betsileo
[photo B. Lelong].



Figure 6. Fête de famille
[photo B. Lelong].

les filles du village parties s'installer chez leur mari reviennent en compagnie de leur belle-famille, tandis que les femmes venues se marier au village y font venir leur famille natale. Ces rassemblements sont centraux dans la structuration de la société locale, et nous en donnent la clé d'analyse. Ils mettent en scène et donnent à voir – et à vivre – aux intéressés eux-mêmes les liens de parenté qui les relient : ils permettent de rendre visible, dans un climat émotionnel puissant – triste ou festif selon les circonstances – le réseau géographique et social du village organisateur, dont les femmes – celles qui y sont nées et celles qui sont venues y donner naissance – sont les connexions vivantes. De ce dernier point découle le statut élevé des femmes, déjà observé par Alfred et

Guillaume Grandidier au début du xx^e siècle, qui expliquaient que « c'est surtout chez les Betsileo qu'on trouve des femmes fortes, n'admettant pas que leurs maris puissent leur être supérieurs en intelligence ni en vigueur et ne craignant même pas d'en venir aux mains avec eux »¹⁵.

La société vernaculaire de l'Isandra se caractérise donc par la parenté bilatérale, un statut élevé de la femme, un fonctionnement en réseaux dynamiques et la mise en œuvre de rassemblements rituels qui manifestent symboliquement la structure sociale générale.

Par ailleurs, ce microcosme paysan est inséré dans un État-nation, Madagascar. Le premier véritable État de l'Île Rouge a été fondé dans les Hautes Terres septentrionales par Andrianampoinimerina en 1787, dans un contexte de violence chronique : la région subissait alors les turbulences de chefferies rivales et surtout les raids esclavagistes menés par des bandes armées venues de l'ouest et du sud. Les traditions orales ont gardé un souvenir vivace de cette période d'insécurité continue¹⁶. Le royaume fondé par Andrianampoinimerina, rapidement étendu au

15 GRANDIDIER & GRANDIDIER 1914, p. 214.

16 KNEITZ 2016, p. 47-48.

pays betsileo, a permis de pacifier les Hautes-Terres, remplaçant les chefferies locales par une administration centralisée. Le souverain affirmait dans ses discours la nécessité de l'unification politique, vectrice de paix et de sécurité, conditions nécessaires à la prospérité¹⁷. Selon Victor Raharijaona et Susan Kus :

Andrianampoinimerina défendait explicitement l'idée que l'unité politique était le moyen d'apporter la paix et la prospérité à un État ravagé par le désordre, la famine et la guerre. Pour garantir cette paix, il faut avoir un unique chef d'État¹⁸.

Pourquoi l'unification ? Parce que la paix et la prospérité vont de pair avec l'unification ; sans unification, le chaos et l'insécurité règnent. La peur des brigands et les incessants conflits entre petits « royaumes » détournent les gens du travail dans les champs et les rizières, et les éloignent des marchés. L'insécurité politique provoque des famines, ce qui encourage « les puissants à exploiter ("manger") les petits, et les petits à voler »¹⁹.

Andrianampoinimerina met en place une structure politique inédite. La figure royale devient l'incarnation de l'État et en symbolise la souveraineté : « seul maître, sacré, Dieu visible, ayant seul droit au parasol rouge et au Hasina »²⁰. Seul propriétaire du sol, il organise le découpage du territoire en subdivisions administratives et compartimente la population en districts, tribus et vallées. Il contrôle les prix du marché et standardise les unités de poids et mesure. Andrianampoinimerina s'identifie d'ailleurs au territoire physique : « je suis la terre qui vous fait vivre, je suis la terre sur laquelle vous habitez »²¹. Cette formule – qui doit être comprise comme une métaphore, le « je » incarnant l'État – fait écho à l'expression autochtone pour désigner l'État : *ny tany sy ny fanjakana*, « la terre et le royaume » (*fanjakana* pouvant faire référence au gouvernement, à l'administration, à l'État)²², expression encore très usitée aujourd'hui.

Pour Susan Kus, cette conception de l'État mise en œuvre par Andrianampoinimerina est une forme de contrat social. Le roi se décrit lui-même comme porté par la population, qu'il décrit comme souveraine²³. En d'autres termes, c'est une structure politique ressemblant fort à un État-nation qui semble se mettre en place. Bien entendu, il ne s'agit ici que de rhétorique déployée dans des discours, ce qui ne présume en rien d'une mise en œuvre effective, mais comme le souligne Susan Kus, cette idéologie de l'État œuvrant à l'intérêt général implique « que des concessions doivent être faites en dirigeant le travail social et le surplus de richesse vers le "bénéfice" des masses »²⁴.

La prospérité a de fait accompagné l'unification pacificatrice. Andrianampoinimerina a fait construire des digues pour transformer les zones marécageuses, et en premier lieu la vaste plaine du Betsimitatatra qui entoure sa capitale Antananarivo, en terres rizicoles permettant de cultiver le vary aloha, riz précoce à gros grains et haut rendement²⁵ : ces transformations vont rendre possible un développement considérable de la productivité agricole, et produire en conséquence la plus forte densité démographique de Madagascar. C'est grâce au surplus tiré de cette nouvelle riziculture que le royaume a pu se doter de l'armée nombreuse qui a sécurisé toute la région.

La pacification étatique ainsi mise en œuvre a peut-être contribué à l'évitement d'une évolution des sociétés locales vers la parenté unilinéaire : en effet, dans les sociétés sans État durablement soumises à une insécurité intense, la violence doit être anticipée et gérée par la parenté, qui tend

17 RAHARIJAONA & KUS 2013, p. 56-57.

18 RAHARIJAONA & KUS 2013, p. 56, trad.

19 RAHARIJAONA & KUS 2013, p. 57, trad.

20 DESCHAMPS 1960, p. 124.

21 KUS & RAHARIJAONA 2015, p. 212, trad.

22 KUS & RAHARIJAONA 2015, p. 205-211.

23 KUS 1989, p. 149, trad.

24 KUS 1989, p. 152, trad.

25 BLOCH 1989, p. 55.

alors le plus souvent à prendre une forme patrilinéaire. Structurée autour de coalitions masculines, la patrilinéarité s'avère être un dispositif militairement efficace, mais parce qu'elle s'appuie sur ce que Marvin Harris a appelé le complexe de suprémacisme masculin²⁶, son efficacité s'obtient au détriment de la conjugalité et de l'autonomie féminine. À l'inverse, et parce qu'il organise la violence hors de la parenté, l'État peut permettre aux populations de continuer de pratiquer la parenté bilatérale, et de conserver par là-même l'équilibre homme-femme qu'elle tend à favoriser, comme cela a été le cas dans les Hautes-Terres de Madagascar.

L'Isandra est aujourd'hui un district intégré à l'État-nation malgache qui couvre à présent toute l'île. L'État y paraît en retrait et n'opère pour l'essentiel que par la gendarmerie, les dispensaires médicaux et les établissements scolaires. Pour modestes qu'ils soient, les services collectifs proposés par l'administration sont très populaires, à tel point que la population participe activement à leur mise en œuvre. Si l'on prend le cas de la commune d'Isorana, on y constate que le petit centre de santé s'appuie sur trente-trois agents communautaires, des habitants formés par le personnel de santé et qui opèrent depuis leurs villages respectifs. Leurs fonctions sont diverses et ils s'en acquittent bénévolement, en plus de leurs activités agricoles. S'y ajoutent les matrones, villageoises qui prolongent le travail de la sage-femme en assurant un suivi localisé des grossesses et un appui aux accouchements lorsqu'ils ont lieu à domicile. De son côté, la gendarmerie peut s'appuyer sur les Quartiers Mobiles, des bénévoles choisis par les habitants de chaque village pour faire le relais avec les forces de l'ordre en cas de besoin. La sphère éducative n'est pas en reste : sur les quatre-vingt-quinze instituteurs des écoles publiques d'Isorana, quarante-huit sont des jeunes diplômés locaux (BEPC ou BAC) rémunérés en nature par les parents d'élèves, quand les récoltes le permettent, et il en est de même pour quinze des trente-deux professeurs de collège : la moitié du personnel éducatif des écoles et collèges publics est donc entièrement financée, tant bien que mal, par la population paysanne (fig. 7). Il apparaît donc que l'État n'est fonctionnel que parce qu'il est porté à bout de bras par la population. À ce constat s'ajoute celui que l'État-nation fait l'unanimité sur le plan identitaire : les paysans de l'Isandra se considèrent tous sans la moindre hésitation comme Malgaches. La relation de coopération bénévole est ainsi couplée à une continuité identitaire entre État-nation et citoyens ordinaires.



Figure 7. Salle de classe
[photo B. Lelong].

26 HARRIS 1978, p. 65-69.

L'ÉTAT ET SES ENFANTS

De cette trop brève description, il apparaît que les deux modalités de la parenté bilatérale relevées par Guy Swanson sont présentes dans l'Isandra, et agissent de concert : l'hétéronomie commensale est bel et bien le principe organisateur de la vie dans les villages, et elle se combine avec le centralisme limité de l'État malgache, révélant une continuité de la bilatéralité depuis la vie familiale jusqu'à la structure étatique.

Cette association entre pouvoir politique et parenté bilatérale s'exprime parfois directement. En 1823, le roi Radama, parlant métaphoriquement au nom de l'État, disait ceci :

Jouissez de la paix et goûtez du repos parce qu'il n'y a plus rien à craindre, étant donné que le pays et le royaume sont à moi. C'est moi qui suis votre père, c'est moi qui suis votre mère²⁷.

Il présente ainsi l'État comme le père et la mère de ses membres : la parenté bilatérale se trouve exprimée symboliquement au plus haut de la structure politique. La formule fait écho à l'expression courante *ray amandreny*, qui signifie littéralement « les pères et les mères » et désigne les aînés et les adultes en responsabilité. L'usage politique de l'expression n'a pas disparu avec la royauté, les politiciens malgaches contemporains en faisant toujours usage²⁸. Cette représentation imprègne la société malgache : une enquête récente a fait apparaître que plus de la moitié des citoyens ordinaires de l'île considèrent que « les gens sont comme des “enfants”, et le gouvernement devrait prendre soin d'eux comme un parent »²⁹. Cette conception populaire (et royale) illustre à merveille la proposition de Bernard Lahire pour qui les fonctions assurées par l'État « sont fondamentalement des prolongements de fonctions parentales »³⁰.

Si l'État-nation est décrit comme le père et la mère de tous les Malgaches, et que les Malgaches adhèrent à cette représentation, on peut s'attendre à retrouver cette conception dans les manifestations rituelles et symboliques mises en œuvre par la population au sujet de l'État-nation. Et c'est bien ce qui transparaît lorsqu'on juxtapose les deux fêtes publiques du calendrier malgache qui font l'objet d'une participation populaire massive, en l'occurrence le 26 juin et le 8 mars. Georges Balandier décrivait les rassemblements rituels comme révélateurs de la dynamique profonde des sociétés. Or que célèbre-t-on lors de ces deux rassemblements rituels à la fois étatiques et populaires ? Que signifient les deux fêtes d'État que les paysans betsileo ont choisi de mettre en avant en y participant massivement (alors que d'autres commémorations officielles sont complètement ignorées), dans les lieux publics du centre-bourg comme dans les villages familiaux ?

- 26 juin : le sens est ici limpide, il s'agit de la fête nationale, commémorant l'accès de Madagascar à l'indépendance en 1960, l'île devenant pour la première fois un État-nation unifié ; c'est donc l'État-nation qui est l'objet de la célébration (fig. 8).
- 8 mars : la Journée Internationale des Droits des Femmes souligne l'importance des femmes dans la société, et fait ainsi directement écho à la parenté bilatérale dont on observe clairement dans l'Isandra le rôle central qu'elle accorde aux femmes dans la structuration en réseau de la société locale (fig. 9-10).

L'histoire des Hautes-Terres malgaches permet d'entrevoir la filiation entre État-nation et parenté bilatérale : la production collective d'un État-nation unificateur et pacificateur, célébré par tous le 26 juin, a mis en place un environnement enfin pacifié sans sacrifier le statut féminin caractéristique de la bilatéralité et dont la journée du 8 mars rappelle chaque année la centralité.

27 CALLET 1908, p. 40.

28 RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD & WACHSBERGER 2017, p. 164.

29 RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD & WACHSBERGER 2017, p. 215.

30 LAHIRE 2023, ch. 17.



Figure 8. École et hymne national
[photo B. Lelong].



Figure 9. Fête du 8 mars à Isorana : discours officiel
[photo B. Lelong].



Figure 10. Fête du 8 mars à Isorana : le public
[photo B. Lelong].

RETOUR SUR LE NIL

Cette étude de cas peut-elle éclairer le phénomène de l'État dans l'Égypte ancienne? Les différences entre les deux univers sont bien sûr considérables, mais les traits fondamentaux que l'on devine dans la société égyptienne antique peuvent peut-être s'interpréter pour partie à la lumière de la dynamique culturelle que nous avons décryptée sur le terrain malgache.

L'idéologie égyptienne décrivait la royauté comme une institution tournée vers l'intérêt général : comme le précise Juan Carlos Moreno García, il s'agit de « maintenir l'ordre, l'harmonie et la justice (concepts encapsulés par le terme *maât*), protéger les frontières de l'Égypte, apporter la prospérité au pays et préserver le cycle éternel de la royauté légitime qui renouvelait l'alliance entre les Égyptiens et les dieux »³¹. Comme avec la royauté malgache, cette description du souverain comme garant de la sécurité et de la prospérité implique pour J.C. Moreno García « une sorte de contrat social »³² entre le roi et le peuple des gens ordinaires sur qui repose le bon fonctionnement de la société. L'appareil étatique était déployé sur le territoire par le biais d'un réseau de temples, « théâtres du pouvoir » qui servaient entre autres d'agences fiscales. Via ces établissements, l'impôt était versé directement à l'État et géré par ses agents, sans intermédiaires : les élites locales prospéraient en travaillant au service de l'État plutôt qu'en se positionnant comme de potentiels rivaux³³.

31 MORENO GARCÍA 2020, p. 139.

32 MORENO GARCÍA 2020, p. 144, trad.

33 MORENO GARCÍA 2020, p. 195-197.

Comme l'observe Marcelo Campagno³⁴, le système social était dual : l'appareil d'État en haut, et les communautés villageoises en bas, celles-ci étant relativement autonomes dans la gestion de la vie sociale et de l'activité productive. Cette dichotomie ne semblait toutefois pas relever du système khaldounien dans lequel la population productive est exploitée par une élite étrangère³⁵. La vallée du Nil se caractérisait au contraire par une continuité identitaire qui a entraîné le développement « de cultes “nationaux”, qui allaient couvrir toute l'Égypte, être accessibles à tous et rester attentifs aux sentiments, aux attentes et aux besoins spirituels des Égyptiens ordinaires »³⁶. Il en a résulté la promotion de dieux « nationaux » comme Amon (et brièvement Aton) et leur intégration dans des cultes synchrétiques qui les associaient aux déités locales, accomplissant ainsi la continuité culturelle qui apparentait la société égyptienne à une sorte d'État-nation, fût-il embryonnaire.

La sécurité territoriale est un trait saillant de la civilisation égyptienne antique, et un élément important de l'idéologie étatique qui se manifeste dans l'abondance des représentations du roi comme guerrier protégeant le territoire du chaos extérieur³⁷. Difficilement attaquant de l'extérieur du fait du désert infranchissable qui protège le Nil comme une double muraille, l'Égypte a été un espace globalement pacifié de manière presque continue pendant 3000 ans. J.C. Moreno García donne l'exemple de l'Ancien Empire, qui a connu des conflits armés internes lors de sa fondation et ensuite lors de sa désintégration, mais a profité entre les deux « d'une stabilité et d'une continuité uniques dans l'histoire du Proche-Orient ancien, pendant une période de presque mille ans »³⁸.

En témoignent l'absence de villes fortifiées et l'éparpillement de l'habitat sur les rives du fleuve, sans protection, – que ce soit contre d'éventuels envahisseurs étrangers ou d'autres Égyptiens. Le paysage contraste avec la Mésopotamie voisine, où l'urbanisation s'est faite avant l'étatisation et a abouti à une multiplicité de cités rivales et par conséquent solidement fortifiées³⁹. Pour Barry Kemp, l'étatisation de l'Égypte n'a pas été la conséquence de menaces militaires extérieures ni de conflits internes (l'abondance écologique et la faible démographie ne formant pas un terrain favorable), mais est plutôt le résultat de la stabilisation agricole et du sens de la souveraineté collective qui a pu en découler⁴⁰. Cette sécurité durable et la prise en charge par la royauté de la gestion des fonctions sécuritaires rend a priori inutile l'organisation de la population en groupes de parenté unilinéaires, pourvoyeurs d'efficacité guerrière : on s'attendra au contraire à trouver sur les rives du Nil des familles autonomes reliées par la parenté bilatérale.

On peut justement entrevoir dans ces divers éléments descriptifs un schéma général qui rappelle les deux types d'organisation sociale définis par Guy Swanson comme associés à la parenté bilatérale : le centralisme limité de l'État pharaonique, pourvoyeur de biens publics, s'appuie sur l'autonomie des communautés locales, reliées à l'État central via les temples et les dieux « nationaux » mais qui s'auto-gèrent selon la praxis de l'hétéronomie commensale. Swanson estime d'ailleurs que l'État égyptien antique relevait vraisemblablement du centralisme limité⁴¹. Cela nous invite à postuler par déduction que la parenté égyptienne était bilatérale.

LA PARENTÉ ÉGYPTIENNE

Que savons-nous de ce qu'il en était réellement ? Les égyptologues qui se sont penchés sur la question de la parenté sont unanimes à ce sujet : la parenté égyptienne était bien bilatérale. Comme le précise Detlef Franke, la terminologie de parenté, similaire à celle de l'Europe occidentale, prenait

34 CAMPAGNO 2006, p. 20-21.

35 Voir notamment MARTINEZ-GROS 2014.

36 MORENO GARCÍA 2020, p. 140.

37 CAMPAGNO 2021, p. 100-101.

38 MORENO GARCÍA 2017, p. 1.

39 GAT 2002, p. 129.

40 KEMP 2006, p. 73-74.

41 SWANSON 1969, p. 48.

la forme d'un « système bilatéral symétriquement ordonné » dans lequel ni le sexe ni l'âge n'étaient pris en compte⁴². Pour Leire Olabarria, cette non-discrimination terminologique, indicative de bilatéralité, est complétée par les pratiques d'héritage : « la propriété pouvait être transmise via les lignées maternelle et paternelle, considérées comme séparées dans ce contexte d'héritage. Cela suggère que la parenté est bilatérale, plaçant la personne sociale d'ego à l'intersection entre les lignées paternelle et maternelle »⁴³. L. Olabarria observe la fluidité des réseaux familiaux formés par cette activation permanente des deux branches parentales dont découlent des ramifications entrecroisées virtuellement illimitées. On reconnaît dans ce dernier trait une caractéristique bien connue de la parenté bilatérale qui l'empêche de produire des groupes de parenté corporatifs⁴⁴ – et de fait il n'existait en Égypte ni « clan » ni « tribu »⁴⁵.

Il apparaît donc que l'Égypte antique a été régie par la parenté bilatérale, et qu'on retrouve dans son organisation politique les éléments caractéristiques que la bilatéralité tend à imprimer à la société qui la pratique. Toutefois, du fait de sa longévité, la civilisation égyptienne a connu des variations dans ces rapports entre parenté et politique. Par le biais des documents juridiques, Jacques Pirenne a ainsi observé une évolution au cours de l'Ancien Empire, époque qui a vu la consolidation de l'État émergent. Durant les III^e et IV^e dynasties, la famille égyptienne se compose du père, de la mère et de leurs enfants ; la généalogie n'est pas affirmée et on préfère produire des autobiographies individuelles ; le père n'a pas d'autorité légale sur les enfants ni sur son épouse : « le mari et la femme sont placés sur un pied d'égalité absolue. Chacun possède son patrimoine, l'administre, en dispose en toute liberté. Pas d'autorité maritale, pas de tutelle sur les femmes »⁴⁶. Cette période voit le remplacement des féodalités locales par un corps national de fonctionnaires d'État, et l'impôt comme la justice se voient centralisés et uniformisés dans leur application⁴⁷. On reconnaît ici la combinaison de traits typique de la bilatéralité : cellules familiales autonomes, statut de la femme élevé, affaiblissement des potentats locaux et mise en place d'un système dual faisant collaborer familles et État central.

Or la situation se transforme au cours des V^e et IV^e dynasties : la classe administrative tend à grossir et à s'autonomiser, les hautes fonctions d'État deviennent héréditaires et la fiscalité augmente en conséquence, tandis que les seigneuries locales montent en puissance : « l'Égypte perd son unité. Elle se transforme, en fait, en un agrégat de principautés et de domaines seigneuriaux. Les provinces deviennent des fiefs et les hautes charges des "bénéfices-fonctions" »⁴⁸. Dans le même temps, la parenté évolue vers une forme très différente :

La femme, jadis l'égale de son mari, a pris une position juridique absolument subalterne. Mariée, elle est soumise à l'autorité de son mari ; veuve, à celle de son tuteur, qui n'est autre que son fils aîné [...] Elle est devenue une véritable mineure. La famille n'est donc plus la réunion de personnalités juridiques indépendantes, c'est une cellule sociale placée sous l'autorité du père et, après lui, du fils aîné, qui [...] exerce la tutelle sur sa mère et sur ses sœurs⁴⁹.

La famille tend alors à être pensée comme un groupe transgénérationnel dont les membres ne sont que des représentants provisoires : on voit ici pointer une logique de type patrilinéaire, le groupe de filiation corporatif masculin se substituant aux réseaux ouverts de cellules conjugales autonomes propres à la bilatéralité.

On mesure ici l'évolution conjointe du politique et de la parenté. Bernadette Menu a reconstruit en détail cette relation fluctuante sous l'angle du droit des femmes, et en conclut que « le statut

42 FRANKE 2001, p. 245-246, trad.

43 OLABARRIA 2020, p. 141, trad.

44 MURDOCK 1949, p. 60-61.

45 FRANKE 2001, p. 247.

46 PIRENNE 1961, p. 185.

47 PIRENNE 1961, p. 16.

48 PIRENNE 1961, p. 17-18.

49 PIRENNE 1961, p. 320.

juridique de la femme, au temps des pharaons, s'améliore [...] dans un régime politique stable ou tout au moins représenté par une autorité dominante, en l'occurrence la monarchie pharaonique dont le caractère divin est supposé garantir les droits de chacun »⁵⁰. À l'inverse, dans les périodes de fragilisation de l'État, l'autonomie féminine se fragilise également, tandis que s'installent des formes familiales plus lignagères et phallogénées.

Ces variations montrent une affinité entre la bilatéralité et l'État quand ce dernier est inclusif, ainsi qu'un processus de repli patrilinéaire quand le pouvoir se fait extractif⁵¹ – et renforcent l'hypothèse d'une interdépendance entre parenté et politique, qui se présente ici dans le sens descendant, la parenté réagissant aux évolutions politiques. À ces évolutions endogènes s'ajoutent le contact avec d'autres modèles. Emmanuel Todd suggère ainsi que les interactions conflictuelles avec les sociétés mésopotamiennes, fortement patrilinéaires, ont pu jouer un rôle dans le renforcement du statut féminin, selon le principe de l'acculturation négative dissociative : la confrontation à des cultures phallogénées fait ressortir la différence égyptienne, qui se renforce en devenant consciente et identitaire. C'est durant la période particulièrement expansionniste qu'a été le Nouvel Empire que le féminisme égyptien semble avoir atteint son apogée – et donc la bilatéralité de la parenté dont il est l'effet⁵².

CONCLUSION

La parenté bilatérale de la population égyptienne a-t-elle été un facteur de l'émergence de l'État, de sa forme spécifique et de sa persistance ? La question reste ouverte, et les données disponibles – traces écrites et matérielles – sont trop lacunaires pour trancher catégoriquement une question aussi complexe. Mais nous avons vu que l'ethnographie des Hautes-Terres malgaches peut nous aider à penser le cas égyptien : les deux populations pratiquent la parenté bilatérale, elles accordent une forte autonomie aux cellules conjugales et un statut élevé aux femmes, et elles ont toutes deux facilement accueilli l'émergence de l'État conçu comme pourvoyeur de sécurité et d'unité. S'il nous est difficile de percevoir les représentations que les Égyptiens ordinaires pouvaient se faire de la structure étatique, c'est précisément ce point que les paysans betsileo contemporains nous permettent peut-être de saisir. Nous pouvons y entrevoir, en temps réel, comment la population locale pense et pratique l'État-nation, et comment elle tend à lui donner sa forme, dans le domaine concret comme sur le plan symbolique et rituel, en y projetant les modèles propres à la parenté bilatérale. Également structurée autour de la parenté bilatérale, la paysannerie égyptienne percevait peut-être le principe étatique avec une sensibilité comparable, et il n'est pas impensable qu'elle ait dès lors joué un rôle moteur dans l'émergence de l'État sur les rives du Nil.

50 MENU 1989, p. 21.

51 Institutions politiques inclusives et extractives : voir ACEMOGLU & ROBINSON 2012, p. 79-83.

52 TODD 2011, p. 574-575.

BIBLIOGRAPHIE

- D. ACEMOGLU & J. ROBINSON 2012
Why Nations Fail: the origins of power, prosperity and poverty, Londres.
- H. BEFU 1963
 «Classification of Unilineal-Bilateral Societies», *Southwestern Journal of Anthropology* 19/4, p. 335-355.
- M. BLOCH 1989
Ritual, history and power, Monographs on social anthropology 58, Londres.
- F. CALLET 1908
Tantaran' Ny Andriana eto Madagascar : documents historiques d'après les manuscrits malgaches, 2 vol., Tananarive, 1908.
 [Traduction française: G. S. Chapus & E. Ratsimba (1974-1978), *Histoire des Rois : traduction du Tantaran' Ny Andriana du R. P. Callet*, 5 vol., Tananarive]
- M. CAMPAGNO 2006
 «Judicial Practices, Kinship and the State in 'The Contendings of Horus and Seth'», *ZÄS* 133, p. 20-33.
- M. CAMPAGNO 2021
 «Expanding Logics: Another View on the Political Unification Process in the Nile Valley», dans C. Köhler, C. Kuch, F. Junge, *Egypt at its Origins 6, Proceedings of the sixth international conference « Origin of the state. Predynastic and Early Dynastic Egypt »*, Vienna, 10th15th September 2017, OLA 303, Louvain, Paris, p. 95-109.
- H. DESCHAMPS 1960
Histoire de Madagascar, Paris.
- D. FRANKE 2001
 «Kinship», dans D. Redford (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt*. II, Oxford, p. 245-248.
- A. GAT 2002
 «Why City-States Existed? Riddles and Clues of Urbanisation and Fortifications», dans M. H. Hansen (éd.), *A Comparative Study of Six City-State Cultures: an investigation conducted by the Copenhagen Polis Centre*, Historisk-filosofiske Skrifter 27, Copenhagen, p. 125-139.
- A. GRANDIDIER & G. GRANDIDIER 1914
Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar IV, Ethnographie de Madagascar, tome 2, *Les Habitants de Madagascar : leur aspect physique, leurs caractères...*, Paris.
- K. HAMBERGER 2011
La parenté vodou : organisation sociale et logique symbolique en pays ouatchi (Togo), Paris.
- M. HARRIS 1978
Cannibals and Kings: the Origins of Culture, Londres.
- B. KEMP 2006
Ancient Egypt: anatomy of a civilization, Londres, NewYork, (2^e éd.).
- P. KNEITZ (éd.) 2016
Fihavanana, la vision d'une société paisible à Madagascar : perspectives anthropologiques, historiques et socio-économiques, Schriften des Zentrums für Interdisziplinäre Regionalstudien 4, Halle-sur-Saale.

- C. KOTTAK 1971
«Social groups and kinship calculation among the Southern Betsileo», *American Anthropologist* 73/1, p. 178-193.
- S. KUS 1989
«Sensuous human activity and the state: towards an archaeology of bread and circuses», dans D. Miller, M. Rowlands, C. Tilley (éd.), *Domination and resistance*, One world archaeology 3, Londres, p. 140-154.
- S. KUS & V. RAHARIJAONA 2015
«The “Dirty” Material and Symbolic Work of “State” Building in Madagascar: From Indigenous StateCrafting to Indigenous Empire Building to External Colonial Imposition and Indigenous Insurrection», dans F. Richard (éd.), *Materializing Colonial Encounters: Archaeologies of African Experience*, NewYork, Heidelberg, p. 199-227.
- B. LAHIRE 2023
Les structures fondamentales des sociétés humaines, Paris.
- F. LE PLAY 1881
La constitution essentielle de l'humanité : exposé des principes et des coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations, Tours.
- F. LE PLAY 1884
L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps, 3^e éd., Paris.
- B. LELONG 2024
Faire famille, faire nation. De la parenté bilatérale en pays betsileo, thèse de doctorat en anthropologie sous la direction de Christophe Darmangeat, Université ParisCité.
- G. MARTINEZ-GROS 2014
Brève histoire des empires : comment ils surgissent, comment ils s'effondrent, Paris.
- B. MENU 1989
«La condition de la femme dans l'Égypte pharaonique», *Revue historique de droit français et étranger*, Quatrième série 67/1, p. 325.
- J. C. MORENO GARCÍA 2017
«La guerre en Égypte au III^e millénaire avant notre ère», *Journal Asiatique* 305/1, p. 1-11.
- J. C. MORENO GARCÍA 2020
The State in Ancient Egypt: Power, Challenges and Dynamics, Londres, NewYork.
- G. MURDOCK 1949
Social Structure, NewYork.
- G. MURDOCK 1967
Ethnographic Atlas, Pittsburgh.
- L. OLABARRIA 2020
Kinship and family in ancient Egypt: archaeology and anthropology in dialogue, Cambridge.
- J. PIRENNE 1961
Histoire de la civilisation de l'Égypte ancienne, 3 vol., Neuchâtel, Paris.

V. RAHARIJAONA & S. KUS 2013

« Don't we all want a world filled with "bright faces" and "fat-cheeked babies"? Creating the State and crafting ideology in eighteenth century Imerina », dans S. Evers, G. Campbell, M. Lambek (éd.), *Contest for land in Madagascar: environment, ancestors and development*, African Social Studies Series 31, Leyde, Boston, p. 41-62.

E. TODD 2011

L'origine des systèmes familiaux, Paris.

M. RAZAFINDRAKOTO, F. ROUBAUD & J. M. WACHSBERGER 2017

L'énigme et le paradoxe : économie politique de Madagascar, Marseille.

G. SWANSON 1969

Rules of descent: studies in the sociology of parentage, Anthropological papers 39, Ann Arbor.

CONCLUSION

Julie VILLAEYS LE GALIC

Les journées d'études « Pouvoir(s) dans les sociétés sans écriture » avaient pour objectif principal de réunir, autour de ce thème transversal, des chercheurs venant d'horizons disciplinaires variés et travaillant sur des périodes chrono-culturelles diverses. Au cours de ces deux journées des 25 et 26 octobre 2023, neuf jeunes chercheurs et chercheurs en poste sont intervenus sur des sujets relevant de l'archéologie, de l'histoire et de l'histoire de l'art, de l'anthropologie ou de l'ethnologie, couvrant un large champ chronologique de la Préhistoire à l'époque contemporaine, et interrogeant des phénomènes issus de différentes aires culturelles à travers le monde. Le cadre épistémologique est toutefois principalement resté celui des sciences humaines, n'incluant que peu les sciences sociales au sens large. Certes, la psychologie, le droit ou encore la philosophie traitent également de la question du pouvoir ; néanmoins, dans le cadre de ces journées déjà marquées par une grande diversité de thématiques, nous avons souhaité préserver une cohérence d'analyse centrée sur les approches archéologiques et anthropologiques, en évitant des sujets trop généraux ou éloignés.

Cette rencontre visait avant tout à stimuler la réflexion autour de problématiques globales, en confrontant divers points de vue et méthodologies appliqués dans des contextes différents à un même thème, vaste et transversal. À la fin de chaque session, des temps de discussion et d'échanges ont permis aux intervenants et aux modérateurs de débattre et d'approfondir les perspectives ouvertes par les communications. La richesse des points de vue exprimés ainsi que les échanges nombreux qui ont rythmé le colloque ont illustré la nécessité d'un dialogue transdisciplinaire et transculturel.

BILAN CRITIQUE

Ce vaste thème a permis d'interroger le pouvoir sous différents aspects : depuis sa définition même, dans toute sa pluralité, jusqu'à ses manifestations concrètes et son imbrication dans l'organisation socio-politique des sociétés et leurs évolutions. Il a mis en évidence des indices, tant archéologiques qu'ethnographiques, permettant de percevoir des relations asymétriques entre des acteurs, c'est-à-dire des situations où certains individus ou groupes sont capables d'agir, de contraindre ou d'influencer d'autres, par divers biais et moyens. Plus largement, le thème de ces journées d'études invitait à interroger l'organisation générale des sociétés et, par là même, leurs trajectoires évolutives, souvent variées et non nécessairement inscrites dans un schéma linéaire d'inspiration évolutionniste.

Le cadre d'analyse retenu était celui des sociétés sans écriture, permettant de répondre à une problématique particulière : comment aborder ces questions en l'absence de sources textuelles qui, même si elles peuvent être biaisées car relevant parfois de la sphère idéologique, constituent des sources internes offrant un éclairage précieux sur le pouvoir ?

Ce choix offrait ainsi une certaine cohérence dans les questionnements. Nous avons toutefois souhaité apporter un contrepoids à ces problématiques, et il nous a paru pertinent de proposer, lors de la dernière session, un point de vue comparatif avec des sociétés faisant usage de l'écriture. L'objectif était alors de discuter des questionnements transposables et des problématiques communes, malgré la différence des sources et des cadres d'analyse.

Loin de prétendre couvrir l'ensemble des aspects inhérents à la compréhension du pouvoir ou d'offrir un panorama exhaustif de la recherche sur le sujet, ce qui dépasserait le cadre de simples journées d'études, cette manifestation a permis de souligner la diversité des approches possibles et de mettre en évidence l'existence d'indices potentiellement comparables d'une société étudiée à l'autre. Des diverses interventions est également ressortie la nécessité de remettre en question les modèles et schémas souvent trop simplistes issus d'une vision néo-évolutionniste, ainsi que de se prémunir contre les facilités interprétatives induites par des termes et catégories scientifiques trop généraux, faisant appel à un imaginaire commun mais souvent insuffisamment définis et constituant autant de sources de confusion qu'il convient désormais de dépasser.

Les contributions rassemblées dans le présent volume reflètent la variété des discussions et des perspectives présentées au cours de ces journées¹.

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Les premières discussions ont porté sur la possibilité de déceler le pouvoir et d'en définir les différentes formes, car celui-ci se manifeste de façons très polymorphes. Audelà de sa définition, il s'agissait également d'examiner ce que ses manifestations révèlent sur l'organisation sociale et politique des sociétés étudiées. Plusieurs approches méthodologiques et analytiques peuvent être mobilisées afin de répondre à ces questionnements.

Le cas des sociétés néolithiques pratiquant le mégalithisme en Europe de l'Ouest a été étudié par Bruno Boulestin. L'auteur s'est notamment interrogé sur comment et pourquoi ces populations ont pu transporter d'immenses blocs de pierre, ainsi que sur ce que ces prouesses techniques peuvent révéler sur leur organisation socio-politique. Par le biais de données archéologiques mais aussi ethnohistoriques, il est possible de répondre à la question des techniques de transport et de la quantité de main d'œuvre mobilisée. Il apparaît que le déplacement des mégalithes s'effectuait par la force humaine sur terre, et non par traction animale ni par voie fluviale ou maritime.

La question de la main d'œuvre mobilisée est donc centrale : comment était-elle organisée, ou plutôt quel mécanisme social rendait possible une telle mobilisation ? Par l'étude du pouvoir de commandement (à divers niveaux : domestique, à l'échelle de groupes ou de la société entière dans le cadre du pouvoir politique), l'auteur démontre que la mobilisation par la contrainte paraît peu probable dans le cadre des sociétés néolithiques d'Europe de l'Ouest. En l'absence de ce pouvoir politique de commandement à une échelle suffisamment grande, et hors d'un système économique monétaire qui permettrait le travail salarié et l'embauche, Bruno Boulestin souligne que c'est davantage une participation volontaire qui est à rechercher, rendue possible par le biais des « festins de travail » (*work feasts*). Ce mécanisme implique un pouvoir fondé sur une richesse suffisante pour nourrir les participants durant l'opération, ce qui implique un phénomène sous-jacent : le

1 Nous remercions également les intervenants n'ayant pas pu proposer de contribution écrite, mais dont les interventions ont largement alimenté ces réflexions. Jean-Baptiste Eczet a ainsi communiqué sur les notions d'égalité et de hiérarchie dans le cadre des populations pastorales du sud-ouest éthiopien, deux thématiques souvent pensées en opposition pour définir les sociétés mais pouvant pourtant coexister. En montrant comment un quotidien sans hiérarchie est organisé par l'inégalité des possessions de bétail, puis comment des moments politiques peuvent faire émerger une hiérarchie indépendante de ces inégalités, cette intervention a permis de penser les sociétés au-delà des typologies habituelles (ECZET 2019).

Maurizio Esposito La Rossa a, quant à lui, discuté de la royauté sakalava de la côte Ouest de Madagascar (voir par exemple ESPOSITO LA ROSSA 2024). Ses questionnements sur la formation et la définition de cet État royal sont entrés en résonance avec nos propres interrogations concernant les mécanismes impliqués dans la genèse de l'identité royale en Égypte prédynastique (VILLAEYS 2024).

Enfin, Christophe Darmangeat est intervenu sur le problème de l'emploi de terminologies mal définies. Il est ainsi revenu sur le concept de « communauté politique », souvent mobilisé en anthropologie sociale dans les discussions autour de la guerre et de la faide (ou feud) mais pourtant jamais réellement défini (DARMANGEAT 2025).

transport des mégalithes devient une démonstration de richesse et de prestige, traduisant la volonté d'ostentation de ses sponsors. Sur cette base, Bruno Boulestin suggère que ces sociétés néolithiques du ^{ve} millénaire en Europe de l'Ouest étaient des ploutocraties.

Dans une autre étude, Tanguy Przybylowski s'intéresse à la nature et à l'exercice du pouvoir dans le cadre d'un autre type de société : les sociétés secrètes des forêts tropicales de l'Afrique de l'Ouest. Constituant une caractéristique commune à de nombreux groupes ethniques, qu'il s'agisse de sociétés lignagères semi-étatiques ou de petits royaumes, les sociétés secrètes adoptent des formes très différentes. Formant des organisations politiques relativement indépendantes de la chefferie, leur importance varie d'une localité à l'autre, allant d'un simple rôle consultatif au contrôle d'une grande part du pouvoir politique.

L'auteur se concentre plus particulièrement sur les sociétés secrètes *kwi* et *gla* du pays wè. Composé de plusieurs tribus, ce dernier constitue une société lignagère, une organisation semi-étatique. De ces sociétés secrètes, Tanguy Przybylowski présente plusieurs éléments originaux et évalue leur proximité structurelle avec le modèle étatique. Il met en évidence l'existence d'un contrôle différencié de l'usage de la violence, suggérant peut-être ainsi une division du pouvoir. Pour les *kwi*, ce contrôle se manifeste dans le domaine de la justice, tandis que chez les *glaé*, il concerne la guerre et, au sens large, la politique extérieure. L'étude s'intéresse également aux *zo*, figure présente dans les différentes sociétés secrètes et constituant un groupe d'initiés organisé en une sorte de collège. Malgré une apparente égalité entre les membres, une hiérarchie indirecte existe, les hommes étant au sommet ayant un pouvoir sur les autres. Sous leur autorité, il est possible d'observer les prémices d'une interdiction de l'usage privé de la violence, ce qui contribue à rapprocher ces sociétés lignagères du modèle étatique.

L'étude du pouvoir permet ainsi de mieux comprendre l'organisation politique et sociale des sociétés. Parmi les différentes formes que cette dernière peut adopter, la structure étatique est un cas particulièrement discuté. Forme d'organisation des sociétés la plus répandue aujourd'hui, elle a été traditionnellement, dans le sillage du courant néo-évolutionniste, vue comme un aboutissement inéluctable. Dorénavant, les changements sociaux, économiques et politiques sont étudiés de façon plus fluide. Si l'existence de ces évolutions est perceptible par leurs effets (indices dans la culture matérielle, dans les formes d'habitats, etc.), leurs raisons et mécanismes restent difficilement appréhendables de façon concrète, en raison de l'absence de textes qui décriraient les systèmes politiques. Il est donc nécessaire de reprendre et d'examiner attentivement la documentation disponible afin de mieux les interroger.

Ainsi, Sophie Krausz se penche sur la naissance non linéaire, voire plutôt chaotique, de l'État au cours de la Protohistoire de l'Europe continentale. Dans un contexte scientifique où l'étude des systèmes politiques n'a été que peu développée, l'autrice replace le politique en tant que composante centrale des sociétés humaines et de leurs évolutions dans le temps long. Au Hallstatt, en Europe continentale, plusieurs phénomènes princiers sont connus, tels que ceux de la Heuneburg en Allemagne, ou de Vix et de Bourges en France. Bien que leur longévité diffère, ils présentent un point commun : leur désintégration autour de 450 a.C., accompagnée de la destitution des élites, phénomènes attestés par des indices archéologiques (destruction complète des acropoles par incendie et destruction symbolique des effigies des élites). Si les systèmes princiers sont des exemples de complexification politique, l'expérience étatique n'a donc pas été poussée jusqu'au bout et d'autres modèles, chefferie ou monarchie, ont été privilégiés.

L'étude interroge ensuite la fin du système princier d'un point de vue anthropologique. L'hypothèse d'une révolte ou d'une révolution, dans tous les cas liée en partie à des causes internes, peut être envisagée. Elle serait alors l'expression d'un refus du pouvoir en place et de son mode de fonctionnement par le corps social, la société s'exprimant clairement contre l'État comme cela a pu être théorisé par Pierre Clastres². En effet, les sociétés protohistoriques de l'Europe, bien qu'en contact avec des formes étatiques voisines (grecque, romaine...) et donc ayant connaissance de ces modes d'organisation, auraient alors pu choisir de privilégier d'autres systèmes politiques.

2 CLASTRES 1974.

Il faut attendre environ deux siècles pour que, suite à cette tentative éphémère, l'État s'implante durablement en Gaule, avec des villes denses et dynamiques et une économie monétarisée.

La question de la naissance de l'État et des mécanismes y ayant conduit est également abordée par Béatrix Midant-Reynes et Dorian Vanhulle dans le contexte de l'Égypte prédynastique. Dans le cadre d'un territoire originellement non homogène, tant d'un point de vue culturel que politique, au IV^e millénaire avant notre ère, différentes théories ont été proposées pour expliquer l'apparition d'un État s'étendant sur la vallée du Nil et le Delta. Parmi les principales hypothèses récentes, celle de Werner Kaiser³ (très suivie à partir des années 60 et jusqu'au début du XXI^e siècle) a proposé le concept d'expansion nagadienne, impliquant un esprit de conquête du Sud sur le Nord et une pénétration nagadienne dans le Nord. S'opposant à cette vision, Christiana Köhler considère qu'il n'y a pas d'expansion au sens strict : les Nagadiens « n'arrivent pas », mais il existe une interaction constante entre les différentes régions d'Égypte⁴. Si toutes ont leurs particularités propres, elles suivent des évolutions similaires en raison d'un flux continu d'échanges. Cette dynamique aurait favorisé l'uniformisation culturelle et la compétition entre élites, conduisant à une unification politique.

Ces deux modèles sont remis en question dans cette contribution, faisant notamment suite aux critiques émises à l'issue de la publication des fouilles du cimetière de Kom el-Khilgan⁵. Les deux auteurs montrent l'importance de reconstruire le récit des événements et processus à l'origine de l'État pharaonique. En s'appuyant sur les données archéologiques, ils mettent en évidence les imbrications et implications de divers phénomènes : les différenciations sociales variablement marquées entre Nord et Sud, l'apparition d'un pouvoir individuel local capable de mobiliser une main-d'œuvre dans le Sud, la gestion du surplus céréalier ou encore l'apparition de modes de production dépassant le cadre domestique. Béatrix Midant-Reynes et Dorian Vanhulle démontrent que les deux processus d'uniformisation culturelle et politique devraient être considérés comme un unique phénomène (l'uniformisation culturelle étant l'expression des pouvoirs et étant donc indissociable de l'uniformisation politique). Ils mettent en valeur le rôle central du comportement d'imitation, imitation par les communautés du Delta et de Nubie à la fois des objets de luxe et des comportements valorisés de leurs voisins, aboutissant à l'homogénéité du territoire.

L'étude conclut sur le fait que l'État n'était pas l'aboutissement inéluctable du processus d'uniformisation culturelle et politique en Égypte. Au contraire, il résulte d'un équilibre précaire entre innovations techniques, échanges économiques et idéologie de l'ordre, qui aurait tout aussi bien pu conduire à d'autres formes d'organisation socio-politique.

Ces contributions mettent en évidence la multiplicité des chemins conduisant à l'État, montrant que son émergence ne résulte pas d'une progression inévitable en ligne droite et d'une complexification uniformément croissante. À l'inverse, les exemples analysés illustrent la variabilité des trajectoires politiques et sociales.

Il reste cependant difficile de comprendre pleinement les mécanismes sous-tendant l'organisation des sociétés n'utilisant pas l'écriture. Face à l'angle mort induit par l'absence de sources textuelles, il est donc légitime de se demander ce que les sociétés anciennes disposant de l'écriture, ou d'autres sociétés plus proches de nous, peuvent nous apprendre. La dernière session des journées d'études s'est ainsi penchée sur la comparaison des questionnements et des méthodologies, dépassant le cadre des sociétés n'utilisant pas l'écriture. Il apparaît alors que les contraintes restent comparables : les sources textuelles sont à manier avec précaution, pouvant certes relever de l'administration effective mais aussi de l'idéologie, ne reflétant alors que certains aspects de la réalité.

Ainsi, Anne-Laure Daubisse se penche sur la question de la Deuxième Période intermédiaire (DPI) en Égypte, en interrogeant à la fois les sources disponibles et les termes et catégories employés pour les analyser. Cette période est marquée par un fractionnement du pouvoir sur le territoire égyptien, le territoire étant morcelé entre la royauté thébaine (XVI^e et XVII^e dynasties), les Kouchites de Kerma et les Hyksos d'Avaris. Si l'écriture est depuis longtemps développée, un manque significatif de documentation textuelle est à noter. L'autrice souligne que les problèmes rencontrés sont alors

3 KAISER 1990.

4 KÖHLER 2008.

5 MIDANT-REYNES & BUCHEZ 2021.

analogues à ceux relevés dans le cadre de l'étude des sociétés sans écriture, notamment en ce qui concerne les catégorisations et le vocabulaire employé pour qualifier le pouvoir thébain. Elle propose un point historiographique sur la mise en relation des sources et des concepts (en se concentrant sur la question du changement dynastique – la période de la royauté thébaine étant divisée en deux dynasties – et sur celle de la « vassalité »), ainsi qu'une réflexion sur nos grilles de lecture.

L'étude du découpage dynastique repose d'abord sur des listes royales issues de l'historiographie égyptienne, quoique non directement contemporaines de la DPi. Elles scindent la période de la royauté thébaine en deux dynasties, alors que l'ensemble tendrait à être perçu comme homogène selon les critères habituels (les dynasties correspondant habituellement à un changement de résidence ou de nécropole royales, ou renvoyant aux origines géographiques d'un groupe, sans que les lignées et liens de parentés ne soient un critère indispensable). Il faut alors envisager le fait qu'il s'agisse d'un moment perçu comme une rupture par les Égyptiens eux-mêmes. Du point de vue de l'organisation socio-politique, les Thébains sont souvent considérés dans l'historiographie comme « vassaux » des Hyksos. Cependant, aucune preuve directe de soumission du Sud à l'autorité du Nord n'existe. Le terme et l'idée de vassalité sont en outre anachroniques, empruntés au vocabulaire féodal occidental et donc inadaptés à décrire la réalité de la DPi, ce que semblent confirmer les sources archéologiques.

Cette étude montre ainsi l'importance des définitions dans l'analyse des systèmes politiques et du fonctionnement des groupes sociaux : des termes fréquemment usités et non définis peuvent influencer et fausser notre manière de questionner les sources. Il est donc crucial de faire précéder le travail d'interprétation d'un exercice de définition des concepts mobilisés, et de ne pas se contenter des cadres analytiques préalablement établis par l'historiographie.

C'est une tout autre approche que propose Boris Lelong, dans le cadre de la société betsileo d'Isandra (Madagascar). Grâce à l'accès à la fois aux textes produits par cette société et au terrain ethnographique, notamment par l'observation des pratiques familiales, villageoises et étatiques, il interroge les formes de parenté pour pénétrer la question des formes politiques. L'auteur examine le lien entre les deux dimensions et cherche à comprendre si, et comment, la parenté bilatérale – dans laquelle l'individu appartient simultanément aux lignées paternelle et maternelle – peut influencer la genèse et la stabilité d'un État. L'État malgache incarne en effet les valeurs familiales telles que la protection, l'unité ou la complémentarité des sexes. La parenté bilatérale favoriserait ainsi l'émergence d'États stables, en instaurant une continuité symbolique entre la famille et la nation. Loin d'être un simple effet du politique, la parenté peut donc modeler la forme même de l'État.

Si l'idée que la sphère politique peut influencer la sphère familiale est courante, l'inverse est beaucoup moins envisagé : en effet, le pouvoir descendant se conçoit plus facilement que le pouvoir ascendant. C'est justement cet aspect que la société betsileo contemporaine permet d'apercevoir, par le biais de la manière dont la population locale pense et pratique l'État-nation en y projetant des modèles issus de la parenté bilatérale. Les conclusions tirées de l'étude betsileo permettent dès lors de proposer des comparaisons. Boris Lelong suggère ainsi de nouveaux schémas explicatifs permettant de revisiter le cas de l'émergence de l'État égyptien. Également en partie structurée autour de la parenté bilatérale, la paysannerie égyptienne percevait peut-être le principe étatique avec une sensibilité comparable à celle des Betsileo ; il serait donc envisageable qu'elle ait ainsi joué un rôle moteur dans l'émergence de l'État égyptien.

BIBLIOGRAPHIE

P. CLASTRES 1974

La société contre l'État, Paris.

Chr. DARMANGEAT 2025

Casus belli: la guerre avant l'État, Sciences sociales du vivant, Paris.

J.-B. ECZET 2019

Amour vache: esthétique sociale en pays Mursi (Éthiopie), Ethnologiques 2, Milan.

M. ESPOSITO LA ROSSA 2024

«Plaisanter sur les inégalités pour bâtir la hiérarchie: le rôle des alliances à plaisanterie dans la formation de la hiérarchie sociale à Madagascar (côte ouest)», *Tracés* 45, p. 25-44.

W. KAISER 1990

«Zur Entstehung des gesamtägyptischen Staates», *MDAIK* 46, p. 287-299.

C. KÖHLER 2008

«The interaction between and the roles of Upper and Lower Egypt in the formation of the Egyptian state. Another review», dans B. MidantReynes, Y. Tristant (éd.), *Egypt at its origins 2. Proceedings of the International Conference «Origin of the state, Predynastic and Early Dynastic Egypt»*, Toulouse (France), 5th-8th September 2005, Louvain, Paris, Dudley, p. 515-543.

B. MIDANT-REYNES & N. BUCHEZ (éd.) 2021

Kôm el-Khilgan. La nécropole prédynastique, FIFAO 87, Le Caire.

J. VILLAEYS 2024

«Concept of power, iconography and anthropomorphic figure: beyond our definition of the king», dans Y. Tristant, J. Villaeys (éd.), E.M. Ryan (coll.), *Egypt at its Origins 7. Proceedings of the International Conference «Origin of the State, Predynastic and Early Dynastic Egypt»*, Paris, 19th-23rd Septembre 2022, OLA 323, Leuven, p. 797-824.